

République Islamique de Mauritanie



Honneur - Fraternité - Justice

Office National de la Statistique (ONS)

Recensement Général de la Population et de l'Habitat



(RGPH), 2013

Bureau Central du Recensement (BCR)



Volume 5 : Caractéristiques des groupes spécifiques

avril, 2015

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABREVIATIONS	8
SYNTHESE DES RESULTATS	9
Chapitre 12 : Situation socio-économique des enfants et des jeunes	18
INTRODUCTION	18
12.1. Contexte global.....	19
12.2. Approche méthodologique	20
12.3. Les enfants.....	24
a. Importance numérique des enfants	24
b. Le cycle de vie des enfants	28
1.1.1. La petite enfance (de 0 à 4 ans)	33
1.1.2. L'enfance de scolarité (5 à 14 ans).....	37
1.1.3. L'adolescence (15 à 17 ans)	49
12.4. Les jeunes	51
1.2. Caractéristiques sociodémographiques des jeunes	52
1.2.1. Profil démographique des jeunes.....	52
1.2.2. Jeunesse et éducation.....	53
1.3. Caractéristiques socioéconomique des jeunes	54
1.3.1. Jeunesse et activités économiques	55
Graphique 4.2 : Répartition des jeunes occupés selon le niveau d'instruction.....	55
1.3.2. Les jeunes occupés	58
1.3.3. Jeunesse et chômage.....	59
1.4. Accès au crédit	63
CONCLUSION	64
Recommandations.....	67
Références bibliographiques	69
Annexes	70
Chapitre 13 : Situation socioéconomique de la femme en Mauritanie	76
INTRODUCTION GENERALE	76
13.1. Le contexte de l'étude	77
13.2. Caractéristiques démographiques de la population féminine mauritanienne	80
13.3. Femme et Education.....	98
13.4. Participation des femmes à la vie économique.....	101

13.5. Femmes chefs de ménages	107
CONCLUSION	108
Recommandations.....	109
Bibliographie.....	110
Annexes	111
INTRODUCTION	130
14.1. CONTEXTE.....	133
14.2. METHODOLOGIE	134
14.3. CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA POPULATION DES PERSONNES HANDICAPEES	138
14.3.1. Prévalence du handicap en Mauritanie par sexe et par wilaya	138
14.3.2. Répartition des personnes handicapées selon le type de ménage.....	140
14.3.3. Types de handicap	142
14.3.4. Evolution des effectifs des personnes vivant avec un handicap	145
14.3.5. Multi handicap en Mauritanie.....	146
14.3.6. Causes de handicaps	147
14.4. CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES DES PERSONNES HANDICAPEES	148
14.5. CARACTERISTIQUES ECONOMIQUES DES PERSONNES HANDICAPEES	158
14.6. PERSONNES HANDICAPEES CHEFS DE MENAGE.....	165
CONCLUSION	172
BIBLIOGRAPHIE.....	173
ANNEXES.....	174
Chapitre 15 : Situation socio-économique des personnes âgées	187
INTRODUCTION	187
I. CONTEXTE ET ASPECTS METHODOLOGIQUES.....	188
1.1 - Contexte	188
1.1.1. Contexte socioculturel	189
1.1.2. Contexte économique	189
1.1.3. Contexte politique	190
1.2 - Revue de littérature	190
1.2.1. Etudes nationales basées sur des données de recensements	190
1.3 - Définition des Concepts et Mesure du Phénomène.....	191
1.3.1. Définition des concepts	191
1.3.2. Présentation et méthode de calcul des indicateurs.....	193

1.3.3. Niveaux d'analyse	193
II. ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION DES PERSONNES AGEES	194
2.1. Volume et croissance de la population des personnes âgées	194
2.1.1. Importance numérique des personnes âgées.....	194
2.1.2. Evolution des effectifs des personnes âgées de 1988 à 2013	195
2.2.3. Poids démographique des personnes âgées par wilaya (région) de résidence.....	196
2.1.3. Evolution de la population des personnes âgées selon la wilaya de 1988, 2000 et 2013	198
III. CARACTERISTIQUES SOCIO DEMOGRAPHIQUES DES PERSONNES AGEES .	199
3.1. Statut matrimonial des personnes âgées selon le sexe et le milieu de résidence.....	199
3.2. Evolution du taux (%) d'analphabétisme chez les personnes âgées selon le groupe d'âge et le sexe.....	201
3.3. Niveau d'instruction (en %) des personnes âgées selon le sexe et selon le milieu.....	203
IV. CARACTERISTIQUES ECONOMIQUES DES PERSONNES AGEES.....	205
4.1. Les personnes âgées occupées et non occupées selon le milieu de résidence	206
4.3. Les personnes âgées selon le statut d'occupation et le sexe	209
4.4. Les personnes âgées occupées par sexe, catégorie d'âge et branche d'activité.....	211
V. CONDITIONS DE VIE DES PERSONNES AGEES	213
5.1. Les Ménages et les personnes âgées	213
5.2. Caractéristiques du logement des personnes âgées	214
5.2.1. Le type d'habitat et le statut d'occupation.....	214
5.2.2. Les personnes âgées chefs de ménages selon le milieu et le type d'habitat.....	216
5.2.3. Personnes âgées chefs de ménage selon le milieu et le mode d'éclairage	216
5.2.4. Personnes âgées chefs de ménages selon le milieu et la source principale d'approvisionnement d'eau.....	217
5.3. Handicap physique des personnes âgées	218
5.3.1. Répartition des personnes âgées handicapées par sexe selon la nature du handicap	219
CONCLUSION	221
RECOMMANDATIONS.....	223
BIBLIOGRAPHIE.....	224

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

Tableau 14. 1 Poids de la population des personnes handicapées dans la population total selon le sexe et le milieu de résidence	139
Tableau 14. 2 Taux de prévalence (%) du handicap par wilaya selon le sexe	140
Tableau 14. 3 Répartition (%) des personnes handicapées par milieu de résidence selon le sexe	141
Tableau 14. 4 Structure des personnes handicapées selon le type de handicap et le type de ménage.	141
Tableau 14. 5 Répartition (en %) des personnes handicapées des principales villes selon le type de handicap	144
Tableau 14. 12 Taux d’alphabétisation (%) des personnes handicapées résidentes par wilaya	154
Tableau 14. 13 Répartition (%) des personnes handicapées résidentes selon le statut d’occupation, le sexe et le milieu de résidence	159
Tableau 14. 14 Répartition de la population par le statut d’activité selon le milieu de résidence et le sexe.....	160
Tableau 14. 15 Répartition (%) des personnes handicapées résidentes par statut d’occupation selon le type de handicap.....	162
Tableau 14. 16 Répartition (%) des personnes handicapées résidentes selon le statut dans l’occupation et le type du handicap.....	164
Tableau 14. 17 Répartition en (%) des chefs de ménages handicapées résidentes selon la situation matrimoniale et le type du handicap.....	167
Tableau 14.A 1 Poids de la population des personnes handicapées dans la population total selon le sexe et le milieu de résidence	174
Tableau 14.A 2 Taux de prévalence (%) du handicap par wilaya selon le sexe.....	174
Tableau 14.A 3 Répartition (%) des personnes handicapées par milieu de résidence selon le sexe ...	174
Tableau 14.A 4 Proportion des personnes handicapées selon le sexe et le type de handicap	175
Tableau 14.A 5 Répartition (en %) des personnes handicapées selon le type de handicap et le milieu de résidence.....	175
Tableau 14.A 6 Répartition (en %) des personnes handicapées des principales villes selon le type de handicap	175
Tableau 14.A 7 Répartition (%) des personnes handicapées ayant au moins deux handicaps par sexe et par groupe d’âges selon le milieu de résidence	176
Tableau 14.A 8 Répartition (%) de la population souffrant de handicap par type de handicap selon la cause du handicap.....	176
Tableau 14.A 9 Structure par groupe d’âge et rapport de masculinité des personnes résidentes handicapées	176

Tableau 14.A 10 Pourcentage des personnes handicapées résidentes selon les grands groupes d'âges et le type de handicap	177
Tableau 14.A 11 Pourcentage des enfants handicapés (0-14 ans) résidents selon le groupe d'âges et le type de handicap	177
Tableau 14.A 12 Répartition (%) des personnes handicapées selon le sexe et grand groupe d'âge ...	177
Tableau 14.A 13 Structure des personnes handicapées selon l'état matrimonial et le type de handicap	177
Tableau 14.A 14 bis1 Répartition (%) des personnes handicapées résidentes selon le type de handicap et la langue maternelle.....	178
Tableau 14.A 15 bis2 Prévalence (%) du handicap par langue maternelle selon le type de handicap	178
Tableau 14.A 16 Taux d'alphabétisation des personnes handicapées résidentes par type du handicap selon le sexe.....	178
Tableau 14.A 17 Taux d'alphabétisation (%) des personnes handicapées résidentes par wilaya	178
Tableau 14.A 18 Répartition (%) des personnes handicapées résidentes par niveau d'instruction selon le sexe et le milieu de résidence	179
Tableau 14.A 19 Proportion des personnes handicapées résidentes par wilaya selon le niveau d'instruction.....	179
Tableau 14.A 20 Répartition (en effectif) des personnes handicapées résidentes selon le statut d'occupation, le sexe et le milieu de résidence	180
Tableau 14.A 21 Répartition (%) des personnes handicapées résidentes selon le statut d'occupation, le sexe et le milieu de résidence	180
Tableau 14.A 22 Répartition (%) des personnes handicapées résidentes par statut d'occupation selon le type de handicap.....	181
Tableau 14.A 23 Répartition (en %) des personnes handicapées résidentes par wilayas selon le statut d'occupation.....	181
Tableau 14.A 24 Répartition (%) des personnes handicapées résidentes selon le statut dans l'occupation et le type du handicap.....	182
Tableau 14.A 25 Répartition (en %) des personnes handicapées selon le statut dans l'occupation et la wilaya	182
Tableau 14.A 26 Répartition (%) des chefs de ménages handicapés résidents selon le type du handicap, le milieu de résidence et le sexe	183
Tableau 14.A 27 Répartition (%) des chefs de ménages handicapés résidentes selon la situation matrimoniale et le type du handicap.....	183
Tableau 14.A 28 Répartition des chefs de ménage handicapés résidents selon la situation matrimoniale, le milieu de résidence et le sexe	183
Tableau 14.A 29 Répartition (%) des personnes handicapées chefs de ménage par niveau d'instruction selon le milieu de résidence et le sexe.....	183

Tableau 14.A 30 Répartition (%) des personnes handicapées résidentes Chefs de ménage par niveau d'instruction selon le type de handicap	184
Tableau 14.A 31 Répartition (%) des personnes handicapées résidentes chefs de ménage par wilaya selon le niveau d'instruction.....	184
Tableau 14.A 32 Répartition (%) des ménages selon le sexe du chef de ménage, la taille du ménage, le milieu de résidence et la wilaya.....	185
Tableau 14.A 33 Répartition des ménages selon le sexe du chef de ménage handicapé et la Wilaya	185
Tableau 14.A 34 Pourcentage des chefs de ménage handicapées propriétaires de leur logement selon le sexe et le type de handicap	185
Tableau 14.A 35 Répartition (%) des chefs de ménages handicapés selon le type de handicap et le statut d'occupation du logement.....	186
Tableau 14.A 36 Structure des chefs de ménage handicapés selon le statut du handicap de leur conjoint	186
Graphique 14. 1 Volume global des personnes handicapées et les personnes sans handicap au sein de la population mauritanienne	138
Graphique 14. 2 Proportion des personnes handicapées selon le sexe et le type de handicap	142
Graphique 14. 3 Répartition (en %) des personnes handicapées selon le type de handicap et le milieu de résidence	143
Graphique 14. 4 Proportion des personnes handicapées selon les principales villes de la Mauritanie	144
Graphique 14. 5 Répartition (%) des personnes handicapées ayant au moins deux handicaps par sexe et par groupe d'âges selon le milieu de résidence	146
Graphique 14. 6 Répartition (%) de la population souffrant de handicap par type de handicap selon la cause du handicap.....	147
Graphique 14. 7 Répartition de la population des personnes handicapée par sexe et par groupe d'âges	149
Graphique 14. 8 Rapport de masculinité de personnes en situation de handicap par groupes d'âges en 2013.....	149
Graphique 14. 9 Prévalence (‰) du handicap par langue maternelle selon le type de handicap.....	153
Graphique 14. 10 Taux d'alphabétisation (%) des personnes handicapées résidentes des principales villes	155
Graphique 14. 11 Proportion des personnes handicapées selon le niveau d'instruction	156
Graphique 14. 12 Taux d'activité selon le milieu de résidence et le sexe.....	160
Graphique 14. 13 Proportion (%) des personnes handicapées résidentes selon le statut dans l'occupation.....	164

Graphique 14. 14 Répartition des chefs de ménages handicapés résidents selon le type du handicap et le sexe.....	166
Graphique 14. 15 proportion (%) des personnes handicapées chefs de ménages par niveau d'instruction.....	169

SIGLES ET ABREVIATIONS

ANAPEJ : Agence Nationale pour la Promotion et l'Emploi des Jeunes ;
 BCR : Bureau Central de Recensement ;
 BIT : Bureau International du Travail ;
 BTP : Bâtiments et Travaux Publics ;
 CDD : Caisse Dépôt et Développement ;
 CM : Chef de ménage ;
 CMJD : Conseil Militaire pour la Justice et la Démocratie ;
 CSLP : Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté ;
 ENRE-SI : Enquête Nationale de Référence sur l'Emploi et le Secteur Informel ;
 ENRE-SI : Enquête Nationale de Référence sur l'Emploi et le Secteur Informel ;
 FEMANPH : Fédération Mauritanienne des Associations Nationales des personnes Handicapées ;
 INAP-FTP : Institut National de Promotion de la Formation Technique et Professionnelle
 MASEF : Ministère des Affaires Sociales, Enfance et de la Famille ;
 MJS : Ministère de la Jeunesse et des Sports ;
 OMD : Objectif du Millénaire pour le Développement ;
 OMS : Organisation Mondiale de la Santé ;
 ONG : Organisation Non Gouvernementale ;
 ONS : Office National de la Statistique ;
 RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitat ;
 PME : Petites et Moyenne Entreprise ;
 PRBC : Programme de Réadaptation à Base Communautaire
 TMI : Taux de Mortalité Infantile ;
 TMIJ : Taux de Mortalité Infanto-Juvénile ;
 TMM : Taux de Mortalité Maternelle ;
 UNCACEM : Union Nationale des Caisses Agricoles de Crédit et d'Epargne de Mauritanie ;
 VEDNE : Violence, Exploitation, Discrimination, Négligence à l'Endroit des Enfants.

SYNTHESE DES RESULTATS

Situation socio-économique des enfants et des jeunes

Les résultats du 4^{ème} RGPH 2013 ont permis de dénombrier au total 1.785.932 personnes de moins de 18 ans sur une population totale de 3.537.368 habitants, soit une proportion de 50,5%, tandis que la population de moins de 20 ans a atteint 1.925.702 personnes, soit 54,4%.

Ces résultats mettent ainsi en évidence l'extrême jeunesse de la population mauritanienne. Elle est en majorité composée des enfants, à l'instar de celle des pays subsahariens. Sur 1.000 naissances vivantes, 115 décèdent avant d'atteindre leur cinquième anniversaire, dont 72% enfants décèdent avant d'atteindre leur premier anniversaire.

L'examen des résultats du RGPH permet également d'illustrer quelques indicateurs démographiques relatifs aux différents groupes spécifiques identifiés, ainsi que des constats sur la composition, l'importance numérique et la répartition de chaque groupe. En bref, ils permettent les observations ci-après :

- ✓ Les valeurs des rapports de masculinité sont toutes supérieures à 100% quel que soit le groupe spécifique considéré dans la population des enfants âgés de moins de 15 ans, c'est-à-dire qu'il y a une prédominance masculine au niveau de chaque groupe considéré ;
- ✓ Sachant que le taux annuel moyen de l'accroissement démographique entre 2000 et 2013 s'élève à 2,77%, l'effectif des nourrissons s'élève à 229.558 au niveau national, soit une proportion de 6,5% de la population totale ;
- ✓ La forte présence de la population des enfants de moins de 5 ans, qui représente 17,4% de la population totale du pays ;
- ✓ L'importance relative en terme de poids démographique de la population des enfants en âge de scolarité obligatoire (6 à 14 ans), avec une proportion de 23,1% de la population totale ;
- ✓ La prédominance féminine d'enfants en âge de scolarité obligatoire dans le rural, ainsi que les enfants de 15 à 17 ans ;
- ✓ Le faible poids démographique de la population des enfants nomades dans la population nationale des enfants.

Par rapport à l'éducation, le taux de fréquentation scolaire des enfants de 6 à 14 ans présente des disparités selon le milieu de résidence et ceci quel que soit le sexe de l'enfant.

En effet, il atteint 79,5% pour le milieu urbain contre seulement 58,7% pour le milieu rural et 30,1% pour les nomades. Les distinctions selon le sexe des enfants ne sont pas très significatives, mais elles sont toujours en faveur des garçons quel que soit le milieu ou le mode de vie considéré. Par ailleurs, il est avéré que la précocité de la nuptialité ou du mariage affecte davantage plus les filles nomades et rurales que les filles urbaines. Les filles des wilayas moins urbanisées (Hodh Chargui, Gorgol, Guidimagha) sont plus exposées au mariage précoce que celles des wilayas plus urbanisées (Nouakchott, Nouadhibou, Tiris Zemmour).

En ce qui concerne le droit à la santé de l'enfant et l'examen des problèmes environnementaux susceptibles d'influencer son état de santé, les résultats du RGPH indiquent qu'une proportion non moins importante d'enfants de moins de cinq ans, ne bénéficie pas de la tutelle directe de leurs parents biologiques, vit dans des ménages ne disposant pas d'un minimum de confort en mesure de leur garantir un développement sain. Le milieu rural est celui qui abrite plus d'enfants de moins de 5 ans, qui sont plus exposés aux risques menaçant leur santé.

Concernant les jeunes, les résultats montrent que sur l'ensemble de la population mauritanienne, 1 personne sur 5 est jeune (âgée de 15 à 24 ans) et 1 personne sur 3 est âgée de 15 à 34 ans. Ceci est révélateur du poids important que représente la jeunesse, et partant, de l'atout qu'elle peut constituer si les ingrédients nécessaires à sa valorisation sont réunis, ou à l'inverse, du fardeau qu'elle peut représenter pour les pouvoirs publics si les infrastructures nécessaires pour assurer son encadrement ne sont pas à la hauteur.

Les jeunes représentent un atout incontestable pour le développement socioéconomique et culturel d'un pays s'ils sont dotés d'habiletés essentielles et de qualifications appropriées. Or, l'acquisition et la valorisation des compétences ne sont possibles que si ces derniers ont reçu une bonne éducation ou formation. Il est par conséquent important de connaître leur statut de fréquentation scolaire et d'apprécier leur niveau d'instruction ainsi que la proportion de ceux d'entre eux qui sont alphabétisés afin d'évaluer la qualité et la quantité des ressources humaines disponibles au sein de cette catégorie.

L'analyse de l'éducation des jeunes tient compte de deux populations cibles : à savoir les jeunes au sens des Nations Unies (15-24 ans) pour les besoins d'évaluation des progrès réalisés par rapport à l'atteinte des OMD et les jeunes au sens du MJS (15-34 ans) pour la prise en compte de certaines préoccupations gouvernementales.

Les jeunes de 15 à 34 ans « sans niveau d'instruction », représentent 28,8% de leurs homologues au niveau national. Ce taux est de 26,3% pour les jeunes de 15 à 24 ans et est de 23,7% pour les adolescents.

Les faibles niveaux d'alphabétisation réduisent les opportunités d'insertion aux plans social et économique des jeunes, qui connaissent de réelles difficultés à se procurer un *emploi décent*. En effet, les résultats du RGPH 2013 ont montré qu'une bonne proportion de la population active des jeunes est sans emploi. Et lorsque cette population des jeunes actifs est occupée, elle se retrouve majoritairement dans le secteur informel, alimentant ainsi le sous-emploi. Il importe que les stratégies adoptées par le Gouvernement en vue de garantir le plein emploi aux jeunes tiennent compte de cette réalité.

Le chômage chez les jeunes de 15 à 24 ans est élevé. Il est estimé en 2013 à près de 51%, selon les résultats du 4^e RGPH. Il cache des disparités selon le sexe, il atteint environ 48% pour les jeunes hommes, contre près de 59% pour les jeunes filles. En outre il a été dénombré 116.390 chômeurs (dont 112.118 sont des demandeurs d'un primo-emploi) sur 229.786 jeunes actifs de cette catégorie d'âge.

En se basant sur la deuxième façon d'estimer les jeunes, à savoir, les 15 à 34 ans, le chômage est aussi élevé par rapport à la population totale ; mais il est moins rude que pour la première catégorie d'âge. Il est de 37,1% en 2013 (environ 33,7% pour les jeunes hommes et 47,3% pour les jeunes femmes). Il a été dénombré 170.755 chômeurs (dont 159.174 sont des demandeurs d'un primo-emploi) sur 460.413 jeunes actifs de cette catégorie.

Les jeunes de 15 à 24 ans et ceux de 15 à 34 ans représentent respectivement 52,2 % et 76,5% des demandeurs d'emploi sur le marché du travail. Les taux de chômage en Mauritanie ayant tendance à être les plus forts parmi les populations les moins instruites, les jeunes non titulaires de diplômes universitaires représentent plus de 96% des jeunes chômeurs.

Ces résultats permettent de conclure qu'au moins à moyen terme, les pressions sur le marché du travail vont vraisemblablement perdurer en raison de la dynamique démographique d'une population jeune, impulsant une augmentation accrue du flux des nouveaux demandeurs d'emploi, arrivant chaque année sur le marché et l'absence d'opportunités d'emploi dans les secteurs à forte intensité de main-d'œuvre.

Situation socioéconomique de la femme en Mauritanie

Selon les données quantitatives issues du 4^{ème}RGPH effectué en 2013, la Mauritanie compte un effectif de 1.794.294 femmes, soit 50,7%, d'une population totale de 3 537 368 habitants contre 49,3% d'hommes.

Dans l'ensemble, la population totale de la Mauritanie est très inégalement répartie entre l'ensemble des wilayas, et se concentre pour l'ensemble dans la wilaya de Nouakchott qui abrite à elle seule, 27,1% de la population totale.

La femme mauritanienne est essentiellement rurale. En moyenne la proportion de la population rurale dans la population totale féminine est de 52,4% contre 49,1% pour la population urbaine et 46,4% pour la population nomade. On y compte 110,2 femmes pour 100 hommes dénombrés. Le taux d'urbanisation atteint au total et en moyenne au plan national 48, 3%. L'âge moyen atteint 22, 5 ans. Il est plus élevé que l'âge médian qui se situe à 18 ans.

Le mariage est un état dominant chez la femme : 45,8% des femmes sont mariées, alors que la proportion des femmes célibataires est de 37,6%, celle des femmes divorcées est de 10% et celle des veuves n'atteint que 6,6%. 78% des femmes se sont mariées au moins une fois. La proportion des femmes vivant dans des couples polygames atteint 37,6% de la population des femmes mariées. La polygamie est prédominante dans le milieu rural. 14% des femmes mariées vivent en polygames. L'indice synthétique (ISF) de fécondité est de 4,3 enfants par femme. Le taux spécifique de fécondité est partout plus élevé en milieu nomade. Il est pour les 15-19 ans de 0,839 contre (0,819) en milieu rural et (0,0716) en milieu urbain.

La proportion des femmes de 6 ans et plus ne possédant aucune instruction s'élève à 36,9% contre 28,8% pour les hommes. La proportion des filles de 6 à 11 ans ne fréquentant pas un établissement scolaire est de 51,2% pour l'ensemble du pays. Le niveau d'analphabétisme des populations atteint 36,9%. Celui des femmes est de 41%. Le taux d'alphabétisation est de 63,7%. Les hommes (68,7%), sont plus alphabétisés que les femmes (59%). 41% de femmes de la population de 10 ans et plus ne sait ni lire et ni écrire.

La population féminine est constituée à 56,1% de femmes au foyer. Dans l'ensemble, 37,1% de la population féminine occupée dans les différentes branches de l'économie nationale ne disposent d'aucune instruction.

36% des ménages ordinaires, sont dirigés par des femmes. 43,4% d'entre elles n'ont aucune instruction. La wilaya du Guidimagha abrite le taux d'analphabétisme le plus élevé chez les femmes.

Situation socioéconomique des personnes vivant avec un handicap

Sur une population résidente totale de 3.537.368 habitants, dénombrée lors du Recensement Général de la Population et de l'Habitat en Mauritanie en 2013, 33.920 habitants vivent avec un handicap, soit un taux de prévalence de 0,96%. Le handicap moteur apparaît comme étant le plus fréquent, avec une personne atteinte sur trois de ce type de handicap. La proportion de la cécité est de 20,2%.

L'analyse selon le sexe, révèle que les hommes sont plus touchés par le handicap que les femmes. Le nombre de handicapés du sexe masculin est de 18.470 habitants contre 15.450 habitants pour le sexe féminin. L'analyse selon le milieu de résidence montre que les taux de prévalence de handicap sont presque similaires (0,97% en milieu urbain et 0,96% en milieu rural). Par wilaya, le taux de prévalence le plus élevé est enregistré au Tiris Zemmour (1,40%) et le taux de prévalence le plus faible est enregistré au Guidimagha (0,73%). En outre, Nouakchott concentre le plus grand nombre des personnes vivant avec un handicap.

La population âgée de moins de 15 ans représente 18,4% de l'effectif total des personnes vivant avec un handicap. Les handicapés âgés de 15-59 ans représentent plus de la moitié des personnes vivant avec un handicap, soit 55,4%. Quant aux personnes handicapées âgées de 60 ans et plus, elles constituent 26,3% de la population totale des handicapés.

La principale cause de handicap est liée aux maladies, suivie de handicap congénital. En effet, 41,8% des personnes handicapées le deviennent suite à une maladie, et 29,5% sont nées avec le handicap. Par contre, 16,3% n'ont pas déterminé la cause de leur handicap, alors que les accidents provoquent 11,6%. En outre, les résultats précisent que la cause de handicap diffère selon le type de handicap. La maladie constitue, certes, la première cause de handicap moteur, visuel et poly-handicap, alors que le handicap congénital est principalement à l'origine de la surdit  et/ou de la mutit  ainsi que des handicaps mentaux.

Sur le plan matrimonial, 40,9% des personnes vivant avec un handicap en  ge de se marier se sont mari s contre 10,7% de personnes divorc es. Ce qui renverse la tendance des pr jug s selon

lesquels, les handicapés pourraient rencontrer des difficultés pour se marier. Les proportions les plus faibles se retrouvent chez les personnes veuves et les divorcées avec respectivement 11,4% et 10,7% de personnes en situation de handicap.

En ce qui concerne le niveau d'instruction des handicapés, les résultats du RGPH 2013, indiquent que près d'une personne sur deux est sans niveau d'instruction soit une proportion de 49,53% et 25,8% de personnes handicapées ont un niveau coranique/Mahadra, 12,9% ont le niveau d'instruction primaire et 6,7% ont un niveau d'instruction secondaire général. Par contre, très peu des personnes handicapées ont accès à l'université, à l'école secondaire et au supérieur (technique/professionnel).

La répartition selon le sexe montre l'existence parmi les personnes vivant avec un handicap une discrimination en matière de scolarisation en faveur du sexe masculin. C'est ainsi qu'au niveau national, les femmes vivant avec un handicap sont 56,07% à n'avoir aucun niveau d'instruction contre 44,09% chez les hommes. Ces proportions s'élèvent respectivement pour les hommes et les femmes à 32,48% et 44,76% en milieu urbain, 56,1% et 65,92% en milieu rural, 57,18% et 65,8% chez les nomades.

Au niveau national, 66% des personnes vivant avec un handicap étaient occupés au moment du recensement contre 7,9 % ayant déjà travaillé et à la recherche d'un emploi. Les personnes handicapées n'ayant jamais travaillé et à la recherche de leur premier emploi représentent 26,1% de l'ensemble de la population active. De même, la structure des personnes handicapées selon le statut d'occupation montre une proportion importante des personnes incapables de travailler à cause de leur handicap (32,4%). Les femmes au foyer et les autres handicapés inactifs représentent respectivement, 28,3% et 20,3% de la population totale des handicapés inactifs.

La répartition des personnes handicapées par statut d'occupation selon la wilaya a montré l'existence d'une prédominance des personnes actives vivant avec un handicap dans la Wilaya de Dakhlet Nouadhibou, du Tiris Zemmour, de Nouakchott par rapport aux autres wilayas. Ceci s'expliquerait par la concentration des activités industrielles dans ces zones. D'ailleurs, c'est dans ces wilayas que les proportions des personnes occupées sont les plus élevées.

L'analyse selon le statut dans l'emploi des personnes handicapées montre que le travail indépendant constitue le principal statut de l'emploi chez les personnes handicapées avec 59,7%

qui sont des travailleurs pour leur propre compte. Le travail salarié reste relativement important chez les personnes handicapées comme salariés privés temporaires (14,8%) ou salariés publics (13,0%). A l'opposé, les proportions les plus faibles se retrouvent parmi les aides familiaux (3,8%), les employeurs (3,5%) et les apprentis (0,6%).

Le RGPH de 2013 a permis d'identifier 11.817 chefs de ménage vivant avec un handicap : 68,5% des chefs de ménage vivant avec un handicap sont des hommes. Le handicap moteur reste dominant. A l'image de la population totale des personnes handicapées, l'état matrimonial des Chefs de ménage se caractérise par la prédominance des handicapés mariés.

Par l'instruction des Chefs de ménage handicapés, on retient que les CM n'ayant aucun niveau occupent l'essentiel des CM. Par contre, ceux ayant le niveau d'enseignement moderne (primaire, secondaire général, universitaire et supérieurs (technique/professionnel) enregistrent des proportions faibles.

Situation socio-économique des personnes âgées

Depuis quelques années, le vieillissement démographique constitue un sujet qui fait l'objet de nombreux débats notamment en Mauritanie où la baisse légère de la fécondité couplée à la hausse relativement bonne de l'espérance de vie, engendre des transformations au niveau de la structure par âge. Il en résulte de ce fait, une augmentation de la population des personnes âgées de 60 ans et plus qui sont confrontées à de nombreuses difficultés sur les plans socioculturel, économique, sanitaire, etc.

Face à toutes ces difficultés, les autorités nationales sont appelées à introduire de nouveaux programmes sur la situation socioéconomique des personnes âgées. Ainsi, cette étude relative aux personnes âgées constitue une contribution à la connaissance de leurs caractéristiques démographiques, socioéconomiques et culturelles à partir des données du RGPH 2013. Elle permettra de donner des orientations dans le cadre de l'évaluation du 3^{ème} plan d'action du CSLP 2011-2015 et l'élaboration du futur plan d'action du CSLP (2016-2019).

Lors du recensement de 2013, il a été dénombré 199.031 personnes âgées de 60 ans et plus, soit une proportion de 5,6% de la population totale résidente. Cette population est composée à 72,6% de personnes du troisième âge (60 à 74 ans) et à 27,4% de celles du quatrième âge (75 ans et plus). La répartition des personnes âgées selon le sexe indique que les hommes âgés sont plus nombreux

et représentent 50,7% contre 49,3% pour les femmes. Tout comme la population totale résidente, plus de deux quarts des personnes âgées résident en milieu rural 56,1% contre 41,6% en milieu urbain.

L'examen de l'indice de vieillesse indique que les wilayas du Sud-Est (6,4%), du Sud (6,3%), ont des indices de vieillesse au-dessus de la moyenne nationale (5,6%). Par contre, à Nouakchott (4,3%) et dans les wilayas du Nord et Centre-Est (4,7%), l'on en est dessous de cette moyenne nationale. La proportion des personnes âgées dans la population totale en 2013 (5,6%) est légèrement en baisse par rapport à celle de 1988 (7,7%) et légèrement en hausse par rapport à celle de 2000 (5,1%) probablement en raison de la forte augmentation de la population jeune.

Les caractéristiques socioculturelles des personnes âgées ont été appréhendées à partir du statut matrimonial, du niveau d'instruction et de l'analphabétisme. Les statuts matrimoniaux dominants sont ceux de mariés (59,5%), avec de grands écarts entre les sexes (85,6% pour les hommes contre 32,7% pour les femmes) ; 24,8% des personnes âgées sont veuves. Concernant le veuvage, les femmes sont les plus concernées avec une proportion de 45,9% de veuves contre seulement 4,3% chez les hommes.

Les personnes âgées en Mauritanie sont pour la majorité absolue sans niveau d'instruction (52,7%). La proportion des non instruits est plus élevée pour les personnes du quatrième âge car seulement 4,2% ont au moins un niveau d'études primaire. En considérant le sexe, il ressort que les femmes sont à 56,1% sans niveau, contre 43,9% pour les hommes. La répartition en fonction du milieu de résidence indique que les personnes âgées qui vivent en milieu rural sont à 71,3% analphabètes tandis qu'en milieu urbain, ce taux est de seulement 28,7%. A l'inverse, les personnes âgées de 60 ans et plus ayant un niveau d'instruction sont majoritaires en milieu urbain avec une proportion de (12,7%) contre seulement (3,1%) en milieu rural

L'examen de la situation socio-économique des personnes âgées a révélé qu'en Mauritanie les personnes âgées sont occupées (26,2%). L'occupation des personnes âgées est un phénomène plus fréquent en milieu rural car elle concerne 53,7% de ce sous-groupe contre 42,0% en milieu urbain. L'analyse selon le sexe et le milieu de résidence montre que les hommes actifs tous milieux confondus sont plus nombreux avec un pourcentage de 82,8% contre 17,2% seulement pour les femmes. Les activités des personnes âgées concernent majoritairement le secteur primaire (46,4%), le secteur tertiaire (41,6%) et le secteur secondaire (12,0%). La place de ces secteurs

d'activité dans l'occupation des personnes âgées reste sensiblement la même quelque soit le sexe, car le secteur primaire occupe 93,6% d'hommes âgés contre 6,4% de femmes âgées ; vient ensuite le secteur tertiaire avec seulement 58,7% pour les personnes âgées de sexe masculin contre 8,0% pour ceux du sexe féminin.

Les personnes âgées sont généralement chefs de ménage avec une proportion importante s'élevant à (62,4%). Pour ce qui est du milieu de résidence, une grande majorité de ces ménages se situent en milieu rural, 56,7% contre 42,4% en milieu urbain.

Les conditions de logement des personnes âgées sont marquées par la précarité : 92,3% vivent soit dans les maisons ordinaires soit dans des cases, huttes, hangars. Le type d'habitat dominant des ménages des personnes âgées est la maison ordinaire avec une proportion de 57,5%. Quant au statut d'occupation, 90,9% des ménages dirigés par les personnes âgées sont en sécurité de logement car celles-ci sont propriétaires de leur logement. Le principal mode d'éclairage dans les ménages des personnes âgées est la torche (42,7%) suivie du réseau électrique avec une proportion de (35,3%). La première source d'approvisionnement en eau dans les ménages des personnes âgées sont les puits non couverts avec un pourcentage de 24,7%. Cependant, les ménages ayant des robinets dans leur logement ne représentent que 14,8% contre ceux ayant comme source d'approvisionnement en eau des robinets dans la cour ou la parcelle.

Une fraction non négligeable de personnes âgées (4,5%) souffre de handicaps. Les types de handicap les plus répandus chez les personnes âgées sont : handicap moteur (34,7%), handicap visuel (34,2%) et sourd-muet (10,8%).

Chapitre 12 : Situation socio-économique des enfants et des jeunes

INTRODUCTION

Les enfants constituent l'une des couches les plus vulnérables de la société et l'espoir de toute nation. Aucun développement durable n'est possible sans une prise en charge de leurs problèmes et de leurs besoins par la communauté.

Au nombre des objectifs retenus dans le cadre de la Déclaration du Millénaire pour le Développement figurent ceux liés à l'éradication de l'extrême pauvreté, l'accès universel à l'éducation primaire (donner à tous les enfants d'ici à 2015, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires) et la réduction de la Mortalité Infantile (40‰) et la Mortalité Infanto-Juvenile à 55‰ en 2015.

La population des enfants de moins de 18 ans représente plus de 50,5% de la population totale en 2013. Vu l'importance numérique de cette couche, il s'avère nécessaire qu'une attention particulière lui soit accordée car elle constitue la population potentiellement active de demain. C'est pourquoi, le Gouvernement dans le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) a dégagé des stratégies pertinentes pour atteindre les objectifs relatifs à l'éducation, à la santé, à la fourniture d'eau potable aux populations et surtout aux enfants.

La mise en œuvre de toutes ces actions nécessite une meilleure connaissance des données relatives aux enfants. Les résultats du quatrième RGPH offrent ainsi l'occasion de disposer de ces données. L'analyse du thème intitulé « **Situation socio-économique des enfants et des jeunes** » constitue une opportunité pour une meilleure connaissance des caractéristiques des enfants. Ce thème vise à approfondir des thématiques aussi sensibles que :

- La mortalité infanto-juvenile ;
- l'Education ;
- l'exploitation des enfants ;
- le mariage précoce.

Ce chapitre permettra donc une meilleure connaissance du profil démographique des enfants et des jeunes et étudiera les principaux défis socioéconomiques des jeunes en mettant en exergue les

niveaux de scolarisation des enfants et d'éducation/emploi des jeunes. Il apporte également un éclairage sur les enfants en situation difficile. L'analyse de ce thème permet ainsi de comprendre les progrès accomplis dans la réalisation des OMD relatifs à la jeunesse.

12.1. CONTEXTE GLOBAL

Pour la petite enfance, il est admis qu'un enfant de moins de 5 ans est très jeune pour commencer l'école ou pour travailler, mais il doit jouir d'une bonne santé dans un milieu familial favorable. Les conventions internationales sur les droits de l'enfant, depuis 1989 jusqu'à nos jours et stratégies afférant dans le domaine, n'épargnent aucun effort pour établir, développer et promouvoir les droits qui lui garantissent de jouir d'une protection sociale appropriée.

Au niveau national, le principal objectif retenu par le CSLP 3 est de développer, protéger et promouvoir les droits de l'enfant. L'atteinte de cet objectif est recherchée à travers la réalisation des actions suivantes : (i) le renforcement de l'offre préscolaire formelle et informelle de qualité ; (ii) la formation initiale et continue des monitrices de jardins d'enfants ; (iii) l'élaboration d'un cadre réglementaire et normatif du préscolaire ; (iv) la fourniture de paquets de services minimums au profit de 20.000 enfants vulnérables ; (v) la mise en place de systèmes de protection des enfants (VEDAN) au niveau des différentes wilayas ; (vi) le développement et la diffusion d'un programme d'éducation parentale ; (vii) l'élaboration d'un code général des droits de l'enfant ; (viii) la généralisation des mouvements régionaux de promotion des droits de l'enfant ; (ix) la réalisation d'un programme multimédia ciblé en direction des mères, des femmes en état de grossesse et des femmes allaitantes ; (x) la mise en œuvre d'un programme IEC axé sur la prévention et le dépistage des maladies, et (xi) la prise en charge des personnes infectées ou affectées par le VIH/SIDA.

Le droit à la santé de l'enfant, l'examen des problèmes environnementaux susceptibles d'influencer l'état de santé des enfants de moins de cinq ans, le bénéfice de la tutelle directe de leurs parents biologiques et la vie dans des ménages disposant d'un minimum de confort constituent des éléments favorisant un développement sain de l'enfant. Mais le constat est que le milieu rural est celui qui abrite le plus d'enfants de moins de 5 ans, et qui sont plus exposés aux risques menaçant leur santé.

L'examen des enfants en situation difficile a permis d'apprécier l'importance et la structure par sexe des différentes catégories identifiées au sein de cette population. L'ampleur de la précocité de leur implication dans les activités économiques et de leur marginalisation dans le système éducatif est une réalité préoccupante qui nécessite des interventions d'urgence et des actions spécifiques en vue d'améliorer leur bien-être. Les résultats du 4^e RGPH invitent à accorder plus d'attention à cette population qui présente des risques élevés d'exclusion et de marginalisation.

La Mauritanie, comme la plupart des pays, ne pourra pas atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) en 2015, mais une attention accrue devrait être plus accordée aux populations vulnérables. Il faudrait pour cela adopter des politiques ciblées et mettre en place des stratégies spécifiques visant à éliminer les inégalités persistantes entre riches et pauvres et entre ceux qui vivent dans différents milieux (urbain, rural, nomade). Il est également urgent de multiplier et de mieux coordonner les interventions des organismes qui ont pour mission l'amélioration du bien-être des catégories menacées d'exclusion et de marginalisation. Ces interventions devraient en priorité viser les petites filles des zones rurales où les indicateurs d'évaluation du respect des droits de l'enfant présentent d'énormes disparités (liées au sexe et au milieu de résidence) par rapport à la moyenne nationale.

12.2. APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

Il s'agit de définir les principaux concepts de base et de préciser les axes d'analyse possibles. En ce qui concerne les principaux indicateurs, les niveaux géographiques de désagrégation ainsi que leurs énoncés sont présentés.

Les concepts utilisés sont : enfant, jeune, situation sociale et économique des enfants, situation sociale et économique des jeunes et profil démographique.

Enfant :

Variant selon les champs sociaux et culturels, le concept « *enfant* » est difficile à définir. Selon les Nations Unies, l'enfant se définit comme « tout être humain âgé de moins de dix-huit ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui lui est applicable ». En élaborant cette définition, les Nations Unies offrent à tout pays la possibilité de l'adapter à sa propre législation et aux réalités locales.

De façon générale, la notion d'enfance se réfère à toute la période de la vie d'un individu, qui s'étend de la naissance jusqu'à l'âge de la maturité ou l'âge adulte. Au cours de cette période, l'« enfant » a besoin d'être pris en charge par la famille et par la société pour jouir d'une bonne protection, d'une meilleure éducation et d'une solide formation, éléments indispensables pour assurer son épanouissement social jusqu'à l'âge adulte. Dans ce processus de développement social de l'enfant jusqu'à l'âge de la maturité, l'on distingue au moins deux grandes étapes : la « première enfance » qui s'étend de la naissance jusqu'à l'âge de la puberté, et l'« adolescence », qui va de l'âge de la puberté jusqu'à l'âge de la maturité ou l'âge adulte. Alors que l'âge de la puberté correspond à des critères physiologiques précis et relativement bien circonscrits (14 à 16 ans chez les garçons et 12 à 15 ans chez la jeune fille), il est plus difficile de s'accorder sur l'âge de la maturité ou l'âge adulte.

Bien qu'appartenant aussi à la population des enfants, tout individu âgé de 15 ans ou plus a le droit d'accéder à un emploi décent selon la législation mauritanienne.

Cette pluralité des âges de majorité en fonction des circonstances ou des activités donne l'impression d'une majorité à géométrie variable. Dans le cadre de la présente étude, la définition retenue du concept « enfant » est celle définie par la législation mauritanienne, à savoir, toute personne ayant moins de 18 ans à la date du dénombrement. Cette définition, qui est celle adoptée par les Nations Unies et ses agences spécialisées (en l'occurrence l'UNICEF, l'UNFPA, le BIT, etc.), a l'avantage de faire l'unanimité au niveau de la communauté internationale.

Il est important de préciser que pour des raisons d'ordre pratique, l'analyse portera sur les individus appartenant à la tranche d'âges 0-14 ans, population au sein de laquelle seront identifiés, pour les orientations des politiques ciblées, plusieurs groupes spécifiques ayant chacun des caractéristiques particulières. C'est ainsi que l'on distinguera successivement :

- la population des enfants âgés de moins de 5 ans ;
- la population des enfants d'âge scolaire obligatoire (6-14 ans) ;
- la population des enfants d'âge en phase d'adolescence (15-17 ans).

Une telle approche permet d'avoir une bonne lisibilité des résultats de l'analyse de la situation sociale et économique des populations cibles. Cependant, il est important de revenir sur la troisième catégorie des enfants de 15-17 ans qui sont en phase d'adolescence.

L'adolescent :

L'*adolescence* renvoie à la phase de transition entre l'enfance et l'âge adulte. Elle correspond à une particularité biologique dans l'espèce humaine. Cette définition conduit à une interrogation : à partir de quel âge le jeune enfant (garçon ou fille) est-il prêt à assumer un rôle et des responsabilités d'adulte dans la société ? La réponse varie très certainement d'une société à une autre, d'un environnement socioéconomique et culturel à un autre, de sorte qu'il n'y a pas une réponse uniforme à cette question. Tout ce que l'on peut énoncer avec certitude, c'est que l'« adolescence » est une période de la vie de l'enfant qui se caractérise par des transformations physiologiques et psychologiques, et qui est normalement consacrée à la préparation de l'enfant à l'entrée dans la vie sociale, économique et citoyenne hors du foyer parental. **Dans le cadre de la présente étude, est considéré comme adolescent tout individu appartenant au groupe d'âges 15-17 ans.**

Jeunesse :

Etymologiquement, le mot *jeunesse* vient du terme latin « juvenios », qui signifie "qui n'est pas avancé en âge". La jeunesse est cette période comprise entre l'enfance et l'âge adulte. Toutefois, les limites de l'enfance et de l'âge adulte ne sauraient être universellement définies, tant il est vrai que celles-ci varient d'un individu à l'autre. Par contre, le Ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS) considère comme jeune tout individu dont l'âge varie entre 15 et 34 ans révolus.

L'on peut constater que le concept *jeune* est une réalité fluctuante et d'une grande complexité. Pour mieux cerner la notion de la jeunesse, il s'avère nécessaire de prendre en compte, en plus du critère d'âge, des critères d'ordres biologique, sociologique et d'autres facteurs spécifiques d'ordres socioculturel, institutionnel, économique et politique.

De manière générale, vu sous l'angle de l'âge et des critères biologiques et socioculturels, cette notion renvoie à une définition non homogène. Le concept *jeune* serait mieux affiné au travers d'une catégorisation situationnelle qui tient compte d'un certain nombre de facteurs tels que le milieu de résidence, le niveau d'instruction, la situation professionnelle, sans omettre l'état physique et mental.

Pour l'analyse diagnostique de la situation de la jeunesse, deux grandes catégories ont été identifiées : la jeunesse urbaine et la jeunesse rurale.

Tout comme pour le concept *enfance*, il n'y a pas de consensus en ce qui concerne la tranche d'âges qui permet de mieux cerner le concept de *jeunesse*. Pour rendre possibles les comparaisons internationales par rapport aux différents indicateurs qui seront calculés, l'analyse portera d'abord sur les jeunes appartenant à la tranche d'âges 15-24 ans. Les mêmes indicateurs seront ensuite produits pour les jeunes tels que définis par le MJS (15-34 ans) en vue de prendre en compte les préoccupations spécifiques exprimées par le Gouvernement par rapport à cette catégorie de population.

Les autres concepts utilisés pour l'analyse des différents phénomènes examinés par rapport à la situation sociale et économique des enfants et des jeunes sont des concepts opérationnels qui ont été définis dans le cadre de la réalisation du quatrième RGPH. Ils méritent d'être examinés d'avance afin de mieux situer le lecteur par rapport aux différentes conclusions auxquelles l'on pourrait parvenir à l'issue de l'étude. Ce sont entre autres : la situation sociale et économique des enfants ; la situation sociale et économique des jeunes et le profil démographique.

Situation sociale et économique des enfants :

Elle correspond à l'ensemble des caractéristiques liées aux conditions sociales et économiques de cette catégorie dont l'âge varie entre 0 et 17 ans. Dans le cadre de la présente étude, ce concept est utilisé pour mettre en exergue l'état dans lequel vivent ces personnes dont la responsabilité de l'encadrement et de l'épanouissement incombe à l'Etat, aux parents et autres relations. Ainsi, l'analyse sera focalisée sur le niveau de satisfaction de certains besoins fondamentaux des enfants (accès à l'eau potable) et du degré de jouissance de leurs droits (droit à l'éducation, droit à la santé, etc.).

Situation sociale et économique des jeunes :

Ce concept renvoie aux principales caractéristiques qui confèrent une position sociale aux individus âgés de 15 à 24 ans d'après les Nations Unies ou 15 à 34 ans selon le MJS. Fort de cette définition, la réflexion sera davantage axée sur les différents statuts attribués à cette catégorie d'acteurs relatifs à leur aptitude à pouvoir assurer leur insertion aux plans social et économique et à leur degré d'implication dans le processus du développement de la société mauritanienne au regard de leurs potentialités.

Profil démographique :

Il faut entendre par profil démographique d'une population, la configuration que peut présenter celle-ci à un moment donné par rapport aux différentes catégories prédéfinies qui entrent dans sa composition. Les groupes d'âges retenus pour définir ces catégories varient en fonction de la nature du phénomène ou du problème qui fait l'objet de l'étude. Le chevauchement d'âges entre deux catégories ou deux groupes spécifiques ne pose pas de problème particulier. Par exemple, les adolescents, qui sont les individus appartenant à la tranche d'âges 15-17 ans constituent une catégorie à part, se positionnant à cheval entre les enfants et les jeunes. Ce qui importe, c'est la nature des indicateurs élaborés qui découlent de l'analyse d'une catégorie définie à partir d'un groupe d'âges précis.

12.3. LES ENFANTS

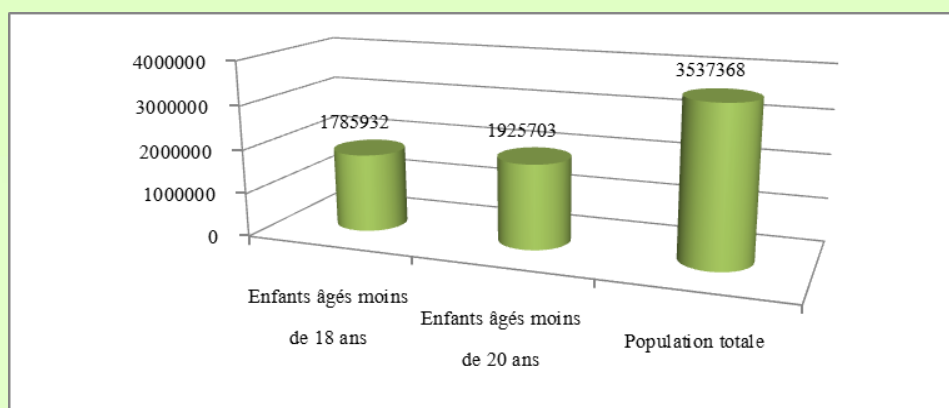
La mise en œuvre des actions gouvernementales ciblant l'amélioration des conditions de vie des enfants requiert une meilleure connaissance des profils de ceux-ci. L'analyse de ce thème sur la base des résultats du quatrième RGPH permettra sans doute une meilleure opportunité pour élaborer les profils des enfants mauritaniens et mettre l'accent sur leurs caractéristiques.

L'analyse des profils et caractéristiques essentielles de la population des enfants vont faciliter l'élaboration des politiques cohérentes et programmes de ciblage, afin de garantir l'efficacité des interventions orientées en faveur des différents groupes spécifiques constituant cette population. Cette section va s'intéresser au poids démographique de cette population, à sa répartition par sexe, par zone géographique et par tranche d'âges ainsi qu'aux différentes mutations qui s'opèrent dans leur cycle de vie.

A. IMPORTANCE NUMÉRIQUE DES ENFANTS

Les résultats du RGPH 2013 ont permis de dénombrer au total 1.785.932 personnes de moins de 18 ans sur une population totale de 3.537.368 habitants, soit une proportion de 50,5% du volume total de la population, alors que la population de moins de 20 ans atteint 1.925.702 personnes, soit 54,4%.

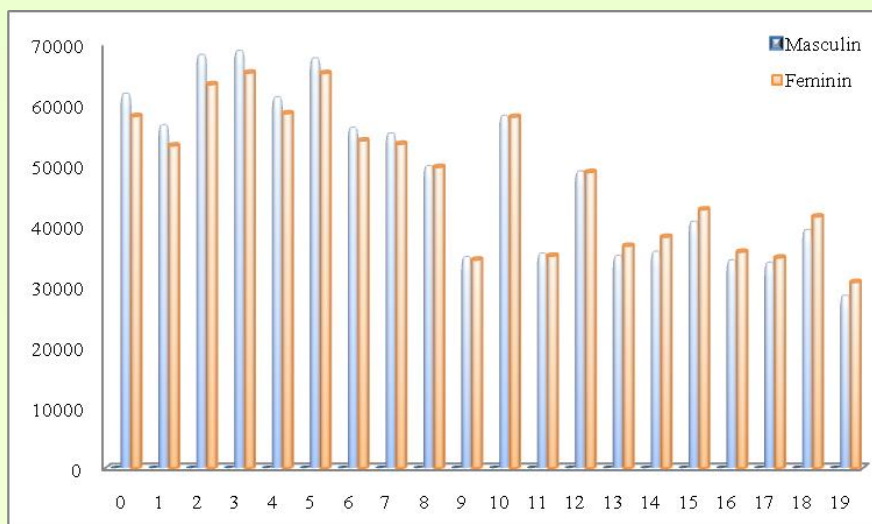
Graphique 0.1: Importance numérique des enfants par rapport à la population totale



a. Structure par sexe et par âge des enfants

La distribution selon le sexe indique qu’il a été dénombré 900.871 garçons et 885.062 filles. Ces chiffres montrent que la population des enfants mauritaniens de moins de 18 ans compte un peu plus de garçons que de filles. Ceci est clairement exprimé par le rapport de masculinité qui est de 101,8% au niveau national, 101,7% pour les sédentaires contre 105,5% pour les nomades.

Graphique 0-2 : Répartition des enfants de moins de 20 ans selon leur âge révolu par rapport au sexe



Par rapport à l’âge, quel que soit le groupe d’âge comparé au sein de la population des enfants de moins de 13 ans, l’effectif des garçons domine toujours celui des filles en 2013. En revanche la dominance est nette en faveur des filles pour les enfants dont l’âge est de 13 ans révolus à 19 ans révolus, quelque soit le groupe d’âge comparé.

enfants dont l’âge est de 13 ans révolus à 19 ans révolus, quelque soit le groupe d’âge comparé.

b. Variation spatiale

Par rapport au milieu de résidence, 791.225 enfants (dont 400.879 garçons et 390.346 filles) ont été dénombrés en milieu urbain contre 961.968 enfants (dont 483.161 garçons et 478.766 filles) en milieu rural ; soit 44.3% d'individus de cette tranche d'âges pour le milieu urbain et 53.9% pour le milieu rural.

0.1 : Répartition de la population résidente âgée de moins de 18 ans par milieu de résidence selon le sexe

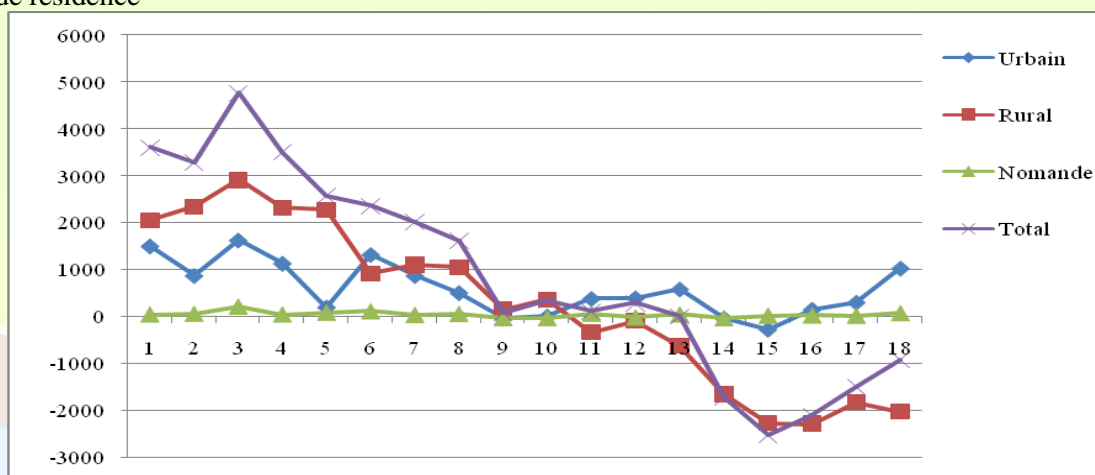
		Masculin	Féminin	Ensemble	Proportion par rapport à la population des enfants (%)	Proportion par rapport à la population du milieu (%)	Proportion par rapport à la population totale (%)	Rapport de masculinité
Enfants	Urbain	400879	390346	791225	44,3%	46,3%	22,4%	102,7%
	Rural	483161	478766	961928	53,9%	54,6%	27,2%	100,9%
	Nomade	16830	15950	32780	1,8%	49,4%	0,9%	105,5%
	Ensemble	900871	885062	1785932	100%	-	50,5%	101,8%
Population	Urbain	869654	840450	1710103	-	-	48,3%	103,5%
	Rural	837853	923084	1760937	-	-	49,8%	90,8%
	Nomade	35567	30761	66328	-	-	1,9%	115,6%
	Ensemble	1743074	1794295	3537368	-	-	100%	97,1%

Source : RGPH 2013

Les nomades ne comptent que 32.780 enfants (dont 16.830 garçons et 15.950 filles). Le taux de nomadisme au niveau de la population des enfants de moins de 18 ans atteint 1,8%, contre un taux global de nomadisme de 1,9%.

Par rapport à l'âge, la comparaison des résultats au niveau du milieu urbain montre que quel que soit le groupe d'âge comparé au sein de la population des enfants de moins de 18 ans, l'effectif des garçons domine toujours celui des filles, excepté ceux âgés de 8 ans, 13 ans et 14 ans révolus (voir le graphique ci-dessous et le Tableau 0.1 en annexe).

Graphique 0-3 : Courbes des écarts entre les effectifs des garçons et ceux des filles suivant l'âge et par milieu de résidence



Au niveau du milieu rural, la dominance reste relativement dans la même allure qu'au niveau national (voir graphique ci-dessus.). Le nombre de garçons de moins de 10 ans domine le nombre de filles. Par contre, il y a en peu plus de filles que de garçons dans la population des enfants ruraux âgés de 10 ans et plus.

La dominance inversée de l'effectif des filles dans le milieu rural à partir de 10 ans, se justifie, entre autres, par l'immigration vers les centres urbains, afin de se présenter à un travail ou à une formation. En effet, le milieu rural est caractérisé généralement par l'accentuation de la pauvreté, le manque d'une scolarisation complète et surtout le manque d'un marché du travail moderne, comparativement au milieu urbain.

Par rapport à la structure de la population dans chaque wilaya par sexe, elle est à l'image de celle observée au niveau national pour certaines wilayas, comme l'indique le tableau ci-après présentant la population des enfants (0-19 ans) par wilaya de résidence et par sexe. En effet, pour la population des wilayas de Grogol, Trarza, Adrar, Dakhlett Nouadhibou, Guidimagha, Tiris Zemmour, Inchiri et Nouakchott, elle est à l'image de celle observée au niveau national. Cependant, une prédominance féminine est constatée au niveau de la population des wilayas des deux Hodh, de l'Assaba, du Brakna et du Tagant qui sont caractérisées par l'accentuation de la pauvreté selon les résultats de l'EPCV 2008.

Tableau 0.2. : Répartition de la population résidente âgée de moins de 20 ans par wilaya de résidence selon le sexe

Wilaya	Masculin	Féminin	Ensemble	Proportion dans la population des enfants (%)	Proportion dans la population totale (%)	Rapport de masculinité
Hodh Chargui	120701	121938	242639	12,6%	6,9%	99,0%
Hodh El Gharbi	84358	85871	170229	8,8%	4,8%	98,2%
Assaba	94690	94874	189564	9,8%	5,4%	99,8%
Gorgol	101937	100822	202759	10,5%	5,7%	101,1%
Brakna	90026	90348	180374	9,4%	5,1%	99,6%
Trarza	72420	71535	143955	7,5%	4,1%	101,2%
Adrar	15917	15773	31690	1,6%	0,9%	100,9%
Dakhlett Nouadhibou	28840	27177	56017	2,9%	1,6%	106,1%
Tagant	22279	22598	44877	2,3%	1,3%	98,6%
Guidimagha	81489	80026	161514	8,4%	4,6%	101,8%
Tiris Zemmour	12143	11475	23618	1,2%	0,7%	105,8%
Inchiri	4189	3716	7905	0,4%	0,2%	112,7%
Nouakchott	239446	231115	470560	24,4%	13,3%	103,6%
Ensemble	968433	957269	1925703	100,0%	54,4%	101,2%
Population Totale	1743074	1794295	3537368	-	100%	97,1%

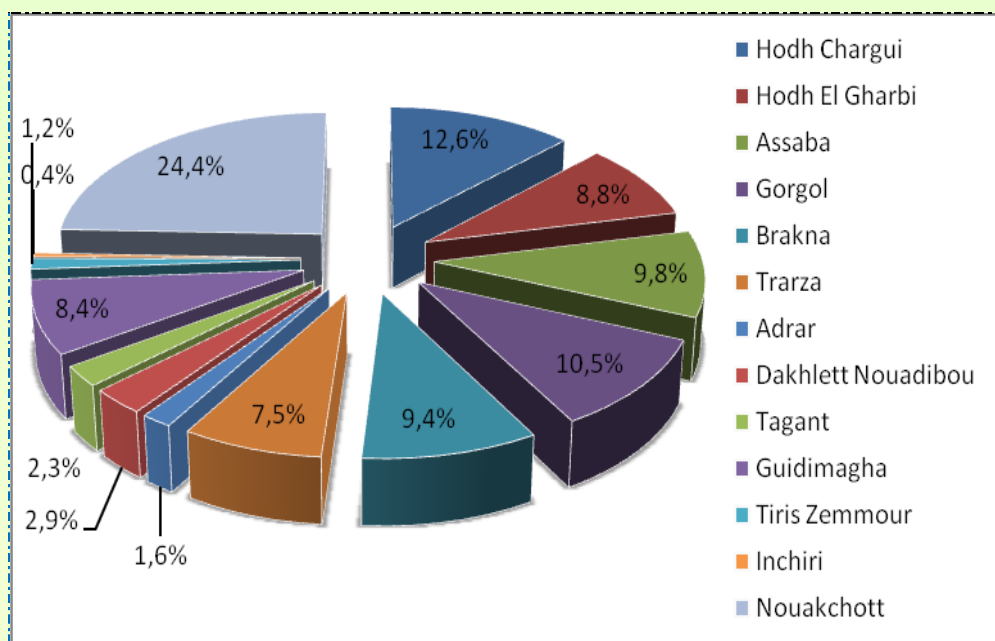
Source : RGP 2013

Le rapport de masculinité des enfants de moins de 20 ans est un peu plus élevé au niveau des wilayas minières et les deux capitales (politique et économique), qui constituent des pôles d'attraction pour la main-d'œuvre masculine. Il atteint environ 113% en Inchiri, 106% à

Nouadhibou et Tirs Zemour et 104% à Nouakchott. En revanche, le rapport de masculinité des enfants de moins de 20 ans baisse pour les wilayas agropastorales qui sont peu développées. Il se situe à environ 98% au Hodh El Gharbi et à 99% au niveau du Tagant et au Hodh El Chargui.

Par ailleurs, la population des enfants est inégalement répartie selon les treize wilayas du pays. Les proportions les plus élevées d'enfants par rapport à la population totale des enfants que compte la Mauritanie sont enregistrées dans la wilaya de Nouakchott qui détient 24,4% et la wilaya du Hodh Chargui qui renferme 12,6%. Elles sont talonnées par le Gorgol avec une proportion de 10,5%, suivi de l'Assaba avec une proportion de 9,8%, puis le Brakna avec 9,4%. Arrivent ensuite le Hodh El Gharbi (8,8%), le Guidimagha (8,4%) et le Trarza (7,5%). Les plus faibles proportions de la population totale des enfants sont enregistrées au niveau des wilayas de Dakhlett Nouadhibou (2,9%), du Tagant (2,3%), de l'Adrar (1,6%), du Tiris Zemour (1,2%) et de l'Inchiri (0,4%). Le graphique ci-dessous récapitule cette distribution par wilaya.

Graphique 0-4 : La distribution de la population des enfants selon les wilayas du pays



B. LE CYCLE DE VIE DES ENFANTS

Outre le débat sur la limite d'âge de la population des enfants, l'analyse du cycle de vie des enfants se fera en fonction des âges fonctionnels correspondant aux préoccupations qui fondent les

priorités de l'action gouvernementale dans les secteurs sociaux, plusieurs groupes spécifiques sont identifiés pour être analysés, à savoir :

- Les nourrissons (0 à moins de 2 ans) ;
- la population des enfants âgés de moins de 5 ans ;
- la population d'âge préscolaire (3 à moins de 6 ans) ;
- la population des enfants d'âge scolaire obligatoire (6 à 14 ans) ;
- la population des enfants en phase d'adolescence (15 à 17 ans).

Les quatre premières catégories se retrouvent au sein de la population d'enfants âgés de moins de 15 ans qui se chiffre à 1.564.299 enfants sur un effectif d'une population totale de 3.537.368 individus.

0.3: Indicateurs démographiques de base de la population des enfants de moins de quinze ans

		Masculin	Féminin	Ensemble	Proportion par rapport à la population des enfants de moins de 15 ans (%)	Proportion par rapport à la population des enfants de moins de 18 ans (%)	Proportion par rapport à la population du milieu (%)	Proportion par rapport à la population totale (%)	Rapport de masculinité
Enfants de moins de 15 ans	Urbain	345508	336456	681964	43,6%	86,2%	39,9%	19,3%	102,7%
	Rural	431958	421424	853383	54,6%	88,7%	48,5%	24,1%	102,5%
	Nomade	14848	14100	28948	1,9%	88,3%	43,6%	0,8%	105,3%
	Ensemble	792315	771980	1564295	100%	87,6%	44,2%	44,2%	102,6%
Enfants de moins de 18 ans	Urbain	400879	390346	791225	—	—	46,3%	22,4%	102,7%
	Rural	483161	478766	961928	—	—	54,6%	27,2%	100,9%
	Nomade	16830	15950	32780	—	—	49,4%	0,9%	105,5%
	Ensemble	900871	885062	1785932	—	—	50,5%	50,5%	101,8%
Population	Urbain	869654	840450	1710103	—	—	—	48,3%	103,5%
	Rural	837853	923084	1760937	—	—	—	49,8%	90,8%
	Nomade	35567	30761	66328	—	—	—	1,9%	115,6%
	Ensemble	1743074	1794295	3537368	—	—	—	100,0%	97,1%

Source : RGPH 2013

En terme de poids démographique, les enfants de moins de 15 ans représentent une proportion de 87,6% de la population d'enfants de moins de 18 ans et 81,2% de la population d'enfants de moins de 20 ans. Par rapport à la population totale, la proportion de la population d'enfants de moins de 15 ans est de 44,2% de la population totale.

La comparaison des résultats présentés sur le tableau ci-dessus, montre que quel que soit le milieu de résidence comparé au sein de la population des enfants dont l'âge est moins de 15 ans, l'effectif des garçons domine toujours celui des filles. Ainsi le rapport de masculinité témoigne de ce

constat : il surpasse 102% quelque soit le milieu de résidence pour la population des enfants de moins de 15 ans.

Les résultats du quatrième RGPH de 2013 mettent en évidence l'extrême jeunesse de la population mauritanienne. Elle est en majorité composée des enfants, à l'instar de celle de tous les pays de l'Afrique subsaharienne. D'après les résultats du tableau 2.4, plus que la moitié de la population de Mauritanie en 2013 est âgée de moins de 18 ans¹. Cela montre que les enfants représentent la couche la plus importante en termes de poids démographique au sein de la population. Il est évident qu'une telle structure, qui est la conséquence d'une légère baisse de la fécondité et du recul relatif de la mortalité des enfants, a des répercussions considérables sur le plan démographique, politique et socio-économique aussi bien aujourd'hui que dans l'avenir. Elle exige de la part de l'Etat, des efforts considérables pour l'amélioration des conditions sociales et économiques de ces groupes spécifiques.

¹ 17 ans représente l'âge médian qui est une meilleure mesure de tendance centrale permettant de mieux apprécier le caractère jeune d'une population. C'est l'âge qui divise la population d'un pays en 2 groupes numériquement égaux, la moitié étant plus jeune, l'autre moitié plus âgée.

Tableau 0.4 : Synthèse du volume et de la structure des groupes spécifiques des enfants

		Masculin	Féminin	Ensemble	Proportion dans la population des enfants de moins de 15 ans (%)	Proportion dans la population des enfants de moins de 18 ans (%)	Proportion dans la population du milieu (%)	Proportion dans la population totale (%)	Rapport de masculinité (%)
Enfants de moins de 2 ans	Urbain	54993	52617	107610	6,9%	6,0%	6,3%	3,0%	104,5%
	Rural	61243	56842	118085	7,5%	6,6%	6,7%	3,3%	107,7%
	Nomade	1989	1875	3864	0,2%	0,2%	5,8%	0,1%	106,1%
	Ensemble	118225	111333	229558	14,7%	12,9%	6,5%	6,5%	106,2%
Enfants de moins de 5 ans	Urbain	130579	125242	255822	16,4%	14,3%	15,0%	7,2%	104,3%
	Rural	179458	167526	346984	22,2%	19,4%	19,7%	9,8%	107,1%
	Nomade	6179,99	5705,51	11885,5	0,8%	0,7%	17,9%	0,3%	108,3%
	Ensemble	316217	298474	614691	39,3%	34,4%	17,4%	17,4%	105,9%
Enfants de 5 à 14 ans	Urbain	30854	29533	60387	3,9%	3,4%	3,5%	1,7%	104,5%
	Rural	35352	34430	69783	4,5%	3,9%	4,0%	2,0%	102,7%
	Nomade	1343	1225	2569	0,2%	0,1%	3,9%	0,1%	109,6%
	Ensemble	67550	65189	132739	8,5%	7,4%	3,8%	3,8%	103,6%
Enfants de 15 à 17 ans	Urbain	79069	76416	155485	9,9%	8,7%	9,1%	4,4%	103,5%
	Rural	114329	108796	223125	14,3%	12,5%	12,7%	6,3%	105,1%
	Nomade	4042	3781	7823	0,5%	0,4%	11,8%	0,2%	106,9%
	Ensemble	197439	188994	386433	24,7%	21,6%	10,9%	10,9%	104,5%
Enfants de 18 à 19 ans	Urbain	184075	181680	365755	23,4%	20,5%	21,4%	10,3%	101,3%
	Rural	217148	219467	436616	27,9%	24,4%	24,8%	12,3%	98,9%
	Nomade	7325	7169	14494	0,9%	0,8%	21,9%	0,4%	102,2%
	Ensemble	408548	408317	816865	52,2%	45,7%	23,1%	23,1%	100,1%
Population Totale	Urbain	55371	53890	109261	-	6,1%	6,4%	3,1%	102,7%
	Rural	51203	57342	108545	-	6,1%	6,2%	3,1%	89,3%
	Nomade	1982	1850	3832	-	0,2%	5,8%	0,1%	107,1%
	Ensemble	108556	113082	221638	-	12,4%	6,3%	6,3%	96,0%
Population Totale	Urbain	37439	35705	73143	-	-	4,3%	2,1%	104,9%
	Rural	28870	35429	64299	-	-	3,7%	1,8%	81,5%
	Nomade	1251	1074	2325	-	-	3,5%	0,1%	116,5%
	Ensemble	67560	72207	139767	-	-	4,0%	4%	93,6%
Population Totale	Urbain	869654	840450	1710103	-	-	100%	48,3%	103,5%
	Rural	837853	923084	1760937	-	-	100%	49,8%	90,8%
	Nomade	35567	30761	66328	-	-	100%	1,9%	115,6%
	Ensemble	1743074	1794295	3537368	-	-	100%	100%	97,1%

Source : RGPH 2013

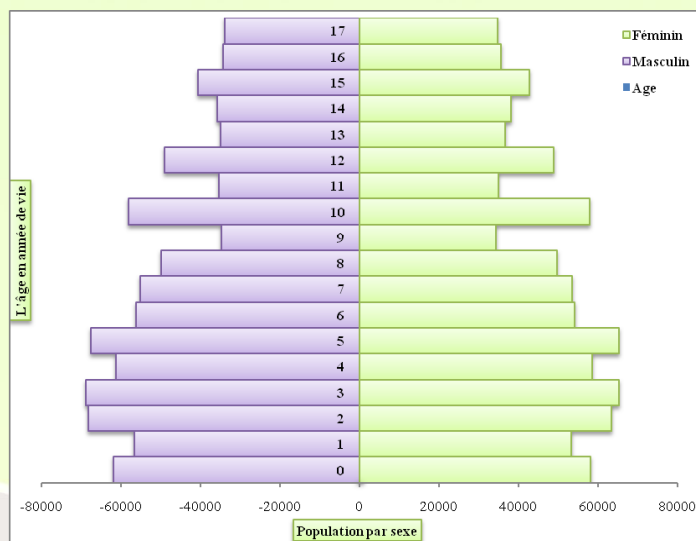
Il ressort des résultats synthétiques du tableau ci-dessus que la population mauritanienne abrite 229.558 nourrissons, 614.691 enfants de moins de cinq ans, 386.433 enfants d'âge préscolaire et 816.865 enfants d'âge de scolarité obligatoire.

L'examen du tableau permet également d'illustrer quelques indicateurs démographiques relatifs aux différents groupes spécifiques identifiés. Ainsi, il reflète des constats sur la composition,

l'importance numérique et la répartition de chaque groupe. Le tableau permet de dégager les observations ci-après :

- ✓ Les valeurs des rapports de masculinité sont toutes supérieures à 100% quel que soit le groupe spécifique considéré dans la population des enfants de moins de 15 ans, c'est-à-dire qu'il y a une prédominance masculine au niveau de chaque groupe considéré de cette population ;
- ✓ Sachant que le taux annuel moyen de l'accroissement démographique entre 2000 et 2013 s'élève à 2,77%, l'effectif des nourrissons s'élève à 229.558 au niveau national, soit une proportion de 6,5% de la population totale ;
- ✓ La forte présence de la population des enfants de moins de 5 ans, qui représente 17,4% de la population totale du pays ;
- ✓ L'importance relative en terme de poids démographique de la population des enfants en âge de scolarité obligatoire (6 à 14 ans), avec une proportion de 23,1% de la population totale ;
- ✓ La prédominance féminine d'enfants en âge de scolarité obligatoire dans le rural, ainsi que pour les enfants de 15 à 17 ans ;
- ✓ Le faible poids démographique de la population des enfants nomades dans la population nationale des enfants.

Graphique 0-5 : La pyramide d'âge de la population de moins de 18 ans



Il est également important à ce niveau d'illustrer la structure et le volume de la population de moins de 18 ans sur la pyramide d'âge spécifique à cette population, afin de mieux éclairer les décideurs nationaux.

La première analyse de cette pyramide montre que sa partie inférieure est biaisée un peu à gauche, ce que signifie que les garçons mauritaniens sont plus nombreux

que les filles. Mais à partir de l'âge de 13 ans, les choses s'inversent sur la partie supérieure de la pyramide. C'est-à-dire qu'à partir de cet âge les filles reprennent le dessus sur les garçons, en terme numérique.

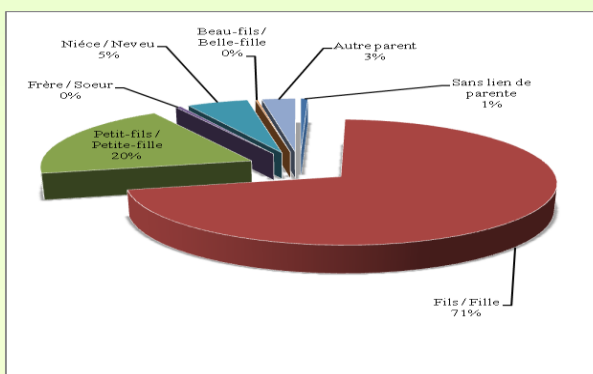
1.1.1. LA PETITE ENFANCE (DE 0 À 4 ANS)

Outre l'importance numérique de cette population, elle constitue la principale cible des programmes de vaccination. Les résultats du RGPH montrent que les enfants de moins de 5 ans comptent 614.691 individus, soit 17,4% de la population nationale. Cette sous population représente en milieu rural 19,7% contre 15% en urbain.

La prédominance du sexe masculin est plus accentuée au niveau de cette strate de la population. En effet, on compte environ 106 garçons pour 100 filles du même âge (voir tableau 3.4 plus haut). Vu la vulnérabilité de cette couche de la population et son poids important, il est essentiel d'évoquer certaines caractéristiques démographiques de celle-ci, afin d'identifier dans quelle mesure les pouvoirs publics peuvent élaborer des stratégies adéquates susceptibles à répondre d'une façon efficiente à leur profil démographique. En particulier, l'accent sera mis dans cette section sur le milieu familial où les enfants de moins de 5 ans vivent.

Graphique 0-6 : Le contexte familial des enfants de moins de 5 ans

L'analyse des résultats du quatrième RGPH montre qu'environ les deux tiers des enfants de moins de 5 ans (71,1%) bénéficient de la tutelle directe de l'un de ses parents (père ou mère directe). Cependant, 0,6% des enfants de cet âge vivent dans des ménages sans aucun lien de parenté avec leurs chefs. Cette situation est plus prononcée dans le milieu urbain avec un taux de 0,9%.



La répartition de cette strate de la population selon le lien de parenté avec le chef du ménage indique que 19,7% de celle-ci vivent avec leurs grands-pères ou leurs grandes mères. Ainsi que 0,4% vit dans des ménages dirigés par les frères ou les sœurs des enfants et 5,2% vivent avec leurs oncles. Alors que 2,8% vivent sous la tutelle de l'un des parents lointains et 0,2% vit dans des ménages dirigés par un beau père ou une belle mère.

Il est à noter que cette répartition montre des disparités variantes selon le milieu de résidence et le sexe de l'enfant (voir tableau ci-dessous pour plus d'illustration sur les écarts inter-milieu et inter-sexe).

Tableau 0.5 : Répartition des enfants de moins de 5 ans selon le lien de parenté avec le chef de ménage, le sexe et le milieu de résidence

Lien de parenté avec le CM		Milieu et mode de résidence			Total
		Urbain	Rural	Nomade	
Garçons	Sans lien de parenté	0,5%	0,2%	0,1%	0,3%
	Fils / Fille	34,8%	37,5%	46,9%	36,6%
	Petit-fils / Petite-fille	10,8%	9,9%	3,7%	10,2%
	Frère / Sœur	0,2%	0,3%	0,1%	0,2%
	Nièce / Neveu	2,8%	2,6%	0,9%	2,7%
	Beau-fils / Belle-fille	0,1%	0,1%	0,0%	0,1%
	Autre parent	1,8%	1,1%	0,4%	1,4%
	Total	51,0%	51,7%	52,0%	51,4%
Filles	Sans lien de parenté	0,5%	0,2%	0,0%	0,3%
	Fils / Fille	33,3%	35,1%	43,1%	34,5%
	Petit-fils / Petite-fille	10,4%	9,2%	3,7%	9,6%
	Frère / Sœur	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%
	Nièce / Neveu	2,6%	2,4%	0,7%	2,5%
	Beau-fils / Belle-fille	0,1%	0,1%	0,0%	0,1%
	Autre parent	1,8%	1,1%	0,3%	1,4%
	Total	49,0%	48,3%	48,0%	48,6%
Enfants de moins de 5 ans	Sans lien de parenté	0,9%	0,4%	0,1%	0,6%
	Fils / Fille	68,2%	72,6%	90,0%	71,1%
	Petit-fils / Petite-fille	21,2%	19,1%	7,4%	19,7%
	Frère / Sœur	0,4%	0,5%	0,2%	0,4%
	Nièce / Neveu	5,4%	5,1%	1,6%	5,2%
	Beau-fils / Belle-fille	0,2%	0,2%	0,0%	0,2%
	Autre parent	3,7%	2,2%	0,7%	2,8%
	Total	100%	100%	100%	100%

Par rapport aux wilayas, la part des enfants de moins de 5 ans qui vivent dans des ménages dirigés par leurs parents directs (père ou mère), passe d'environ 80% au Hodh Chargui à 53% au Guidimagha. Cependant la part de l'absence de parenté de l'enfant de moins de 5 ans avec le CM passe de 0,2% en Assaba et au Tagant à 1,6% au Tiris Zemour. Ces différences interrégionales sont à l'origine dues à une combinaison de raisons à la fois socioculturelles et socioéconomiques spécifiques à chaque wilaya du pays (cf. Tableau 2 en Annexe).

1.1.1.1. MORTALITÉ INFANTO-JUVÉNIILE

Les indicateurs utilisés ici sont calculés à partir des informations tirées du 4^e RGPH sur les probabilités à la naissance de décéder, avant d'atteindre le premier anniversaire, le cinquième anniversaire, etc. selon les définitions suivantes :

- **Quotient de mortalité infantile (1q0)** : mesure, à la naissance, la probabilité de décéder avant d'atteindre le premier anniversaire (le terme taux de mortalité infantile sera aussi utilisé pour désigner le quotient de mortalité infantile) ;

- **Quotient de mortalité juvénile (4q1)** : mesure, chez les enfants âgés d'un an exact, la probabilité de décéder avant d'atteindre le cinquième anniversaire ;
- **Quotient de mortalité infanto-juvénile (5q0)** : mesure, à la naissance, la probabilité de décéder avant d'atteindre le cinquième anniversaire.

Cependant, l'estimation de la mortalité à partir de la déclaration des naissances présente à la fois des limites d'ordre méthodologique et des risques d'erreurs d'enregistrement. La collecte des informations auprès des ménages à la période de dénombrement, conjuguée avec les habitudes de la population, ne facilite pas l'obtention d'informations exhaustives sur la survie ou le décès d'enfants. Les indicateurs de mortalité infantile étant abordés et analysés d'une façon exhaustive dans le rapport sur la mortalité, on se limitera donc à une appréciation générale des indicateurs clés de la mortalité des enfants.

Les résultats du RGPH indiquent que sur 1 000 naissances vivantes, 115 décèdent avant d'atteindre leur cinquième anniversaire, dont 72 avant d'atteindre leur premier anniversaire.

En tenant compte du milieu de résidence, sur 1 000 naissances vivantes en milieu nomade, 132 enfants décèdent avant d'atteindre leur cinquième anniversaire, dont 82 avant leur premier anniversaire. Au niveau des ruraux sédentaires, sur 1 000 naissances vivantes, 118 décèdent avant d'atteindre leur cinquième anniversaire contre seulement 109 en milieu urbain, dont 74 enfants ruraux et 69 enfants urbains avant leur premier anniversaire. Le Tableau 3 en annexe récapitule ces données.

1.1.1.2. LA MALNUTRITION

Compte tenu du caractère chronique de l'insécurité alimentaire en Mauritanie, il est nécessaire pour le pays de disposer d'une véritable politique nationale de la sécurité alimentaire, pour mettre en œuvre des programmes visant la réduction de la vulnérabilité des populations pauvres aux chocs exogènes. L'un des objectifs du CSLP 2011-2015 est justement de renforcer le système d'alerte précoce, ce qui nécessite de produire, de manière régulière, une information fiable sur la sécurité alimentaire en redynamisant et en renforçant l'observatoire de la sécurité alimentaire à concrétiser son indépendance et son autonomie.

Une étude réalisée par l'UNICEF sur l'insécurité des ménages et notamment sur la population vulnérable représentée par les femmes et les enfants montre que :

- Les sources de revenus sont très peu diversifiées dans le milieu rural du fait de la faiblesse des opportunités d'emploi et de développement des Activités Génératrices de Revenus (AGRs). Les stratégies d'adaptation les plus utilisées par les ménages restent la réduction

de la qualité des repas surtout chez les ménages en insécurité alimentaire modérée et les ménages les plus affectés (sévères) ont en plus tendance à diminuer la quantité de nourriture consommée. Les stratégies extrêmes consistent pour les ménages qui en ont à vendre des animaux ou, partir en exode.

- Les ménages les plus affectés par l'insécurité alimentaire sont ceux dont les activités ne permettent pas un bon accès aux aliments. Ils ont pour activité principale un travail journalier ou de petits métiers. La plupart d'entre eux n'ont souvent pas d'occupation leur permettant d'avoir un revenu régulier. Ils ont une consommation alimentaire très peu diversifiée, composée essentiellement de céréales, ce qui est reflété au niveau des dépenses alimentaires où l'achat de céréales est le plus fréquent. Leur alimentation est essentiellement composée de céréales, de sucre, du sel et d'huile. Ces ménages ont également recours à des produits de la chasse et de la cueillette pour améliorer leur régime alimentaire.
- Les ménages possédant du bétail et ceux ayant comme principale activité la production agricole paraissent moins vulnérables à l'insécurité alimentaire que les autres.
- Les ménages les moins affectés par l'insécurité alimentaire sont essentiellement les fonctionnaires et salariés, les commerçants, entrepreneurs et ménages bénéficiant de transfert d'argent de migrants.

Les stratégies de survie mises en place par les groupes les plus vulnérables à l'insécurité alimentaire diffèrent selon leur mode de vie :

- En zone pastorale semi désertique, d'élevage extensif et transhumant de camelins et de caprins, les populations vulnérables à l'insécurité alimentaire achètent surtout des produits agricoles importés, qui sont la base de leur alimentation : du riz pour le repas de la journée ; du blé et de la farine de blé pour celui du soir, souvent plus disponibles et moins coûteux que les céréales sèches ; du sucre et de la viande.

En dehors de ces produits, ces populations s'approvisionnent en niébé sur les marchés, quand elles en ont les moyens. Le lait est autoconsommé et donné aux personnes démunies. Il est très important dans cet environnement pour l'équilibre nutritionnel (plus de 6 litres par ménage et par jour) et peut remplacer le repas du soir. Ces populations vulnérables n'ont en général pas de produits agricoles à vendre et ne vendent que de façon

obligatoire des animaux mâles à la veille des fêtes religieuses. La vente peut cependant concerner des produits artisanaux. Une grande partie de ces familles reçoit chaque mois ou chaque deux mois l'argent et/ou les vivres des proches basés dans les grandes villes ou à l'extérieur du pays. Si un ménage ne reçoit pas ces transferts, il fait recours aux crédits, cherche des aides, ou, si la situation devient vraiment difficile vend ses animaux généralement à des proches ou aux marchands de bétail dans les villages.

- Dans la zone de pastoralisme transhumant, les populations vulnérables à l'insécurité alimentaire n'ont pas ou presque pas d'animaux à vendre et reçoivent apparemment moins régulièrement de transferts pour nourrir les familles. Elles se nourrissent principalement du lait, du riz, du blé et du niébé ; le sorgho, pourtant apprécié est souvent plus coûteux que les autres céréales. Toutes les céréales et le niébé sont achetés, tandis que le lait est autoconsommé ou acheté sous forme de poudre.
- *Les populations vulnérables vivant dans la zone agro-pastorale*, pratiquent à la fois l'agriculture et l'élevage, mais ne disposent pas - ou de très peu - d'animaux, ni de terres suffisantes pour garantir la sécurité alimentaire. Elles sont tenues d'acheter une grande partie de leurs besoins alimentaires. Dans le passé, la consommation de sorgho, après-midi et soir, était dominante, mais le riz et le blé occupent actuellement une position favorisée. L'achat à crédit constitue une stratégie de survie des ménages pauvres. Les produits achetés à des prix élevés sont généralement remboursés en céréales bradées après la récolte. Les transactions se font dans les villages ou marchés proches, avec les mêmes personnes qui entretiennent des relations évidentes avec les bénéficiaires. Les recettes issues de la vente des produits agricoles et animaux complétés par d'autres revenus sont consacrées par les ménages même vulnérables, à l'achat d'animaux dont le re-élevage offre des opportunités de production (lait, viande et de l'argent).

1.1.2. L'ENFANCE DE SCOLARITÉ (5 À 14 ANS)

L'amélioration durable du bien-être des enfants passe impérativement par la promotion de leurs droits, et plus particulièrement de leur droit à l'éducation. Or, beaucoup de choses demeurent peu connues par rapport aux principaux facteurs qui influencent leur scolarisation. Le 4^e RGPH permet de combler ce gap et d'apporter des réponses à un certain nombre d'interrogations dont les plus importantes sont jusqu'ici restées sans réponse, à savoir : qui sont ces enfants d'âge scolaire qui ont cessé d'aller à l'école ou qui n'ont jamais été à l'école ? Que représentent-ils par rapport à la

population d'enfants d'âge scolaire obligatoire ? Où les trouve-t-on ? Quelles sont leurs caractéristiques individuelles ? Quels sont les facteurs qui peuvent se révéler déterminants pour leur scolarisation ? Est-ce qu'ils sont victimes d'une exploitation ? Il est indispensable de répondre à ces questions afin de faire le point sur la mise en œuvre du CSLP 3.

Le CSLP 3 prévoit notamment, au niveau du fondamental, et en conformité avec les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), de garantir à tous les enfants mauritaniens, une éducation primaire complète et de qualité. Parmi, les actions mises en œuvre pour l'atteinte de ces objectifs, on peut citer entre autres : (i) la construction et la réhabilitation de salles de classe ; (ii) le ciblage des zones de pauvreté ou de résistance à la scolarisation en général et celle des filles en particulier ; et (3) la prise en charge de l'éducation des enfants âgés de moins de 15 ans et précocement déscolarisés.

Cette partie va traiter successivement des résultats de l'éducation de base, du travail des enfants et des mariages précoces.

1.1.2.1. L'EDUCATION

L'éducation est un droit essentiel de l'enfant, notamment quand il atteint l'âge d'apprendre et de comprendre, afin de le préparer à une vie digne dans la société. Par conséquent, cette section sera consacrée à l'analyse des résultats du 4^e RGPH sur la scolarisation des enfants de 5 à 14 ans.

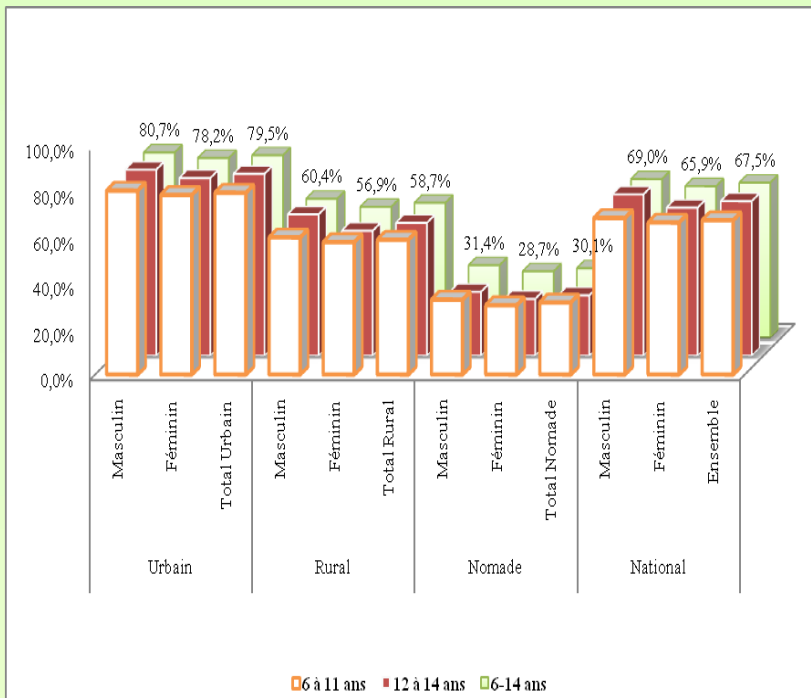
Avant d'analyser la population cible de la scolarité obligatoire en Mauritanie (6 à 14 ans), un point sera fait sur l'importance numérique des enfants de 5 ans. Cet âge est connu comme âge de préscolarité de l'enfant.

Les résultats du RGPH 2013 ont dénombré 67.550 garçons et 65.189 filles à l'âge de 5 ans dans la population mauritanienne, soit 132.739 enfants de cet âge. Mais ces résultats n'ont pas pu fournir malheureusement des informations sur la préscolarisation de cette tranche d'âge.

D'autre part, les enfants âgés de 5 ans représentent 8,5% de la population des enfants de moins de 15 ans en 2013, 7,8% de celle des enfants de moins de 18 ans et 3,8% de l'ensemble de la population nationale (cf. Tableau 3.4 plus haut). Les garçons de cette couche de la population dominent les filles avec un rapport de masculinité de 103,6%.

Par ailleurs, la connaissance des informations sur les caractéristiques individuelles des élèves ou des ménages abritant des enfants d'âge scolaire obligatoire (6 à 14 ans) est indispensable. Le RGPH 2013 permet de fournir des réponses à un certain nombre d'interrogations sur la scolarisation de ce groupe d'âge. Au total, 551.134 enfants scolarisés âgés de 6 à 14 ans ont été dénombrés, soit 282.017 garçons et 269.117 filles.

Graphique 0-7 : Le taux de fréquentation scolaire des enfants de 6 à 14 ans selon le milieu de résidence, le sexe et la tranche d'âge



Par conséquent, le taux de fréquentation scolaire s'élève à 67,5% pour cette couche d'enfants, 69% pour les garçons contre 65,9% pour les filles (voir graphique ci-contre).

Il atteint 79,5% pour le milieu urbain contre 58,7% pour le milieu rural. Par rapport à la population des enfants de 6 à 14 ans qui vivent dans le milieu nomade, le taux de

fréquentation scolaire n'atteint que 30,1%.

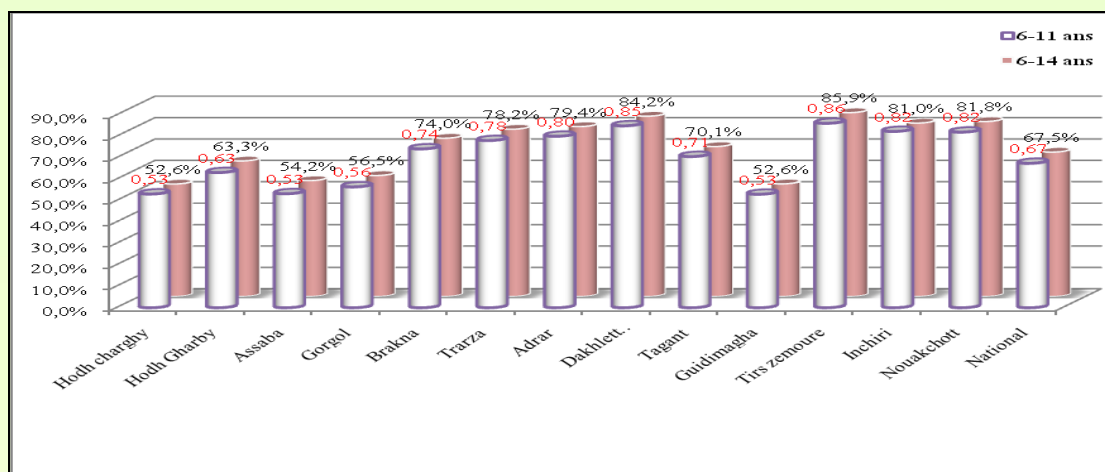
Les distinctions selon le sexe des enfants ne sont pas très significatives, néanmoins elles sont toujours en faveur de garçons quelque soit le milieu ou le mode de vie considéré.

Tableau 0.6 : La fréquentation scolaire des enfants en âge de scolarité obligatoire selon le sexe, le milieu de résidence et le groupe d'âge

Fréquentation scolaire			6 à 11 ans	12 à 14 ans	6 à 14 ans
Urbain	Masculin	Oui	80,4%	81,3%	80,7%
		Non	19,6%	18,7%	19,3%
	Féminin	Oui	78,5%	77,7%	78,2%
		Non	21,5%	22,3%	21,8%
	Total Urbain	Oui	79,5%	79,5%	79,5%
		Non	20,5%	20,5%	20,5%
Rural	Masculin	Oui	59,9%	61,8%	60,4%
		Non	40,1%	38,2%	39,6%
	Féminin	Oui	57,9%	54,6%	56,9%
		Non	42,1%	45,4%	43,1%
	Total Rural	Oui	58,9%	58,1%	58,7%
		Non	41,1%	41,9%	41,3%
Nomade	Masculin	Oui	32,7%	28,0%	31,4%
		Non	67,3%	72,0%	68,6%
	Féminin	Oui	30,3%	24,8%	28,7%
		Non	69,7%	75,2%	71,3%
	Total Nomade	Oui	31,5%	26,4%	30,1%
		Non	68,5%	73,6%	69,9%
Ensemble	Masculin	Oui	68,4%	70,5%	69,0%
		Non	31,6%	29,5%	31,0%
	Féminin	Oui	66,4%	64,7%	65,9%
		Non	33,6%	35,3%	34,1%
	Total National	Oui	67,4%	67,6%	67,5%
		Non	32,6%	32,4%	32,5%

Concernant le groupe d'âge, il est constaté que le taux de fréquentation scolaire croît avec l'âge des enfants. Il passe de 67,4% pour les enfants de 6 à 11 ans à 67,6% pour les enfants de 12 à 14 ans. Ce constat varie selon le sexe des enfants et leur milieu de résidence (Tableau 3.6).

Graphique 0-8 : Taux de scolarité selon le groupe d'âge et la wilaya



Le taux de scolarisation des enfants âgés de 6 à 14 ans varie selon les wilayas passant d'un minimum de 52,6% au Hodh Chargui et au Guidimaccha, à un maximum de 85,9% au Tiris Zemour (voir le graphique ci-dessus).

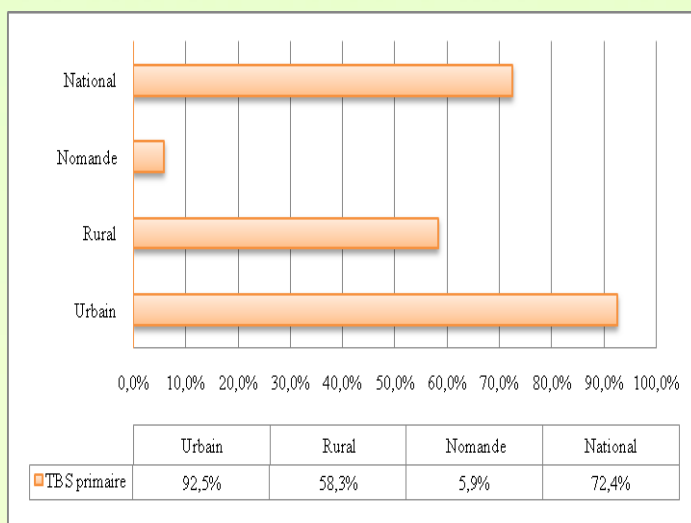
La scolarisation présente d'importantes disparités entre les wilayas et parfois à l'intérieur de la même wilaya surtout entre les deux sexes. En supposant que les valeurs du taux inférieur à

la moyenne nationale pour cette couche de population, qui est de 67,5%, traduisent une situation de sous-scolarisation, on peut considérer que le Hodh Chargui et le Guidimagma (52,9%), l'Assaba (54,2%) et le Hodh El Gharbi (63,3%) comme sous scolarisés par rapport aux autres wilayas du pays. Les faibles taux de scolarisation observés dans ces wilayas pourraient être attribués à des facteurs socioculturels qui, dans ces zones affectent davantage plus les filles ou à la nature de l'économie de la zone basée sur des activités agropastorales utilisant traditionnellement la main d'œuvre infantile.

Enfin, un accent sera mis sur les Taux Bruts de scolarisation et les Taux Nets de Scolarisation. Les résultats indiquent que le Taux Brut de Scolarisation (TBS) primaire² est de 72,4% au niveau national. Cependant, ils n'existent pas de disparités importantes selon le sexe, dans la mesure où le TBS primaire atteint 74,4% pour les filles contre 70,5% pour les garçons.

Les écarts sont plus importants entre le taux enregistré pour les urbains et ceux pour les ruraux et pour les nomades (voir graphique ci-dessous).

Graphique 0-9 : TBS selon le mode et le milieu de résidence



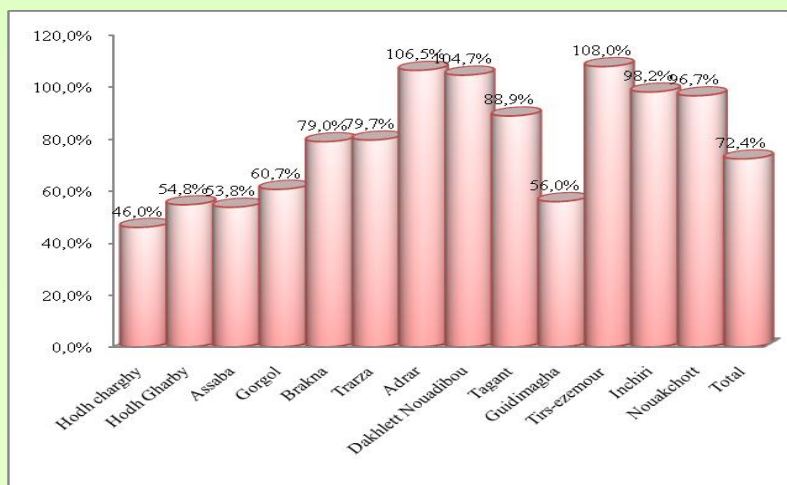
Le TBS primaire est respectivement de 92,5%, 58,3% et 5,9% pour les urbains, les ruraux et les nomades. Ces disparités traduisent la nécessité des efforts qui doivent être fournis par les autorités publiques pour renforcer l'efficacité et l'efficience de notre système éducatif, notamment dans le milieu rural.

Source RGPH 2013

² Ce taux représente le quotient du nombre d'élèves inscrits au primaire sur le nombre d'enfants âgés de 6 à 11 ans.

Les inégalités les plus prononcées du TBS primaire sont enregistrées entre les différentes wilayas du pays (voir le graphique ci-dessous).

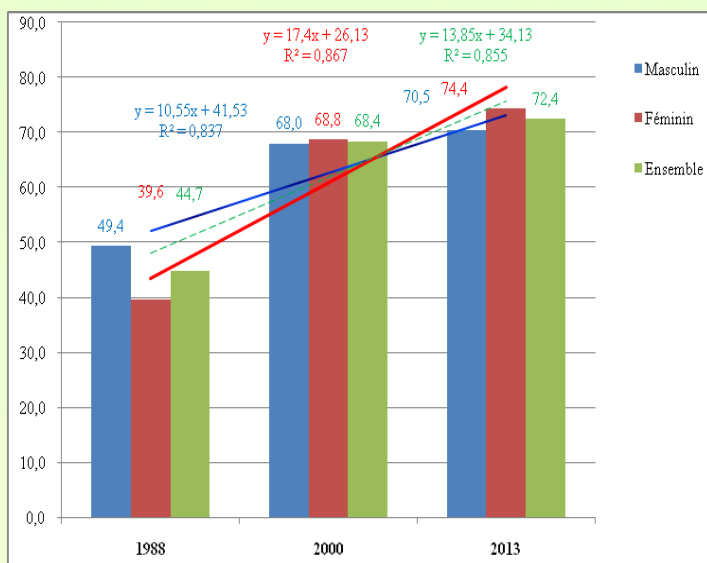
Graphique 0-10 : TBS primaire selon la wilaya de résidence



En particulier, il passe de 46% au niveau du Hodh Chargui à 108% au Tiris-ezemour. Ces disparités sont influencées par le mode et le milieu de résidence des enfants, qui sont analysés plus haut. En effet, les wilayas pastorales abritant plus de nomades et plus de

sédentaires ruraux (Hodh Chargui, Hodh Gharby, Assaba, Guidimagha et Gorgol) affichent des TBS moins importants que le niveau national. Néanmoins, les autres wilayas comptant moins de nomades et plus urbanisées se caractérisent par des TBS relativement plus élevés.

Graphique 0-11 : Evolution du TBS primaire entre 1988 à 2013



La comparaison temporelle du TBS primaire selon les résultats des RGPH 1988, 2000 et 2013 montre une évolution croissante indépendamment du sexe. Il passe de 44,7% en 1988 à 68,4% en 2000 puis à 72,4% en 2013 au niveau national. Ainsi, il passe de 49,4% en 1988 à 70,5% en 2013 pour les garçons et de 39,6% en 1988 à 74,4% pour les filles comme indiqué

Source RGPH 1988, RGPH 2000 et RGPH 2013

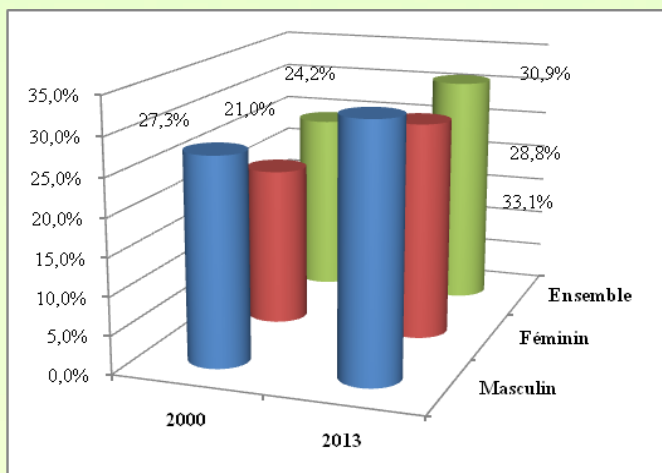
explicitement sur le graphique ci-dessus.

L'analyse du Taux Net de Scolarisation (TNS) primaire³ montre qu'il est de 47,2% au niveau national (RGPH 2013). Il montre des disparités plus ou moins importantes, selon le sexe : passant de 46,1% pour les garçons à 48,4% pour les filles. Selon le milieu de résidence, il est respectivement de 61,9% pour l'urbain, 36,8% pour le rural et 3,3% pour les nomades ; selon les wilayas, il varie de 29% au Hodh Chargui à 75% au Tiris-ezemour.

La comparaison du TNS primaire entre 1988 et 2013 selon les résultats des RGPH indique une évolution positive. Il passe de 25,8% en 1988 à 43,5% en 2000 puis à 47,2% en 2013 au niveau national. Ainsi, il passe de 25% en 1988 à 43,8% en 2000 puis à 46,1% en 2013 pour les garçons et de 20,5% en 1988 à 43,2% en 2000 puis à 48,4% en 2013 pour les filles.

Par rapport au TBS secondaire, l'analyse des résultats montre des constats similaires à ceux du TBS primaire. Les résultats indiquent qu'il est de 30,9% au niveau national. Selon le sexe, il passe de 28,8% pour les filles à 33,1% pour les garçons. Selon le milieu de résidence, il est de 53,7% pour l'urbain contre 10,2% pour le rural, tandis qu'il est seulement de 0,7% au niveau des nomades. Ainsi, les écarts sont importants entre les différentes wilayas : 8,3% au Hodh Chargui à 65,7% au Tiris-ezemour.

Graphique 0-12 : Evolution du TBS secondaire entre 2000 à 2013



La comparaison du TBS secondaire entre 2000 et 2013 selon les résultats des RGPH indique une évolution positive. Il passe de 24,2% en 2000 à 30,9% en 2013 au niveau national. Selon le sexe, on note 27,3% en 2000, 33,1% en 2013 pour les garçons et 21% en 2000 et 28,8% pour les filles (voir le graphique ci-contre).

Source RGPH 2000 et RGPH 2013

L'analyse du TNS secondaire montre qu'il est de 30,3% au niveau national. Il montre des disparités plus ou moins importantes, selon le sexe : passant de 32,4% pour les garçons à 28,3% pour les filles, selon le milieu de résidence : passant de 52,6% pour l'urbain à 10% pour le rural puis à seulement 0,7% pour les nomades, selon les wilayas : passant de 8,1% au

³ Ce taux représente le quotient du nombre d'élèves âgés de 6 à 11 ans inscrits au primaire sur le nombre d'enfants âgés de 6 à 11 ans.

Hodh Chargui à 64,6% au Tiris-ezemour. La comparaison du TNS secondaire entre 2000 et 2013 selon les résultats des RGPH indique une évolution positive. Il passe de 15,6% en 2000 à 30,3% en 2013 au niveau national. Ainsi selon le sexe, il passe de 17,7% en 2000 à 32,4% en 2013 pour les garçons et de 13,5% en 2000 à 28,3% en 2013 pour les filles.

En fait le rapport intitulé « Alphabétisation, instruction et fréquentation scolaire » analyse plus explicitement les différents indicateurs de l'éducation.

1.1.2.2. EXPLOITATION DES ENFANTS

Historiquement, le travail des enfants a toujours existé dans la société mauritanienne qui le considère comme moyen d'éducation, d'apprentissage et de préparation à la vie et de formation sur les valeurs et normes sociales et morales. Dans la société traditionnelle, le travail des enfants rentre dans le cadre d'un processus de socialisation et de reproduction du système d'organisation sociale.

La participation des enfants aux activités de leur communauté entraine en réalité dans le cadre de leur initiation à la vie future, vie d'adulte. Ils assimilaient ainsi entre autres, non seulement la technologie mais aussi les systèmes et les valeurs qui régissaient leur société. L'enfant développait physiquement et mentalement des facultés pour sa survie. Ainsi le travail des enfants traduit une volonté d'éducation et de formation visant à préparer les enfants à leur vie d'adulte. Dans ce sens, le jeune garçon doit par ce biais acquérir endurance physique et émotionnelle, tandis que la jeune fille se prépare au futur rôle d'épouse et de mère.

Mais avec les transformations et mutations profondes que la Mauritanie a connues, les modalités et la nature des activités des enfants (le caractère primaire du travail des enfants) ont profondément changé. Le phénomène de travail des enfants revêt un visage différent et subit lui aussi des changements profonds.

Le mode de transmission des valeurs a été bouleversé, ce qui pose le problème de l'intégration de l'individu au sein de la société. Le travail des enfants prend donc de nos jours des formes variées mettant en péril la santé psychologique et physique et le développement des enfants. En plus du travail salarié, du travail pénible ou dangereux et des nouvelles formes d'exploitation on assiste à une diversification des tâches confiées à l'enfant, qui ne correspondent plus forcément à sa force de travail et à son âge, et qui se font au détriment du temps qui pourrait être consacré aux loisirs, à l'épanouissement de l'enfant, mais surtout à

l'éducation. Pratique sociale très répandue, elle tire son origine vraisemblablement du contexte socioculturel et des formes de contrôle propres aux sociétés solidaires. De nos jours, ni la structure sociale, désormais éclatée, ni l'Etat n'est en mesure d'accompagner de telles pratiques et d'éviter les éventuels abus.

S'il est certain que le travail des enfants en Mauritanie n'est pas nouveau, ce sont les formes qu'il prend actuellement et leurs évolutions liées aux transformations socioéconomiques, à l'expansion de la demande, l'informatisation de l'économie, la pauvreté accentuée dans le milieu rural, et l'apparition de plus en plus manifeste des situations d'exploitation et de trafic des enfants à des fins économiques et/ou sexuelles, qui doivent être contrôlées.

Sans dissiper le travail des enfants sous d'autres formes, il faut cependant opérer une distinction entre les tâches autorisées, qui relèvent d'une expérience intéressante ou d'un apprentissage couplé avec les études, et celles interdites, qui conduisent à l'exploitation économique et aux mauvais traitements causés aux enfants. De fonction socialisante, le travail des enfants s'est diversifié en intégrant une dimension économique fondamentale.

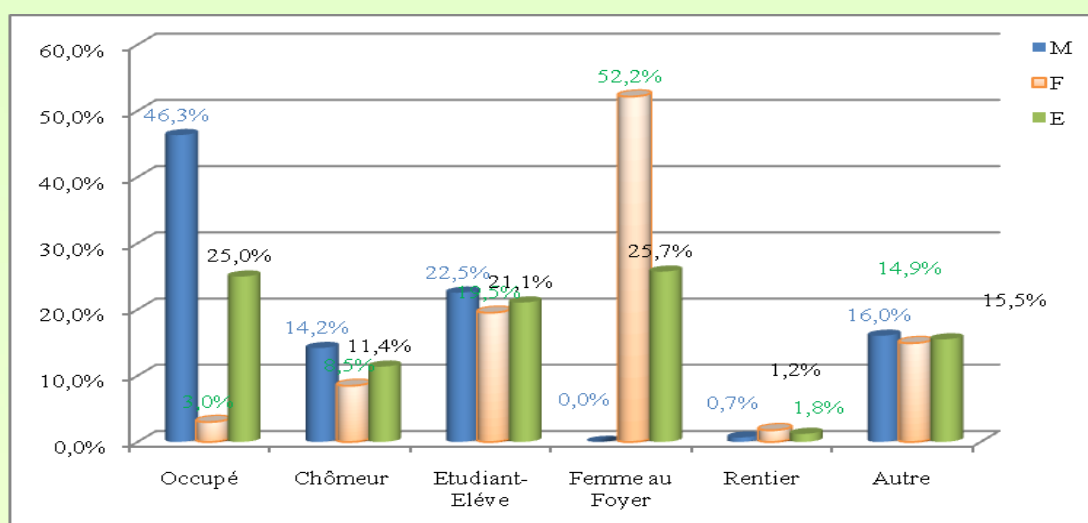
L'appréhension de l'évolution du cadre de travail des enfants, suppose la prise en compte de la permanence de certaines pratiques traditionnelles, inhérentes au statut et au rôle de l'enfant dans la société, mais qui s'exercent désormais dans un contexte économique, social et géographique en pleine mutation, caractérisé par la pauvreté des familles, le relâchement des réseaux d'entraide et de solidarité, l'effritement des valeurs morales, générant des dérapages et des détournements, qui sont directement préjudiciables aux enfants.

La connaissance des activités exercées par les enfants peut aider à mieux comprendre le phénomène des enfants travailleurs, et partant, trouver des solutions pour enrayer cette pratique qui entrave leur développement.

L'analyse des tableaux de la population active occupée par classe d'âge du 4e RGPH permet d'isoler les travailleurs de moins de quinze ans et les branches d'activités dans lesquelles exercent ces enfants. Malheureusement, les données du RGPH ne permettent pas une analyse exhaustive de l'emploi d'une façon générale et de l'emploi des enfants en particulier (les raisons de l'activité de l'enfant, le temps consacré à l'emploi, les conditions de travail de l'enfant, le travail des enfants de moins de 10 ans, etc.).

Toutefois, elles permettent une description de la situation dans l'activité de l'enfant et le statut de l'emploi de ceux qui se déclarent occupés à la période de référence. En particulier, on note que le classement des individus selon la situation dans l'activité au niveau du RGPH se fait d'une façon disons « subjective ». En fait, on pose une question directe à l'individu concerné, ce qui lui permet de faire le choix de la modalité qui lui convient, contrairement aux enquêtes qui font une description générale de la situation dans l'activité des individus à travers une série de questions, afin de les classer selon des normes standards connues préalablement.

0.13 : Répartition de la population âgée de 10 à 14 ans selon la situation d'activité par âge et sexe



0.7 : La répartition de la population âgée de 10 à 19 ans selon la situation d'activité par âge et sexe

Situation d'activité	10-14 ans			15-17 ans			18-19 ans			Ensemble		
	M	F	E	M	F	E	M	F	E	M	F	E
Occupé	46,3%	3,0%	25,0%	63,6%	3,2%	34,4%	24,5%	6,0%	14,9%	26,6%	15,9%	19,4%
Chômeur déjà travaillé	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%	0,0%	0,0%	0,8%	0,3%	0,5%	0,8%	0,5%	0,6%
Chômeur cherchant un primo-emploi	14,1%	8,5%	11,3%	14,6%	7,8%	11,3%	33,4%	9,5%	21,0%	31,9%	20,3%	24,1%
Etudiant- Elève	22,5%	19,5%	21,1%	10,4%	9,3%	9,9%	29,7%	20,3%	24,8%	28,8%	24,3%	25,8%
Femme au Foyer	0,0%	52,2%	25,7%	0,0%	65,9%	31,8%	0,0%	54,6%	28,2%	0,0%	28,2%	19,0%
Handicapé	0,1%	0,0%	0,1%	0,2%	0,1%	0,2%	0,2%	0,1%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%
Retraité	0,1%	0,1%	0,1%	0,2%	0,1%	0,1%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%
Rentier	0,7%	1,8%	1,2%	0,4%	2,1%	1,3%	0,2%	0,4%	0,3%	0,3%	0,4%	0,3%
Autre	16,0%	14,9%	15,5%	10,5%	11,5%	11,0%	11,0%	8,8%	9,9%	11,2%	10,2%	10,5%
Taux de chômage	23,4%	73,8%	31,3%	18,8%	71,1%	24,8%	58,3%	62,0%	59,2%	55,1%	56,7%	56,0%
Taux d'activité	60,5%	11,5%	36,3%	78,3%	10,9%	45,8%	58,7%	15,7%	36,5%	59,3%	36,7%	44,1%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Par rapport aux enfants de 10 à 14 ans, les résultats sont illustrés sur le graphique ci-dessus. Ils indiquent que 25% de cette fourchette d'âge se déclarent occupés au cours de la semaine

précédant le passage de l'agent recenseur. Cependant une bonne part (11,4%) se déclare au chômage.

Si on compare ces résultats avec le taux de scolarisation dans la section précédente (voir Tableau 3.6) on constate que 31,5% de ce groupe ne fréquente pas l'école. Par conséquent, il est bien entendu que les parents des enfants déscolarisés font travailler leurs enfants ou leur font faire des travaux domestiques. En fait, cette approche est considérée comme un moyen de leur socialisation et de la motivation à leur prise en charge dans la vie.

Les résultats du tableau ci-dessus permettent de dévoiler les disparités selon le sexe et l'âge des enfants qui travaillent ou ceux qui se présentent sur le marché du travail.

En principe, on n'est pas dans les conditions de mesurer le chômage et l'activité de cette tranche d'âge. Cependant, en éliminant la condition d'âge requis pour cette classification, on peut dire que le taux de chômage des enfants de 10 à 14 ans atteint 31,3% et que le taux d'activité atteint 36,3%.

Ce qui mérite l'accentuation pour cette fourchette d'âge c'est le taux d'activité qui est plus élevé que le taux déclaré d'inactivité raisonnée par la fréquentation scolaire (21,1%). Cette situation parait inquiétante, dans la mesure où elle indique que l'exploitation des familles de leurs enfants est relativement importante.

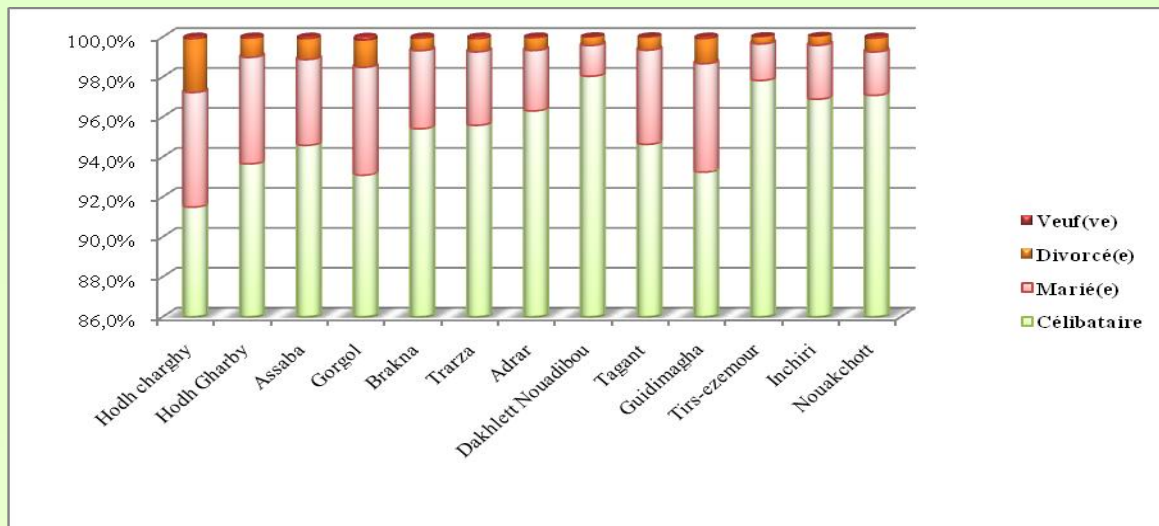
1.1.2.3. MARIAGE PRÉCOCE

Avant d'attaquer l'analyse du profil des adolescents mauritaniens, l'accent sera mis sur la situation matrimoniale de cette catégorie d'âge, notamment les adolescentes. En effet, les traditions mauritaniennes dans le temps optent pour le mariage des jeunes filles à un âge précoce. Cette tradition demeure persistante, malgré les efforts fournis par les autorités administratives et la société civile, afin de combattre ce phénomène.

Les résultats du 4^e RGPH indiquent que 4% des filles en âge de scolarité obligatoire (10 à 14 ans) sont mariées au niveau national. Ce constat est plus répandu dans la population nomade avec un taux de 6,8%, puis dans le milieu rural avec un taux de 5,3%. Les urbains sont plus modérés avec un taux de 2,5%. Il est avéré par conséquent que la précocité de la nuptialité ou du mariage affectent davantage plus les filles nomades et rurales que les filles urbaines (voir Tableau 5 en Annexe).

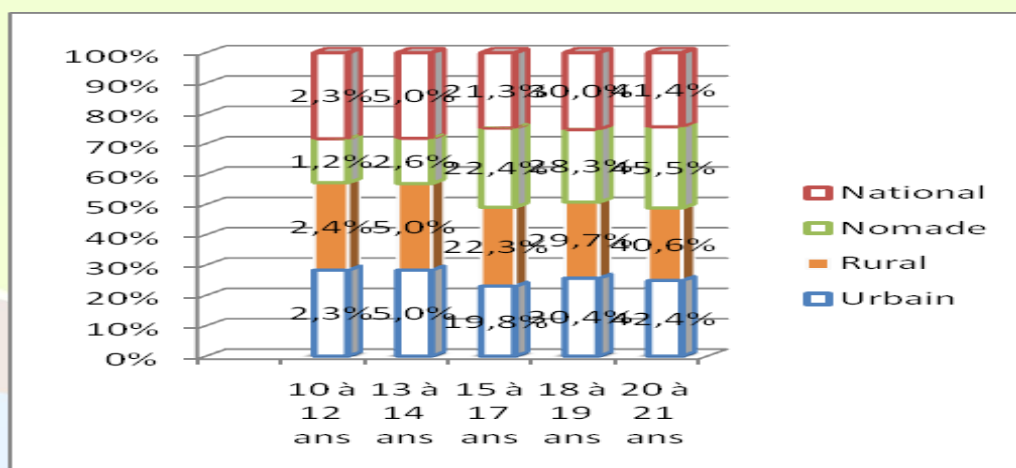
Par rapport aux différentes wilayas, on constate que les filles des wilayas renfermant une population importante des nomadismes et des ruraux (Hodh Chargui, Gorgol, Guidimagha) sont plus exposées au mariage précoce que les filles des wilayas plus urbanisées (Nouakchott, Nouadhibou, Tiris Zemmour). Le graphique ci-dessous illustre ces résultats par wilaya.

Graphique 0-14 : Répartition des filles âgées de 10 à 14 ans par wilaya de résidence selon l'état matrimonial



Par rapport à la répartition des naissances des 12 derniers mois selon l'âge de la fille mère, les résultats montrent qu'une part importante des filles (2,3%) a donné naissance prématurément avant l'âge de 13 ans. Cette part est presque la même pour les filles sédentaires (urbaines et rurales). En revanche, les filles nomades de cette catégorie d'âge ne procréent qu'avec un taux de 1,2%, comme l'illustre le graphique ci-dessous.

Graphique 0-15 : Répartition des naissances des 12 derniers mois selon l'âge des filles mères et le milieu de résidence



1.1.3. L'ADOLESCENCE (15 À 17 ANS)

L'« adolescence » est une période de la vie de l'enfant qui se caractérise par des transformations physiologiques et psychologiques, et qui est normalement consacrée à la préparation de l'enfant à l'entrée dans la vie sociale, économique et citoyenne hors du foyer parental.

Dans le cadre de la présente étude, est considéré comme adolescent tout individu appartenant au groupe d'âges 15 à 17 ans. C'est une phase déterminante dans le cycle de vie et peut avoir des conséquences énormes sur le développement d'un pays. C'est ainsi qu'il est important de voir à partir des données du 4^e RGPH, quelles sont les catégories qui basculent dans la délinquance juvénile et qui ultérieurement se retrouvent dans un désœuvrement total dans une société de plus en plus individualiste.

Il importe dans cette partie de mettre l'accent sur le profil démographique de cette couche de la population qui se prépare pour prendre des responsabilités dans la société. Les résultats du 4^e RGPH indiquent que le nombre des enfants de 15 à 17 ans s'élève à 221.638 individus, dont 108.556 adolescents et 113.082 adolescentes.

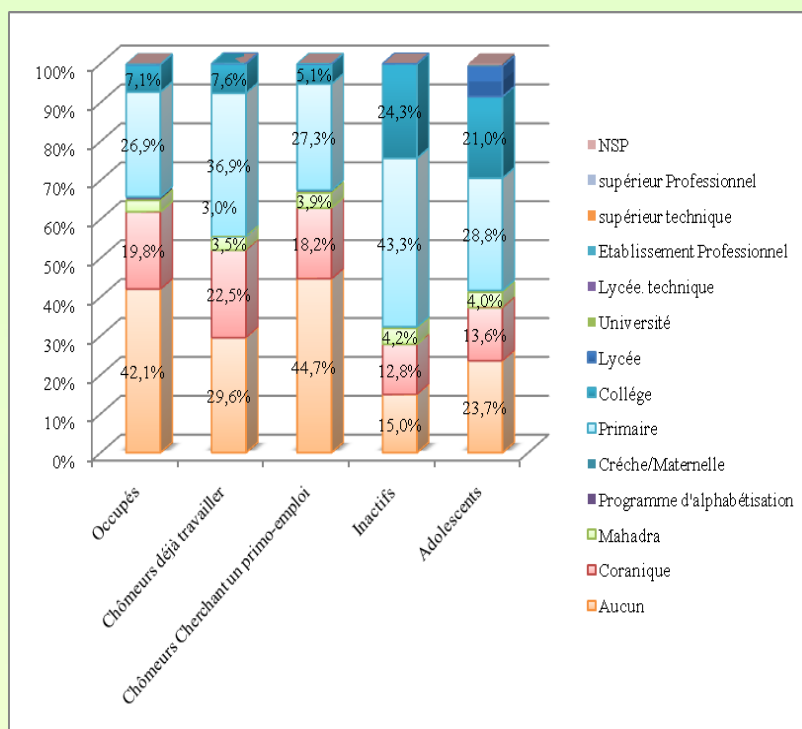
Par conséquent, les adolescents représentent 12,4% de la population des enfants de moins de 18 ans en 2013 et 6,3% de l'ensemble de la population nationale (voir tableau 3.4 plus haut). Les adolescentes sont plus nombreuses que leurs homologues masculins avec un rapport de masculinité de 96%. Le rapport de masculinité est plus faible pour le milieu rural (89,3%) que pour le milieu urbain (102,7%) et pour les nomades (107,1%).

Le taux de fréquentation scolaire de la population dont l'âge est de 15 à 18 ans pour l'année scolaire 2012-2013 atteint 40%. Ce taux cache des disparités selon le milieu de résidence et ceci quelque soit le sexe de l'adolescent. En effet, il atteint 52,8% pour le milieu urbain contre seulement 28,2% pour le milieu rural. Par rapport à cette franche de la population qui vit dans le milieu nomade, le taux de fréquentation scolaire n'atteint que 13,2%.

En ce qui concerne l'activité économique, les résultats indiquent que 34,4% de cette franche d'âge (15-17 ans), se déclarent occupés au cours de la semaine précédant le passage de l'agent recenseur. Cependant, une part importante se déclare au chômage (11,3%).

Si on compare ces résultats avec le taux de scolarisation (40%), on constate qu'environ 60 % de ce groupe ne fréquentent pas l'école. Le Tableau 3.7 met en exergue les disparités selon le sexe des adolescents qui travaillent ou ceux qui se présentent sur le marché du travail. En principe, on ne peut pas mesurer le chômage selon l'approche éliminatoire du BIT. Cependant, les résultats du 4^e RGPH montrent que le taux d'activité de cette tranche d'âge est de 45,8% et le taux de chômage atteint 24,8%.

Graphique 0-16 : Répartition des adolescents selon le niveau d'instruction et la situation dans l'activité



Il importe d'évoquer que le travail des adolescents est considéré comme moyen d'éducation, d'apprentissage et de préparation à la vie et de formation sur les valeurs et normes sociales et morales.

Par ailleurs, cette période transitoire de la vie humaine nécessite une analyse comparative entre la situation dans l'activité des adolescents et leur niveau d'instruction. Le graphique ci-dessus ainsi que le Tableau 7 en Annexe

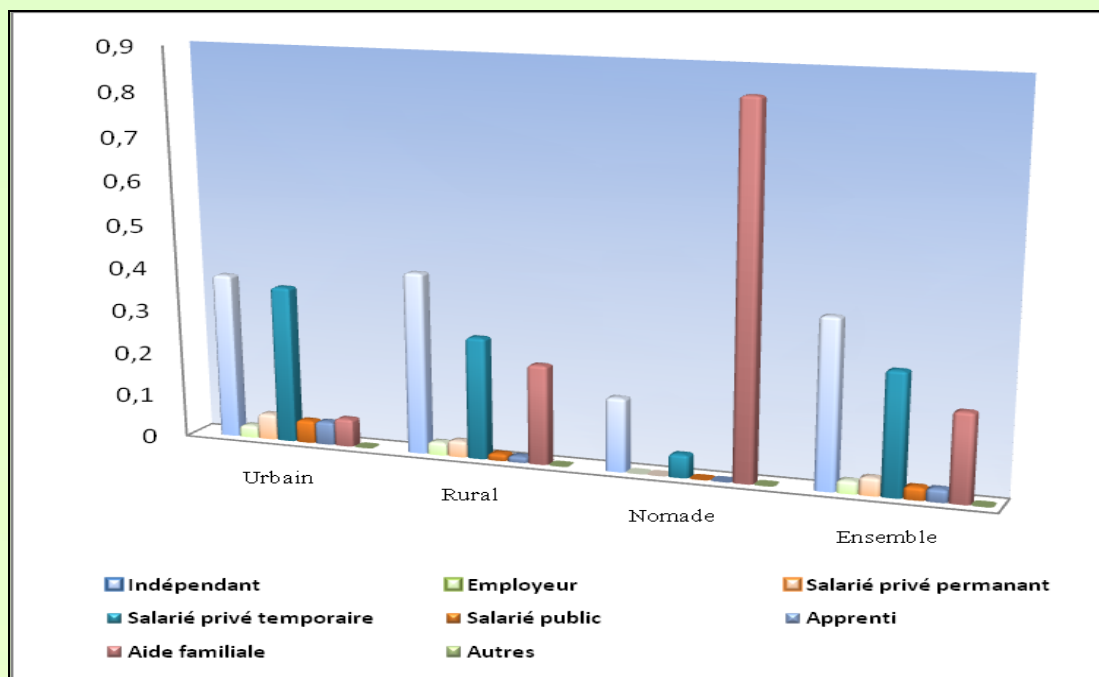
illustrent cette comparaison.

La connaissance du statut des adolescents dans les activités couramment exercées par cette couche de la population potentiellement active, peut aider à mieux comprendre les problèmes qui se posent pour la première présentation sur le marché du travail. Sous des contraintes d'ordre méthodologique, on se limite à une description de la situation dans l'activité et le statut d'occupation de l'emploi de ceux qui se déclarent occupés à la période de référence.

La situation de l'adolescent dans la profession qu'il exerçait à la période de référence est illustrée sur le graphique ci-dessous, qui indique que 38,7% de cette population en situation transitoire étaient des « indépendants », 28,1% des « salariés temporaires » et 20,8% des

« aides familiaux ». Les autres statuts d'occupation ne représentent au niveau national que des proportions dérisoires (moins de 5%).

Graphique 0-17 : Les adolescents par milieu et mode de résidence selon le statut d'occupation



On constate visiblement que les résultats cachent des disparités importantes par milieu de résidence et par sexe (Voir graphique ci-dessus et Tableau 8 en annexe).

12.4. LES JEUNES

La jeunesse constitue l'un des stades du développement le plus important de l'individu. C'est la phase transitoire de l'enfance pour la vie adulte, de la situation d'assistée à celle de responsable. Elle implique pour cela une attention particulière car c'est sur elle que repose l'espoir du développement d'un pays, dans la mesure où elle constitue l'énergie renouvelable de l'offre du travail. Aussi mérite-t-elle d'avoir l'encadrement nécessaire lui permettant de relever les défis majeurs auxquels la nation fait face. Il est donc indispensable que cette jeunesse soit bien formée en vue d'acquérir une bonne éducation et des compétences appropriées qui sont les composantes décisives d'un bon départ dans le marché du travail, et par conséquent, d'une bonne intégration aux plans social et économique.

Le Gouvernement mauritanien, à travers le CSLP 3 vise à protéger les jeunes contre les fléaux actuels qui les menacent tels que les drogues, les IST, le VIH/SIDA et l'immigration

clandestine ; et mettre en œuvre une politique de mobilisation et d'encadrement de jeunes à travers des activités socio- éducatives et sportives. L'effort portera sur: (i) l'élaboration et la mise en œuvre de la politique nationale de la jeunesse ; (ii) l'organisation de campagnes de sensibilisation sur le VIH-SIDA ; (3) la construction et la réhabilitation de maisons des jeunes au niveau des chefs-lieux de Wilayas et de Moughataas ; (4) la formation de cadres de la jeunesse pour le suivi et l'encadrement des structures, des associations et des mouvements de jeunes ; et (vi) la redynamisation des Réseaux et Associations de jeunes.

Les autorités publiques, qui ont toujours fait de la jeunesse leur préoccupation majeure, veulent assurer l'épanouissement intégral des jeunes en créant des conditions favorables à leur bien-être et à leur insertion socioéconomique pour une participation accrue et déterminée au développement durable de la nation.

L'objectif de ce chapitre est de faire le bilan de cette population en termes de ressources humaines. Avant d'y parvenir, il est important d'examiner son profil démographique à travers ses principaux traits caractéristiques (volume, structure par sexe et répartition spatiale).

1.2. CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES DES JEUNES

1.2.1. PROFIL DÉMOGRAPHIQUE DES JEUNES

La population des jeunes âgés de 15 à 24 ans est constituée de 663.844 individus dont 343.249 femmes et 320.595 hommes, soit 18,8% de la population totale. Autrement dit, sur l'ensemble de la population mauritanienne, 1 personne sur 5 est jeune (âgée de 15 à 24 ans). Ceci est révélateur du poids important que représente cette population, et partant, de l'atout qu'elle peut constituer si les ingrédients nécessaires à sa valorisation sont réunis, ou à l'inverse, du fardeau qu'elle peut représenter pour les pouvoirs publics si les dispositions nécessaires pour assurer son encadrement ne sont pas à la hauteur.

Par rapport à la population des jeunes âgés de 15 à 34 ans, il a été dénombré 1.134.722 individus, soit 32,1% de la population totale, un tiers de la population mauritanienne au sens du MJS.

0.2 : Répartition de la population des jeunes par milieu de résidence selon le sexe

		Masculin	Féminin	Ensemble	Proportion par rapport à la population du milieu (%)	Proportion par rapport à la population totale (%)	Rapport de masculinité
Jeunes de 15 à 24 ans	Urbain	175577	167966	343543	20,1%	9,7%	104,5%
	Rural	138675	169668	308343	17,5%	8,7%	81,7%
	Nomade	6342	5616	11958	18,0%	0,3%	112,9%
	Ensemble	320595	343249	663844	18,8%	18,8%	93,4%
Jeunes de 15 à 34 ans	Urbain	307800	296512	604312	35,3%	17,1%	103,8%
	Rural	223035	286590	509625	28,9%	14,4%	77,8%
	Nomade	11180	9606	20786	31,3%	0,6%	116,4%
	Ensemble	542014	592708	1134722	32,1%	32,1%	91,4%
Population	Urbain	869654	840450	1710103	—	48,3%	103,5%
	Rural	837853	923084	1760937	—	49,8%	90,8%
	Nomade	35567	30761	66328	—	1,9%	115,6%
	Ensemble	1743074	1794295	3537368	—	100,0%	97,1%

Source : RGPH 2013

La distribution selon le sexe indique qu'il a été dénombré 542.014 hommes et 592.708 femmes. Ces chiffres montrent que la population des jeunes mauritaniens âgés de 15 et 34 ans compte plus de femmes que d'hommes. Ceci est clairement exprimé par le rapport de masculinité qui est de 91,4% au niveau national, dont 103,8% pour le milieu urbain et 77,8% pour le milieu rural contre 116,4% pour les nomades (voir Tableau ci-dessus).

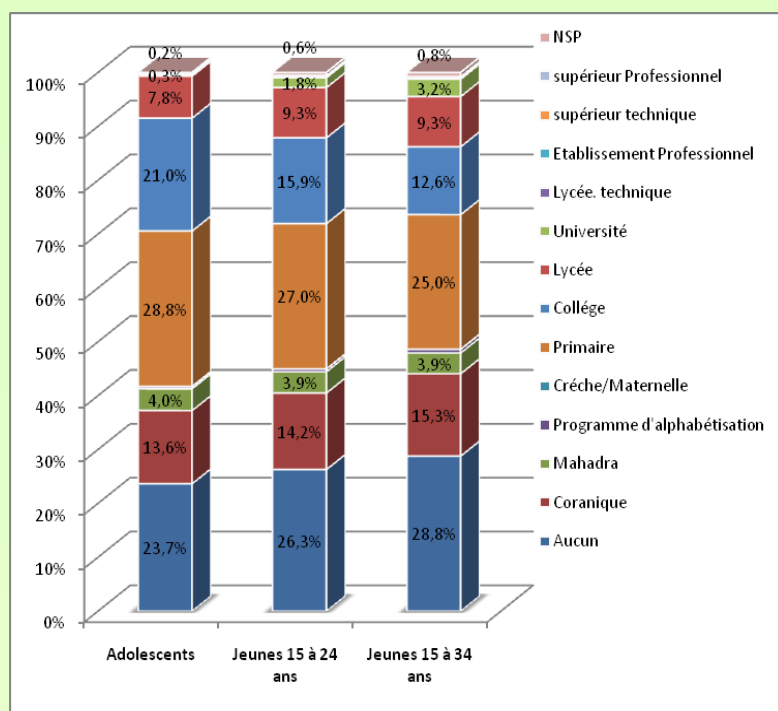
Par rapport au milieu de résidence, 604.312 jeunes (dont 307.800 hommes et 296.512 femmes) ont été dénombrés en milieu urbain contre 509.625 jeunes (dont 223.035 hommes et 286.590 femmes) en milieu rural ; soit 35,3% de la population urbaine contre 28,9% de la population rurale.

Par ailleurs, les nomades ne comptent que 20.786 jeunes (dont 11.180 hommes et 9.606 femmes). Les jeunes nomades de 15 à 34 ans représentent 31,3% de la population nomade.

1.2.2. JEUNESSE ET ÉDUCATION

Les résultats tirés du 4^e RGPH indique que le taux d'alphabétisation de la population mauritanienne est de 63,7% en 2013. Il montre des disparités selon le sexe : 68,7% pour les hommes contre 59% pour les femmes ; la résidence : 78,8% pour les urbains et 48,4% pour les ruraux contre 34% pour les nomades ; la wilaya : passant de 35,2% au Guidimagha à 89,1% à Inchiri (voir Tableau 9 en Annexe).

Graphique 4.1 : Les jeunes et les adolescents par niveau d’instruction



L’analyse de l’éducation des jeunes tient compte de deux populations cibles : à savoir les jeunes au sens des Nations Unies (15 à 24 ans) pour les besoins d’évaluation des progrès réalisés par rapport à l’atteinte des OMD et les jeunes au sens du MJS (15 à 34 ans) pour la prise en compte de certaines préoccupations gouvernementales.

Pour comprendre donc les besoins réels en formation de cette fourchette d’âge, il est essentiel en amont de savoir la répartition de celle-ci selon le niveau d’instruction. Le

graphique ci-contre propose une répartition de la population des jeunes selon les deux définitions. Le Tableau 10 en Annexe fournit également des résultats plus explicites.

1.3. CARACTÉRISTIQUES SOCIOÉCONOMIQUE DES JEUNES

L’environnement économique ne produit pas encore les effets escomptés sur le marché du travail. En effet, trop nombreux sont les jeunes qui ne parviennent pas à s’insérer dans le monde du travail, même lorsqu’ils sont titulaires de diplômes officiellement reconnus. Le taux de chômage chez les jeunes demeure élevé : 50,7% pour les jeunes âgés de 15 à 24 ans et 37,1% pour les jeunes âgés de 15 à 34 ans.

Beaucoup de jeunes, même lorsqu’ils travaillent, mettent leurs compétences et leurs qualifications au service des activités qui ne correspondent pas toujours aux emplois qu’ils devraient exercer. Les niveaux de chômage et de sous-emploi restent considérablement élevés en milieu urbain, notamment à Nouakchott, du fait de la pression démographique qui accélère l’arrivée des jeunes migrants sur le marché de l’emploi.

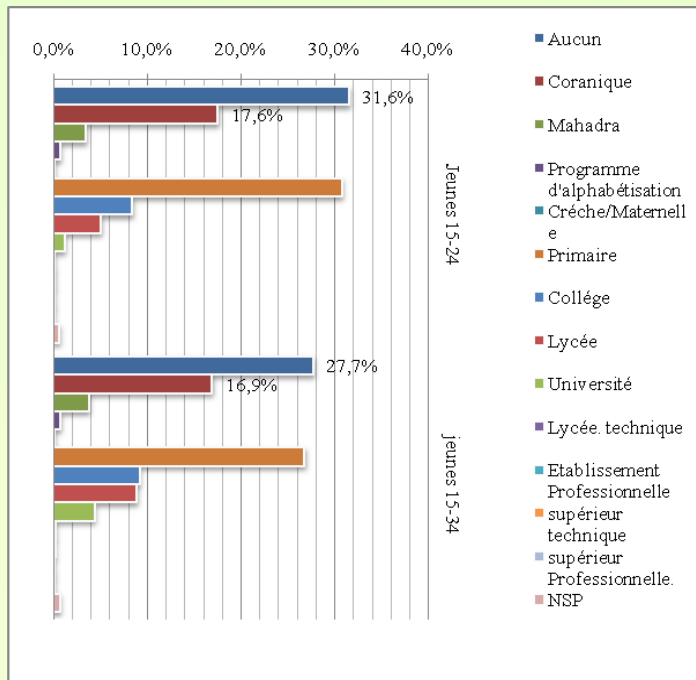
Par ailleurs, la majorité des jeunes issus du milieu rural, à la recherche d’un premier emploi, sont sans qualification professionnelle et même lorsqu’ils ont été à l’école, leur niveau

d’instruction ne facilite pas non plus leur accès à un emploi décent. Dès lors, les segments précaires de l’emploi de l’économie informelle constituent le lieu de refuge par défaut pour cette catégorie d’acteurs sociaux.

Conscients de cette situation, les pouvoirs publics ont mis en place un certain nombre de structures en vue de juguler le problème du chômage au sein de cette population. Pour que l’enseignement s’adapte au marché du travail, il a été créé un Ministère de l’Emploi et de la Formation Professionnelle dont l’une des missions essentielles est de tirer les leçons de l’évolution du marché de travail. Deux structures sont au centre du dispositif pour la formation professionnelle et la promotion de l’emploi des jeunes : l’Institut National de Promotion de la Formation Technique et Professionnelle (INAP-FTP) et l’Agence Nationale pour la Promotion et l’Emploi des Jeunes (ANAPEJ).

1.3.1. JEUNESSE ET ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

GRAPHIQUE 4.2 : RÉPARTITION DES JEUNES OCCUPÉS SELON LE NIVEAU D’INSTRUCTION

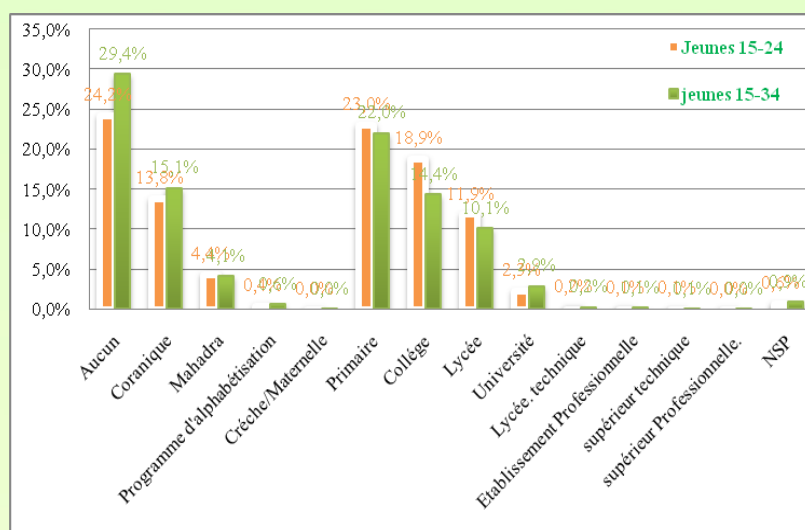


En Mauritanie, la participation des jeunes à l’activité économique a toujours été une préoccupation majeure des pouvoirs publics. Aussi est-il indispensable de connaître les caractéristiques socioéconomiques des jeunes parallèlement à leur niveau d’instruction, ainsi que les principales caractéristiques des emplois qu’ils sollicitent en vue de définir les politiques et programmes destinés à améliorer leurs conditions de vie. Une

telle disposition pourrait également permettre d’évaluer l’impact des actions menées en leur faveur en vue de canaliser efficacement cette force vive vers le développement du pays.

Le 4^e RGPH a permis de dénombrer les jeunes actifs occupés, les chômeurs et les inactifs. Il a également classé les actifs occupés suivant le secteur de l'emploi. Partant de toutes ces informations, l'on a pu élaborer un certain nombre d'indicateurs qui rendent compte de la situation sociale et économique des jeunes à travers : (i) l'examen du volume et de la structure de la population active des jeunes selon certaines caractéristiques socio-économiques ; (ii) l'analyse des problèmes du genre, du niveau d'instruction par rapport à la participation des jeunes à l'activité économique ; (iii) l'évaluation de l'ampleur du chômage et ; (iv) l'identification des principaux secteurs investis par la jeunesse active occupée.

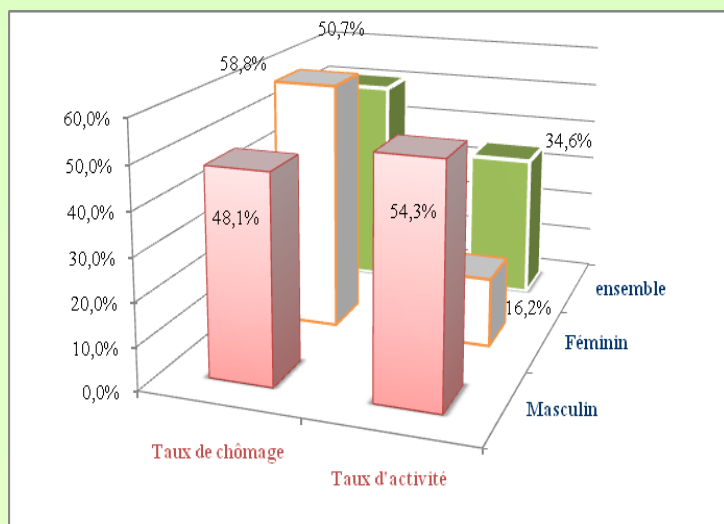
Graphique 4.3 : Répartition des jeunes inactifs selon le niveau d'instruction



Pour chaque point examiné, l'analyse se fera d'abord par rapport aux jeunes au sens des Nations Unies (15 à 24 ans) afin de permettre non seulement de faire les comparaisons au niveau international, mais aussi pour faciliter l'évaluation des

progrès réalisés par rapport aux différents OMD. L'analyse se fera ensuite par rapport aux jeunes tels que définis par le MJS (individus appartenant à la tranche d'âges 15 à 34 ans révolus) pour la satisfaction des préoccupations gouvernementales.

Le taux d'activité des jeunes est un taux spécifique qui mesure la main-d'œuvre disponible au sein d'une population donnée dans un pays. Cet indice exprime le rapport entre la population des jeunes actifs d'un groupe donné (15 à 24 ans ou 15 à 34 ans selon le cas) sur la population potentiellement active du groupe d'âges considéré.



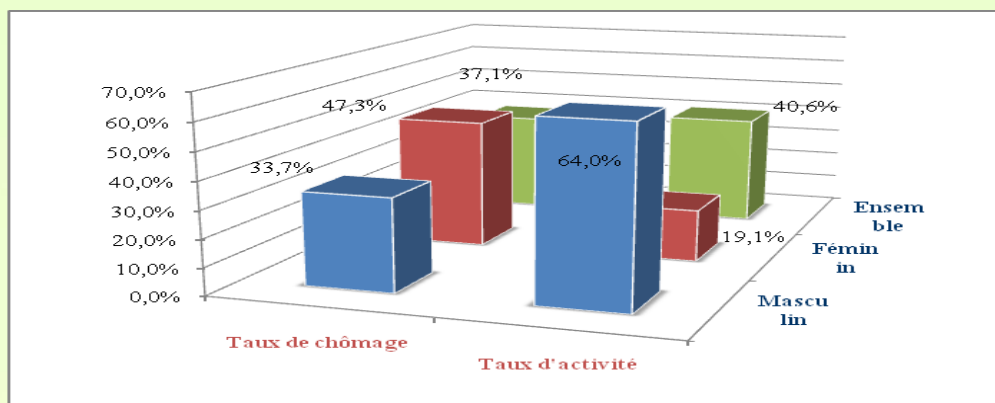
Graphique 4.4 : Répartition des jeunes (15 à 24 ans) par situation dans l'activité selon le sexe La population active s'oppose à la population inactive qui représente l'ensemble des personnes en âge de travailler mais qui, pour une raison ou une autre, ne participent pas effectivement et ne sont pas prêtes à participer à la production

des biens et des services et ne cherchent pas à y participer.

Concernant la première catégorie de jeunes, sur une population totale de 663.844 jeunes, le 4^e RGPH a permis de dénombrer 229.786 jeunes actifs (174.227 jeunes-hommes et 55.559 jeunes-filles). Soit un taux d'activité de 34,6% observé au niveau national (voir Graphique ci-dessus).

Ce taux cache des disparités selon le sexe : il atteint 54,3% pour les hommes contre 16,2% pour les femmes.

Graphique 4.5: Répartition des jeunes (15 à 34 ans) par situation d'activité selon le sexe



Pour la deuxième catégorie, sur une population totale de 1.134.724 jeunes, on a dénombré 460.413 jeunes actifs, soit un taux d'activité de 40,6% observé au niveau national (voir Graphique ci-dessus). Ce taux est de 64% pour les jeunes-hommes, contre 19,1% pour les jeunes-femmes de cette catégorie d'âge. Les résultats du 4^e RGPH sur le sujet sont plus explicités dans le Tableau 12 en Annexe.

Comme indiqué plus haut, le taux d'activité est le rapport entre la population active et la population en âge de travailler. Il indique l'importance de la main-d'œuvre disponible pour la production de biens et de services dans l'économie nationale (offre de travail disponible). Il

permet par conséquent d'estimer la part de la force disponible du travail dans la force potentielle du travail.

Par ailleurs, le taux de chômage est le rapport entre la population au chômage et la population active. Il permet en particulier, d'évaluer la part de la demande d'emplois et celle de l'offre d'emploi sur le marché pour une période de référence.

Dans ce contexte, on se limite à ce que permet le questionnaire du RGPH 2013. En particulier, ce questionnaire, comme tous les questionnaires qui ne sont pas spécialisés à l'emploi, ne retrace pas la situation dans l'activité d'un individu à travers les questions susceptibles à y classer selon les normes standards.

1.3.2. LES JEUNES OCCUPÉS

La population active occupée est la partie de la population active qui exprime l'offre d'emploi d'un marché de travail pour une période de référence. En d'autres termes, Elle représente la force de travail en âge de travailler qui participent effectivement à la production des biens et des services.

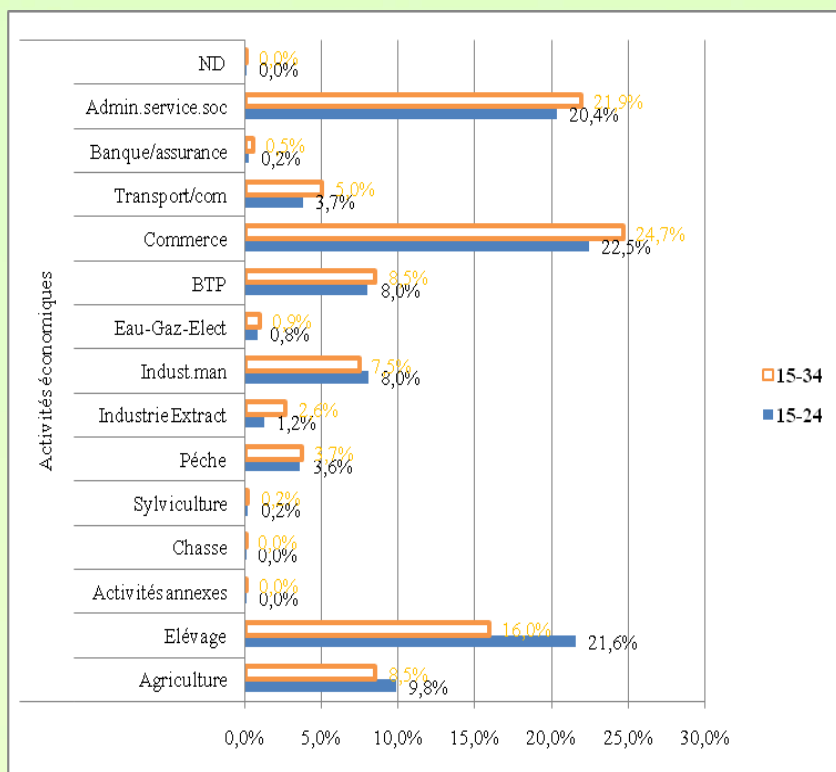
Par rapport aux jeunes de 15 à 24 ans, sur une population totale de 229.786 jeunes actifs, le 4^e RGPH a dénombré 113.397 jeunes occupés. Soit un taux d'occupation de 49,3% observé au niveau national. Ce taux varie selon le sexe : 51,9% pour les jeunes hommes contre 41,2% pour les jeunes femmes.

Pour la deuxième catégorie des jeunes (15 à 34 ans), on compte 289.657 jeunes occupés, sur une population totale de 460.413 jeunes actifs, soit un taux d'occupation de 62,9% observé au niveau national. Ce taux est de 66,3% pour les jeunes-hommes, contre 52,7% pour les jeunes-femmes.

La connaissance du niveau de participation des jeunes à l'activité économique est un point de départ pour aider les décideurs nationaux à répondre à la préoccupation centrale de création d'emploi pour cette tranche vive de la population. Puis, il est essentiel de connaître les activités économiques des jeunes et leurs niveaux d'instruction, en vue de définir des politiques adéquates à la formation et les ambitions de ce groupe qui constitue l'énergie de la nation. Un tel diagnostic pourrait également faciliter l'évaluation de l'impact de l'action

publique menée dans ce sens, la révision et la conception des programmes réalisables, susceptibles à réduire le chômage des jeunes, qui constitue un défi majeur.

Graphique 4.6 : Répartition des jeunes par activité économique selon le catégorie d'âge



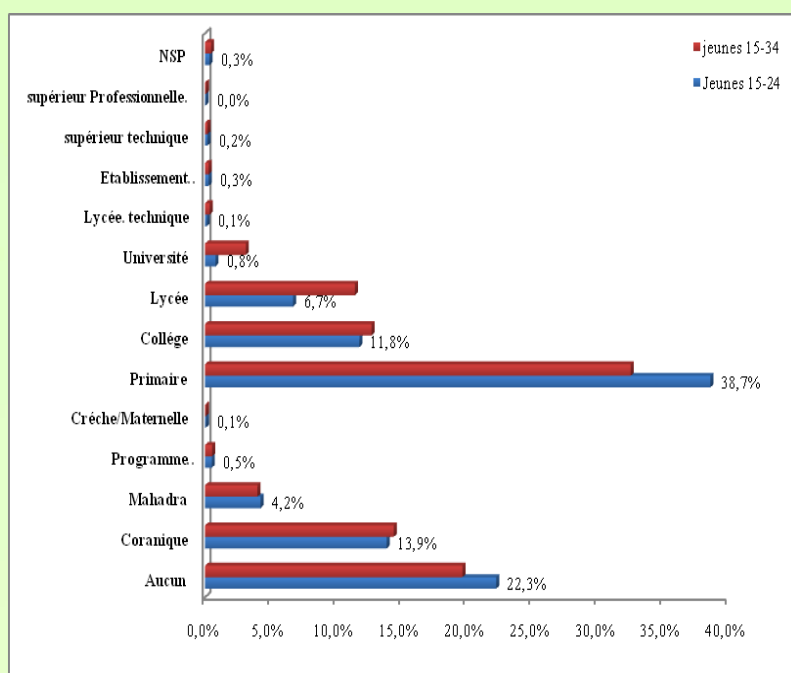
L'analyse des résultats du 4^e RGPH selon l'activité économique montre que le Commerce est le premier pourvoyeur d'emploi de la population jeune avec 22,5% des employés jeunes de 15 à 24 ans et 24,7 des employés jeunes de 15 à 34 ans. En deuxième position se place l'Administration et les services sociaux avec un taux allant respectivement de 20,4% à 21,9% pour les deux tranches d'âge. L'élevage se situe en troisième position

avec 21,6% et 16% respectivement pour la première et la deuxième catégorie des jeunes. Puis l'agriculture (9,8% et 8,5%) ; le BTP et l'industrie Manufacturière offrent chacun d'eux 8% de l'emploi des jeunes de 15 à 24 ans et respectivement 8,5% et 7,5% des emplois des jeunes de 15 à 34 ans.

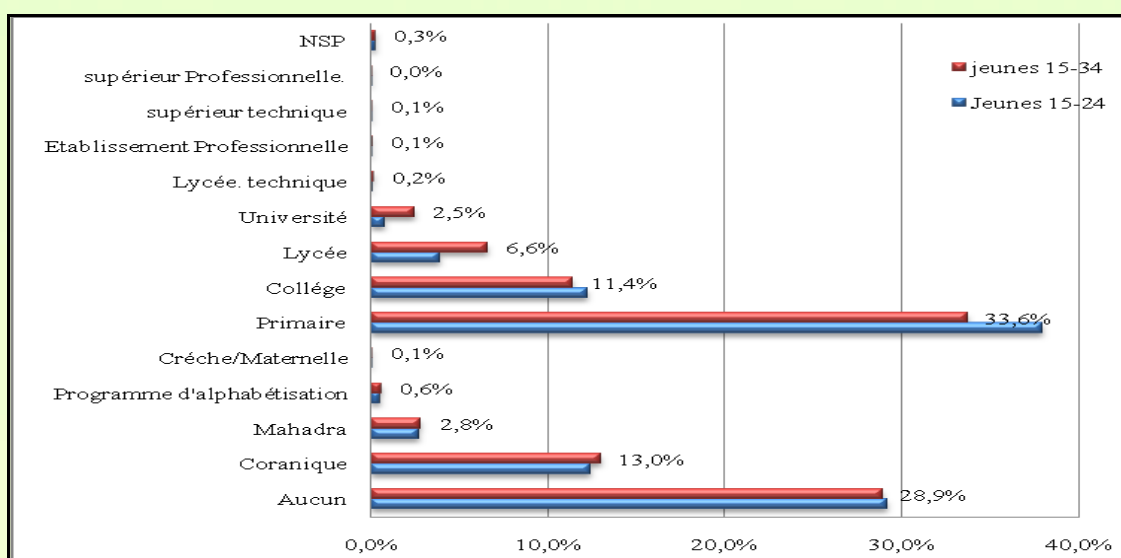
1.3.3. JEUNESSE ET CHÔMAGE

Le chômage chez les jeunes de 15 à 24 ans est élevé. Il est estimé en 2013 à près de 51%, selon les résultats du 4^e RGPH (voir Graphique 4.5 plus haut). Concernant cette première catégorie de jeunes, il a été dénombré 116.390 chômeurs (dont 112.118 sont des demandeurs d'un primo-emploi) sur 229.786 jeunes actifs de cette catégorie, soit une part de 96,3% des demandeurs d'un primo-emploi. Le taux de chômage cache des disparités selon le sexe, il atteint environ 48% pour les jeunes hommes, contre près de 59% pour les jeunes filles.

Graphique 4.7 : Répartition des jeunes chômeurs ayant déjà travaillé selon le niveau d’instruction



Graphique 4.8 : Répartition des jeunes chômeurs demandeurs d’un primo-emploi selon le niveau d’instruction



Par rapport aux jeunes hommes de cette catégorie d’âge, le 4^e RGPH a permis de dénombrer 83.746 chômeurs (dont 80.443 sont des demandeurs d’un primo-emploi), soit une part de 96,1% des demandeurs d’un primo-emploi. En revanche, il a été dénombré 32.644 jeunes filles chômeuses de cette catégorie d’âge (dont 31.675 sont des demandeuses d’un primo-emploi), soit une part de 97% des demandeuses d’un primo-emploi (voir Tableau 14 et Tableau 15 en Annexe).

Partant de la deuxième version qui suppose que la jeunesse s'étale sur l'âge de 15 à 34 ans, le chômage est aussi élevé par rapport à la population totale, mais il est moins rude que pour la première catégorie d'âge. Il est de 37,1% en 2013 (environ 33,7% pour les jeunes hommes et 47,3% pour les jeunes femmes) selon les résultats du 4e RGPH (Graphique 4.1 plus haut). Il a été dénombré 170.755 chômeurs (dont 159.174 sont des demandeurs d'un primo-emploi) sur 460.413 jeunes actifs de cette catégorie, soit une part de 93,2% des demandeurs d'un primo-emploi.

Dans cette catégorie d'âge, le 4e RGPH a permis de chiffrer 117.081 jeunes hommes chômeurs (dont 108.013 sont des demandeurs d'un primo-emploi), soit une part de 92,3% des demandeurs d'un primo-emploi. Concernant les jeunes filles de cette catégorie d'âge, il a été dénombré 53.674 jeunes filles chômeuses (dont 51.161 sont des demandeuses d'un primo-emploi), soit une part de 95,3% des demandeuses d'un primo-emploi.

Il est cependant constaté que le chômage a tendance à être plus fort parmi les populations les moins instruites. Les résultats indiquent que les jeunes qui n'ont aucun niveau représentent plus de 20 % des jeunes chômeurs. Ainsi les jeunes qui ont un niveau coranique ou primaire représentent plus de 47% et le niveau secondaire et Mahdra représentent 29% de la population des jeunes chômeurs. Par contre, les jeunes qui ont un diplôme supérieur ne représentent que moins de 4%.

Même si le chômage ne semble pas être discriminant entre les zones rurales et urbaines, les jeunes de 15 à 24 ans et les jeunes de 15 à 34 ans représentent respectivement 52,2 % et 76,5% des demandeurs d'emploi sur le marché du travail. Les taux de chômage en Mauritanie ont tendance à être les plus forts parmi les populations les moins instruites. Les jeunes non titulaires de diplôme universitaire représentent plus de 96% des jeunes chômeurs.

Les pressions sur le marché du travail vont vraisemblablement perdurer à moyen terme en raison des facteurs suivants :

- La dynamique démographique : en raison d'une population jeune (les moins de 25 ans représentent 63% du total de la population) et d'une augmentation des taux de participation, 53.000 nouveaux demandeurs d'emploi arrivent chaque année sur le marché, soit une augmentation annuelle de 5% de la population active.

- L'absence d'opportunités d'emploi dans des industries à forte intensité de main d'œuvre : Les secteurs les plus développés de l'économie, telle que l'industrie minière, se propagent peu au reste de l'économie et ne sont que peu créateurs d'emplois (moins de 3% du total des emplois). Le secteur agricole, qui a absorbé un quart de toute la population active la dernière décennie, a fait l'objet de faibles investissements en raison d'une croissance timide, qui aggrave à son tour les perspectives pour les nouveaux demandeurs d'emploi. En outre, l'absence d'industries à forte intensité de main-d'œuvre, tels que le tourisme et le textile d'habillement, limite encore les opportunités d'emploi. Ces postes sont pour la plupart, cependant, dans le secteur informel.
- L'inadéquation des compétences : Plus de 60 % des PME en Mauritanie considèrent que le manque de compétences des demandeurs d'emploi constitue un grave obstacle à la croissance. Cela traduit le faible niveau d'éducation de la population active, la Mauritanie étant nettement en retard par rapport aux autres pays de la région en particulier au niveau de l'école secondaire et de l'enseignement universitaire. Seuls 17% des élèves de terminale ont obtenu le baccalauréat nécessaire pour accéder à l'enseignement supérieur et moins d'un tiers du total des étudiants en enseignement supérieur technique et scientifique ont obtenu leur diplôme. L'inadéquation formation/emploi enregistrée a plutôt contribué à aggraver le chômage, notamment celui des jeunes qui sont amenés à se réfugier le plus souvent dans l'économie informelle pour la survie, phénomène amplifiant le chômage déguisé (ERE-SI 2012).

À court terme, le secteur primaire restera le principal employeur en Mauritanie. Compte tenu du peu d'opportunités d'emploi dans le secteur public (moins de 2.000 salariés devraient prendre leur retraite dans les cinq prochaines années) et de la forte intensité de capital du secteur minier, c'est le secteur primaire qui aura le lourd fardeau d'absorber la quasi-totalité des nouveaux arrivants sur le marché du travail, alors que son potentiel demeure inexploité.

Pour maintenir le taux de chômage des jeunes au niveau actuel, le secteur primaire devra intégrer 80 % des nouveaux demandeurs d'emploi, ce qui signifie que le nombre d'emplois dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche devrait augmenter de 6,5 % par an, soit l'équivalent d'une hausse de 10 % de leur valeur ajoutée.

Pour réduire sérieusement le chômage, la Mauritanie doit tirer pleinement parti de ses vastes ressources naturelles (terres fertiles sous-exploitées, absence d'élevage et d'industries liées à la pêche). Le gouvernement a récemment pris les initiatives suivantes :

- Réhabilitation de près de 6.000 hectares de terres agricoles et octroi de concessions à long terme, notamment à un certain nombre de demandeurs d'emploi diplômés ;
- Déblaiement des épaves du port maritime de Nouadhibou avec l'assistance de l'UE et construction de deux ports de pêche destinés à améliorer l'infrastructure portuaire ;
- Création de plusieurs écoles d'enseignement technique et professionnel pour les jeunes, afin de remédier à l'inadéquation des compétences ;
- Octroi d'incitations aux industries viables à forte intensité de main-d'œuvre, essentiellement dans des secteurs naissants tels que l'élevage de volailles, les abattoirs modernes et la production laitière.

À moyen terme, le renforcement du climat des affaires et la réforme du système éducatif seront essentiels pour pérenniser la création d'emplois. Une croissance soutenue devra être entraînée par le secteur privé. Dans cette perspective, il est crucial de remédier aux lacunes du climat des affaires et aux insuffisances d'infrastructures qui entravent le développement d'industries fortement créatrices d'emplois (agroalimentaire, textile, tourisme, etc.). L'amélioration de la qualité de l'éducation par une réforme du système de formation des enseignants et la réorientation des filières d'enseignement vers les besoins du secteur privé permettraient enfin d'inciter plus les entreprises à embaucher.

1.4. ACCÈS AU CRÉDIT

Pour jouer un rôle moteur dans leur famille et dans la communauté, les jeunes ont besoin d'exercer un emploi décent, synonyme d'une insertion réussie aux doubles plans social et économique. Le secteur d'emploi que l'on qualifie de formel ou d'informel se rapporte au domaine de l'économie où l'emploi est exercé par le jeune.

Certains jeunes arrivent à s'insérer au sein d'entreprises structurées telles que les administrations publiques, les entreprises publiques et parapubliques, les entreprises privées, les emplois dans les organisations internationales, les organisations non gouvernementales et les établissements scolaires ; mais la plupart ont recours à l'économie informelle regroupant les activités menées par des entreprises ou des unités de production à caractère individuel ou familial dans le domaine de l'artisanat, du petit commerce, de la fabrication d'articles divers et de petits services. On y trouve toutes les catégories de population, indépendamment du sexe, de l'âge, du niveau d'instruction, etc. Ce type d'économie, qui exige généralement un

faible niveau de qualification, se caractérise le plus souvent par un investissement rudimentaire. Les activités reposent sur des mécanismes institutionnels informels pour le crédit qui rendent cette catégorie très vulnérable.

Les données du RGPH 2013 ne permettent malheureusement pas d'analyser l'inaccessibilité des jeunes au crédit formel. Les données existantes sont celles de l'ANAPEJ où les critères d'éligibilité ne sont pas uniformes et le suivi-évaluation fait défaut. La mise en place de la Caisse Dépôt et Développement (CDD) devrait permettre de donner une nouvelle chance aux jeunes qui sont dans l'innovation. Mais comme le secteur agricole a été identifié pourvoyeur d'emploi pour les années à venir, l'amélioration de l'accès au crédit, s'avère nécessaire, notamment par une restructuration de l'Union des Coopératives Agricoles de Crédit (UNCACEM) et par le biais de la micro finance.

CONCLUSION

La présente étude, menée essentiellement à partir des données du Quatrième Recensement Démographique, a permis de faire la lumière sur la situation sociale et économique des enfants et des jeunes en Mauritanie au regard des politiques et programmes mis en place en vue d'assurer l'amélioration de leurs conditions de vie. C'est ainsi que l'on a procédé à l'analyse de certains phénomènes susceptibles d'influencer les conditions de vie présente et future de cette population, à travers l'évaluation et l'évolution du niveau des principaux indicateurs y afférents.

Pour une bonne planification des besoins de cette catégorie en matière de santé, d'éducation, de formation et d'emploi, l'analyse minutieuse du profil démographique des enfants et des jeunes a montré que la population mauritanienne est caractérisée par une extrême jeunesse.

Au niveau national, les enfants et les jeunes représentent la couche la plus importante en termes de poids démographique au sein de la population mauritanienne dont l'âge médian est de 17 ans au niveau national avec 19 ans pour le milieu urbain et 15 ans pour le milieu rural. Ainsi, la population rurale est plus jeune que la population urbaine. De même, la population masculine dont l'âge médian est de 17 ans est relativement plus jeune que la population féminine dont l'âge médian est de 18 ans.

Les enfants forment un ensemble hétérogène constitué de plusieurs groupes spécifiques que sont la petite enfance (17,4%), l'enfance (44,3%) et l'adolescence (6%). Pour toutes ces catégories, le rapport de masculinité qui indique le nombre d'hommes pour 100 femmes est supérieur à 100%.

Par rapport à l'éducation qui constitue un aspect fondamental des droits humains en général et des droits de l'enfant en particulier, l'analyse différentielle de la fréquentation scolaire a déduit l'existence d'énormes disparités entre la scolarisation des enfants des ménages riches et celle des enfants des ménages pauvres. Ces derniers sont ceux qui, naturellement, présentent des risques élevés de déscolarisation ou de marginalisation scolaire. Il a également été observé que la scolarisation est une fonction croissante du niveau d'instruction des chefs de ménage.

En ce qui concerne le droit à la santé de l'enfant, l'examen des problèmes environnementaux susceptibles d'influencer son état de santé a montré qu'une bonne proportion d'enfants de moins de cinq ans vit quotidiennement dans des ménages ne disposant pas d'un minimum de confort en mesure de leur garantir un développement sain. Le milieu rural est celui où les enfants de moins de 5 ans sont les plus affectés par les problèmes de manque d'eau salubre propre à la consommation. L'Etat se doit de renforcer les stratégies visant à mettre à la disposition des populations, de l'eau potable et un système d'assainissement idoine.

La Mauritanie, comme la plupart des pays, ne pourra pas atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement en 2015, mais une attention plus accrue devrait être accordée aux populations vulnérables. Il faudrait pour cela adopter des politiques ciblées et mettre en place des stratégies spécifiques visant à éliminer les inégalités persistantes entre riches et pauvres, entre ceux qui vivent dans les différents milieux (urbain, rural, nomade). Il est également urgent de multiplier et de mieux coordonner les interventions des organismes qui ont pour mission l'amélioration du bien-être des catégories menacées d'exclusion et de marginalisation. Ces interventions devraient en priorité viser les petites filles des zones rurales où les indicateurs d'évaluation du respect des droits de l'enfant présentent d'énormes disparités (liées au sexe et au milieu de résidence) par rapport à la moyenne nationale.

Par ailleurs, le Gouvernement devrait davantage veiller à ce qu'il y ait suffisamment d'enseignants qualifiés et de salles de classe répondant aux normes-standard pour satisfaire

une demande de plus en plus croissante et faire face au problème récurrent d'hivernage qui affecte l'éducation des enfants. Les efforts devraient également être orientés vers le développement de mesures incitatives pour l'éducation des enfants, et plus particulièrement celle des jeunes filles dont une bonne proportion en âge de scolarisation obligatoire éprouve encore de sérieuses difficultés à se maintenir dans le système éducatif, lorsqu'elles ne se trouvent pas tout simplement en marge de celui-ci. Les données du RGPH sur la catégorie de population (6-14 ans) montrent que le taux de fréquentation scolaire est seulement de 66% pour les filles contre 69% pour les garçons.

Pour ce qui est de la santé des enfants, certains indicateurs ont montré la gravité de la situation dans laquelle ils se trouvent. En Mauritanie, XX% d'enfants âgés de 0 à 5 ans des ménages n'ont pas toujours accès à l'eau salubre. Il est indispensable de faciliter l'accès à l'approvisionnement en eau salubre et de promouvoir la mise en place des installations d'assainissement hygiénique. Il s'agit des principales mesures pouvant contribuer à la réduction de la morbidité et de la mortalité infanto-juvénile.

Le niveau d'instruction des jeunes est le reflet du faible niveau de leur scolarisation passée. Les jeunes de 15 à 34 ans « sans niveau d'instruction », qui constituent la catégorie la plus vulnérable, sont représentés par 28,8% de cette population au niveau national. Ce taux est de 26,3% pour les jeunes de 15 à 24 ans, 23,7% pour les adolescents. Les faibles niveaux d'alphabétisation réduisent les opportunités d'insertion aux plans social et économique des jeunes, qui connaissent des réelles difficultés à se procurer un emploi décent. En effet, les résultats du quatrième RGPH ont montré qu'une bonne proportion de la population active des jeunes est sans emploi. Et lorsque cette population des jeunes actifs est occupée, elle se retrouve majoritairement dans le secteur informel, alimentant ainsi le sous-emploi. Si l'on admet que la stratégie adoptée par le Gouvernement en vue de garantir le plein emploi aux jeunes à travers la réalisation des grands projets structurants est de nature à susciter l'espoir, il est cependant urgent de promouvoir davantage l'auto emploi et de revitaliser le secteur privé dont la contribution à la croissance demeure encore relativement faible. Une intégration réussie des jeunes dans ce secteur suppose que leurs capacités techniques, managériales et financières soient renforcées, et que l'Etat, avec l'appui des partenaires au développement, prennent des mesures de nature à promouvoir davantage, pour cette catégorie, les possibilités d'exercer un travail indépendant.

S'il est vrai qu'en Mauritanie, les problèmes des enfants et des jeunes sont au centre des préoccupations gouvernementales, il n'en reste pas moins que beaucoup reste à faire. Seule une amélioration durable du tissu de l'économie est en mesure de garantir aux jeunes des emplois décents, gage de conditions de vie plus aisées et de meilleures possibilités de promotion individuelle et collective, et par conséquent de stabilité, de la paix et de la prospérité, d'où la nécessité de la mise en œuvre des politiques et programmes sectoriels dont certaines découlent des grandes orientations définies dans « Mauritanie *Vision 2030* » qui visent à faire de la Mauritanie un pays émergent à l'horizon 2030.

RECOMMANDATIONS

L'analyse de ce chapitre, à travers le quatrième RGPH, a permis d'avoir une meilleure connaissance du profil démographique des enfants et des jeunes ainsi que les principaux défis socioéconomiques auxquels ils font face. Le Gouvernement doit tirer les conclusions qui s'imposent et mettre en place une série de mesures pour améliorer la situation de cette catégorie importante de la population. Globalement, les recommandations tournent autour des actions suivantes :

- Améliorer les conditions de vie des enfants surtout dans le milieu rural ;
- Fournir une éducation de qualité, en développant les pratiques d'évaluation continue dans les classes et en réduisant le nombre d'établissements virtuels dans le milieu rural, afin de contribuer favorablement à une éducation efficiente pour les enfants en âge de scolarisation obligatoire ;
- Appliquer des mesures de protection sociale, comprenant l'amélioration de l'accès des enfants aux services sociaux (soins de santé, scolarisation obligatoire, loisirs des enfants, etc.) ;
- Renforcer le combat contre les pires formes de travail des enfants.
- Redynamiser les politiques de lutte contre la mortalité infantile ;
- Lutter contre le mariage précoce chez les jeunes filles et le divorce incontrôlé ;
- Améliorer la qualité de l'éducation préscolaire dans toutes ses formes (les jardins publics, les centres d'insertions des enfants en situation difficile, les garderies communautaires, etc.) et rendre cette éducation accessible pour tous les enfants ;
- Réformer le système éducatif national, afin de lui rendre compétent à répondre aux exigences du marché du travail, tout en conservant l'identité nationale ;
- Redynamiser la formation technique et professionnelle en intégrant des modules comme (les langues, l'informatique, le Marketing, la gestion des PME, l'utilisation des outils moderne de l'agriculture, etc.), tout en tenant compte des besoins variant du marché de travail ;
- Renforcer et redynamiser les politiques publiques visant l'amélioration de l'employabilité des jeunes ;

- Accroître le soutien à l'économie rurale (modernisation de l'agriculture, développement de l'agriculture irriguée et de l'élevage intensif) en améliorant les services d'assistance technique, les infrastructures de soutien, les industries de transformation et de conservation et les routes ainsi que l'accès au crédit ;
- Créer plus d'opportunité d'emplois en développant les industries de transformation et diversifier l'économie nationale en renforçant le climat des affaires et en modernisant le secteur primaire et le secteur privé ;
- Remédier aux lacunes du climat des affaires et aux insuffisances d'infrastructures qui entravent le développement d'industries fortement créatrices d'emplois (agroalimentaire, textile, tourisme. etc.) ;
- Promouvoir davantage l'auto emploi et revitaliser le secteur privé dont la contribution à la croissance économique est importante.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- FRANCK ARNAUD, **Démographie**, 30 janvier 2009.
- Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique, **Tome 5 Caractéristiques des personnes vulnérables au Bénin**, RGPH Bénin, 2003.
- ONS, **Manuel du 4ème RGPH**, 2012.
- MOULAY VESSAH Idriss & DJOUBEYROU Roland, **Situation sociale et économique des enfants et des jeunes ; Volume II - Tome 10**, 2006.
- Gora Mboup Bruno & Magloire Nouatin, **MORTALITÉ DES ENFANTS DE MOINS DE CINQ ANS**,

ANNEXES

Tableau 1 : Répartition des enfants selon leur âge révolu par rapport au sexe

Age révolu	Masculin	Féminin	Ensemble
0	61704	58100	119804
1	56521	53233	109754
2	68103	63336	131439
3	68767	65256	134024
4	61122	58549	119671
5	67550	65189	132739
6	56087	54066	110153
7	55130	53512	108642
8	49763	49683	99445
9	34731	34389	69121
10	58077	57964	116041
11	35320	35029	70350
12	48869	48858	97727
13	34943	36664	71607
14	35627	38152	73779
15	40564	42673	83237
16	34184	35682	69865
17	33808	34727	68535
18	39211	41526	80737
19	28349	30682	59030
Total	968433	957269	1925703

Tableau 2 : Population des enfants de moins de 5 ans selon le lien de parenté avec le chef de ménage, le sexe et la wilaya

	Lien de parenté							Total
	Sans lien de parenté	Fils / Fille	Petit-fils / Petite-fille	Frère / Sœur	Nièce / Neveu	Beau-fils / Belle-fille	Autre parent	
Wilaya								
Hodh Chargui	228	64839	11233	473	3079	79	1262	81193
Hodh El Gharbi	282	45395	10069	168	2061	34	670	58680
Assaba	142	47100	12687	295	2492	54	945	63715
Gorgol	381	43172	17068	346	4490	205	2514	68177
Brakna	167	39823	14481	241	2612	127	1950	59401
Trarza	108	33314	8241	331	1733	47	848	44622
Adrar	40	6804	2314	14	366	5	178	9722
Dakhlett Nouadhibou	147	12852	2526	41	626	18	672	16882
Tagant	36	11401	2586	53	413	5	147	14642
Guidimagha	713	28271	13574	254	7420	316	2749	53297
Tiris Zemmour	111	4970	1248	7	223	1	175	6735
Inchiri	20	1536	474	6	73	1	83	2193
Nouakchott	1341	97295	24673	522	6140	189	5112	135272
Total	3718	436772	121175	2750	31730	1081	17306	614531

Tableau 3 : Les indicateurs de la mortalité par sexe, wilaya, milieu et éducation de la mère

Niveau de désagrégation	0Q1 (%)	0Q5 (%)
Sexe		
Masculin	78	125
Féminin	66	103
Wilaya		
Hodh Charghi	80	128
Hodh Gharbi	72	115
Assaba	69	109
Gorgol	85	137
Brakna	90	146
Trarza	59	91
Adrar	76	121
D.Nouadhibou	64	100
Tagant	64	100
Guidimagha	78	144
Tiris Zemmour	65	130
Inchiri	73	116
Nouakchott	68	126
Milieu		
Urbain	69	109
Rural	74	118
Nomade	82	132

Tableau 4 : Taux de scolarisation selon le groupe d'âge et la wilaya

Taux de scolarisation	6-11 ans	12-14 ans	6-14 ans	15-18	19-28	29-34	Total
Hodh charghy	53,1%	51,2%	52,6%	26,1%	8,7%	5,3%	30,7%
Hodh Gharby	63,1%	63,9%	63,3%	33,8%	9,9%	4,0%	37,9%
Assaba	53,2%	56,4%	54,2%	27,6%	7,9%	3,7%	31,7%
Gorgol	56,4%	56,8%	56,5%	29,8%	8,6%	3,4%	33,6%
Brakna	74,2%	73,5%	74,0%	42,4%	12,5%	4,5%	44,1%
Trarza	78,1%	78,4%	78,2%	51,5%	17,9%	6,2%	47,1%
Adrar	80,1%	77,9%	79,4%	45,3%	8,5%	1,5%	42,4%
Dakhlett Nouadibou	84,9%	82,6%	84,2%	49,8%	10,4%	1,5%	38,8%
Tagant	70,6%	68,8%	70,1%	34,7%	7,8%	1,7%	39,3%
Guidimagha	53,0%	51,7%	52,6%	25,0%	6,5%	3,0%	29,8%
Tirs zemoure	86,1%	85,5%	85,9%	57,0%	10,9%	1,3%	40,0%
Inchiri	82,3%	77,9%	81,0%	37,0%	5,6%	1,0%	31,2%
Nouakchott	82,0%	81,2%	81,8%	54,9%	20,0%	4,8%	45,3%
National	67,4%	67,6%	67,5%	40,0%	13,2%	4,2%	38,9%

Tableau 5 : Les filles âgées de 10 à 19 ans par milieu de résidence selon l'état matrimonial

Etat matrimonial	Urbain		Rural		Nomade		Ensemble	
	10-14	15-19	10-14	15-19	10-14	15-19	10-14	15-19
Célibataire	96,6%	77,5%	93,3%	62,4%	92,6%	63,1%	94,8%	69,7%
Marié(e)	2,5%	18,3%	5,3%	31,4%	6,8%	34,8%	4,0%	25,1%
DIVorcé(e)	0,8%	4,0%	1,3%	5,9%	0,5%	1,9%	1,1%	5,0%
Veuf(ve)	0,1%	0,2%	0,1%	0,3%	0,1%	0,1%	0,1%	0,2%
Ensemble	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Tableau 6 : Répartition des Naissances des 12 derniers mois selon l'âge des filles mères, le milieu de résidence et le sexe des nouveaux nés

Groupe d'âge	Urbain			Rural			Nomade			National		
	M	F	E	M	F	E	M	F	E	M	F	E
10 à 12 ans	2,3%	2,4%	2,3%	2,3%	2,5%	2,4%	0,9%	1,4%	1,2%	2,2%	2,4%	2,3%
13 à 14 ans	4,8%	5,1%	5,0%	5,2%	4,8%	5,0%	3,8%	1,4%	2,6%	5,0%	4,9%	5,0%
15 à 17 ans	21,0%	18,7%	19,8%	22,5%	22,1%	22,3%	26,3%	18,4%	22,4%	22,0%	20,6%	21,3%
18 à 19 ans	30,1%	30,8%	30,4%	29,4%	30,0%	29,7%	23,9%	32,9%	28,3%	29,5%	30,4%	30,0%
20 à 21 ans	41,8%	43,0%	42,4%	40,6%	40,6%	40,6%	45,1%	45,9%	45,5%	41,2%	41,7%	41,4%
Ensemble	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Tableau 7 : Répartition des adolescents selon le niveau d'instruction et la situation dans l'activité

Niveau d'instruction	Occupés	Chômeurs déjà travailler	Chômeurs Cherchant un primo-emploi	Inactifs	Adolescents
Aucun	42,1%	29,6%	44,7%	15,0%	23,7%
Coranique	19,8%	22,5%	18,2%	12,8%	13,6%
Mahadra	3,0%	3,5%	3,9%	4,2%	4,0%
Programme d'alphabetisation	0,8%	0,0%	0,5%	0,3%	0,4%
Crèche/Maternelle	0,1%	0,0%	0,2%	0,0%	0,0%
Primaire	26,9%	36,9%	27,3%	43,3%	28,8%
Collège	7,1%	7,6%	5,1%	24,3%	21,0%
Lycée	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	7,8%
Université	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,3%
Lycée. technique	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%
Etablissement Professionnel supérieur technique	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
supérieur Professionnel	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
NSP	0,2%	0,0%	0,1%	0,0%	0,2%
Ensemble	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Tableau 8 : Statut d'occupation des adolescents de 15 à 17 ans par milieu et mode de résidence croisé avec le sexe

Situation dans la profession	Urbain			Rural			Nomade			National		
	M	F	T	M	F	T	M	F	T	M	F	T
Indépendant	38,0%	38,5%	38,2%	39,7%	48,5%	41,8%	17,2%	10,6%	16,9%	37,4%	43,3%	43,3%
Employeur	3,1%	1,7%	2,7%	3,3%	3,6%	3,0%	0,1%	0,0%	0,0%	3,0%	2,7%	2,7%
Salarié privé permanent	5,9%	6,0%	5,9%	3,1%	1,8%	3,7%	1,8%	0,0%	0,0%	4,2%	3,8%	3,8%
Salarié privé temporaire	34,8%	40,6%	36,3%	24,5%	17,2%	28,1%	13,8%	5,3%	5,3%	28,1%	28,1%	28,1%
Salarié public	5,8%	3,4%	5,2%	1,1%	1,9%	1,6%	0,1%	0,0%	0,0%	3,0%	2,6%	2,6%
Apprenti	6,7%	1,1%	5,3%	1,4%	0,7%	1,3%	0,0%	0,0%	0,0%	3,6%	0,9%	0,9%
Aide familiale	5,7%	8,7%	6,4%	26,9%	26,3%	22,9%	67,0%	84,1%	84,1%	20,8%	18,6%	18,6%
Autres	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Tableau 9 : Taux d'alphabétisation selon la Wilaya, la résidence et le sexe

Wilaya/Résidence	Sexe		
	Masculin	Féminin	Total
Hodh charghy	54,5%	47,2%	50,5%
Hodh Gharby	52,1%	47,3%	49,5%
Assaba	57,6%	49,1%	52,8%
Gorgol	47,0%	36,2%	41,2%
Brakna	62,8%	52,9%	57,3%
Trarza	78,2%	73,0%	75,4%
Adrar	78,4%	73,2%	75,7%
Dakhlett Nouadhibou	88,8%	84,5%	87,0%
Tagant	66,0%	57,5%	61,4%
Guidimagha	41,9%	29,2%	35,2%
Tirs-ezemour	90,0%	84,2%	87,5%
Inchiri	91,4%	85,3%	89,1%
Nouakchott	86,2%	79,3%	82,9%
Urbain	83,2%	74,2%	78,8%
Rural	52,6%	44,9%	48,4%
Nomande	36,3%	31,2%	34,0%
National	68,7%	59,0%	63,7%

Tableau 10 : Répartition des jeunes par niveau d'instruction et la situation dans l'activité selon le groupe d'âge

Niveau d'instruction	Adolescents	Jeunes 15 à 24 ans	Jeunes 15 à 34 ans
Aucun	23,7%	26,3%	28,8%
Coranique	13,6%	14,2%	15,3%
Mahdra	4,0%	3,9%	3,9%
Programme d'alphabétisation	0,4%	0,5%	0,7%
Crèche/Maternelle	0,0%	0,0%	0,1%
Primaire	28,8%	27,0%	25,0%
Collège	21,0%	15,9%	12,6%
Lycée	7,8%	9,3%	9,3%
Université	0,3%	1,8%	3,2%
Lycée. technique	0,1%	0,2%	0,2%
Etablissement Professionnel	0,1%	0,1%	0,2%
Supérieur technique	0,0%	0,1%	0,1%
Supérieur Professionnel	0,0%	0,0%	0,0%
NSP	0,2%	0,6%	0,8%
Ensemble	100,0%	100,0%	100,0%

Tableau 11 : Répartition des jeunes occupés selon le niveau d'instruction, le groupe d'âge

Niveau d'instruction	15-19	20-24	25-29	30-34	35-64	65 et +	Jeunes 15-24	jeunes 15-34	Total
Aucun	42,1%	35,8%	29,0%	25,3%	31,0%	48,0%	31,6%	27,7%	30,4%
Coranique	19,8%	18,3%	17,1%	15,9%	23,0%	30,8%	17,6%	16,9%	20,6%
Mahadra	3,0%	3,0%	3,8%	4,0%	6,0%	9,1%	3,5%	3,8%	5,2%
Programme d'alphabétisation	0,8%	0,7%	0,8%	0,7%	1,0%	1,0%	0,8%	0,8%	0,9%
Crèche/Maternelle	0,1%	0,1%	0,0%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%
Primaire	26,9%	31,9%	30,1%	25,8%	14,1%	5,2%	30,8%	26,8%	19,5%
Collège	7,1%	6,8%	9,4%	10,2%	6,2%	1,5%	8,4%	9,2%	7,3%
Lycée	0,0%	2,6%	6,6%	11,2%	8,7%	1,5%	5,1%	8,9%	8,4%
Université	0,0%	0,1%	1,9%	5,3%	8,0%	1,7%	1,2%	4,4%	6,0%
Lycée, technique	0,0%	0,0%	0,2%	0,4%	0,4%	0,1%	0,1%	0,3%	0,3%
Etablissement Professionnelle supérieur technique	0,0%	0,1%	0,2%	0,2%	0,3%	0,1%	0,2%	0,2%	0,2%
supérieur Professionnelle.	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%
NSP	0,2%	0,4%	0,8%	0,7%	0,9%	0,8%	0,7%	0,7%	0,8%
Ensemble	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

0 Tableau 12 : Répartition des jeunes Inactifs selon le niveau d'instruction, le groupe d'âge

Niveau d'instruction	15-19	20-24	25-29	30-34	35-64	65 et +	Jeunes 15-24	jeunes 15-34	Total
Aucun	15,0%	20,1%	29,8%	36,3%	48,5%	55,2%	24,2%	29,4%	36,3%
Coranique	12,8%	13,2%	14,6%	16,4%	26,5%	29,9%	13,8%	15,1%	19,5%
Mahdra	4,2%	4,6%	4,0%	3,5%	5,4%	7,3%	4,4%	4,1%	4,7%
Programme d'alphabétisation	0,3%	0,4%	0,6%	0,9%	1,5%	0,8%	0,4%	0,6%	0,9%
Crèche/Maternelle	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Primaire	43,3%	24,4%	21,2%	20,8%	10,3%	3,2%	23,0%	22,0%	18,2%
Collège	24,3%	26,2%	8,9%	6,9%	2,9%	0,8%	18,9%	14,4%	10,5%
Lycée	0,0%	10,3%	14,0%	8,4%	2,5%	0,6%	11,9%	10,1%	6,6%
Université	0,0%	0,3%	4,9%	4,8%	1,0%	0,7%	2,3%	2,9%	2,0%
Lycée, technique	0,0%	0,1%	0,3%	0,3%	0,1%	0,0%	0,2%	0,2%	0,1%
Etablissement Professionnelle supérieur technique	0,0%	0,1%	0,2%	0,2%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%
supérieur Professionnelle.	0,0%	0,0%	0,1%	0,1%	0,0%	0,0%	0,1%	0,1%	0,0%
supérieur Professionnelle.	0,0%	0,0%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
NSP	0,0%	0,2%	1,3%	1,4%	1,3%	1,3%	0,6%	0,9%	1,0%
Ensemble	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Tableau 13 : Répartition des jeunes par situation d'activité selon l'Age et le sexe

Situation d'activité	Jeunes 15-24 ans			Jeunes 15-34 ans			National		
	M	F	T	M	F	T	M	F	T
Occupé (e)	90482	22915	113397	229902	59756	289658	473353	131907	605260
Chômeur déjà travaillé et cherche du travail	3303	969	4272	9069	2513	11581	23240	5107	28346
Chômeur cherche 1er travail	80443	31675	112118	108013	51161	159174	132261	62527	194788
Etudiant- Elève	94800	71500	166301	106043	78256	184299	107634	79552	187186
Femme au Foyer	0	184313	184313	0	353174	353174	0	606507	606507
Handicapé (e)	684	460	1144	1307	830	2137	2891	1831	4722
Retraité(e)	508	625	1133	976	1036	2012	15170	3555	18725
Rentier (ière)	14849	1314	16164	31495	2255	33750	44102	4496	48598
Autre	35526	29479	65004	55211	43729	98940	82824	59206	142030
Taux de chômage	48,1%	58,8%	50,7%	33,7%	47,3%	37,1%	24,7%	33,6%	26,8%
Taux d'activité	54,3%	16,2%	34,6%	64,0%	19,1%	40,6%	69,6%	20,2%	44,0%
Total	320595	343251	663845	542015	592709	1134724	950759	1022315	1973074

Tableau 14 : Répartition des jeunes par activité économique selon le catégorie d'âge et le sexe

	15-24			15-34		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Agriculture	7,9%	17,5%	9,8%	7,0%	14,2%	8,5%
Elevage	26,0%	4,3%	21,6%	19,4%	2,6%	16,0%
Activités annexes	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Chasse	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Sylviculture	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,1%	0,2%
Pêche	4,3%	0,6%	3,6%	4,5%	0,5%	3,7%
Industrie Extract	1,4%	0,4%	1,2%	3,1%	0,7%	2,6%
Indust.man	6,3%	14,9%	8,0%	5,8%	13,8%	7,5%
Eau-Gaz-Elect	0,9%	0,3%	0,8%	1,1%	0,4%	0,9%
BTP	9,6%	1,6%	8,0%	10,3%	1,4%	8,5%
Commerce	23,5%	18,5%	22,5%	24,7%	24,8%	24,7%
Transport/com	4,5%	0,9%	3,7%	6,1%	1,0%	5,0%
Banque/assurance	0,2%	0,4%	0,2%	0,4%	1,0%	0,5%
Admin.service.soc	15,3%	40,4%	20,4%	17,4%	39,5%	21,9%
ND	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%

Tableau 15 : Répartition des Chômeurs déjà travaillé selon le niveau d'instruction, le groupe d'âge

Niveau d'instruction	15-19	20-24	25-29	30-34	35-64	65 et +	Jeunes 15-24	jeunes 15-34	Total
Aucun	29,6%	25,1%	21,0%	16,5%	28,2%	40,6%	22,3%	19,7%	26,4%
Coranique	22,5%	15,0%	13,4%	13,7%	26,1%	34,5%	13,9%	14,4%	22,7%
Mahadra	3,5%	4,0%	4,3%	3,7%	8,4%	13,0%	4,2%	4,0%	7,3%
Programme d'alphabétisation	0,0%	0,5%	0,5%	0,3%	1,2%	0,9%	0,5%	0,5%	0,9%
Crèche/Maternelle	0,0%	0,0%	0,1%	0,1%	0,1%	0,0%	0,1%	0,1%	0,1%
Primaire	36,9%	43,1%	36,6%	31,9%	15,0%	5,7%	38,7%	32,6%	20,5%
Collège	7,6%	7,9%	13,6%	14,1%	6,9%	1,7%	11,8%	12,7%	8,5%
Lycée	0,0%	3,3%	8,3%	14,3%	8,1%	1,2%	6,7%	11,5%	8,5%
Université	0,0%	0,2%	1,1%	3,7%	4,5%	1,3%	0,8%	3,1%	3,6%
Lycée. technique	0,0%	0,2%	0,1%	0,5%	0,3%	0,1%	0,1%	0,4%	0,3%
Etablissement Professionnelle	0,0%	0,4%	0,2%	0,3%	0,2%	0,1%	0,3%	0,3%	0,2%
supérieur technique	0,0%	0,1%	0,2%	0,2%	0,1%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%
supérieur Professionnelle.	0,0%	0,1%	0,0%	0,1%	0,1%	0,0%	0,0%	0,1%	0,1%
NSP	0,0%	0,3%	0,4%	0,5%	0,8%	0,7%	0,3%	0,5%	0,7%
Ensemble	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Tableau 16 : Répartition des Chômeurs chercheurs d'un primo-emploi selon le niveau d'instruction et l'âge

Niveau d'instruction	15-19	20-24	25-29	30-34	35-64	65 et +	Jeunes 15-24	jeunes 15-34	Total
Aucun	44,7%	29,2%	29,1%	27,0%	41,6%	55,0%	29,2%	28,9%	32,4%
Coranique	18,2%	12,0%	13,0%	13,4%	23,2%	28,9%	12,4%	13,0%	15,4%
Mahadra	3,9%	2,6%	2,8%	3,0%	5,8%	8,8%	2,7%	2,8%	3,6%
Programme d'alphabétisation	0,5%	0,4%	0,6%	0,7%	1,3%	1,4%	0,5%	0,6%	0,7%
Crèche/Maternelle	0,2%	0,1%	0,1%	0,1%	0,0%	0,0%	0,1%	0,1%	0,1%
Primaire	27,3%	43,0%	30,1%	24,4%	13,4%	3,6%	37,9%	33,6%	29,1%
Collège	5,1%	10,8%	14,4%	9,9%	4,8%	0,7%	12,2%	11,4%	9,7%
Lycée	0,0%	1,7%	7,2%	13,7%	5,8%	0,4%	3,9%	6,6%	6,0%
Université	0,0%	0,0%	2,0%	6,6%	3,2%	0,5%	0,8%	2,5%	2,4%
Lycée. technique	0,0%	0,1%	0,2%	0,4%	0,2%	0,0%	0,1%	0,2%	0,2%
Etablissement Professionnelle	0,0%	0,0%	0,1%	0,2%	0,1%	0,0%	0,1%	0,1%	0,1%
supérieur technique	0,0%	0,0%	0,1%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%	0,0%
supérieur Professionnelle.	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
NSP	0,1%	0,1%	0,4%	0,4%	0,6%	0,5%	0,3%	0,3%	0,3%
Ensemble	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Chapitre 13 : Situation socioéconomique de la femme en Mauritanie

INTRODUCTION GENERALE

Le présent document a pour objectif de présenter la situation socio-économique de la femme mauritanienne au regard des données statistiques et quantitatives disponibles, issues des résultats du quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH 2013) réalisé du 25 mars au 8 avril 2013.

La problématique de la femme mauritanienne est une question multidimensionnelle, d'une importance primordiale voire significative qui mérite d'être traitée. En effet, elle occupe une place importante dans la société mauritanienne en raison des traditions socioculturelles et des modes de vie de ses différentes composantes

En matière de genre, les données sexospécifiques qui ont longtemps manqué auraient pu permettre de mesurer les discriminations dont sont victimes les femmes dans le domaine économique, mais aussi les violences qu'elles subissent. L'interprétation des données disponibles sur l'emploi, le taux d'activité des femmes et le chômage est délicate étant donné l'absence de prise en compte d'une partie importante de leurs activités.

Par ailleurs, beaucoup d'études menées ces dernières années dans le pays démontrent que les conditions de vie de la femme urbaine se sont nettement améliorées et que celles de la femme rurale restent difficiles. Ces conditions difficiles s'expliquent par le fait de l'ampleur des mutations sociales, de la pauvreté, des conséquences de l'exode rural, de l'insuffisance de l'accès aux services sociaux de base, de l'ignorance des droits politiques, économiques et sociaux.

Cependant la participation de la femme mauritanienne à la vie économique et sociale ne se limite plus seulement aux tâches domestiques et à l'éducation traditionnelle des enfants, mais recouvre également de nouvelles activités qui concourent à son implication croissante dans les secteurs professionnels et productifs modernes, voire dans la vie politique.

Prenant toute la mesure du poids démographique de cette frange productive de la population nationale, les pouvoirs publics ont engagé une dynamique de promotion féminine, à travers différents projets et programmes de développement qui préconisent l'approche genre visant à

atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et notamment l'autonomisation des femmes.

Sur la base des indications fournies par les données statistiques disponibles, le rapport s'attèlera à présenter le profil sociodémographique actuel de la femme mauritanienne, d'une part, son niveau de participation à la vie économique d'autre part, de manière à montrer les évolutions et les progrès enregistrés en faveur de la femme.

Aussi, en vue de rendre compte de la situation économique, sociale et culturelle de la femme mauritanienne, ledit rapport s'articule comme suit :

- Le contexte de l'étude ;
- Les caractéristiques sociodémographiques de la femme ;
- La participation de la femme à la vie économique et sociale ;
- La femme chef de ménage.

13.1. LE CONTEXTE DE L'ÉTUDE

1.1 Le contexte national

De par sa position géographique entre l'Afrique Noire et le Maghreb Arabe, la République Islamique de la Mauritanie se trouve dotée d'un double héritage culturel riche et variée. Compte tenu de ce fait, la vie de la femme mauritanienne a été fortement marquée par les valeurs arabo islamique et africaine.

Dans ce contexte, la situation de la femme mauritanienne a connu des changements positifs très appréciables au cours de ces dernières années. C'est ainsi que son statut social a été amélioré. En effet, soucieux du renforcement de son rôle, les pouvoirs publics, dans l'ère de la mondialisation qui impose de plus en plus les principes d'équité et du genre, ont créé un département ayant en charge la gestion des questions liées à la femme. Ce qui s'avère être une action novatrice au service de la promotion des droits de la femme. L'objectif essentiel de disposer d'un département ministériel était de faire face aux principales difficultés dont, entre autres, les mariages précoces, l'inaccessibilité aux services essentiels de base, le chômage, le manque de qualification professionnelle, le divorce, les violences, les pratiques néfastes, la déperdition scolaire, etc.

La réalisation de certains de ces objectifs a eu comme résultats de mettre des jalons pour tendre à la complémentarité qui, serait le meilleur moyen d'assurer le développement durable, de réduire la précarité des conditions de vie de la femme en Mauritanie.

Pour permettre à la femme mauritanienne d'accéder aux ressources économiques, à la pleine participation politique et sociale et à l'insertion dans la vie active, un cadre institutionnel

régissant la promotion de la femme a été défini. Celui-ci comporte un arsenal juridique important, programmes et projets de développement, comme mesures d'accompagnement, pour son application et sa vulgarisation. Le dispositif juridique, légal et réglementaire national comprend entre autres :

- La Constitution qui consacre l'égalité devant la loi, de tous les mauritaniens, sans distinction de race, de sexe, et d'origine ; l'égal accès de tous les mauritaniens aux fonctions et emplois publics sans autres conditions que celles fixées par la loi, la garantie sans aucune distinction à tous les citoyens, le droit de propriété et d'héritage ;
- le Code de la nationalité qui reconnaît la nationalité d'origine au même titre à l'homme et à la femme ;
- Le droit civil et commercial interdit toute forme de discrimination à l'égard des femmes. Elles peuvent exercer des activités commerciales, passer des contrats, vendre et disposer de biens meubles et immeubles ;
- Le droit pénal assure le principe de l'égalité entre les sexes et traduit le souci de protection des femmes contre toutes sortes d'abus ;
- Le Code de protection pénale de l'enfant qui protège les droits des enfants et notamment ceux de la petite fille ;
- La loi portant incrimination et répression de l'esclavage ;
- Le Code du Travail ;
- le Code du Statut Personnel (CSP), s'inscrit dans le cadre de la Charia, régit tous les aspects de la vie familiale et garantit une meilleure gestion des rapports au sein de la société, porte à 18 ans l'âge de référence au mariage pour les hommes et les femmes et permet de lutter contre les mariages précoces ou forcés.

D'autres textes législatifs consacrent le principe de non-discrimination à l'égard des femmes. Ainsi un quota minimum de 20% est fixé pour la représentation des femmes sur chaque liste municipale et législative et elle jouit de ses pleins droits électifs.

Les différents cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté, les objectifs de la politique de développement économique et social du pays, reposant sur une vision à long terme pour l'atteinte des OMD, favorisent la participation des femmes à la vie économique et sociale.

L'évaluation de la deuxième phase du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté a permis de faire ressortir les priorités concernant notamment l'amélioration de l'accès des femmes aux

facteurs de production et aux marchés, la lutte contre le chômage et le sous-emploi, le développement de l'entrepreneuriat féminin et le renforcement de leur productivité.

Malgré l'adhésion de la Mauritanie à plusieurs conventions internationales et mesures d'accompagnement qui prônent l'autonomisation de la femme et son accès aux centres de décisions, plusieurs défis demeurent encore pour faciliter le processus de participation de la femme et son accès à la justice et à son épanouissement.

Les pouvoirs publics ont adopté plusieurs stratégies nationales de promotion féminine dont la finalité est la promotion de la participation effective des femmes à la vie socioéconomique et politique du pays. Un des principaux axes de ces stratégies concerne la participation de la femme et des organisations féminines dans les instances communautaires de développement à la base.

On note également, la mise en place de différentes politiques nationales en faveur de la famille, de la petite enfance, de lutte pour l'abandon des mutilations génitales féminines (MGF). Des stratégies comme l'institutionnalisation du genre, le plan d'action national pour le développement de la femme rurale, et la stratégie nationale de la micro finance et de la micro entreprise sont mises en œuvre pour une meilleure intégration de la femme.

On peut citer aussi, l'adoption d'une feuille de route issue des recommandations du rapporteur spécial des Nations Unies sur les formes contemporaines de l'esclavage et d'un plan d'action national de lutte contre les séquelles de l'esclavage et la création d'une agence dédiée à la lutte contre la pauvreté et à l'insertion des couches les plus démunies comme dispositifs favorisant l'amélioration des conditions de vie des populations les plus vulnérables en général et de la femme en particulier.

1.2 Le contexte international

Au niveau international, la Mauritanie a adopté les principales conventions internationales relatives à l'équité et à l'égalité des sexes et au renforcement du pouvoir des femmes. Ce sont notamment, la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard de la Femme (CEDEF 1979), la plateforme d'actions de Dakar (1994), le programme d'actions de Beijing (1995), la politique GENRE de la CEDEAO (2002), le protocole de la Charte africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatifs aux droits de la femme en Afrique (2003), la déclaration solennelle des Chefs d'Etat de l'Union Africaine sur l'égalité entre les Hommes et les femmes en Afrique de l'Ouest, la politique Genre de l'Union Africaine (2008), la Résolution 1325 sur femme, paix et sécurité (2000), les Résolutions connexes 1820 (2008), 1888 et 1889 (2009) du Conseil de Sécurité des Nations Unies. La Mauritanie a également souscrit à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et notamment pour ce qui concerne l'amélioration de la situation de la femme et de l'enfant.

13.2. CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES DE LA POPULATION FÉMININE MAURITANIENNE

2.1 Evolution de la population totale mauritanienne

Au terme du 4^{ème} Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH), la population totale de la Mauritanie s'élève à 3.537.368 habitants. Ainsi, cette population a plus que doublé entre les quatre recensements de 1977, 1988, 2000 et de 2013, au cours desquels, l'effectif de la population totale nationale est, respectivement, de 1.338.830 habitants, 1.864.236 habitants et 2.548.157 habitants.

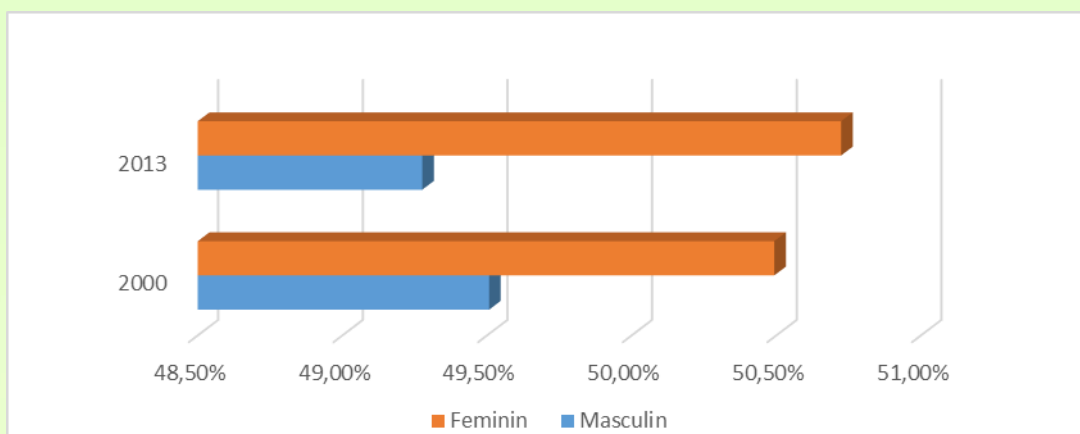
Le taux annuel moyen de croissance est de 2,77% pour la période comprise entre 2000 et 2013 contre 2,6% pour la période de 1988 à 2000. Soit un écart annuel moyen de croissance de 0,1% pour la période comprise entre 2000 et 2013.

2.2 Importance numérique des femmes

Les données quantitatives issues du 4^{ème} RGPH de 2013 indiquent que, sur une population totale de 3.537.368 habitants, la Mauritanie compte 1.794.294 femmes, soit 50,7% de la population totale de la Mauritanie, contre 50,5% en 2000. Ces données montrent qu'il y a plus

de femmes que d'hommes. Ces derniers ne représentent en 2013, que 49,3% de la population totale. Même si son effectif s'est accru de 501.362 hommes, la proportion de la population masculine dans la population totale a diminué passant de 49,5% en 2000 à 49,3% en 2013. Ces données traduisent encore l'importance numérique des femmes et leur poids démographique dans la population totale. Le tableau n°1 en annexe montre l'importance numérique des femmes telle qu'elle découle des deux RGPH 2000 et 2013. Le graphique ci-dessous, illustre l'importance numérique de la population féminine telle que dénombrée à la suite des RGPH 2000 et 2013.

Graphique 1 : Répartition de la population selon le sexe en 2000 et 2013



2.3 Localisation géographique de la population féminine

Dans l'ensemble, la population totale de la Mauritanie est très inégalement répartie entre les wilayas du pays. Elle se concentre pour l'ensemble dans la wilaya de Nouakchott, suivie de loin par le Hodh El Chargui.

2.3.1 Poids démographique de la wilaya de Nouakchott

En effet, le tableau n°2 en annexe, montre que la wilaya de Nouakchott, abrite à elle seule, 27,1% de la population totale du pays, soit plus du quart de l'ensemble des habitants de la Mauritanie, ce qui correspond à un effectif de 958.399 habitants. On observe que cette population totale était de 134.704 habitants en 1977, de 387.802 en 1988 et de 611.883 en 2000. Soit, respectivement, 10%, 21% et 24% de la population totale pour les années de recensement ci-dessus. Ce poids reflète un flux migratoire important de la population de l'intérieur du pays vers la capitale.

Le poids démographique de la wilaya de Nouakchott, s'explique diversement par des situations à la fois conjoncturelles et structurelles liées à l'exode rural. Ce dernier reste

largement lié à la sécheresse, aux crises alimentaires et nutritionnelles accentuées par les déficits pluviométriques, agricoles et pastoraux, ainsi que par la dégradation des conditions de vie des populations rurales sévèrement touchés par le chômage.

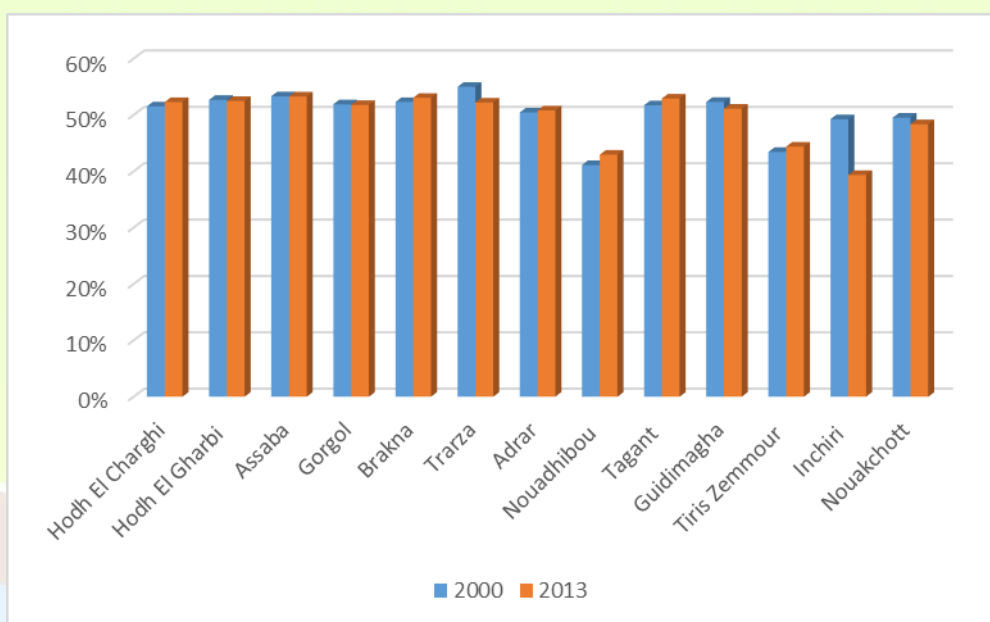
Le déséquilibre régional, en matière d'infrastructures et d'équipements socioéconomiques, culturels et techniques, la concentration des activités politiques, administratives, économiques, financières et commerciales dans les centres urbains en général, dans la ville de Nouakchott en particulier, constituent un autre facteur de déséquilibre en matière de la répartition de la population. En effet, pour avoir plus accès aux services sociaux de base, aux ressources productives, à l'emploi, au crédit et à de meilleures de conditions de vie, les hommes et les femmes ont tendance à une certaine mobilité dans les grands centres urbains.

Cette situation engendre une sédentarisation anarchique et une forte pression sur les équipements collectifs disponibles. Or cette sédentarisation requiert une allocation satisfaisante des ressources financières et un équilibre régional des investissements en matière d'infrastructures de base.

Les stratégies actuelles de développement essaient de prendre en compte ces aspects qu'illustrent la création, la délocalisation et la réhabilitation à l'intérieur du pays de structures éducatives, techniques et culturelles, sanitaires et sociales et des entreprises de productions alimentaires.

Le graphique suivant illustre la répartition spatiale de la population féminine sur le territoire national.

Graphique 2 : Population féminine par Wilaya en 2000 et 2013



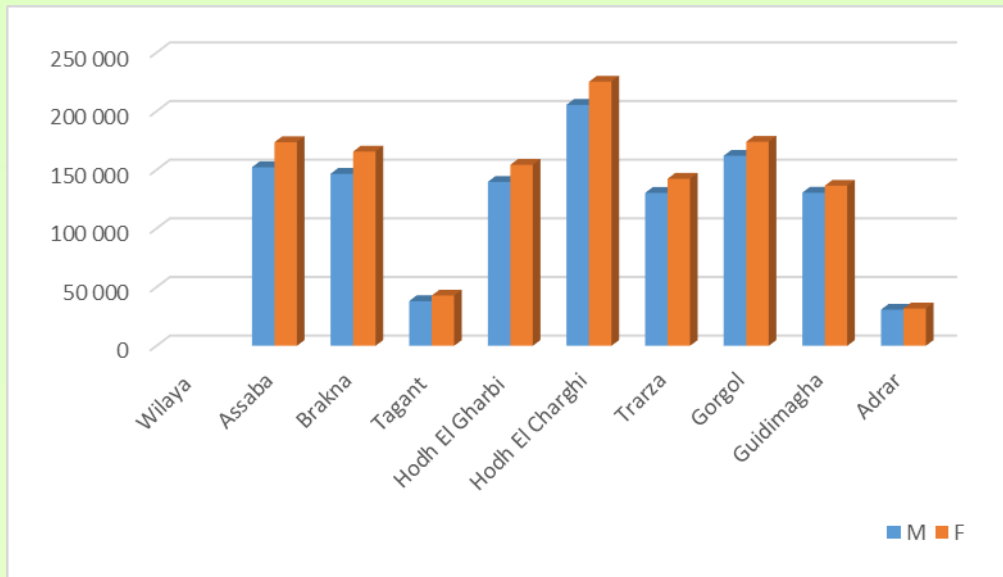
Bien que plus peuplées, en valeur absolue, les wilayas de Nouakchott et du Hodh El Chargui ne comptent pas, en valeur relative, plus de femmes dans leur population totale. En 2013, la proportion de la population de sexe féminin sur la population totale de la wilaya est de 48,4% à Nouakchott et de 52,3% dans le Hodh El Chargui par exemple.

2.3.2 Poids démographique des autres wilayas

Comme le montre les tableaux n°2 et 3 en annexe, neuf wilayas abritent 1.246.244 femmes, soit 52,3% de la population totale desdites wilayas qui totalisent 2.382.290 habitants ; ce qui représente 69,5% de la population totale féminine et 35,2% de la population totale du pays. Ces wilayas où les femmes sont plus représentées par ordre d'importance numérique sont : l'Assaba (53,3%), le Brakna (53,0%), le Tagant (52,9%), le Hodh El Gharbi (52,5%), le Hodh El Chargui (52,3%), le Trarza (52,2%), le Gorgol (51,8%), le Guidimagha (51,1%), et l'Adrar (50,8%).

De même, on remarque également que certaines wilayas ont enregistré une nette progression de leur population féminine. C'est le cas du Tagant, dont le poids démographique des femmes par rapport aux hommes, a atteint 52,9% en 2013 contre 51,7% en 2000. Le Brakna, a enregistré une progression de la proportion des femmes dans sa population totale qui passe de 125 609 (52,3%) femmes en 2000 à 165620 femmes (53,0%) en 2013. Au Guidimagha la population féminine s'est accrue en valeur absolue, passant de 97 666 femmes en 2000 à 136 498 femmes en 2013. Mais en valeur relative cette population a enregistré une baisse en passant de 52,3% à 51,1%. Cela peut s'expliquer par le facteur de la migration, compte tenu du fait de la situation géographique de la wilaya (entre deux frontières) et ses traditions ancestrales migratoires. Le graphique ci-dessous illustre le poids démographique des femmes dans les neuf wilayas citées plus haut.

Graphique 3 : Effectif de population dans les wilayas où les femmes sont plus représentées



A titre comparatif, en 2000, les wilayas qui comptent une proportion importante de femmes, sont le Trarza (55%), l'Assaba (53,3%), le Hodh el Gharbi (52,7%), le Guidimakha (52,3%), le Brakna (52,3%), le Gorgol (51,9%), le Tagant (51,7%), le Hodh El Chargui (51,5%) et l'Adrar (50,5%). La proportion de la population féminine pour les neuf wilayas est comprise entre 50,5% (Adrar) et 55 % (Trarza). Tandis qu'en 2013, cette proportion est comprise entre 50,8% (Adrar) et 53,3% (Assaba). On remarque aussi, que la proportion des femmes a nettement reculé au Trarza, passant de 55% en 2000 à 52,2% en 2013. Vu que cette wilaya est limitrophe de Nouakchott et frontalière du Sénégal, on pourrait se demander s'il ne s'agit pas ici d'une immigration urbaine et extérieure.

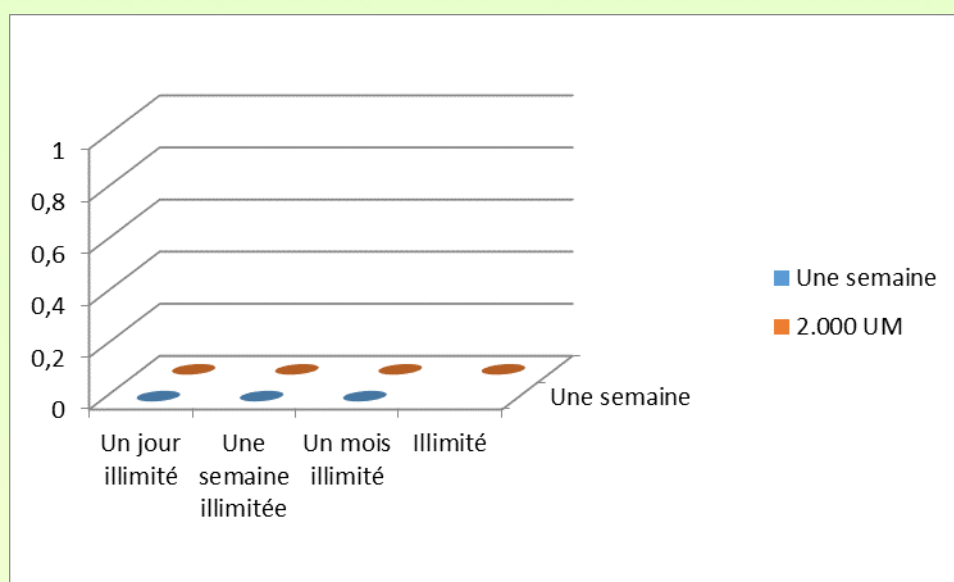
2.3.3 Wilayas à faible population féminine

Les wilayas de Nouakchott, de l'Inchiri, du Tiris Zemmour et de Dakhlet Nouadhibou se caractérisent par la faiblesse de leur population féminine, par rapport à la population masculine, aussi bien pour l'année 2013 que pour l'année 2000, comme le montre le tableau n°5 en annexe. On constate que la proportion des femmes dans la wilaya de l'Inchiri a nettement baissé, passant de 49,3% en 2000 à 39,4% en 2013. Ceci peut s'expliquer par l'effet du développement des industries extractives et de l'apport de la main-d'œuvre principalement masculine dans cette wilaya.

La proportion des femmes de Dakhlet Nouadhibou a augmenté en 2013 passant de 41,1% en 2000 à 42,9% en 2013, mais reste en dessous de la moyenne nationale qui est de 50,7%. La

proportion de la population masculine est restée ainsi plus importante, même si on observe un recul en 2013 avec 57,1% contre 58,9% en 2000. Cette situation pourrait s'expliquer par l'importance des activités de pêche, nécessitant de la main d'œuvre pour le traitement des produits halieutiques, le développement de l'emploi féminin dans ce domaine. Et en plus on peut noter le désenclavement de la ville de Nouadhibou, l'émergence d'activités commerciales et d'entrepreneuriat féminin et le regroupement des familles de personnels travaillant dans la marine marchande et dans l'industrie extractive consécutive à l'accessibilité de Nouadhibou ; et par ailleurs, la construction de la route reliant le Maroc au Sénégal, en passant par cette wilaya.

Graphique 4 : Proportion de population masculine dans les quatre wilayas où les hommes sont les plus représentés



Dans le Tiris Zemmour, la proportion des femmes a légèrement augmenté passant de 43,4% en 2000 à 44,4% en 2013 alors que celle des hommes recule passant de 56,6% en 2000 à 55,6% en 2013 en raison d'une présence croissante des femmes des travailleurs de la SNIM venues rejoindre leurs maris. On note aussi l'importance du commerce féminin et l'existence des industries créatives féminines (les perles de Zouerate dont la matière première ne se trouve que dans cette zone).

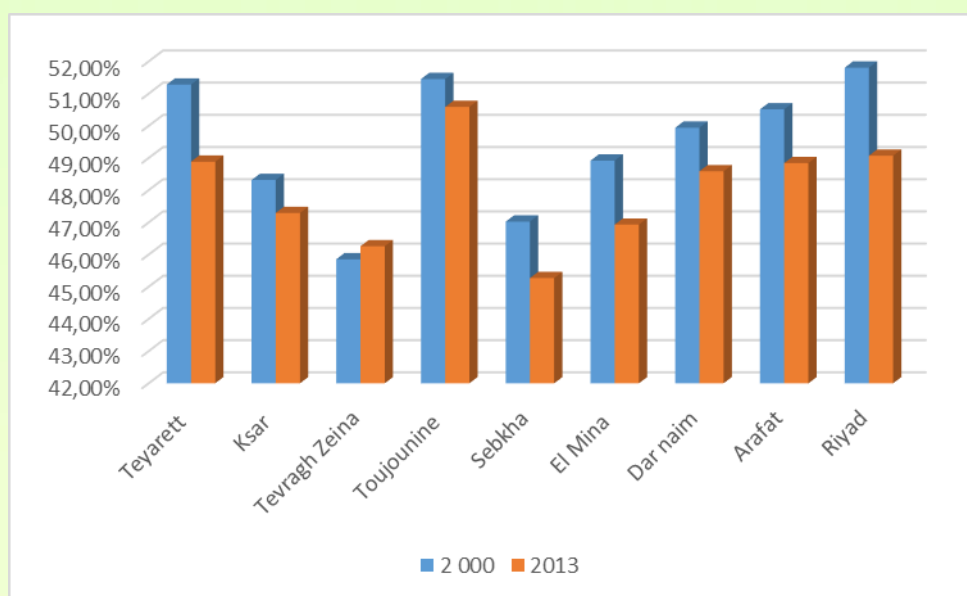
Nouakchott se signale par un accroissement de la population masculine qui passe de 50,5% en 2000 à 51,6% en 2013 alors que la proportion des femmes est en recul entre 2000 (49,5%) et 2013 (48,4%). Toutefois, en valeur absolue, l'effectif de la population féminine de

Nouakchott s'est accru de 160.463 femmes entre les deux recensements. Le graphique 4 illustre la répartition de la population masculine de ces quatre wilayas.

2.4 Répartition de la population de Nouakchott

Dans le cas spécifique de Nouakchott, la répartition de la population entre les neuf moughataas selon les données de 2013, montre la prédominance de la population masculine, qui atteint en moyenne 51,6%, sur celle des femmes, dont la proportion ne s'élève en moyenne qu'à 48,4% (Tableau n°6 en annexe). La proportion de femmes de la Moughataa de Toujounine atteint 50,6% en 2013 et dépasse la proportion féminine moyenne de Nouakchott (48,4%).

Graphique 5 : Proportion de la population féminine selon les moughataas de Nouakchott au cours des RGPH de 2000 et 2013



Le poids démographique des femmes est partout en recul, sauf à Tevragh Zeina, (45,9% en 2000 et 46,3% en 2013). Ce constat peut s'expliquer par la présence des femmes chefs de ménage disposant de leur propre domicile et aussi de par l'importance de l'activité du commerce féminin dans cette Moughataa, symbolisée par l'existence d'un marché détenu uniquement par des femmes, mais aussi par son importance administrative et financière. L'importance numérique des femmes dans les différentes Moughataas de Nouakchott est illustrée par le graphique ci- dessus.

2.5. Importance de la femme rurale

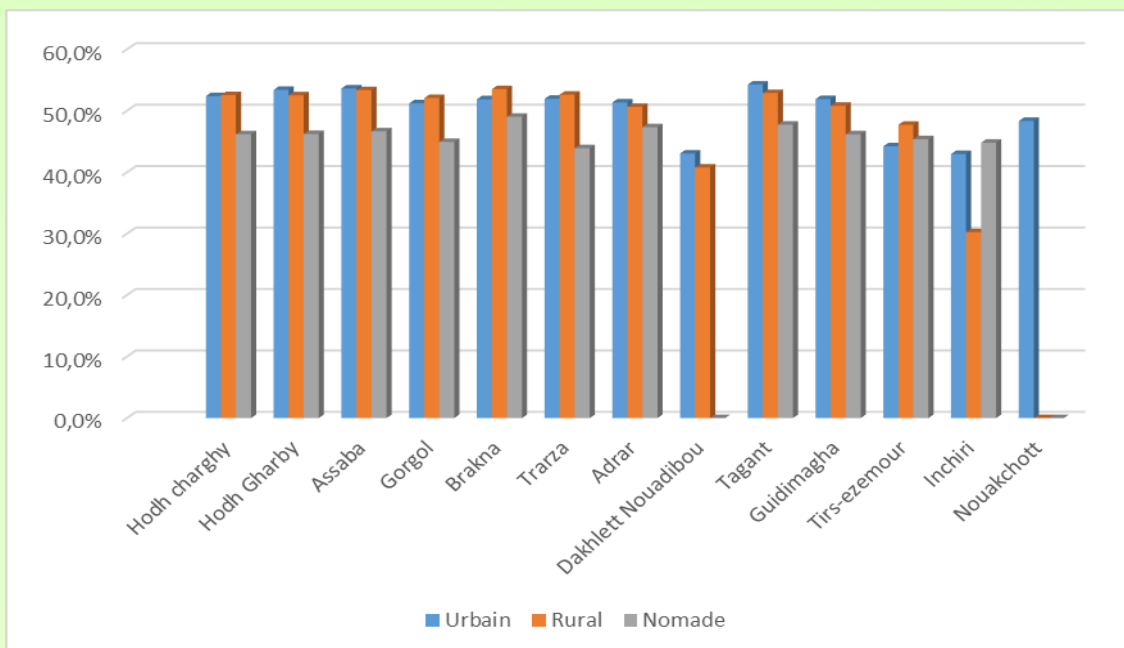
Suivant les données du tableau n° 8 en annexe, portant sur la répartition de la population résidente par milieu de résidence selon le sexe en 2013, il apparaît que la femme mauritanienne est essentiellement rurale. Le poids démographique relatif des femmes en milieu rural atteint 52,4%, correspondant à un effectif de 923.083 femmes dans une population rurale totale de 1.760.937 personnes. En milieu rural, le nombre de femmes pour 100 hommes est encore plus élevé : dans l'ensemble, il existe 102,9 femmes pour 100 hommes, 110,2 femmes pour 100 hommes en milieu rural, en milieu urbain 96,6 femmes pour 100 hommes et 86,5 pour le milieu nomade. Par contre, les femmes sont dans des proportions moindres plus présentes en milieu urbain qu'en milieu nomade. La proportion des femmes urbaines dans la population urbaine totale est de 49,1% pour une population totale de 1.710.103 urbains.

Cet aspect souligne l'ancrage de la population féminine rurale dans les terroirs s'expliquant par le rôle prépondérant qu'elles jouent dans ce milieu. Ce rôle reste lié aux responsabilités sociales qui sont les siennes. Par contre, les hommes migrent le plus, durablement ou de manière saisonnière, vers les centres urbains pour des raisons économiques ou commerciales même si l'on constate une relative mobilité des femmes pour leurs activités commerciales ou professionnelles. Du reste, on observe de plus en plus une migration féminine croissante entre les wilayas et au-delà, vers l'extérieur du pays.

2.6. Taux d'urbanisation des femmes

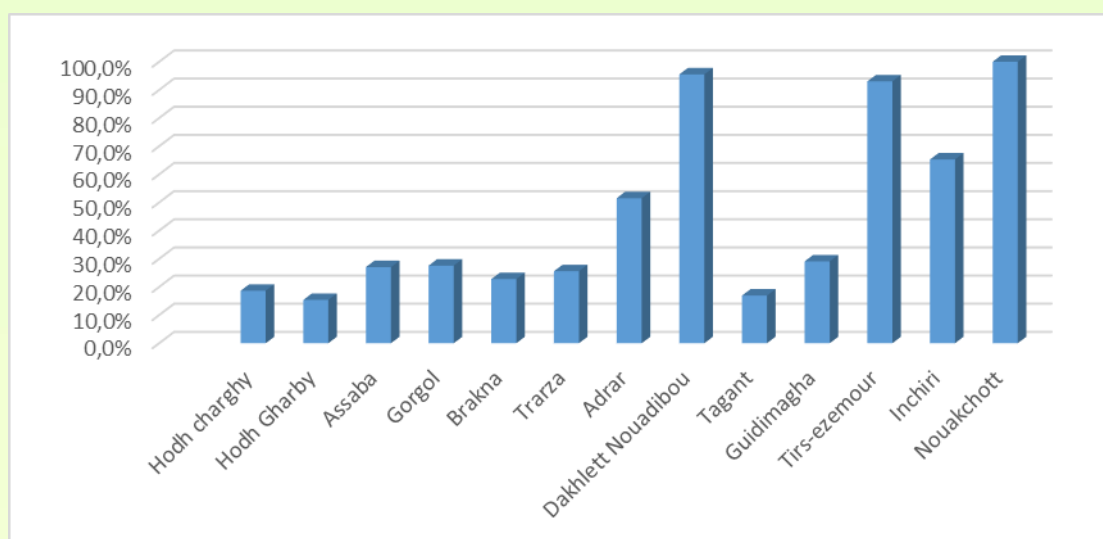
Le taux d'urbanisation atteint au total et en moyenne au plan national 48,3%. Selon les wilayas, il est de 100% à Nouakchott, 95% à Dakhlet Nouadhibou, 93% au Tiris Zemmour, 65% dans l'Inchiri. Dans l'ensemble le taux d'urbanisation reste faible dans la plupart des wilayas et notamment dans les deux Hodh et le Tagant comme le montre le tableau n° 10 en annexe, présentant le poids relatif des femmes selon la Wilaya et le milieu de résidence.

Graphique 6 : Répartition de la population féminine par milieu de résidence selon la wilaya



Selon les Wilayas, les femmes constituent une part importante de la population urbaine en Assaba (53,6%), dans le Hodh El Gharbi (53,4%), le Tagant (54,3%), le Guidimagha (51,9%), l'Adrar (51,4%), Nouakchott (48,4%), Dakhlet Nouadhibou (43,1%). Le graphique ci – dessous illustre le taux d'urbanisation par wilaya.

Graphique 7 : Taux d'urbanisation par Wilaya



En moyenne la proportion de la population rurale dans la population totale féminine est de 52,4% contre 49,1% pour la population urbaine et 46,4% pour la population nomade. Le poids de la population rurale féminine est plus marquée dans les wilayas du Hodh El Charghi (52,6%), le Brakna (53,5%), Trarza (52,6%), Tiris Zemmour (47,7%). La population nomade est dominante dans les wilayas du Brakna (49%), le Tagant (47,8%), Adrar (47,3%), Assaba

(46,7%), le Hodh el Gharbi et le Guidimakha (46,2%), Tiris Zemmour (45,4%), Inchiri (44,8%), Trarza (43,9%). Nouakchott et Nouadhibou, respectivement capitale politique et économique constituent des cités urbaines à part entière.

2.7. Femme et structure par âge de la population

Il ressort du tableau n° 11 que la population féminine de la Mauritanie est encore jeune. Les moins de 30 ans (six groupes d'âges successifs de 0-29ans) correspondant à un effectif total de 2.485.493 personnes, représentent 70,3% de la population totale du pays. Sur cet ensemble, la proportion de la population féminine jeune est de 50,3%.

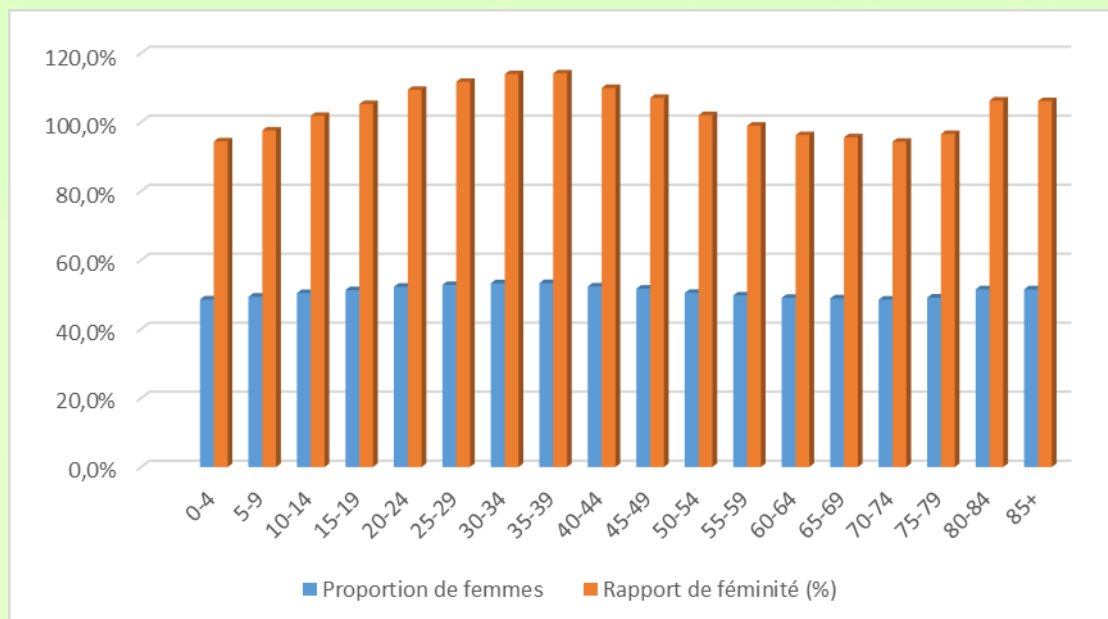
2.7.1. Examen de la structure de la population féminine par groupe d'âge

La proportion des jeunes filles est de 50,4% pour les 10-14 ans, et de 51,3% pour les 15-19 ans. Celle des jeunes femmes est 52,2% pour les 20-24 ans, de 52,8% pour les 25-29 ans. La proportion de la population masculine prédomine dans sept groupes d'âges : ce sont pour les jeunes, le groupe d'âge des 0-4ans (48,6%) et des 5-9ans (49,4 %) ; pour les hommes d'âges murs, les groupes d'âges de 55-59 ans (49,7%), des 60-64ans (49%), et des 65-69 ans (48,9%) et enfin pour les hommes âgés, les groupes d'âges des 70-74ans (48,5%) et enfin, des 75-79 ans (49,1%).

2.7.2. Rapport de féminité de la population

Le rapport de féminité est largement élevé pour un certain nombre de groupe d'âges. Pour les femmes adultes, il est de 113,9% pour les 30-34 ans et les 35-39 ans. Pour les jeunes femmes, il est en faveur du groupe d'âge des 25-29 ans avec 111,7% et de 109,3% pour les 20-24 ans. Il y a plus de femmes pour 100 hommes dans le groupe d'âge des 40-44 ans (109,9%), des 45-49 ans (107%) et des 15-19 ans (105,2%).

Graphique 8: Proportion de femmes et rapport de féminité par groupe d'âges

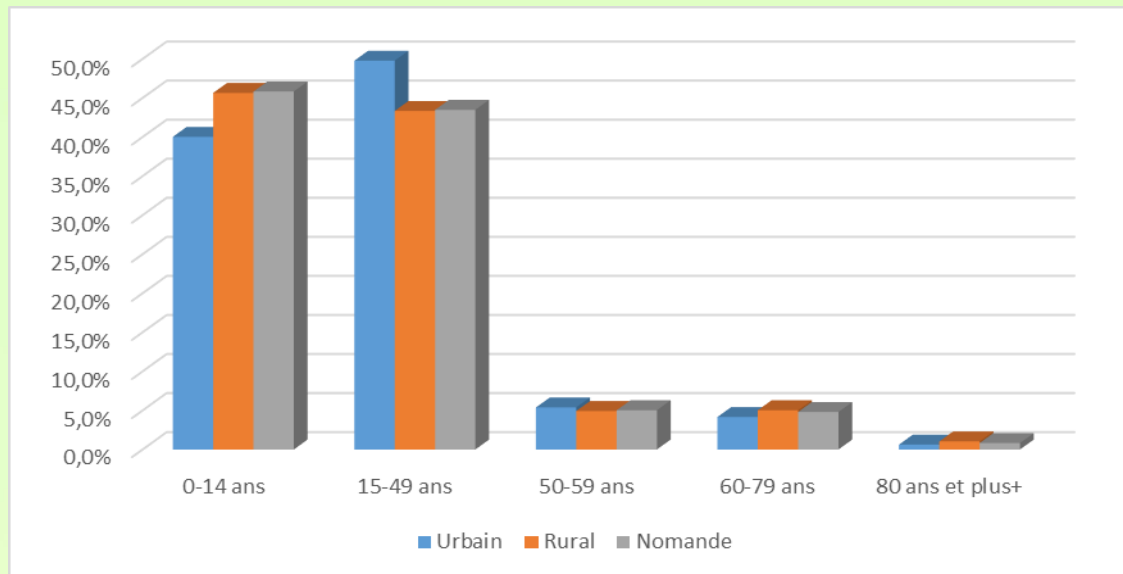


2.7.3. La structure de la population féminine par grands groupes d'âge

L'examen du tableau n° 12 en annexe montre que dans l'ensemble, 46,4% de la population féminine a un âge compris entre 15 et 49 ans et que 43% de celle-ci se situe dans le grand groupe d'âge des 0-14 ans. Ces deux grands groupes d'âges représentent à eux deux 89,4% de la population totale féminine. Il en découle que la population féminine est dominée par des filles en âge de faire des études préscolaires et secondaires.

La population féminine comprend également des jeunes femmes, en âge de poursuivre des études supérieures, de travailler, de se marier, et de procréer. Les trois grands groupes d'âges restants ne font ensemble que 17,7% de la population totale féminine. Ils représentent la partie de la population féminine d'âge adulte, mûre et âgée. Mais les personnes âgées (60 ans et plus), y occupent une part peu importante avec une proportion de 5,4%.

Graphique 9: Population féminine par groupes d'âge et par milieu



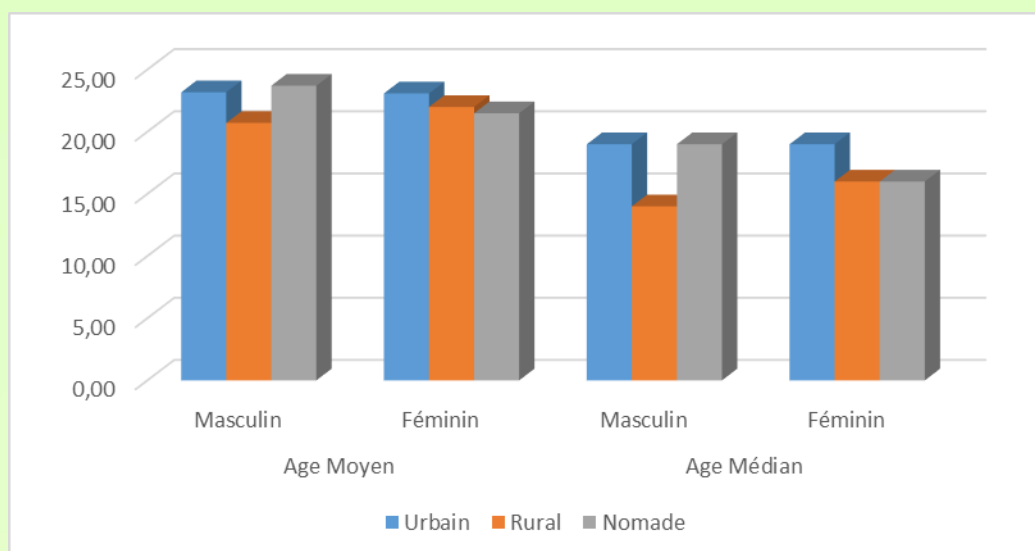
2.7.4. Age moyen et âge médian

Dans l'ensemble, l'âge moyen de ces grands groupes d'âges atteint 22, 5 ans. Il est le plus élevé en milieu urbain où il est de 23 ans, suivi du milieu rural (22 ans) et du milieu nomade (21,5 ans). L'âge moyen est plus élevé que l'âge médian qui se situe à 18 ans. Par rapport au milieu de résidence, l'âge médian est plus élevé en milieu urbain (19 ans), qu'en milieu rural et nomade où il est de 16 ans pour les deux. La population féminine est à la fois jeune et constituée de jeunes femmes pouvant jouer pleinement le rôle qui leur sied dans une société en mutation malgré le poids des traditions et des stéréotypes.

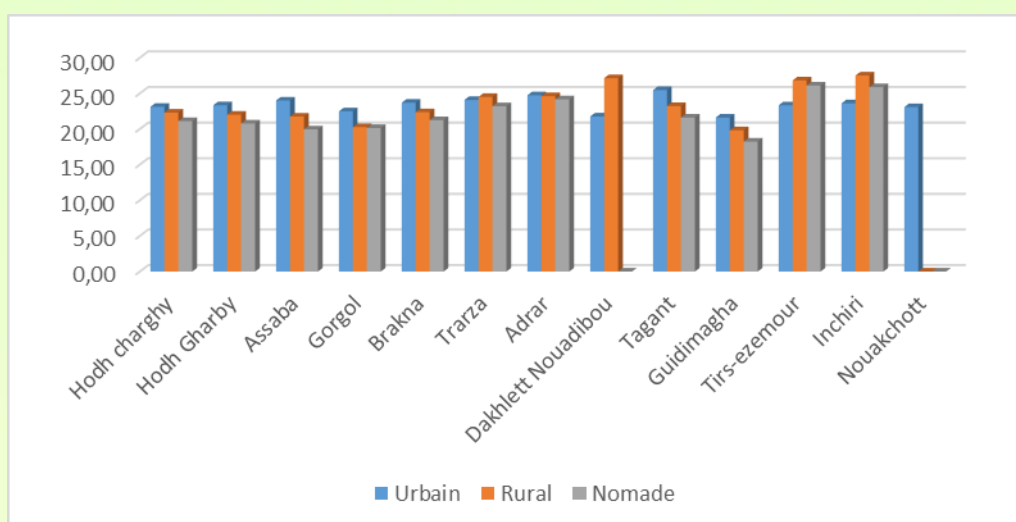
Dans l'ensemble en 2013, la population féminine est plus jeune (17 ans), que la population masculine (22,25 ans) tant en milieu urbain, nomade que rural comme le montre le tableau n°14 en annexe. En milieu urbain, l'âge de la femme atteint 19 ans. Elle est donc plus âgée que la femme nomade (18 ans) et la femme rurale (15 ans).

Les hommes sont plus âgés que les femmes avec 23,13 ans en milieu urbain, 22,68 ans en milieu nomade et 21,38 ans en milieu rural. Selon le sexe, l'âge moyen des femmes (22,50 ans) est supérieur à celui des hommes (22 ans). De même, l'âge médian des femmes (18 ans) est supérieur à celui des hommes (17 ans).

Graphique 10: Age moyen et médian par sexe en 2013



Graphique 11: Age moyen de la population féminine par wilaya et par milieu



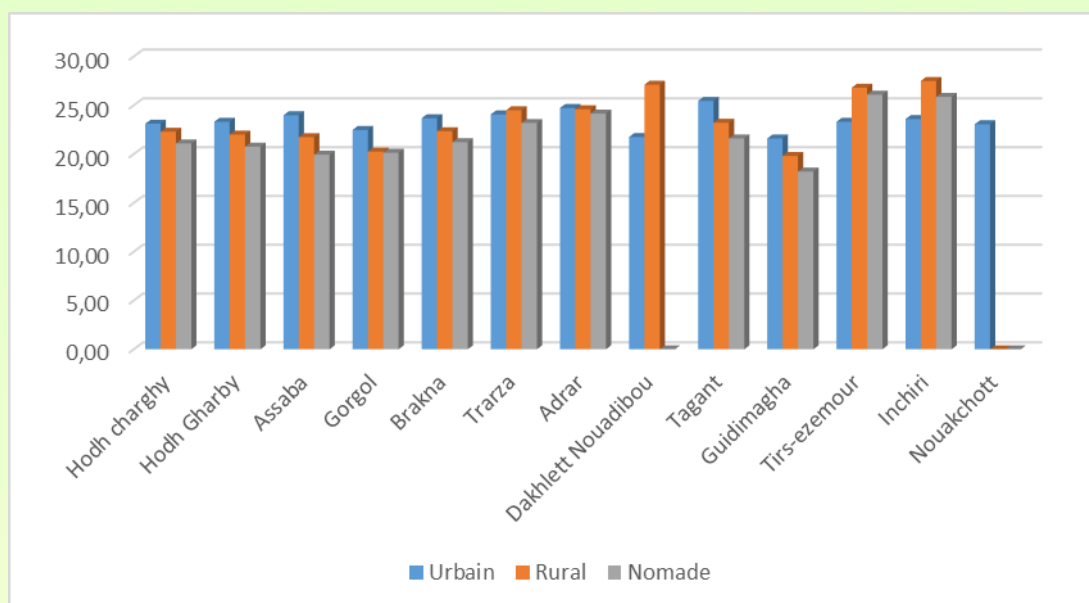
L'âge moyen des deux sexes est dans tous les milieux, supérieur à l'âge médian. L'âge moyen des hommes est de 23,70 ans en milieu nomade, 23,18 ans en milieu urbain et 20,71ans en milieu rural alors que l'âge médian est de 19 ans en milieu nomade et urbain et 14 ans en milieu rural.

S'agissant de la population féminine, l'âge moyen est de 23,08 en milieu urbain, 21,99 ans en milieu rural et 21,49 ans en milieu nomade. L'âge médian de la population féminine se situe à 19 ans en milieu urbain et 16 ans en milieux rural et nomade.

Les indications sur l'âge moyen et l'âge médian par wilaya et selon le milieu de résidence sont fournies dans le tableau n° 13 en annexe. Ces données montrent que selon la wilaya et le milieu de résidence, l'âge moyen de la population féminine d'ensemble est de 22, 5ans. Décliné selon le milieu, l'âge moyen des femmes est de 23,1 ans dans le milieu urbain, 22 ans dans le milieu rural et 21,5 ans dans le milieu nomade.

L'âge médian d'ensemble de la population féminine est de 18 ans. En milieu urbain l'âge médian de la population féminine est de 19 ans de 16 ans en milieux rural et nomade.

Graphique 12 : Age médian de la population féminine par wilaya et par milieu



Selon les wilayas, l'âge moyen le plus élevé est en Adrar avec 24,65 ans, suivi de l'Inchiri (24,62 ans), le Trarza (24,36). Les femmes sont plus jeunes au Gorgol, avec un âge moyen de 20,86 ans et de 20,34 ans au Guidimagha. En milieu urbain, l'âge moyen des femmes le plus élevé se trouve au Tagant avec 25,46 ans suivi de l'Adrar avec 24,73 ans, le Trarza avec 24,08 ans. L'âge moyen le plus faible est au Guidimagha est de 21,60 ans. Dans le milieu rural, l'âge moyen le plus élevé se trouve en Inchiri à 27,50 ans.

Il n'est que de 19,82 ans au Guidimakha. Pour la population nomade, l'âge moyen de la population féminine le plus élevé se trouve au Tiris Zemmour avec 26,10 ans mais seulement de 18,22 ans au Guidimagha.

S'agissant de l'âge médian, quatre wilayas se distinguent avec 20 ans respectivement pour Nouakchott, l'Inchiri, le Tiris Zemmour et l'Adrar. Il est de 15 ans pour les wilayas du Gorgol et du Guidimagha.

En milieu urbain, l'âge médian est de 20 ans pour les wilayas de Nouakchott, de l'Inchiri, du Tiris Zemmour, le Tagant, l'Adrar et le Trarza. Il est de 18 ans dans les deux Hodh au Brakna et au Gorgol. Dans le milieu rural, l'âge médian le plus élevé est à Dakhlet Nouadhibou avec 24 ans. Il est de 15 ans au Gorgol et au Guidimagha. Pour la population nomade, l'âge médian est de 22 ans au Tiris Zemmour. C'est le plus élevé. Il est de 15 ans au Guidimakha, au Gorgol, en Assaba et dans le Hodh El Gharbi.

2.8. Etat matrimonial des femmes

La population féminine de 10 ans et plus, en âge de se marier, peut être répartie selon les différents statuts matrimoniaux, « célibataire », « marié », « divorcé » et « veuf ». Le RGPH 2013 a permis ainsi de recueillir des données sur la répartition de la population de 10 et plus selon le sexe et l'état matrimonial. Le tableau n° 15 en annexe fournit des indications sur l'état matrimonial de la population masculine et féminine de 10 ans et plus.

2.8.1. Etat matrimonial selon le sexe

Il ressort de ce tableau qu'en 2013, et tous sexes confondus, que l'état matrimonial dominant est constitué par les célibataires qui représentent 45,9% de la population totale du pays. La proportion de la population mariée s'élève à 43,8%. Les divorcés représentent 6,7% et les veufs 3,7%.

Le mariage est quasiment systématique en raison de sa dimension sociale inspirée par la religion islamique, du fait des traditions, de la quête de la sécurité pour les femmes et la famille par le jeu des mariages d'alliances et parentaux, et d'une progéniture perpétuant la descendance et assurant sa force vitale voire laborieuse. C'est ainsi que la répartition de l'état matrimonial de la population selon le sexe, montre que le mariage est un état dominant chez la femme. En effet, 45,8% des femmes sont mariées, alors que la proportion des femmes célibataires est de 37,6%, les femmes divorcées de 10% et les veuves de 6,6%.

La proportion des célibataires est de loin plus élevée chez les hommes que chez les femmes. 54,7% des hommes en âge de se marier sont célibataires. La tendance au célibat des hommes est réelle. En effet, les hommes se marient de plus en plus tard. Il faut lier cela aux exigences de la vie moderne, les longues études et aussi au chômage des jeunes, sans oublier les prestations matrimoniales qui coûtent de plus en plus chères en Mauritanie. La proportion des mariés est donc plus faible chez les hommes que chez les femmes, où elle est de 41,6% contre 45,8%.

Même si on constate que la mobilité conjugale touche aussi bien les femmes que les hommes, le divorce est plus faible chez les hommes que chez les femmes (3,2% contre 6%). Les femmes divorcées se retrouvent seules et sont confrontées le plus souvent à la méconnaissance de leurs droits et doivent faire face aux problèmes structurels tels que l'éducation des enfants, l'accès à un logement décent, etc.

2.8.2. Etat matrimonial selon le milieu de résidence

La proportion des femmes mariées est plus élevée en milieu nomade que dans les autres milieux de résidence (Tableau n°16 en annexe). Elle est de 55,5% contre 47,9% en milieu rural et 43,3% en milieu urbain. La proportion des femmes célibataires domine dans le milieu urbain avec 39,4%, contre 35,9% dans le milieu rural et 34,7% dans le milieu nomade.

Dans le milieu nomade et rural où encore beaucoup de pratiques traditionnalistes existent, les femmes se marient très jeunes et parfois contre leur gré. Le pourcentage des femmes divorcées est plus important en milieu urbain (11,5%) qu'en milieu rural (8,8%) et en milieu nomade (6,2%).

En milieux rural et nomade plus qu'en milieu urbain, les conditions de vie des hommes sont plus difficiles et le travail y est souvent très rude. Ceci peut se traduire par un niveau relativement plus faible de l'espérance de vie des hommes, donc une mortalité masculine plus élevée. En conséquence, le pourcentage des veuves est plus élevé en milieu rural (7,3%) qu'en milieu nomade (6,2%) et en milieu urbain (5,8%).

2.8.3. Proportion des femmes mariées selon le nombre de mariages

La population féminine mariée est répartie par groupe d'âge et selon le nombre de mariages. Le tableau n° 17 en annexe montre que dans l'ensemble, sur un nombre de mariages compris entre 1 et 5 et plus, 78% des femmes se sont déjà mariées une fois.

La proportion des femmes s'étant mariées deux fois s'élève à 16,2%. Seulement 0,6% de femmes se sont mariées 5 fois et plus. 4,1% de femmes se sont mariées 3 fois et 1,1% de femmes se sont mariées 4 fois dans leur vie. Le groupe d'âge des 15-19 ans comprend la proportion la plus importante de femmes qui se sont mariées une fois dans leur vie avec 94,7%. Dans les autres groupes d'âge, les proportions de femmes s'étant mariées une fois varient entre 69,2% (85 ans et plus) et 94,2% (10-14 ans), soulignant l'importance des mariages précoces et la constance du phénomène de mariage toujours présente dans la société mauritanienne.

Quant aux femmes qui se sont mariées deux fois, les proportions deviennent plus importantes à partir du groupe d'âge des 20-24 ans (8,8%). L'une des caractéristiques connue de la société mauritanienne est la grande instabilité conjugale. L'on constate une multiplicité dans le mariage. Par ailleurs, les répudiations, qui demeurent une des prérogatives des hommes, sont encore beaucoup appliquées en Mauritanie. En effet, l'article 83 du Code de Statut personnel, très inspiré de la Charia, stipule que « La répudiation est la dissolution du mariage par volonté unilatérale du mari ». De même, le facteur polygamie est des autres facteurs qui entre aussi en compte dans la vie matrimoniale des femmes.

Selon le milieu de résidence, il est à noter que 87,4% des femmes se sont mariées une fois dans le milieu nomade, contre 82,2% en milieu rural et 72,8% en milieu urbain. Sur les 22% de la population féminine ayant eu en moyenne au moins deux mariages, les femmes du milieu urbain ont contracté au moins deux mariages pour 27,2% contre 17,8% en milieu rural et 12,6% chez les femmes nomades.

2.8.4. Pratique de la polygamie selon le milieu de résidence et la wilaya

La pratique de la polygamie est partout présente en Mauritanie. Même s'il existe de nombreuses disparités, toutes les wilayas et tous les milieux de résidence sont concernés

comme le montre le tableau n° 20 en annexe. La polygamie est prédominante dans le milieu rural. Sur un effectif total de 294.846 femmes rurales mariées, 41.308 femmes vivant en polygamie, soit 14% de l'effectif. La pratique de la polygamie est sensiblement la même en milieu urbain qu'en milieu rural avec 13,5% de femmes mariées vivant en union polygamique. Cette pratique matrimoniale est faible dans le milieu nomade avec seulement 2,0% des femmes.

Les wilayas du Guidimagha et du Gorgol comptent plus de femmes vivant en polygamie. Au Guidimagha, l'effectif des femmes vivant en polygamie atteint 17.283 personnes, soit 37,6% sur une population totale de 46.002 femmes mariées. Ce taux est de 21,7% au Gorgol et de 15,8% au Brakna. La proportion des femmes mariées vivant en polygamie est de 11,5% à Nouakchott. Elle atteint 9,9% à Dakhlet Nouadhibou, 7,7% au Hodh El Chargui 2,7% au Tagant.

Bien qu'indiquée par la religion islamique, la pratique de la polygamie est beaucoup plus importante dans les wilayas du Sud dans lesquelles elle est beaucoup plus ouverte et acceptée. L'homme n'est pas toutefois contraint de déclarer à l'avance son option en faveur de la polygamie ou de la monogamie. Le statut personnel de la femme mauritanienne reste imprécis à sujet. La polygamie est davantage une pratique d'ordre culturel et conventionnel. On peut faire observer qu'il existe des pratiques de polygamie non systématisées et d'ordre conventionnel découlant de besoins de certaines femmes de faire face à leurs charges familiales. Le statut personnel de la femme ne contraint toutefois pas l'homme à opter pour la monogamie ou la polygamie.

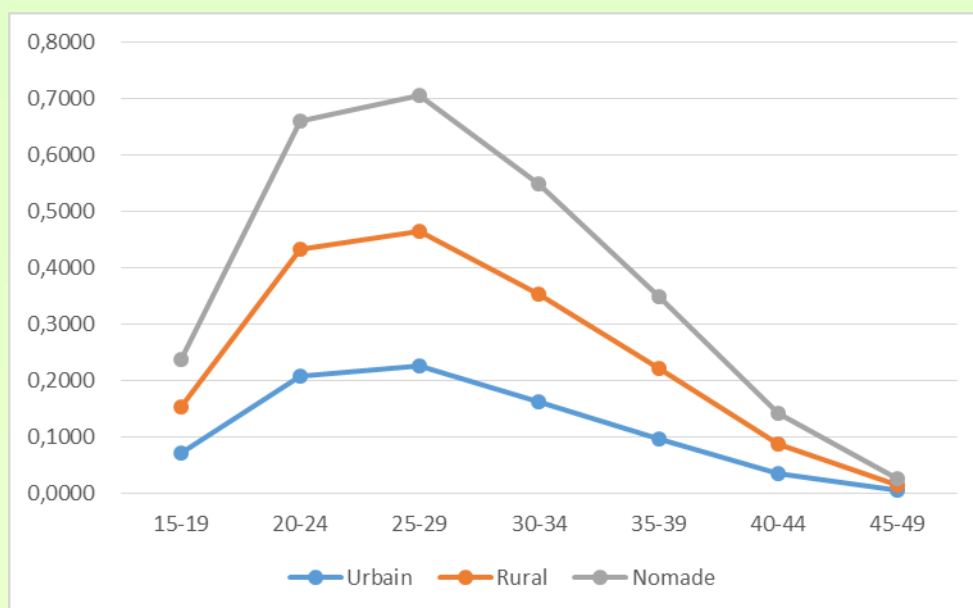
2.9. Fécondité

La population féminine peut être caractérisée à la lumière de la fécondité des femmes en âge de procréer. La fécondité constitue à la fois un déterminant et une variable essentielle de l'évolution du niveau de la population, exprimant la capacité de la femme à reproduire, et à la société de se reconstituer.

Les données du recensement de 2013 fournissent des indications sur les niveaux de fécondité exprimés par le taux spécifique et l'indice synthétique par groupes d'âge compris entre 15 et 49 ans et selon le milieu de résidence.

Le tableau n° 25 en annexe présente les Taux spécifiques de fécondité et Indice synthétique de fécondité selon le milieu de résidence. Au niveau national, il apparaît que l'indice synthétique de fécondité (ISF) est de 4,3 enfants par femme. Il est plus élevé en milieu nomade (4,7), qu'en milieu rural (4,6) et qu'en milieu urbain (4).

Graphique 13 : Taux spécifique de fécondité par âge et milieu de résidence



Le taux spécifique de fécondité pour l'ensemble du pays est de 0,8627. Suivant le milieu, il est de 0,9455 dans le milieu nomade, 0,9220 dans le milieu rural et de 0,8048 dans le milieu urbain.

Cette courbe de fécondité indique que la vie féconde de la femme atteint son niveau maximum entre 20 et 29 ans. Les résultats montrent également que le milieu de résidence est un facteur discriminant de la fécondité, traduisant les différences de comportement entre les femmes résidant dans les milieux : fécondité plus élevée en milieu nomade suivi du milieu rural et de l'urbain.

13.3. FEMME ET EDUCATION

Les données disponibles sur le niveau d'instruction des femmes, montre la répartition de la population féminine selon les types de cycles d'enseignement moderne, et selon le système d'enseignement traditionnel suivi. Le tableau n° 26 en annexe montre que dans l'ensemble et en moyenne, 32,9% de la population totale ne possède aucune instruction.

3.1. Proportion des filles ayant suivi un enseignement

Dans l'enseignement traditionnel, 23,9% de la population totale ont suivi un enseignement coranique dans les mahadra. La proportion de la population féminine (22,4%) ayant suivi ce type d'enseignement est inférieur à celui des hommes (25,5%). Dans l'enseignement moderne, 27,9% des femmes ont un niveau d'instruction correspondant au primaire contre 27,2% pour les hommes. La proportion des femmes ayant un niveau secondaire, est de 11,1% alors que celui des hommes est de 14,1%.

La proportion de la population ayant fréquenté l'université est faible dans l'ensemble. Elle est de 3,5% pour les hommes et de 1,2% pour les femmes. Dans l'enseignement supérieur technique ou professionnel, la même tendance s'observe pour les hommes (0,15%) et pour les femmes (0,04%). Les populations qui ne se prononcent pas sur leur niveau d'instruction sont aussi faiblement représentées (soit 0,63%, moins de 1%).

3.2. Proportion des filles ne fréquentant pas un établissement scolaire

Plus de la moitié des filles de 6 à 11 ans ne fréquente pas un établissement scolaire (51,2%). Le tableau n° 27 en annexe fournit la répartition de ces filles selon la wilaya et le milieu de résidence. Ainsi, la wilaya de Dakhlet Nouadhibou et le Tiris Zemmour comptent, avec 52%, la proportion la plus élevée de filles de 6 à 11 ans ne fréquentant pas un établissement scolaire. Ces wilayas sont suivies de près par le Hodh Chargui (51,6%) et Nouakchott (51,8%). Selon le milieu de résidence, la proportion des filles de 6 à 11 ans ne fréquentant pas un établissement scolaire est plus élevée pour le milieu urbain avec 51,9% que pour le milieu rural (50,9%) et le milieu nomade (50,4%).

En milieu urbain, cette proportion est la plus élevée au Guidimagha avec 53,2%. Elle est importante dans les centres urbains comme Dakhlet Nouadhibou (52,6%) et Nouakchott (51,8%). En milieu rural, la proportion des filles de 6 à 11 ans ne fréquentant pas un établissement scolaire est plus élevée en milieu rural, pour la wilaya du Tiris Zemmour (57,5%). Elle reste forte car elle est encore de 50% pour l'Assaba. Pour le milieu nomade, la proportion la plus importante de filles de 6 à 11 ans ne fréquentant pas un établissement

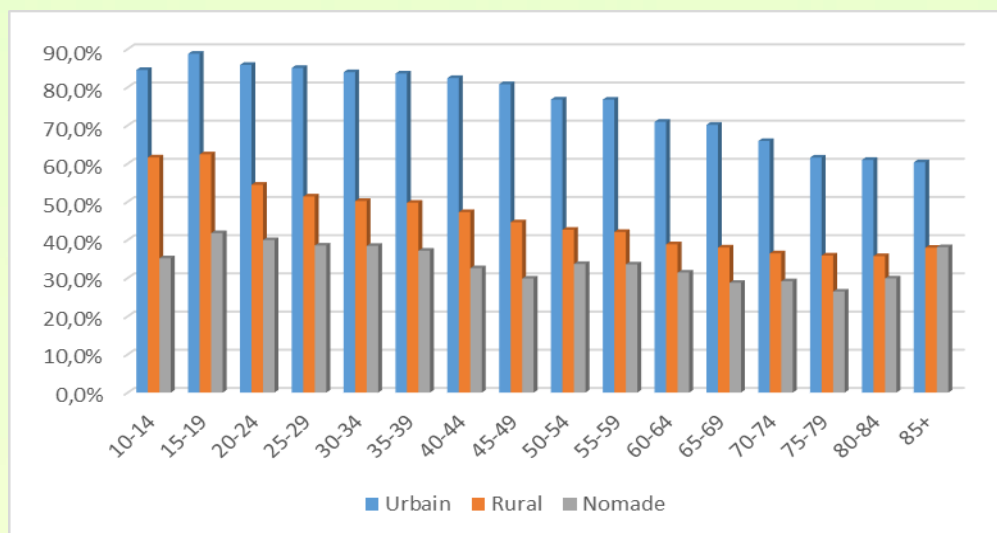
scolaire est au Gorgol avec 56,9%. Cette proportion est encore forte, car elle est de 50,4% dans l'Adrar.

3.3. Proportion de la population féminine analphabète

Le niveau d'analphabétisme a évolué de 2000 à 2013 en passant de 46,9% à 36,3%, soit un gain annuel de 0,82% (tableau n° 28 en annexe). Dans l'ensemble, le taux d'analphabétisme est partout plus élevé pour les femmes. Il est de loin le plus élevé dans le milieu nomade où il passe de 72,6% à 66% entre les deux dates, contre 61,5% à 51,6% dans le milieu rural et 29,2% à 21,2% en villes.

Le niveau d'analphabétisme des femmes (41%) est plus élevé que celui des hommes (31,3%). Il est également plus élevé pour les femmes en milieu nomade (68,8%), en milieu rural (55,1%) et en milieu urbain (25,8%) que pour les hommes, tant en milieu nomade (63,7%), en milieu rural (47,4%) et en milieu urbain (16,8%).

Graphique 14 : Taux d'alphabétisation de la population féminine par tranche d'âge et par milieu



Lorsqu'on considère l'effet de l'âge, le groupe d'âge le plus alphabétisé est celui des 20-24 ans (68,2%). En moyenne l'ensemble des groupes d'âges est alphabétisé à plus de 50%. Les moins alphabétisés sont dans les groupes d'âges des 85 ans et plus (38,2%), les 80-84 ans (37%) et les 75-79 ans (37%), soit donc les anciennes générations.

Selon les groupes d'âges, le taux d'alphabétisation le plus élevé est celui des 15-19 ans en milieu urbain avec 87,5% dont 86,1% pour les femmes et 88,8% pour les hommes. En milieu rural, le taux d'alphabétisation le plus élevé est celui du groupe d'âge des 10-14 ans avec 60,6% dont, 59,7% pour les femmes et 61,6% pour les hommes. Pour le milieu nomade, le

taux d'alphabétisation le plus élevé est celui du groupe d'âge des 15-19 ans avec 41,2%, dont 40,7% pour les femmes et 41,8% pour les hommes.

3.4. Langues écrites et parlées par les femmes

A la suite des indications portant sur les niveaux d'alphabétisation ou d'analphabétisme, des données ont été recueillies sur les niveaux de lecture et d'écriture des langues. Il ressort de ces données que 36,3% de la population de 10 ans et plus ne sait ni lire et ni écrire dont 41% de femmes et 31,3% d'hommes (Tableau 30).

Quatre personnes sur dix (39,8%) parlent, lisent et écrivent l'Arabe (39,9% de femmes et 39,7% d'hommes). L'Arabe constitue ainsi la première langue parlée, lue et écrite. Cette langue est suivie du Français et de l'Arabe avec 11% de la population dont 13,7% d'hommes et 8,5% de femmes. Le français seul est faiblement parlé et écrit à hauteur de 3,5% dont 2,8% pour les femmes et 4,2% pour les hommes. Une proportion de 9,4% de la population parle d'autres langues, dont 7,8% pour les femmes et 11,2% pour les hommes.

Ce résultat est similaire à celui obtenu en 1988 et 2000 où la principale langue d'alphabétisation du pays est l'Arabe. Ce poids élevé s'explique par les facteurs socioculturels, la Mauritanie étant un pays islamique et c'est la principale langue du pays. Sur le plan historique, la Mauritanie avait le français comme langue d'alphabétisation jusqu'en 1974 où l'arabe a été introduit dans le cycle d'enseignement. Dès lors, l'arabe a pris de l'envergure au détriment de la langue française qui est parlée par moins de 20% de la population.

13.4. PARTICIPATION DES FEMMES À LA VIE ÉCONOMIQUE

Les statistiques disponibles ont montré une évolution croissante du poids démographique des femmes dans la population totale et notamment au cours des deux derniers recensements de 2000 et de 2013, tant au plan national, que dans les wilayas et les milieux de résidence. Pour accompagner cette évolution, les pouvoirs publics mettent en œuvre des politiques et des stratégies nationales prenant en compte la dimension genre et visant une plus grande autonomisation des femmes et leur participation dans la vie économique et sociale du pays.

On note une évolution sensible concernant l'accès des femmes aux postes administratifs et électifs renforçant ainsi les conditions de leur participation dans le processus décisionnel comme le montre le tableau n° 31 en annexe. La participation des femmes aux postes de responsabilité reste très faible, variant de 3% de femmes parmi les Maires, 6,3% chez les

Secrétaires Généraux de Ministères et 26,1% parmi les Conseillers Municipaux. Au Gouvernement et à l'Assemblée Nationale, la proportion des femmes est respectivement de 22 et 21%.

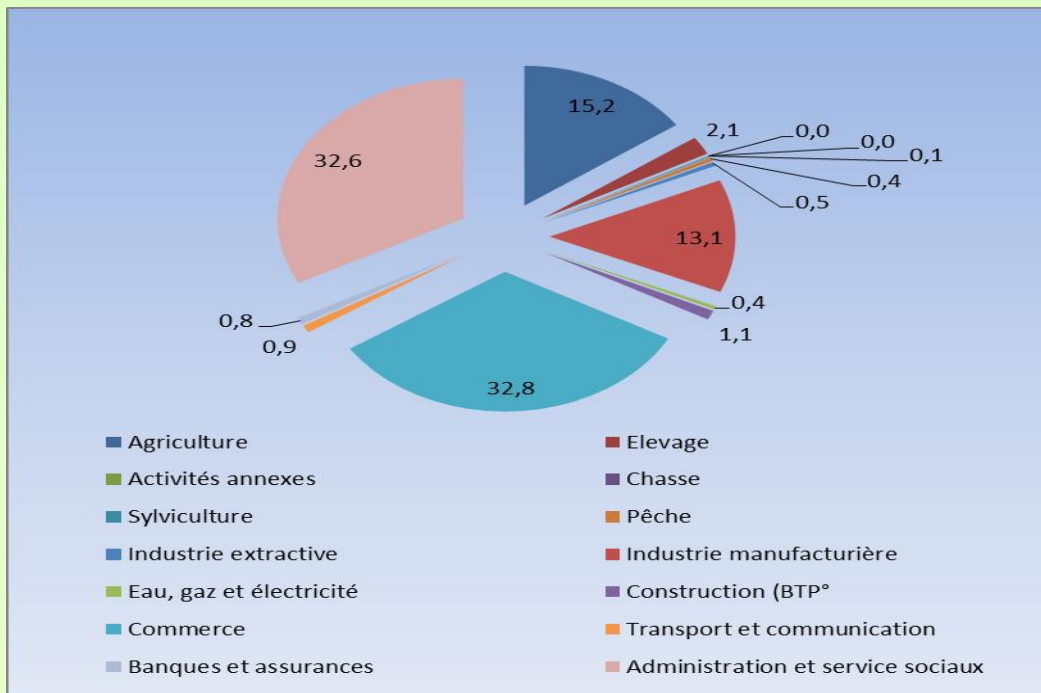
Dans l'éducation, les efforts entrepris se sont traduits par une augmentation sans cesse croissante des filles, leur plus grand accès à la formation professionnelle et technique, au monde du travail, et à des emplois traditionnellement réservés aux hommes dans les différents secteurs de l'économie.

4.1. Situation de la population féminine active

La population occupée (ou active occupée) est la force de travail qui, actuellement produit des biens et/ou services pour l'économie d'un pays. Cette population est définie dans le Rapport conjoint de 2012, de l'Office National de la Statistique (ONS) et du Ministère de l'Emploi, sur la « Situation de l'emploi et du secteur informel en Mauritanie », comme « la population des 14-64 ans qui, durant au moins une semaine ou un jour, sont pourvues d'un emploi salarié ou d'un emploi non salarié ». La population féminine active fournit la main-d'œuvre disponible pour la production de biens et de services au cours d'une période de référence spécifiée.

Il ressort des résultats du RGPH 2013 (Tableau 33) que les femmes mauritaniennes occupées se retrouvent essentiellement dans le commerce (32,8%), l'administration et les services sociaux (32,6%) et l'agriculture et ses dérivés (18%). Quelques femmes sont occupées dans l'industrie manufacturière (13,1%). Cette configuration économique des femmes, se traduit en terme de statut dans l'emploi (Tableau 34), par une forte représentation des femmes comme des indépendantes (61,8%), des salariées privées (16%) ; alors que le secteur public utilise 14,9% des femmes actives occupées et les aides familiales font seulement 5,2%.

Graphique 15 : Répartition des femmes actives occupées par branche d'activité



Le commerce étant généralement une activité informelle et d'accès facile beaucoup de femmes s'y adonnent spontanément pour disposer d'un revenu, s'occuper ou mener une activité autonome. Le textile, notamment la production des voiles mauritaniennes et des perles prisées par les femmes de la sous-région et même au-delà en est un exemple frappant. Le niveau d'instruction n'est pas déterminant dans l'exercice de cette activité car les aspects comptables, financiers et techniques sont considérés comme accessoires. Cette activité, est parfois considérée comme un loisir et même cumulée parfois avec une activité professionnelle envisagée comme une simple sinécure. Il est bien connu que les femmes mauritaniennes adorent l'activité commerciale. Elles travaillent aussi dans l'artisanat et produisent beaucoup d'articles pour les industries culturelles et touristiques.

En ce qui concerne le croisement de la population féminine occupée dans les différentes branches d'activités selon les niveaux d'instruction, le tableau n° 35 présente la répartition en valeur relative de la population féminine occupée par branches d'activités et selon le niveau d'instruction.

Il ressort de ce tableau que dans l'ensemble, 37,1% de la population féminine occupée dans les différentes branches de l'économie nationale ne disposent d'aucune instruction ; 21,7%, de cette population ont fréquenté l'école coranique ou la mahadra ; 18,9% ont suivi un enseignement primaire ; 16,3% ont poursuivi des études secondaires générales ; 3% ont subi

une formation secondaire et technique. La proportion de cette population ayant un niveau d'enseignement supérieur ou l'université est de 4,9%. Une proportion de 6% de la population recensée ne se prononce pas. Au regard des différentes branches d'activités, le tableau fournit les indications ci-après :

- L'instruction est inexistante pour 69,7% dans l'agriculture, 61,9% dans la sylviculture, 56,5% dans l'élevage, 43,4% dans l'industrie manufacturière, 37,6% dans le BTP, 33% des femmes exerçant dans les branches d'activités « commerce » 22,2% dans la branche « administration-services sociaux ».
- L'instruction d'enseignement coranique est dominant pour les branches « commerce » (29,4%), « industrie manufacturière » (27,1%), « l'élevage » (26,9%), « la sylviculture » (23,1%).
- L'instruction universitaire reste faible au niveau de toutes les branches d'activités. D'une moyenne de 4,9%, les proportions varient de 34,6% dans « Banque-Assurance », à moins de 1% dans les branches « agriculture et ses dérivées ».

4.2. Situation d'activités économiques des femmes

Le RGPH 2013 fournit des indications sur la situation d'activités économiques des femmes à la lumière des données quantitatives permettant de caractériser les femmes selon leurs niveaux d'activités, d'occupation, d'emploi et de chômage, de pauvreté et de vulnérabilité.

Les données recueillies permettent de classer la population féminine selon qu'elles sont « Femmes au foyer », « Femmes occupées », « Femmes en Chômage », « Retraitées », « Rentières », « Etudiantes », « Handicapées » ou définie selon « Autres situations d'activités ».

Afin d'appréhender leur niveau d'autonomie et de participation dans la vie économique, la situation d'activité des femmes est croisée avec leur état matrimonial. Les tableaux n° 32 (A et B) en annexe présentent à cet égard, la répartition de la population féminine de 10 ans et plus par situation d'activité selon que la femme est célibataire, mariée, divorcée, ou veuve. Parcourons quelques-unes des situations d'activités économiques des femmes :

Femmes au foyer : elles désignent la population féminine n'ayant d'autres activités économiques que de s'occuper de la famille avec des ressources souvent limités ne provenant que du mari pour l'essentiel, et quelque soient l'état matrimonial et la situation d'activités envisagées. La population féminine est constituée de 56,1% de femmes au foyer. Elles sont plus nombreuses parmi les femmes mariées (74,7%), suivi des veuves (66,3%) ; tandis que

56,8% des femmes divorcées sont des femmes au foyer. Dans la plupart des cas elles ne sont pas soutenues. La répudiation étant souvent la règle dans les cas de divorces, il n'est pas toujours fait obligation pour le mari d'allouer une pension alimentaire à la femme divorcée. En l'absence de ressources propres et d'une quelconque forme de solidarité familiale ou sociale, elles sont alors amenées à rester dépendantes d'autrui pour vivre.

Cette catégorie de femmes est a priori vulnérable, si elle ne dispose pas de ressources propres lui permettant de supporter le poids des charges familiales. Son autonomie n'en est que plus réduite car il lui faut recourir aux formes de solidarités traditionnelles existantes pour subvenir à ses besoins.

Quant aux femmes célibataires, 31,6% sont des femmes au foyer. A priori leur autonomie peut être limitée, si elles ne disposent pas de ressources propres leur permettant de se prendre en charge en dehors du cercle familial et des solidarités familiales et sociales.

Ainsi, au regard des données disponibles, l'atteinte de l'objectif 3 des OMD reste encore une préoccupation. En effet, les stratégies de promotion de la participation de la femme à la vie économique tardent encore à produire leurs effets escomptés.

Femmes occupées : L'intitulé « Femmes occupées » désigne la population féminine ayant une occupation formelle ou informelle lui permettant de disposer de ressources propres favorisant son autonomie, sa contribution nécessaire aux charges de la famille, et limitant sa dépendance économique.

Dans l'ensemble, 11,4% de la population féminine de 10 ans et plus est occupée à une activité. Cet état concerne davantage les femmes divorcées dont 19,9% ont une occupation. Cela traduit le souci de ces femmes d'avoir le minimum nécessaire pour vivre et de subvenir à leur besoin propre et à leurs charges familiales.

La proportion des femmes mariées qui sont occupées est de 14,7%. Cela tend à montrer que, certaines femmes s'occupent pour disposer de revenus pouvant servir d'appoint ou de complément aux ressources de leur conjoint ou pour leur épargne propre. Mais leur autonomie reste relative car quelle que soit le niveau de ces ressources, elles tendent à s'assurer que les revenus du conjoint sont consacrés en priorité aux besoins de la famille.

Femmes en chômage : Les femmes en chômage et ayant déjà travaillé sont celles qui peuvent être recensées comme n'ayant pas d'occupation ou un quelconque emploi formel ou informel, public ou privé après en avoir eu ou exercé une activité rémunératrice. Ces femmes en situation de chômage, ayant déjà travaillé sont faiblement représentées (4% de la population féminine totale de 10 ans et plus) ; tandis que les **femmes en chômage et à la recherche d'un premier emploi** représentent 6% des femmes de 15 ans et plus. A ce niveau également, la quête d'une autonomie et d'accès aux ressources productives pour les femmes divorcées notamment peut rester illusoire, si la solidarité ne joue pas et si les effets positifs des stratégies de promotion féminine et d'emploi féminin tardent à se produire. Les femmes en chômage et à la recherche d'un premier emploi sont largement des femmes célibataires (53,4%) comparativement à celles en chômage et ayant déjà travaillé (14,2%) qui sont plutôt pour plus de la moitié mariées (54,8%).

Les étudiantes : par l'intitulé « Etudiante », il faut entendre le groupe d'âge des filles de 18 à 25 ans, poursuivant encore des études supérieures diplômantes devant déboucher sur un emploi formel du marché du travail. Cette catégorie représente au total 17,7% de la population féminine. Elle à 93,4% célibataire (Tableau 32B).

4.3. Femmes vivant avec un handicap

Cette situation de femmes vivant avec un handicap les place encore plus dans la vulnérabilité et avec des besoins spécifiques qui ne sont pas souvent pris en compte dans les programmes et projets publics, même si les pouvoirs publics ont pris conscience récemment de prendre des mesures législatives et plans d'actions en faveur des personnes handicapées.

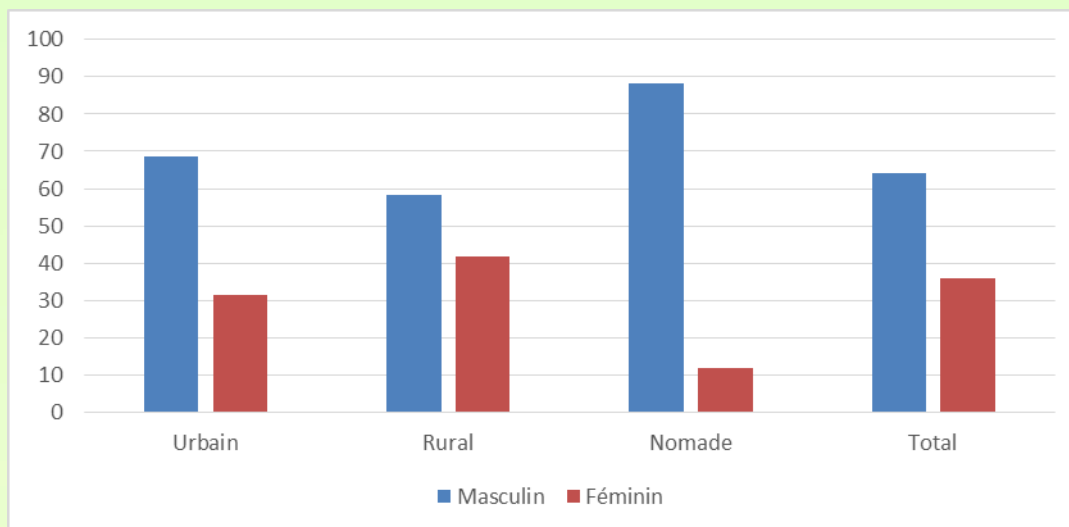
La proportion de femmes vivant avec un handicap dans la population féminine est faible. Elles représentent 2% de la population féminine. 4% d'entre elles sont divorcées et 2% sont célibataires. Les femmes handicapées sont mariées à 1% et veuves à 1% également.

Leur situation doit être prise en compte et leur éviter les stigmatisations et des discriminations pouvant conduire à leur exclusion, à les empêcher d'accéder au marché du travail et à disposer de ressources propres contribuant à les promouvoir dans la société.

13.5. FEMMES CHEFS DE MÉNAGES

La situation des ménages ordinaires, selon le sexe du chef de ménage, montre que sur un nombre total de 574.872 ménages ordinaires, 206.791 ménages sont dirigés par des femmes, soit 36% contre 368.081 par des hommes (64%), tableau n° 36 en annexe.

Graphique 16 : Répartition des ménages ordinaires selon le sexe du chef de ménage et par milieu de résidence



Il est à noter que 47% des femmes chefs de ménage n'ont aucun niveau d'instruction contre 34,2% pour les hommes comme l'illustre le tableau n° 37 en annexe. 32% ont reçu un enseignement coranique, conformément à l'éducation de base en Mauritanie qui consiste à ce que chaque enfant, avant même d'aller à l'école moderne, suive un enseignement coranique à la mahadra ou auprès d'un érudit.

Seulement 6 % des femmes chefs de ménage ont atteint le niveau secondaire général et très peu de femmes ont été à l'université (moins de 1% contre 6,1% chez les hommes). En ce qui concerne l'enseignement technique et professionnel, presque toutes les femmes chefs de ménage résidant dans les wilayas de l'intérieur n'ont pratiquement pas suivi ces filières.

CONCLUSION

Selon les données quantitatives issues du 4^e RGPH effectué en 2013, 50,7% de la population totale mauritanienne sont des femmes. Dans l'ensemble, cette population féminine est très inégalement répartie sur le territoire national et plus concentrée à l'intérieur du pays.

La femme mauritanienne est essentiellement rurale. La population féminine est aussi jeune avec le mariage comme état matrimonial dominant. De même, la proportion des femmes vivant dans des couples polygames reste encore importante. Le taux spécifique de fécondité est partout plus élevé en milieu nomade que dans les autres milieux de résidence.

La proportion des femmes ne possédant aucune instruction est plus faible chez les femmes que pour les hommes. La proportion des filles de 6 à 11 ans ne fréquentant pas un établissement scolaire reste élevée. Le niveau d'analphabétisme des femmes dépasse celui des hommes et bon nombre d'entre elles ne sait ni lire et ni écrire.

L'inactivité des femmes est importante. Plus de la moitié de la population féminine est constituée de femmes au foyer. Elles restent sous employées. Et dans l'ensemble, plus du tiers d'entre elles occupées dans les différentes branches de l'économie nationale ne dispose d'aucune instruction, ce qui traduit que, malgré les efforts consentis par les pouvoirs publics, les femmes rurales restent encore faiblement impliquées dans les programmes de développement à la base.

Plus du tiers des ménages recensés est dirigé par des femmes. Une proportion importante de ces chefs de ménages n'a aucun niveau d'instruction. Cependant bon nombre d'entre elles ont reçu un enseignement coranique. Plus de la moitié d'entre elles ont suivi un programme d'alphabétisation. Une proportion très faible des femmes chefs de ménages possède un niveau d'étude supérieur technique et un niveau d'enseignement supérieur universitaire. Elles vivent pour une large part en ville avec de petits commerces de biens et de produits alimentaires.

RECOMMANDATIONS

- Vulgariser les textes législatifs et règlementaires pris en faveur de la promotion et de la protection des droits des femmes
- Elaborer et mettre en place des programmes spécifiques et multidimensionnels au profit de la population féminine du milieu rural qui constitue le groupe le plus important et le plus vulnérable ;
- Promouvoir des mesures en faveur de l'autonomisation économique des femmes par le renforcement de leur accès à l'éducation, à la propriété, à la terre et aux moyens de production ;
- Poursuivre la prise en compte de la transversalité de la dimension genre et son institutionnalisation dans tous les programmes et projets de développement au niveau national, local et communautaire ;
- Mettre en place des stratégies et plans d'action visant à promouvoir l'accès des filles et des femmes aux nouvelles technologies de l'information et de communication (NTIC) et à la formation professionnelle ;
- Renforcer les mesures de discrimination positive pour assurer une meilleure présence des femmes dans les instances de décision.

BIBLIOGRAPHIE

- SECF, Indicateurs de genre en Mauritanie, 2003
- ONS, Annuaire Statistique, 2013
- MASEF, Rapport Beijing+20, 2014
- MASEF, Stratégie nationale d'institutionnalisation du Genre, 2004
- CEMAP, Analyse de la situation de la femme, 2003
- Khadijetou Cheikh et Abdoulaye Ciré Bâ, Etude sur les stéréotypes et obstacle socioculturels basées sur le genre, 2011
- UNFPA, Principaux résultats 2011-2014, 2014
- Saleck Ould Jreib, Rapport sur la situation du genre avec les OMD au Brakna et en Assaba et pistes pour sa prise en compte par la planification du développement régional, 2012
- Lesourd Céline, Femmes d'affaires de Mauritanie, Kharthala, 2014
- Genre et marché de l'emploi, MASEF, 2011
- MASEF, Etude sur l'accès des femmes aux ressources productives, 2009
- Mauritanie, Code de statut personnel, 2001
- Mauritanie Code de protection pénale de l'enfant, 2005
- ONU, Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF),
- ONU, Convention pour les droits de l'enfant (CDE)

ANNEXES

Tableau 1 : Structure de la population totale selon le sexe en 2000 et 2013

Années	2000		2013	
	Effectif	%	Effectif	%
Masculin	1 241 712	49,51	1 743 074	49,28
Féminin	1 266 447	50,49	1 794 294	50,72
Total Général	2 508 159	100,00	3 537 368	100,00

Source : ONS /Annuaire Statistique 2013

Tableau 2 : Répartition de la population totale selon la wilaya et le sexe

Années	2000					2013					
	Wilaya	M	%	F	%	Ensemble	M	%	F	%	Ensemble
Hodh El Chargui		133436	48,47	141852	51,53	275288	205465	47,71	225203	52,29	430668
Hodh El Gharbi		103706	47,32	115461	52,68	219167	139780	47,53	154329	52,47	294109
Assaba		116526	46,69	133070	53,31	249596	152296	46,73	173601	53,27	325897
Gorgol		119768	48,10	129212	51,90	248980	162008	48,23	173909	51,77	335917
Brakna		114558	47,70	125609	52,30	240167	146657	46,96	165620	53,04	312277
Trarza		113693	45,00	138971	55,00	252664	130366	47,79	142407	52,21	272773
Adrar		30149	49,55	30698	50,45	60847	30822	49,19	31836	50,81	62658
Dakhlet Nouadhibou		44738	58,88	31238	41,12	75976	70614	57,05	53165	42,95	123779
Tagant		29923	48,28	32061	51,72	61984	38121	47,09	42841	52,91	80962
Guidimakha		89031	47,69	97666	52,31	186697	130531	48,88	136498	51,12	267029
Tiris Zemmour		30308	56,56	23278	43,44	53586	29619	55,61	23642	44,39	53261
Inchiri		5746	50,75	5576	49,25	11322	11910	60,64	7729	39,36	19639
District Nouakchott		308832	50,47	303051	49,53	611883	494885	51,64	463514	48,36	958399
Total		1240414	48,68	1307743	51,32	2 548157	1743074	49,28	1794294	50,72	3537368

Source : RGPH 2000 et 2013 - ONS

Tableau 3 : Classement des Wilayas selon l'importance numérique des femmes en 2013

Effectif	M	%	F	%	Ensemble
Wilaya					
Assaba	152 296	46,73	173 601	53,27	325 897
Brakna	146 657	46,96	165 620	53,04	312 277
Tagant	38 121	47,09	42 841	52,91	80 962
Hodh El Gharbi	139 780	47,53	154 329	52,47	294 109
Hodh El Chargui	205 465	47,71	225 203	52,29	430 668
Trarza	130 366	47,79	142 407	52,21	272 773
Gorgol	162 008	48,23	173 909	51,77	335 917
Guidimakha	130 531	48,88	136 498	51,12	267 029
Adrar	30 822	49,19	31 836	50,81	62 658
Total	1 136 046	47,69	1 246 244	52,31	2 382 290

Source : ONS

Tableau 4 : Classement des wilayas les plus importantes selon l'importance numérique des femmes en 2000

Effectif	M	%	F	%	Ensemble
Wilaya					
Trarza	113 693	45,00	138 971	55,00	252 664
Assaba	116 526	46,69	133 070	53,31	249 596
Hodh El Gharbi	103 706	47,32	115 461	52,68	219 167
Guidimakha	89 031	47,69	97 666	52,31	186 697
Brakna	114 558	47,70	125 609	52,30	240 167
Gorgol	119 768	48,10	129 212	51,90	248 980
Tagant	29 923	48,28	32 061	51,72	61 984
Hodh El Chargui	133 436	48,47	141 852	51,53	275 288
Adrar	30 149	49,55	30 698	50,45	60 847
Total	850 790	47,39	944 600	52,61	1 795 390

Source ONS

Tableau 5 : Importance de la population masculine pour les wilayas de l'Inchiri, du Tiris Zemmour, de Dakhlet Nouadhibou et de Nouakchott

Années	2000					2013				
	M	%	F	%	Ensemble	M	%	F	%	Ensemble
Wilaya										
Inchiri	5746	50,75	5576	49,25	11322	11910	60,64	7729	39,36	19639
Dakhlet Nouadhibou	44 738	58,88	31238	41,12	75976	70614	57,05	53165	42,95	123779
Tiris Zemmour	30 308	56,56	23278	43,44	53586	29619	55,61	23642	44,39	53261
Nouakchott	308832	50,47	303051	49,53	611883	494885	51,64	463514	48,36	958399
Total	389624	51,76	363143	48,24	752767	607028	52,55	548050	47,45	1155078

Source : ONS

Tableau 6 : Répartition de la population de la wilaya de Nouakchott

Années	2000					2013				
	M	%	F	%	Ensemble	M	%	F	%	Ensemble
Moughataa										
Teyarett	24 723	48,72	26 025	51,28	50 748	40293	51,12	38 535	48,88	78 828
Ksar	20 813	51,68	19 458	48,32	40 271	24895	52,71	22 338	47,29	47 233
TevraghZeina	22 765	54,15	19 278	45,85	42 043	24902	53,74	21 434	46,26	46 336
Toujounine	35 012	48,55	37 109	51,45	72 121	71173	49,41	72 868	50,59	144 041
Sebkha	53 061	52,98	47 100	47,02	100 161	39539	54,73	32 706	45,27	72 245
El Mina	42 132	51,08	40 351	48,92	82 483	70406	53,07	62 268	46,93	132 674
Dar Naim	32 370	50,06	32 296	49,94	64 666	74056	51,41	69 987	48,59	144 043
Arafat	43 601	49,49	44 503	50,51	88 104	90020	51,16	85 949	48,84	175 969
Riyad	34 355	48,19	36 931	51,81	71 286	59601	50,93	57 429	49,07	117 030
Total Général	308 832	50,47	303 051	49,53	611 883	494885	51,64	463514	48,36	958 399

Source : ONS

Tableau 7 : Répartition géographique des populations totale et féminine par wilaya en 2013

Wilaya	Population Totale		Population féminine	
	Effectif absolu	%	Effectif absolu	%
HodhCharghi	430668	12,2	225203	12,6
Hodh El Gharbi	294109	8,3	154329	8,6
Assaba	325897	9,2	173601	9,7
Gorgol	335917	9,5	173909	9,7
Brakna	312277	8,8	165620	9,2
Trarza	272773	7,7	142407	7,9
Adrar	62658	1,8	31836	1,8
Nouadhibou	123779	3,5	53165	3,0
Tagant	80962	2,3	42841	2,4
Guidimagha	267029	7,5	136498	7,6
Tiris Zemmour	53261	1,5	23642	1,3
Inchiri	19639	0,6	7729	0,4
Nouakchott	958399	27,1	463514	25,8
Total	3 537368	100	1 794294	100

Source : ONS/RGPH 2013

Tableau 8 : Répartition de la population résidente par milieu de résidence selon le sexe en 2013

Milieu de résidence	Sexe		Total	Poids relatif des femmes (%)	Nombre de femmes pour 100 hommes
	Masculin	Féminin			
Urbain	869653	840450	1710103	49,1	96,6
Rural	837854	923083	1760937	52,4	110,2
Nomade	35567	30761	66328	46,4	86,5
Ensemble	1743074	1794294	3537368	50,7	102,9

Source : ONS/RGPH 2013

Tableau 9 : Evolution de la population totale par milieu de résidence

Années	Milieux				Ensemble	
	Rural		Urbain		Effectif	%
	Effectif	%	Effectif	%		
1977	1035011	77,30	303819	22,70	1338830	100
1988	1100321	59,0	763915	41,0	1864236	100
2000	1553774	61,90	954385	38,10	2508159	100
2013	1760937	49,80	1710103	48,30	3471040	100

Source : annuaire statistique 2013

Tableau 10 : Poids relatif des femmes selon la Wilaya et le milieu de résidence

Wilaya	Urbain	Rural	Nomade	Ensemble	Taux d'urbanisation par Wilaya
Hodhcharghi	52,4	52,6	46,2	52,3	18,6
HodhGharby	53,4	52,5	46,2	52,5	15,4
Assaba	53,6	53,4	46,7	53,3	27,1
Gorgol	51,2	52,1	44,9	51,8	27,6
Brakna	51,9	53,5	49,0	53,0	22,8
Trarza	52,0	52,6	43,9	52,2	25,6
Adrar	51,4	50,6	47,3	50,8	51,5
DakhlettNouadibou	43,1	40,8	0,0	43,0	95,5
Tagant	54,3	52,9	47,8	52,9	16,9
Guidimagha	51,9	50,8	46,2	51,1	29,1
Tirs-Zemour	44,2	47,7	45,4	44,4	93,0
Inchiri	43,0	30,2	44,8	39,4	65,3
Nouakchott	48,4	0,0	0,0	48,4	100
Total	49,1	52,4	46,4	50,7	48,3

Source : ONS/RGPH 2013

Tableau 11 : Effectif de population selon le sexe et rapport de féminité selon le groupe d'âge

Groupe d'âge	Sexe			Proportion de femmes	Rapport de féminité (%)
	Masculin	Féminin	Total		
0-4	316217	298474	614691	48,6	94,4
5-9	263261	256839	520100	49,4	97,6
10-14	212836	216667	429504	50,4	101,8
15-19	176116	185289	361405	51,3	105,2
20-24	144479	157961	302440	52,2	109,3
25-29	121585	135767	257353	52,8	111,7
30-34	99835	113691	213527	53,2	113,9
35-39	83579	95379	178957	53,3	114,1
40-44	72109	79226	151335	52,4	109,9
45-49	60298	64517	124815	51,7	107,0
50-54	50739	51751	102490	50,5	102,0
55-59	41075	40645	81720	49,7	99,0
60-64	31659	30460	62119	49,0	96,2
65-69	24120	23056	47176	48,9	95,6
70-74	18167	17129	35297	48,5	94,3
75-79	12670	12231	24901	49,1	96,5
80-84	8080	8584	16664	51,5	106,2
85+	6248	6628	12876	51,5	106,1
Ensemble	1743074	1794294	3537368	50,7	102,9

Source : ONS/RGPH 2013

Tableau 12 : Structure par grands groupes d'âges de la population féminine (%)

Groupes d'âges	Milieu			
	Urbain	Rural	Nomade	Total
0-14 ans	40,0	45,7	45,8	43,0
15-49 ans	49,8	43,3	43,5	46,4
50-59 ans	5,4	4,9	5,0	5,1
60-79 ans	4,2	5,0	4,8	4,6
80 ans et plus+	0,6	1,0	0,8	0,8
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0
Age moyen (ans)	23,1	22,0	21,5	22,5
Age médian (ans)	19,0	16,0	16,0	18,0

Source : ONS/RGPH 2013

Tableau 13 : Age moyen et âge médian de la population masculine et féminine en 2013

Milieu	Age Moyen		Age Médian		Total	
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
Urbain	23,18	23,08	19,00	19,00	23,13	19,00
Rural	20,71	21,99	14,00	16,00	21,38	15,00
Nomade	23,70	21,49	19,00	16,00	22,68	18,00
Ensemble	22,00	22,50	17,00	18,00	22,25	17,00

Source : ONS/RGPH 2013

Tableau 14 : Age moyen et âge médian de la population féminine par wilaya et selon le milieu de résidence

Wilaya	Moyenne				Médiane			
	Urbain	Rural	Nomade	Total	Urbain	Rural	Nomade	Total
HodhEcharghi	23,11	22,29	21,10	22,40	18,00	17,00	16,00	17,00
Hodh Gharbi	23,32	22,01	20,76	22,18	18,00	16,00	15,00	16,00
Assaba	23,99	21,74	19,95	22,31	19,00	16,00	15,00	17,00
Gorgol	22,48	20,26	20,14	20,86	18,00	15,00	15,00	15,00
Brakna	23,68	22,35	21,23	22,62	18,00	17,00	16,00	17,00
Trarza	24,08	24,50	23,20	24,36	20,00	19,00	18,00	19,00
Adrar	24,73	24,61	24,15	24,65	20,00	19,00	18,00	20,00
Dakhlet Nouadhibou	21,76	27,12	0	21,99	19,00	24,00	0	19,00
Tagant	25,46	23,22	21,60	23,55	20,00	18,00	16,00	18,00
Guidimakha	21,60	19,82	18,22	20,34	17,00	15,00	15,00	15,00
Tirs- Zemmour	23,31	26,81	26,10	23,54	20,00	23,00	22,00	20,00
Inchiri	23,60	27,50	25,87	24,62	20,00	23,00	20,00	20,00
Nouakchott	23,07	0	0	23,07	20,00	0	0	20,00
Ensemble	23,1	22,0	21,5	22,5	19,0	16,0	16,0	18,0

Source : ONS/RGPH 2013

Tableau 15 : Répartition (en %) de la population de 10 ans et plus selon l'état matrimonial

Etat matrimonial	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Célibataire	54,7	37,6	45,9
Marié(e)	41,6	45,8	43,8
Divorcé(e)	3,2	10,0	6,7
Veuf (ve)	0,6	6,6	3,7
Total	100,0	100,0	100,0

Source : ONS/RGPH 2013

Tableau 16 : Situation matrimoniale des femmes selon le milieu de résidence

Etat matrimonial	Milieu			
	Urbain	Rural	Nomade	Ensemble
Célibataire	39,4	35,9	34,7	37,6
Marié(e)	43,	47,9	55,5	45,8
Divorcé(e)	11,5	8,8	3,5	10,0
Veuf(ve)	5,8	7,3	6,2	6,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : ONS/RGPH 2013

Tableau 17. : Proportion de femmes mariées par groupe d'âge selon le nombre de mariages

Nombre de mariages	Groupes d'âge																
	10-14	15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64	65-69	70-74	75-79	80-84	85+	Ensemble
1	94,2	94,7	89,8	83,4	77,4	72,2	68,9	67,5	66,6	68,2	67,8	68,8	66,5	67,4	64,7	69,2	78,0
2	4,7	4,6	8,8	13,8	17,8	20,5	21,9	21,6	21,3	21,0	21,3	20,7	21,3	21,2	23,8	20,4	16,2
3	0,7	0,5	1,1	2,1	3,5	5,2	6,2	7,6	8,5	7,9	7,1	6,0	7,1	6,7	6,1	5,0	4,1
4	0,2	0,1	0,2	0,4	0,8	1,3	1,9	2,1	2,2	1,8	2,8	3,5	3,9	3,7	3,7	4,2	1,1
5 et plus	0,2	0,1	0,1	0,2	0,4	0,8	1,1	1,2	1,4	1,1	1,1	1,0	1,3	1,0	1,7	1,2	0,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : ONS/RGPH 2013

Tableau 18 : Proportion de femmes mariées selon le nombre de mariages par milieu de résidence

Nombres des mariages	Milieu			
	Urbain	Rural	Nomade	Ensemble
1	72,8	82,2	87,4	78,0
2	19,0	13,9	10,7	16,2
3	5,5	2,9	1,6	4,1
4	1,7	0,7	0,2	1,1
5 et plus	1,0	0,3	0,1	0,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : ONS/RGPH 2013

Tableau 19. : Proportion de la population résidente âgée de 10 ans par groupes d'âge selon le sexe et l'état matrimonial

Groupe d'âge	Sexe									
	Masculin					Féminin				
	Célibataire	Marié	Divorcé	Veuf	Total	Célibataire	Mariée	Divorcée	Veuve	Total
10-14	99,2	0,6	0,2	0,0	100,0	94,8	4,0	1,1	0,1	100,0
15-19	97,3	2,1	0,5	0,0	100,0	69,7	25,1	5,0	0,2	100,0
20-24	85,1	13,1	1,6	0,1	100,0	38,7	51,1	9,8	0,4	100,0
25-29	58,1	38,1	3,7	0,1	100,0	21,4	65,7	12,1	0,8	100,0
30-34	31,2	63,4	5,3	0,2	100,0	13,3	72,5	12,8	1,4	100,0
35-39	15,3	79,0	5,5	0,2	100,0	8,8	75,1	13,3	2,7	100,0
40-44	8,3	85,9	5,4	0,3	100,0	6,0	73,8	14,8	5,4	100,0
45-49	5,5	88,8	5,2	0,5	100,0	4,6	69,2	16,3	9,9	100,0
50-54	3,9	90,1	5,2	0,9	100,0	4,1	60,7	18,0	17,2	100,0
55-59	3,5	89,6	5,7	1,2	100,0	4,6	53,8	17,1	24,5	100,0
60-64	3,1	89,3	5,8	1,8	100,0	4,7	44,8	16,5	34,0	100,0
65-69	3,2	87,8	6,1	3,0	100,0	5,5	37,2	15,7	41,6	100,0
70-74	3,0	85,4	7,1	4,5	100,0	6,3	26,4	15,0	52,3	100,0
75-79	3,3	83,1	7,3	6,3	100,0	7,1	22,3	13,6	57,0	100,0
80-84	4,3	78,6	8,1	8,9	100,0	8,9	16,1	12,9	62,0	100,0
85+	8,5	72,5	7,6	11,4	100,0	11,3	17,6	13,1	58,1	100,0
Total	54,7	41,6	3,2	0,6	100,0	37,6	45,8	10,0	6,6	100,0

Source : ONS/RGPH 2013

Tableau 20 : Répartition de la population résidente féminine de 10 ans et plus vivant en polygame

Wilaya	Urbain			Rural			Nomade			Total		
	Femmes en polygamie	Femmes mariées	% de femmes en polygamie	Femmes en polygamie	Femmes mariées	% de femmes en polygamie	Femmes en polygamie	Femme mariée	% de femmes en polygamie	Femmes en polygamie	Femme mariée	% de femmes en polygamie
HodhChargui	1268	12161	10,4	4357	52697	8,3	45	2975	1,5	5670	67832	8,4
Hodh Gharbi	462	6815	6,8	3286	40951	8,0	30	1530	1,9	3778	49297	7,7
Assaba	1109	13739	8,1	3220	36658	8,8	26	1320	2,0	4355	51718	8,4
Gorgol	3901	14319	27,2	8056	40233	20,0	12	506	2,4	11969	55058	21,7
Brakna	1517	11364	13,3	6862	40597	16,9	51	1463	3,5	8429	53423	15,8
Trarza	1564	11295	13,8	4192	34867	12,0	22	1388	1,6	5778	47549	12,2
Adrar	174	5046	3,4	159	4544	3,5	17	668	2,5	350	10258	3,4
DakhletNouadhibou	1768	17272	10,2	14	798	1,8	0	0	0,0	1782	18070	9,9
Tagant	74	2217	3,4	269	10408	2,6	10	574	1,7	353	13200	2,7
Guidimakha	6428	13538	47,5	10855	32201	33,7	1	264	0,4	17283	46002	37,6
Tirs-Zemmour	357	7287	4,9	10	276	3,6	4	353	1,1	371	7916	4,7
Inchiri	91	1809	5,0	29	617	4,7	4	198	2,0	124	2624	4,7
Nouakchott	16707	144776	11,5	0	0	0,0	0	0	0,0	16707	144776	11,5
Ensemble	35420	261637	13,5	41308	294846	14,0	222	11239	2,0	76950	567723	13,6

Source : ONS/RGPH 2013

Tableau 21. : Répartition de la population résidente féminine célibataire de 10 ans et plus par Wilaya et selon le milieu de résidence

Wilaya	Urbain			Rural			Nomade			Total		
	Femmes célibataires	Femmes urbaines	% de femmes célibataires	Femmes célibataires	Femmes rurales	% de femmes célibataires	Femmes célibataires	Femmes nomades	% de femmes célibataires	Femmes célibataires	Femmes	% de femmes célibataires
Hodhcharghy	11083	29533	37,5	42342	118544	35,7	1549	4998	31,0	54974	153076	35,9
HodhGharby	7644	17427	43,9	28863	82510	35,0	865	2615	33,1	37372	102552	36,4
Assaba	13411	34129	39,3	30370	80741	37,6	1008	2535	39,8	44788	117405	38,1
Gorgol	13273	32881	40,4	27674	79679	34,7	402	1033	38,9	41348	113594	36,4
Brakna	10571	26327	40,2	30862	83535	36,9	1039	2734	38,0	42473	112596	37,7
Trarza	10974	26580	41,3	26140	72821	35,9	816	2482	32,9	37931	101882	37,2
Adrar	4423	12177	36,3	3173	9388	33,8	449	1293	34,7	8045	22857	35,2
DakhlettNouadibou	13817	35754	38,6	557	1698	32,8	0	0	0,0	14374	37452	38,4
Tagant	2102	5449	38,6	8661	23107	37,5	356	1040	34,2	11120	29596	37,6
Guidimakha	10696	27516	38,9	21767	60982	35,7	161	450	35,7	32624	88948	36,7
Tirs-Zemmour	6114	16068	38,1	222	606	36,6	275	707	38,9	6611	17381	38,0
Inchiri	1446	4009	36,1	413	1303	31,7	113	353	32,0	1972	5665	34,8
Nouakchott	132521	335978	39,4	0	0	0,0	0	0	0,0	132521	335978	39,4
Ensemble	238077	603827	39,4	221044	614914	35,9	7033	20240	34,7	466154	1238982	37,6

Source : ONS /RGPH 2013

Tableau 22. : Répartition de la population résidante féminine mariée de 10 ans et plus par Wilaya et selon le milieu de résidence

Wilaya	Urbain			Rural			Nomade			Total		
	Femmes mariées	Femmes urbaines	% de femmes mariées	Femmes mariées	Femmes rurales	% de femmes mariées	Femmes mariées	Femmes nomades	% de femmes mariées	Femmes mariées	Femmes	% de femmes mariées
HodhChargui	12161	29533	41,2	52697	118544	44,5	2975	4998	59,5	67832	153076	44,3
Hodh Gharbi	6815	17427	39,1	40951	82510	49,6	1530	2615	58,5	49297	102552	48,1
Assaba	13739	34129	40,3	36658	80741	45,4	1320	2535	52,1	51718	117405	44,1
Gorgol	14319	32881	43,5	40233	79679	50,5	506	1033	49,0	55058	113594	48,5
Brakna	11364	26327	43,2	40597	83535	48,6	1463	2734	53,5	53423	112596	47,4
Trarza	11295	26580	42,5	34867	72821	47,9	1388	2482	55,9	47549	101882	46,7
Adrar	5046	12177	41,4	4544	9388	48,4	668	1293	51,6	10258	22857	44,9
Dakhlet Nouadhibou	17272	35754	48,3	798	1698	47,0	0	0	0,0	18070	37452	48,2
Tagant	2217	5449	40,7	10408	23107	45,0	574	1040	55,2	13200	29596	44,6
Guidimakha	13538	27516	49,2	32201	60982	52,8	264	450	58,7	46002	88948	51,7
Tirs-Zemmour	7287	16068	45,4	276	606	45,5	353	707	49,9	7916	17381	45,5
Inchiri	1809	4009	45,1	617	1303	47,4	198	353	56,1	2624	5665	46,3
Nouakchott	144776	335978	43,1	0	0	0,0	0	0	0,0	144776	335978	43,1
Ensemble	261637	603827	43,3	294846	614914	47,9	11239	20240	55,5	567723	1238982	45,8

Source : ONS/RGPH 2013

Tableau 23 : Répartition de la population résidente féminine divorcée de 10 ans et plus par Wilaya et selon le milieu de résidence

Wilaya	Urbain			Rural			Nomade			Total		
	Femmes divorcées	Femmes urbaines	% de femmes divorcées	Femmes divorcées	Femmes rurales	% de femmes divorcées	Femmes divorcées	Femmes nomades	% de femmes divorcées	Femmes divorcées	Femmes	% de femmes divorcées
HodhChargui	4538	29533	15,4	14192	118544	12,0	125	4998	2,5	18854	153076	12,3
Hodh Gharbi	1914	17427	11,0	6471	82510	7,8	52	2615	2,0	8436	102552	8,2
Assaba	4550	34129	13,3	8052	80741	10,0	98	2535	3,9	12699	117405	10,8
Gorgol	2822	32881	8,6	6427	79679	8,1	48	1033	4,7	9297	113594	8,2
Brakna	2282	26327	8,7	5532	83535	6,6	89	2734	3,3	7903	112596	7,0
Trarza	2450	26580	9,2	5768	72821	7,9	91	2482	3,7	8309	101882	8,2
Adrar	1840	12177	15,1	945	9388	10,1	82	1293	6,3	2867	22857	12,5
Dakhlet Nouadhibou	3431	35754	9,6	232	1698	13,7	0	0	0,0	3663	37452	9,8
Tagant	692	5449	12,7	2086	23107	9,0	62	1040	6,0	2840	29596	9,6
Guidimakha	1890	27516	6,9	4086	60982	6,7	9	450	2,0	5985	88948	6,7
Tirs-Zemmour	1878	16068	11,7	65	606	10,7	39	707	5,5	1982	17381	11,4
Inchiri	517	4009	12,9	143	1303	11,0	14	353	4,0	674	5665	11,9
Nouakchott	40380	335978	12,0	0	0	0,0	0	0	0,0	40380	335978	12,0
Ensemble	69183	603827	11,5	53999	614914	8,8	708	20240	3,5	123891	1238982	10,0

Source : ONS/RGPH 2013

Tableau 24. : Répartition de la population résidante féminine veuve de 10 ans et plus par Wilaya et selon le milieu de résidence

Wilaya	Urbain			Rural			Nomade			Total		
	Femmes veuves	Femmes urbaines	% de femmes veuves	Femmes veuves	Femmes rurales	% de femmes veuves	Femmes veuves	Femmes nomades	% de femmes veuves	Femmes veuves	Femmes	% de femmes veuves
Hodhcharghy	1752	29533	5,9	9314	118544	7,9	350	4998	7,0	11416	153076	7,5
HodhGharby	1054	17427	6,0	6225	82510	7,5	168	2615	6,4	7447	102552	7,3
Assaba	2429	34129	7,1	5661	80741	7,0	109	2535	4,3	8200	117405	7,0
Gorgol	2467	32881	7,5	5346	79679	6,7	77	1033	7,5	7890	113594	6,9
Brakna	2110	26327	8,0	6543	83535	7,8	143	2734	5,2	8797	112596	7,8
Trarza	1861	26580	7,0	6046	72821	8,3	187	2482	7,5	8093	101882	7,9
Adrar	867	12177	7,1	726	9388	7,7	95	1293	7,3	1687	22857	7,4
DakhlettNouadibou	1234	35754	3,5	111	1698	6,5	0	0	0,0	1345	37452	3,6
Tagant	437	5449	8,0	1952	23107	8,4	48	1040	4,6	2436	29596	8,2
Guidimagha	1391	27516	5,1	2929	60982	4,8	16	450	3,6	4336	88948	4,9
Tirs-ezemour	789	16068	4,9	43	606	7,1	40	707	5,7	872	17381	5,0
Inchiri	237	4009	5,9	130	1303	10,0	28	353	7,9	395	5665	7,0
Nouakchott	18301	335978	5,4	0	0	0,0	0	0	0,0	18301	335978	5,4
Ensemble	34930	603827	5,8	45025	614914	7,3	1260	20240	6,2	81215	1238982	6,6

Source : ONS/RGPH 2013

Tableau 25 : Taux spécifiques de fécondité et Indice synthétique de fécondité selon le milieu de résidence

Groupe d'âge	Urbain	Rural	Nomade	Ensemble
15-19	0,0716	0,0819	0,0839	0,0770
20-24	0,2074	0,2248	0,2282	0,2162
25-29	0,2258	0,2390	0,2416	0,2323
30-34	0,1632	0,1908	0,1963	0,1766
35-39	0,0966	0,1240	0,1295	0,1099
40-44	0,0349	0,0516	0,0549	0,0432
45-49	0,0052	0,0101	0,0111	0,0076
Total	0,8048	0,9220	0,9455	0,8627
ISF	4,0	4,6	4,7	4,3

Source : ONS/RGPH 2013

Tableau 26 : Répartition de la population de 6 ans et plus selon le niveau d’instruction et selon le sexe

Niveau d’instruction	Sexe		
	Masculin	Féminin	Total
Aucun niveau	28,8	36,9	32,9
Coranique/Mahadra	25,5	22,4	23,9
Primaire	27,2	27,9	27,6
Secondaire	14,1	11,1	12,5
Université	3,5	1,2	2,3
Supérieur technique ou prof	0,15	0,04	0,09
NSP	0,69	0,58	0,63
Total	100,0	100,0	100,0

Source : ONS/RGPH 2013

Tableau 27 : Proportion (%) de filles des ménages ordinaires de 6 à 11 ans ne fréquentant pas un établissement scolaire par Wilaya selon le milieu de résidence

Wilaya	Urbain	Rural	Nomade	Total
Hodhcharghi	51,6	51,8	49,9	51,6
HodhGharby	51,7	50,5	50,6	50,6
Assaba	51,8	50,0	49,2	50,3
Gorgol	52,8	50,5	56,9	50,9
Brakna	50,4	51,3	51,3	51,2
Trarza	51,7	50,9	49,9	51,0
Adrar	48,3	50,8	50,4	50,0
DakhlettNouadibou	52,6	44,0	0,0	52,0
Tagant	49,6	51,3	52,7	51,4
Guidimagha	53,2	51,1	42,4	51,5
Tirs-ezamour	51,0	57,5	53,8	52,0
Inchiri	45,5	55,0	44,0	47,5
Nouakchott	51,8	0,0	0,0	51,8
Ensemble	51,9	50,9	50,4	51,2

Source : ONS /RGPH 2013

Tableau 28 : Evolution du taux d'analphabétisme entre 2000 et 2013

Milieu	2000			2013		
	Sexe			Sexe		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Urbain				16,8	25,8	21,2
Rural				47,4	55,1	51,6
Nomade				63,7	68,8	66,0
Ensemble				31,3	41,0	36,3

Source : ONS/RGPH 2013

Tableau 29 : Taux d'alphabétisation de la population de 10 ans et plus par groupe d'âge selon le milieu de résidence et le sexe

Age groupe	Urbain			Rural			Nomade			Total		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
10-14	84,5	83,3	83,9	61,6	59,7	60,6	35,2	34,7	34,9	72,0	70,2	71,1
15-19	88,8	86,1	87,5	62,4	57,4	59,7	41,8	40,7	41,2	75,9	71,0	73,4
20-24	85,9	79,9	83,0	54,5	49,9	51,9	40,0	37,8	39,0	72,1	64,6	68,2
25-29	85,1	78,0	81,6	51,4	45,3	47,9	38,5	32,5	35,8	71,2	62,0	66,3
30-34	83,9	74,7	79,4	50,2	40,7	44,6	38,4	29,5	34,4	70,2	58,0	63,7
35-39	83,6	72,5	78,0	49,8	38,0	43,0	37,2	26,9	32,4	69,6	55,7	62,2
40-44	82,4	68,2	75,4	47,3	33,4	39,4	32,6	23,7	28,7	67,2	50,9	58,7
45-49	80,8	62,1	71,7	44,6	30,9	37,0	29,9	22,9	26,8	64,5	46,3	55,1
50-54	76,8	56,7	67,1	42,7	28,9	35,3	33,7	21,8	28,6	60,9	42,6	51,7
55-59	76,8	54,3	66,0	42,1	28,6	35,1	33,6	22,2	28,8	60,1	40,9	50,6
60-64	70,9	49,0	60,5	38,9	26,5	32,6	31,4	20,7	27,4	54,0	36,6	45,5
65-69	70,2	46,8	58,9	38,0	24,9	31,4	28,8	17,6	24,5	52,3	34,4	43,5
70-74	65,9	42,6	54,8	36,5	24,7	30,7	29,2	21,5	26,2	48,2	31,7	40,2
75-79	61,6	41,4	51,3	35,9	23,4	29,8	26,5	21,6	24,8	44,0	29,7	37,0
80-84	61,0	42,0	51,1	35,8	23,5	29,5	29,9	19,6	25,6	44,4	30,1	37,0
85+	60,4	41,4	50,6	38,0	26,3	31,9	38,1	15,9	29,8	45,6	31,3	38,2
Ensemble	83,2	74,2	78,8	52,6	44,9	48,4	36,3	31,2	34,0	68,7	59,0	63,7

Source : ONS/RGPH 2013

Tableau 30 : Langues écrites et parlées par la population de 10 ans et plus et selon le sexe

Langues lues et écrites	Sexe		
	Masculin	Féminin	Total
Aucun	31,3	41,0	36,3
Arabe	39,7	39,9	39,8
Français	4,2	2,8	3,5
Arabe et Français	13,7	8,5	11,0
Autre	11,2	7,8	9,4
Ensemble	100,0	100,0	100,0

Source : ONS/RGPH 201

Tableau 31 : Proportion des femmes occupant un poste de responsabilité

Fonctions	Nombre total de postes	Nombre d'hommes	Nombre de femmes	Proportion de femmes
Membres du Gouvernement	32	26	7	21,9
Députés à l'Assemblée Nationale	147	116	31	21,1
Sénateur				
Secrétaires généraux des ministères	32	30	2	6,3
Walis	15	15	0	0
Hakems				
Maires	219	212	7	3,2
Conseillers municipaux	5039	3722	1317	26,1

Tableau 32A : Répartition de la population féminine âgée de 10 ans et plus par situation d'activité selon l'état matrimonial

Situation d'activité	Etat matrimonial				Total
	Célibataire	Marié(e)	Divorcé(e)	Veuf (ve)	
Occupé	4,9	14,7	19,9	12,5	11,4
Chômeur déjà travaillé	0,2	0,5	1,0	0,6	0,4
Chômeur cherche 1 ^{er} emploi	8,6	3,8	8,8	2,3	6,0
Etudiant	43,9	1,9	2,9	0,3	17,7
Femme au foyer	31,6	74,7	56,8	66,3	56,1
Handicapé	0,2	0,1	0,4	1,0	0,2
Retraité	0,2	0,3	0,8	3,0	0,5
Rentier	0,4	0,3	1,0	2,6	0,6
Autre	9,9	3,5	8,4	11,4	6,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : ONS/RPGH 2013

Tableau 32B : Répartition de la population féminine âgée de 10 ans et plus par situation d'activité selon l'état matrimonial

Situation d'activité	Etat matrimonial				Total
	Célibataire	Marié(e)	Divorcé(e)	Veuf (ve)	
Occupé	16,2	59,2	17,4	7,2	100
Chômeur déjà travaillé	14,2	54,8	21,8	9,3	100
Chômeur cherche 1 ^{er} emploi	53,7	29,1	14,6	2,5	100
Etudiant	93,4	4,9	1,6	0,1	100
Femme au foyer	21,2	61,0	10,1	7,7	100
Handicapé	39,3	16,5	17,1	27,1	100
Retraité	17,2	28,4	16,2	38,3	100
Rentier	27,6	25,1	17,0	30,3	100
Autre	53,6	23,4	12,2	10,8	100
Total	37,6	45,8	10,0	6,6	100

Source : ONS/RPGH 2013

Tableau 33 : Population occupée par branche d'activité selon le sexe, 2013

Activité principale	Sexe		Total
	Masculin	Féminin	
Agriculture	40059	20263	60322
Elevage	85676	2808	88484
Activités annexes	294	45	339
Chasse	36	3	39
Sylviculture	1132	154	1286
Pêche	19578	588	20166
Industrie extractive	14909	650	15559
Industrie manufacturière	23972	17422	41394
Eau, gaz et électricité	5499	515	6014
Construction (BTP)	45081	1443	46524
Commerce	114391	43640	158031
Transport et communication	32029	1139	33168
Banques et assurances	2409	1059	3467
Administration et services sociaux	92089	43467	135556
ND	57	17	75
Total	477210	133215	610425

Source : ONS/RGPH 2013

Tableau 34 : Population occupée selon le statut d'emploi et le sexe, 2013

Statut dans l'emploi	Sexe		Total
	Masculin	Féminin	
Indépendant	244151	82308	326459
Employeur	16071	2364	18436
Salarié privé permanent	29324	4941	34265
Salariés privé temporaire	96566	16325	112891
Salariés public	68478	19796	88274
Apprentis	3775	543	4318
Aides familiaux	18845	6937	25782
Total	477210	133215	610425

Source : ONS/RGPH 2013

Tableau 35 : Répartition (%) de la population féminine active occupée par branche d'activité selon le niveau d'instruction

branche d'activité	Aucun niveau	Coranique/Mahadra	Primaire	Secondaire général	Université	Secondaire tech/prof	Supérieur technique ou prof	NSP	Total
Agriculture	69,7	19,8	8,6	0,9	0,0	0,0	0,0	1,0	100,0
Elevage	56,5	26,9	8,6	6,3	0,1	0,0	0,0	1,6	100,0
Activités annexes	17,0	2,2	17,6	48,7	10,2	0,0	2,1	2,3	100,0
Chasse	0,0	0,0	27,5	47,8	0,0	0,0	0,0	24,8	100,0
Sylviculture	61,9	23,1	10,2	4,1	0,6	0,0	0,0	0,0	100,0
Pêche	31,1	17,3	22,5	21,1	5,8	1,2	0,2	0,9	100,0
Industrie Extractive	3,1	3,9	12,0	52,8	21,3	5,5	1,1	0,3	100,0
Indust.man	43,4	27,1	22,6	5,9	0,3	0,1	0,0	0,6	100,0
Eau-Gaz-Electricité	11,5	6,6	12,5	47,8	20,4	0,6	0,2	0,5	100,0
BTP	37,6	18,2	23,4	15,4	3,9	0,6	0,4	0,5	100,0
Commerce	33,4	29,4	22,9	12,7	0,9	0,1	0,1	0,5	100,0
Transport/commerce	18,9	13,4	20,1	30,2	15,6	0,4	0,5	0,9	100,0
Banque/assurance	2,5	2,2	7,9	49,8	34,6	1,4	1,2	0,5	100,0
Admin.service.soc	22,2	13,7	19,6	30,8	12,2	0,6	0,2	0,6	100,0
ND	21,1	17,3	27,6	16,8	11,4	0,0	0,0	5,7	100,0
Ensemble	37,1	21,7	18,9	16,3	4,9	0,3	0,1	0,6	100,0

Source : ONS/RGPH 2013

Tableau 36 : Répartition des ménages ordinaires selon le sexe du Chef de Ménage

Sexe	Nombre de ménages	Pourcentage
Masculin	368 081	64,0
Féminin	206 791	36,0
Total	574 872	100,0

Source : ONS/RGPH 2013

Tableau 37 : Répartition des Chefs de Ménage ordinaires selon le sexe et le niveau d'instruction

Niveau d'instruction	Masculin		Féminin		Ensemble	
	Effectif	Proportion	Effectif	Proportion	Effectif	Proportion
Aucun	125 790	34,17	96 473	46,65	222 263	38,66
Coranique Mahadra	117 350	31,88	66 088	31,96	183 438	31,91
Primaire	51 277	13,93	28 565	13,81	79 842	13,89
Secondaire Général	44 279	12,03	12 238	5,92	56 517	9,83
Université	22 513	6,12	1 793	0,87	24 306	4,23
Secondaire Tech/prof	2 298	0,62	161	0,08	2 459	0,43
Supérieur Tech/prof	1 061	0,29	97	0,05	1 158	0,20
NSP	3 513	0,95	1 376	0,67	4 889	0,85
Total	368 081	100	206 791	100	574 872	100

Source : ONS/RGPH 2013

Tableau 38 : Pourcentage des chefs de ménages selon le niveau d'instruction et la wilaya de résidence

Wilaya	Aucun	Coranique/Mahadra	Primaire	Secondaire général	Université	Secondaire tech/prof	Supérieur technique ou prof	NSP	Total
Hodh Charghi	51,6	38,4	5,6	2,3	0,8	0,1	0,1	1,0	100,0
Hodh E Gharbi	56,5	33,0	5,9	3,1	1,1	0,1	0,0	0,3	100,0
Assaba	53,7	32,8	8,1	3,2	1,1	0,1	0,0	1,0	100,0
Gorgol	64,8	19,4	9,5	4,1	1,2	0,1	0,1	0,7	100,0
Brakna	50,0	31,9	10,4	5,1	1,6	0,2	0,1	0,7	100,0
Trarza	27,1	48,2	12,9	8,2	2,6	0,2	0,1	0,7	100,0
Adrar	32,2	33,1	18,4	12,3	3,3	0,2	0,2	0,3	100,0
Dakhlett Nouadhibou	12,2	28,0	24,4	25,7	7,2	1,5	0,3	0,6	100,0
Tagant	51,0	29,3	11,8	5,3	2,3	0,1	0,1	0,2	100,0
Guidimagha	70,3	14,6	8,2	4,0	1,3	0,2	0,1	1,3	100,0
Tirs-ezamour	14,4	26,1	20,0	25,9	6,7	5,8	0,6	0,4	100,0
Inchiri	16,3	38,2	19,9	19,6	5,0	0,5	0,1	0,4	100,0
Nouakchott	19,0	30,2	19,7	18,9	10,1	0,6	0,4	1,1	100,0
Ensemble	39,7	31,9	12,8	9,9	4,3	0,4	0,2	0,9	100,0

Source : ONS/RGPH 2013

Tableau 39. : Pourcentage des chefs de ménages selon le sexe, l'état matrimonial et le milieu de résidence

Etat matrimonial	Masculin	Féminin	Total
Milieu urbain			
Célibataire	6,5	2,4	5,3
Marié(e)	88,2	43,5	74,1
Divorcé(e)	4,3	29,6	12,3
Veuf(ve)	1,0	24,5	8,3
Total	100	100	100
Milieu rural			
Célibataire	2,4	2,9	2,7
Marié(e)	91,7	53,3	75,4
Divorcé(e)	4,5	18,4	10,4
Veuf(ve)	1,4	25,4	11,5
Total	100	100	100
Milieu nomade			
Célibataire	5,5	4,3	5,4
Marié(e)	91,4	33	84,4
Divorcé(e)	1,6	13,6	3
Veuf(ve)	1,5	49,1	7,2
Total	100	100	100
Ensemble			
Célibataire	4,7	2,7	4
Marié(e)	89,8	49	75
Divorcé(e)	4,3	23,2	11,1
Veuf(ve)	1,2	25,1	9,9
Total	100	100	100

Source : ONS/RGPH 2013

Chapitre 14 : Situation socioéconomique des personnes vivant avec un handicap

INTRODUCTION

Dans le but de capitaliser les différents efforts en vue de l'amélioration de la situation des personnes handicapées à travers le monde, mais également d'amener les décideurs à accorder une place importante aux personnes handicapées dans leur agenda politique, plusieurs rencontres internationales se sont tenues au cours des dernières décennies. C'est ainsi que les Nations Unies en 1975, à la suite des déclarations et conventions relatives aux droits de l'homme, ont réaffirmé le respect du droit à la dignité des personnes handicapées.

Une Journée Internationale des Personnes Handicapées a été proclamée, en 1992, par les Nations Unies (résolution 47/3 du 14 octobre 1992). Cette journée mondiale, célébrée le 03 décembre de chaque année, est par ailleurs l'occasion idéale de réaffirmer certains principes de base, souvent oubliés.

En outre, plusieurs autres conventions visant à protéger les personnes vivant avec un handicap ont été adoptées. Il s'agit, entre autres, des règles pour l'égalisation des chances des handicapés, adoptées en 1993 par l'Assemblée Générale des Nations Unies. Les rapports sur la question du handicap issus de ces assemblées ont grandement contribué à tracer la voie d'une approche axée sur les droits de l'homme.

En 2006, le mouvement international des personnes handicapées a réalisé un progrès majeur, avec l'adoption de la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Cette Convention est le fruit de nombreuses années de travaux entrepris par le système des Nations Unies pour changer les mentalités et les attitudes à l'égard du handicap, afin d'assurer que les personnes handicapées puissent être pleinement intégrées dans la société et de façon équitable. La Convention est conçue comme un instrument au service des Droits de l'Homme visant explicitement le développement des personnes concernées. Toutefois, pour atteindre l'égalité et la participation des personnes handicapées au sein de la société, celles-ci doivent être incluses dans toutes les étapes du développement et, plus encore, dans le nouveau cadre de développement post-2015, actuellement en préparation.

En matière de législation, le Gouvernement mauritanien a pris certaines initiatives en faveur de la personne handicapée. Il s'agit notamment de :

- La création en 1983 du Centre National d'Orthopédie et de Rééducation Fonctionnelle (décret 83/101/PR) ;
- L'adoption de l'ordonnance 043 relative à la promotion et à la protection des personnes handicapées par le gouvernement, après l'absence durant plusieurs années de tout cadre juridique pour personnes handicapées ;
- La mise en place de l'arrêté n° 3061/2006 créant le Programme de Réadaptation à Base Communautaire des personnes handicapées (PRBC) lancé dans les années 90 et qui venait en appui au Service de la Promotion des Personnes Handicapées, et qui s'occupait de la gestion des écoles spécialisées (école des sourds, école des aveugles) ;
- La ratification par la Mauritanie de la convention internationale sur les droits des personnes handicapées le 20 janvier 2010 avec le dépôt des instruments de ratification en 2012 ;
- La célébration de la Journée Internationale des personnes handicapées le 03 Décembre de chaque année.

Consciente de la situation particulièrement difficile des personnes handicapées, la Mauritanie consacre une place importante à cette population à travers une politique d'intégration et de prise en charge de cette couche de la population. Des nombreuses institutions nationales et internationales œuvrent pour l'amélioration de la situation des personnes handicapées. On note ainsi au niveau national :

- Le Ministre des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille ;
- La Direction des Personnes Handicapées ;
- La Fédération Mauritanienne des Associations Nationales de Personnes Handicapées (FEMANPH) ;
- La Fédération Mauritanienne de sport pour Handicapé ;
- Le comité multisectoriel chargé de la promotion des personnes handicapées ;
- Le comité de promotion et de protection des personnes handicapées au niveau du MASEF en 2014 ;

En plus de ces structures gouvernementales, d'autres dispositions ont été prises par le gouvernement mauritanien en faveur des personnes vivant avec un handicap. Il s'agit notamment de :

- Transfert monétaire annuel en faveur des enfants polyhandicapés ;
- L'attribution de 200 lots de terrain aux personnes handicapées en 2013 ;
- Le recrutement de 100 personnes handicapées diplômés chômeurs qui seront intégrées à la fonction publique ;
- La création en fin 2014 du centre de formation et de promotion sociale des enfants en situation de handicap.

Malgré ces dispositions, le handicap reste une cause d'exclusion en termes de droit et aussi d'acceptation sociale. En effet, les discriminations sont encore bien trop nombreuses et souvent liées à des préjugés ou des jugements de valeurs concernant les capacités des personnes handicapées.

Dans ce cadre, les besoins en informations spécifiques sur les handicapés se font de plus en plus sentir. Cependant, au plan national, il n'y a pratiquement pas eu d'études sur ce groupe spécifique de la population en Mauritanie.

L'objectif de la présente thématique consacrée à l'analyse de la situation socioéconomique des personnes vivant avec un handicap est de contribuer à la connaissance du phénomène et partant de formuler des recommandations qui certainement aideront dans la prise de décision pour améliorer la situation de cette population vulnérable. Elle permettra enfin de disposer de nombreux indicateurs pertinents relatifs aux personnes handicapées notamment leur poids démographique dans la population, la proportion par type de handicap, les taux d'alphabétisation, de scolarisation du groupe sous étude, la proportion des enfants handicapés et la situation matrimoniale au sein des personnes handicapées, etc.

Dans ce chapitre, cinq aspects seront abordés à savoir : la méthodologie, la structure de la population des personnes handicapées, leurs caractéristiques sociodémographiques et économiques ainsi que les caractéristiques des personnes vivant avec un handicap Chef de Ménage.

14.1. CONTEXTE

La politique de population constitue en Mauritanie, comme dans la plupart des pays, un élément essentiel dans la planification du développement. Sa prise en compte nécessite de disposer des données suffisamment diversifiées, complètes et mises à jour. Cette nécessité s'est traduite au fil du temps par la mise en place de nombreuses politiques de développement.

Les objectifs de cette politique s'adaptent au troisième plan d'action du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (2011-2015). Celui-ci constitue le cadre d'orientation des politiques publiques de développement et assure la mise en cohérence de ces différentes politiques aux fins d'atteindre les objectifs de réduction de la pauvreté et d'amélioration des conditions de vie des populations. Il constitue aussi, l'unique cadre de référence à moyen terme de la politique de développement économique et social et le principal référentiel pour l'ensemble des PTF dans leurs appuis au pays.

Le CSLP (2011-2015) reprend parmi ses priorités « *la formulation, l'adoption et la mise en œuvre d'une stratégie nationale de la protection sociale* ». Celle-ci constitue de ce fait un moyen efficace de lutte contre la discrimination et à l'exclusion des personnes vulnérables. Ainsi, les préoccupations majeures du Gouvernement en matière de lutte contre la discrimination et l'exclusion sera traduite par « *la promotion des personnes handicapées à travers le renforcement de l'accessibilité aux services, la mise en œuvre d'un programme de réadaptation à base communautaire, le renforcement et la création de centres de formation habilitante* ». Ainsi, les priorités de la Stratégie Nationale de Protection Sociale portent sur les actions suivantes :

- Soutenir les efforts nationaux pour mieux cerner et connaître la situation des personnes handicapées à travers la collecte et l'analyse des données ;
- Soutenir les actions des groupes associatifs œuvrant en faveur des personnes en situation d'handicap ;
- Renforcer les efforts pour mettre en application les lois existantes relatives aux droits des personnes handicapées et leurs textes d'application ;
- Plaidoyer pour l'adoption d'une politique nationale de l'éducation inclusive et renforcer les structures spécialisées existantes ;

- Promouvoir des programmes de transferts sociaux ciblant les personnes handicapées ainsi que les ménages ayant en charge les enfants ou autres personnes avec des handicaps lourds ;
- Soutenir les programmes de communication et de sensibilisation pour lutter contre les attitudes et pratiques discriminatoires envers les personnes handicapées ;
- Poursuivre une approche transversale pour mieux prendre en compte les besoins spécifiques des personnes handicapées dans tous les axes de la SNPS.

En revanche, la réalité sociale du pays n'a pas permis, malgré des efforts remarquables, une organisation efficace et humaine au service des personnes en situation de handicap. Les difficultés d'intégration des personnes vivant avec un handicap dans le monde du travail sont doubles. D'une part, leur parcours scolaire étant plus difficile, elles souffrent souvent d'un niveau de qualification inférieur à la moyenne. D'autre part, sans négliger les difficultés qui existent pour les entreprises, celles-ci font peu d'efforts pour leur faciliter l'accès à l'emploi. A ce phénomène de société, viennent s'ajouter les situations de dépendance liées au vieillissement de la population.

C'est pour remédier à tout cela que les personnes vivant avec un handicap ont été identifiées par le Gouvernement comme un des groupes les plus vulnérables du pays dont il faut impérativement s'occuper.

14.2. METHODOLOGIE

14.2.1. FORMATION DES AGENTS RECENSEURS ET LES CONTRÔLEURS

Lors de la formation des agents recenseurs et contrôleurs du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2013, le BCR avait sollicité l'appui technique de la Direction des Personnes Handicapées pour le module « handicap ». Cet appui était d'une importance capitale mais ne s'est déroulé qu'à Nouakchott. C'est ce qui a permis aux agents recenseurs et les contrôleurs de bien maîtriser les instructions à suivre lors de l'exécution de ce module sur le terrain. L'appui a permis aussi de faciliter la compréhension de la notion du handicap et comment obtenir l'adhésion et la participation effective de la population hostile à fournir des informations sur les personnes vivant avec un handicap.

14.2.2. MÉTHODE DE COLLECTE

Pendant le dénombrement, les informations qui permettent d'appréhender l'existence et la nature de handicap ont été posées systématiquement. La question posée à chaque membre de ménage était la suivante : « ...*Est-ce (nom) souffre d'un handicap ? S'il y a une présence de handicap, quelle est sa nature ?* » Cette dernière comprend un certain nombre de modalités listées avec, entre autres, la modalité « autre handicap » qui regroupe toutes les autres modalités rencontrées et non listées. Dans le cas où une personne recensée souffre d'un handicap, on lui demande la cause de son handicap. Comme toute autre approche, la méthode utilisée comporte certainement des avantages et des limites. D'autre part, une variable composite, « Handicap multiple », a été créée et attribuée aux personnes qui présentaient plus d'un handicap.

14.2.3. AVANTAGE ET LIMITE

L'avantage de cette démarche est que les questions relatives au handicap sont posées à tous les membres des ménages. Ce qui permet de collecter de données sur tous les individus présentant un handicap. On peut en effet, éviter au maximum les omissions et le double compte. Les informations collectées contribuent de manière importante à la prise de décisions politiques et économiques rapides et fondées.

Les limites de cette méthode, sont liées à la conception du questionnaire. En effet, cette approche considérée par les spécialistes comme « médicale », est fondée sur l'état de santé et inclue des variantes de la question : « *Souffrez-vous d'un handicap ?* ». Cette approche n'étant plus satisfaisante, si bien que la mesure du handicap a changé d'orientation pour désormais mettre l'accent sur les difficultés rencontrées en termes d'exécution des mouvements de base et d'obstacles à la participation citoyenne⁴. Par exemple : « *Avez-vous des difficultés à voir, même si vous portez des lunettes 10 ?* » Ou encore « *Avez-vous des difficultés à entendre, même à l'aide d'une prothèse auditive ?* » etc.

La détermination de la modalité « autre handicap » est laissée à l'appréciation de l'agent recenseur. Il qualifie le handicap selon sa propre compréhension du concept autre handicap.

⁴ Proposé par le Washington Group. Dans le but principal d'informer les politiques sur l'égalisation des chances, le groupe de travail a élaboré, testé à l'échelle internationale, et a adopté une série de mesures à court d'invalidité appropriés pour une utilisation dans les recensements, les enquêtes nationales par sondage ou d'autres formats statistiques.

Cela ne permet pas de connaître la liste de tous les autres handicaps importants de la population et non compris dans la liste des modalités proposées.

Au cours de la présente étude, nous procéderons principalement à une analyse descriptive de la situation des personnes handicapées en Mauritanie selon certaines caractéristiques sociodémographiques et économiques. En effet, une analyse exploratoire des données a montré un faible effectif des chefs de ménages nomades par rapport au milieu rural et urbain. Leur faible poids peut constituer une perturbation dans l'interprétation des résultats d'analyse. C'est pourquoi, pour les besoins d'analyse, la catégorie nomade sera parfois écartée, notamment en ce qui concerne l'activité économique et le niveau d'instruction pour que les conclusions ne soient pas biaisées.

14.2.4. DÉFINITION DES CONCEPTS ET INDICATEURS

Cette partie permet d'avoir une vue d'ensemble du concept handicap dans le RGPH 2013. Dans un premier temps, il s'agira de faire la lumière sur les concepts utilisés pour mieux appréhender le sujet et en second lieu, les principaux indicateurs seront définis.

14.2.4.1. Définition de la notion de Handicap selon l'OMS

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), « le handicap est un désavantage résultant pour un individu d'une déficience ou d'une invalidité, qui limite l'individu concerné dans l'exercice d'un rôle normal pour lui, compte tenu de son âge, de son sexe et de facteurs sociaux et culturels qui l'empêchent d'exercer ce rôle ». Elle définit la déficience comme « perte ou anomalie d'une structure ou d'une fonction psychologique, physiologique ou anatomique » et l'invalidité comme « toute réduction ou absence, due à une déficience, de la capacité d'exécuter une activité de la manière ou dans la plénitude considérée comme normale pour un être humain ». Une personne handicapée est donc une personne ayant des incapacités physiques, mentales ou sensorielles qui affectent ou limitent ses activités de la vie quotidienne. Il existe plusieurs groupes de personnes handicapées : les personnes atteintes d'une infirmité locomotrice, les personnes ayant des déficiences visuelles, auditives ou de la parole, les personnes ayant des troubles du comportement, etc.

14.2.4.2. Définition de la notion de Handicap selon le RGPH 2013

Au cours du RGPH 2013, le handicapé a été défini comme : personne incapable de travailler à cause de son handicap physique et/ou mental. De façon générale, le handicap implique l'interaction des capacités fonctionnelles d'une personne avec ses environnements physique, culturel et politique. Plus spécifiquement, les personnes vivant avec un handicap sont par définition les personnes qui risquent, plus que l'ensemble de la population, de se heurter à des limites dans l'exécution de certaines tâches ou la participation à des activités relatives à certaines fonctions.

Ce sont notamment :

Handicap moteur : le handicap moteur constitue une catégorie très hétérogène. On y trouve les amputations, les atteintes neurologiques centrales et périphériques, les affections musculaires ou ostéo-articulaires. Dans notre cas, le handicap moteur concerne la paralysie des membres inférieurs et/ou supérieurs ;

Handicap auditif ou de la parole : le handicap auditif ou de la parole est l'absence ou la perte de l'audition qui peut survenir à n'importe quel moment de la vie. Selon les cas, ce handicap s'accompagne ou non, d'une difficulté à oraliser. Les sourds et/ou muets sont retenus pour appréhender ce type de handicap ;

Handicap visuel⁵ : on entend par handicap visuel toute personne aveugle ou borgne ; **Un aveugle** est une personne atteinte de cécité totale, c'est-à-dire qui a perdu complètement la vision ou dont l'acuité visuelle de loin est inférieure à 1/20. Quant à la notion du borgne, c'est toute personne qui ne voit que d'un œil ou à qui il manque un œil

Handicap mental : c'est une personne atteinte de pauvreté ou de faiblesse congénitale des facultés intellectuelles.

Handicaps associés ou poly-handicaps : il s'agit de handicaps multiples. On parle aussi de personnes pluri handicapées. Ces personnes sont atteintes de plusieurs handicaps à la fois tels que les handicaps moteurs, visuel, auditif, mental, etc.

Autre Handicap : tout autre handicap déclaré par le recensé en dehors des modalités précitées.

Taux de prévalence du handicap ou taux de handicap : C'est le nombre de personnes considérées comme vivant avec un handicap par rapport au nombre de personnes interrogées selon l'âge, le sexe ou tout autre caractéristique socioéconomique.

⁵ Il faut noter que le manque de vision à la suite d'âge n'est pas considéré comme handicap visuel comme indiqué dans le manuel agent recenseur

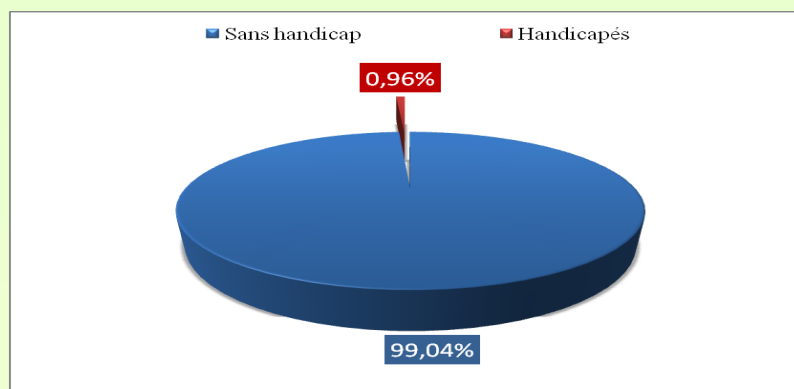
14.3. CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA POPULATION DES PERSONNES HANDICAPEES

L'analyse des caractéristiques générales de la population des personnes vivant avec un handicap se réfère à l'analyse des données relatives à l'effectif et aux caractéristiques de la composition de cette population suivant le sexe, la wilaya de résidence, le milieu de résidence, les types et les causes de handicap.

14.3.1. Prévalence du handicap en Mauritanie par sexe et par wilaya

Sur une population résidante totale de 3.537.368 habitants, dénombrée lors du Recensement Général de la Population et de l'Habitat en Mauritanie en 2013, 33.920 habitants vivent avec un handicap, soit une proportion de 0,96% de la population totale.

Graphique 14. 1 Volume global des personnes handicapées et les personnes sans handicap au sein de la population mauritanienne



La lecture du tableau 14.1 donne les informations suivantes :

- Sur 100 000 personnes de la population totale, 960 sont handicapées. Cependant, les femmes sont beaucoup moins nombreuses que les hommes. Les prévalences par sexe s'élèvent à 1,06% chez les handicapés du sexe masculin contre 0,86% chez les handicapés du sexe féminin (cf. tableau 14.1 ci-dessous) ;
- La répartition des personnes vivant avec un handicap en fonction du milieu de résidence montre des effectifs presque similaires en milieu urbain et rural et un effectif très faible des handicapés nomades. En effet, 16 458 handicapés ont été recensés en milieu urbain, 16 966 en milieu rural et 406 chez les nomades, d'où il ressort que les taux de prévalence dans le milieu urbain et le milieu rural sont identiques au taux de prévalence national.

Tableau 14. 1 Poids de la population des personnes handicapées dans la population total selon le sexe et le milieu de résidence

Caractéristiques	Population Totale	Population des handicapés	Poids démographique des personnes handicapées (%)
Sexe			
Masculin	1 743 074	18 470	1,06
Féminin	1 794 294	15 450	0,86
Milieu			
Urbain	1 710 103	16 548	0,97
Rural	1 760 937	16 966	0,96
Nomade	66 328	406	0,61
Ensemble	3 537 368	33 920	0,96

Source : RGPH 2013-ONS

L'analyse selon la wilaya montre globalement que la très grande majorité des wilayas présente des taux de prévalences supérieurs à la moyenne nationale. La wilaya du Tiris Zemmour affiche le taux le plus élevé probablement en raison des mines anti personnelles, qui avaient été enfouies le long de la frontière entre la Mauritanie et le Sahara Occidental. En revanche, les wilayas de l'Assaba (0,75), de l'Inchiri (0,74%) et du Guidimagha (0,73%) enregistrent des taux de prévalences des personnes vivant avec un handicap les moins élevés.

Pour ce qui est du sexe, le même tableau indique globalement que, quelle que soit la wilaya, le taux de prévalence du handicap chez les personnes du sexe masculin est supérieur à celui du sexe féminin, avec respectivement 1,06% et 0,86%. Ces différences entre hommes et femmes, cachent cependant des disparités régionales. Pour le sexe masculin, les trois wilayas où le taux de prévalence est plus élevé sont respectivement : le Tiris Zemmour (1,52%), l'Adrar (1,26%) et le Brakna (1,24%). Ces wilayas sont suivies respectivement par le Gorgol, Nouakchott, Trarza, Tagant, Dakhlet Nouadhibou et Hodh Chargui. Par contre, les taux les plus bas sont enregistrés, respectivement dans les wilayas du Guidimagha, du Hodh El Gharbi, de l'Assaba et de l'Inchiri. Ces wilayas enregistrent des taux inférieurs à la moyenne nationale.

Tableau 14. 2 Taux de prévalence (%) du handicap par wilaya selon le sexe

Wilaya	Sexe		
	Masculin	Féminin	Total
Hodh Chargui	1,01	0,91	0,96
Hodh El Gharbi	0,88	0,74	0,80
Assaba	0,86	0,65	0,75
Gorgol	1,15	0,92	1,03
Brakna	1,24	1,08	1,16
Trarza	1,08	0,92	1,00
Adrar	1,26	0,96	1,11
Dakhlet Nouadhibou	1,04	0,79	0,93
Tagant	1,05	0,89	0,97
Guidimagha	0,90	0,57	0,73
Tiris Zemmour	1,52	1,26	1,40
Inchiri	0,77	0,70	0,74
Nouakchott	1,11	0,90	1,01
Mauritanie	1,06	0,86	0,96

Source : RGPH 2013-ONS

En ce qui concerne les handicapés du sexe féminin, le taux de prévalence est au-dessus de la moyenne nationale dans seulement deux wilayas. Il s'agit de la wilaya du Tiris Zemmour et du Brakna, avec respectivement, 1,25% et 1,08. Les taux les plus faibles sont enregistrés dans les wilayas du Trarza, du Gorgol, du Hodh Chargui, de Nouakchott, du Tagant, de Dakhlet Nouadhibou, du Hodh Gharb, de l'Inchiri, de l'Assaba et du Guidimagha. Enfin, il faut souligner que les personnes vivant avec un handicap du sexe féminin de la wilaya de l'Adrar ont un taux identique au taux enregistré au niveau national.

14.3.2. Répartition des personnes handicapées selon le type de ménage

La répartition des personnes vivant avec un handicap, en fonction du sexe, révèle une supériorité numérique des personnes du sexe masculin qui sont au nombre de 18.470 soit une proportion de 54,4% alors que les femmes représentent 45,6%. En première analyse, on peut penser que cette supériorité pourrait s'expliquer probablement par la non-déclaration des handicapés féminins pour des raisons sociales internes à la société.

Selon le milieu de résidence, on note que 48,8% des personnes handicapées vivent en milieu urbain et 50% vivent en milieu rural tandis que les personnes handicapés vivant chez les nomades ne représentent que 1,2%.

En outre, le même tableau indique qu'au niveau de la répartition des personnes handicapées selon le sexe, une prédominance des hommes handicapés en milieu urbain d'une part ; et une prédominance des femmes handicapées en milieu rural d'autre part. Cette prédominance des hommes en milieu urbain s'expliquerait par l'exode rural des hommes vers les villes où il y'a plus de chance pour trouver un emploi.

Tableau 14. 3 Répartition (%) des personnes handicapées par milieu de résidence selon le sexe

Milieu de résidence	Sexe					
	Masculin		Féminin		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Urbain	9 349	50,6	7 199	46,6	16 548	48,8
Rural	8 863	48,0	8 103	52,5	16 966	50,0
Nomade	258	1,4	148	1,0	406	1,2
Ensemble	18 470	100,0	15 450	100,0	33 920	100,0

Source : RGPH 2013-ONS

Par rapport au type du ménage, le tableau 14.4 nous montre que les personnes vivant avec un handicap d'une manière générale, se retrouvent à 99,8% dans les ménages ordinaires et à 0,2% dans les ménages collectifs. C'est-à-dire que la quasi-totalité des handicapés, tous types confondus, sont plus concentrés dans les ménages ordinaires. Cela peut être un indicateur de la forte implication des ménages ordinaires dans la prise en charge des personnes handicapées.

Selon le type de handicap, le même tableau, fait apparaître que les types de handicap les plus fréquents dans les ménages ordinaires sont par ordre d'importance : moteur, visuel, auditif, mental et poly-handicap. Au sein des ménages collectifs, il s'agit plutôt du handicap moteur, et du handicap visuel.

Tableau 14. 4 Structure des personnes handicapées selon le type de handicap et le type de ménage

Type de handicap	Type de ménage		
	Ordinaire	Collectif	Total
moteur	11 397	39	11 436
sourd/muet	4 785	7	4 792
visuel	6 838	15	6 853
mental	4 453	5	4 458
poly -handicap	2 555	2	2 557
autres	3 812	12	3 824
Ensemble	33 840	80	33 920

Source : RGPH 2013-ONS

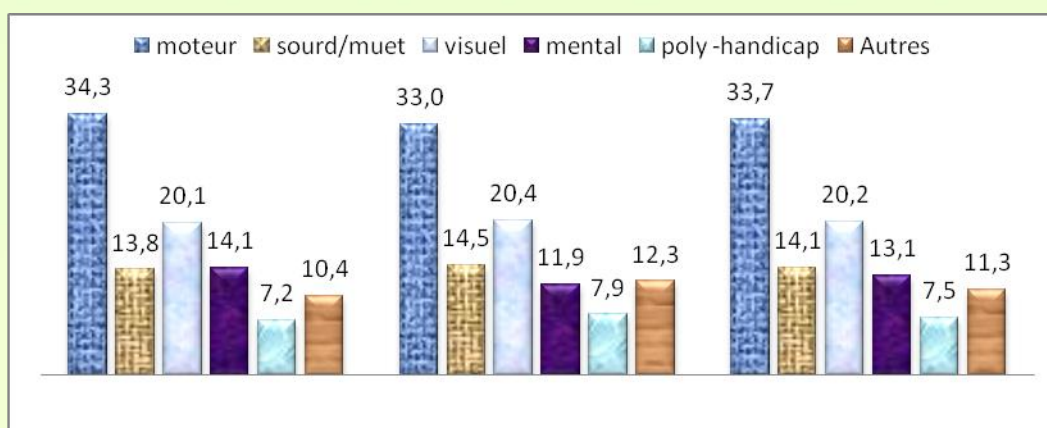
En outre, les poly-handicaps sont très faiblement représentés dans les ménages collectifs ; tandis que les handicapés moteur et visuel sont en plus forte proportion dans les ménages ordinaires. Ceci montre alors l'importance du rôle joué par les familles des handicapés.

14.3.3. Types de handicap

Si l'on considère le type de handicap déclaré, le graphique 14.2 ci-dessous montre globalement sur le plan national, que les handicapés moteurs sont évalués à 11 436 personnes, ce qui représente 33,7% ; ils sont suivis respectivement par les handicapés visuels, auditifs, mentaux. Les individus présentant plusieurs types de handicaps sont minoritaires.

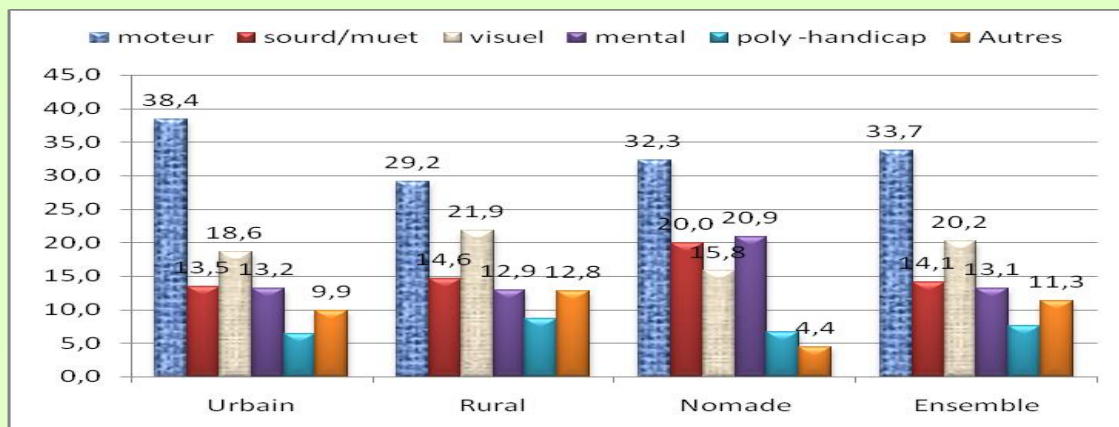
Par rapport au sexe, on constate chez les handicapés du sexe masculin, que ce sont les handicapés moteurs et visuels qui se retrouvent en majorité dans la population vivant avec un handicap ; la même tendance s'observe parmi les handicapés du sexe féminin. C'est à dire, que les handicapés moteurs et visuels sont les plus répandus quel que soit le sexe. Il faut noter tout de même que cette répartition relativement homogène est très similaire à la répartition observée au niveau national.

Graphique 14. 2 Proportion des personnes handicapées selon le sexe et le type de handicap



Du graphique 14.3, on peut relever que, quel que soit le milieu de résidence, le handicap moteur est le type de handicap le plus fréquent, avec une proportion de 33,7% pour l'ensemble des personnes vivant avec un handicap. Par ailleurs, cette proportion est particulièrement élevée en milieu urbain avec 38,4%, contre 32,3 % en milieu rural.

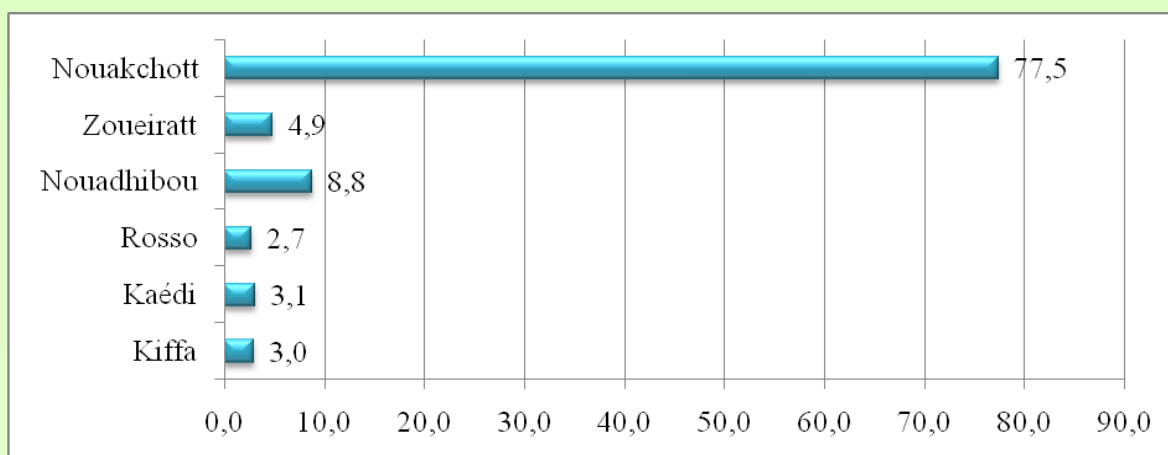
Graphique 14. 3 Répartition (en %) des personnes handicapées selon le type de handicap et le milieu de résidence



Par ordre d'importance, viennent ensuite en milieu urbain, les handicapés visuels, auditifs et mentaux. Par contre, les personnes présentant le poly-handicap ont la proportion la plus faible (6,4%). En outre, la même tendance s'observe en milieu rural où les handicapés moteurs enregistrent une proportion de 29,2%. La particularité des nomades c'est la proportion relativement élevée des individus présentant le handicap mental. Ils représentent, avec les personnes sourdes et/ou muettes, une proportion d'environ 20%. Il faut cependant remarquer que la modalité "autres" représente une proportion de 11,3% pour l'ensemble des personnes vivant avec un handicap.

Les six principales villes du pays dont l'effectif total des personnes vivant avec un handicap est de 12.515 habitants soit 36,9% de la population totale des handicapés est caractérisées par une proportion élevée des handicapés moteurs. Cependant, Nouakchott concentre le plus grand nombre des personnes vivant avec un handicap. Avec, une proportion de 77% au sein de la population de handicapés des principales villes, Nouakchott est suivie de très loin par la ville de Nouadhibou, avec seulement 8,8%. Par ailleurs, on note une prépondérance de handicap moteur suivi de handicap visuel dans ces deux villes. Ceci pourrait être dû à l'accessibilité plus facile à certains services à Nouakchott par rapport aux autres villes notamment le service de santé. Certaines personnes handicapées ont besoin de consulter un médecin plus fréquemment. En plus de cela, la population handicapée est une population pauvre et donc souvent, il faut mendier pour subvenir à certains de ses besoins.

Graphique 14. 4 Proportion des personnes handicapées selon les principales villes de la Mauritanie



Le tableau 14.5 laisse apparaître des proportions presque similaires des différents types de handicap dans les villes de Kiffa et de Kaédi ; on observe dans ces deux villes, des proportions plus élevées chez les handicapés moteurs suivis par les handicapés auditifs, les handicapés visuels et les handicapés mentaux. Ceux présentant le poly-handicap sont moins nombreux.

Tableau 14. 5 Répartition (en %) des personnes handicapées des principales villes selon le type de handicap

Principales villes	Type de handicap						Total
	moteur	sourd/muet	visuel	mental	poly -handicap	Autres	
Kiffa	44,8	17,0	13,5	11,4	6,9	6,4	100,0
Kaédi	41,2	17,8	16,0	13,5	6,1	5,3	100,0
Rosso	36,5	12,4	24,1	9,1	5,0	12,9	100,0
Nouadhibou	44,9	13,2	18,1	11,7	4,8	7,2	100,0
Zoueiratt	44,1	10,3	20,3	15,5	5,1	4,7	100,0
Nouakchott	38,8	12,7	18,4	12,7	6,7	10,9	100,0

Source : RGPH 2013-ONS

A Rosso, les deux types de handicap les plus fréquemment rencontrés sont d'une part, les handicaps moteurs avec une proportion de 36,5%, d'autre part, les handicaps visuels avec une proportion de 24,1%. Dans la ville de Zouerate il y'a lieu de signaler, la prédominance considérable des personnes avec un handicap moteur (44,1%) ; suivies de celles vivant avec un handicap visuel avec une proportion de (20,3%).

14.3.4. Evolution des effectifs des personnes vivant avec un handicap

La comparaison des résultats du RGPH 2013 avec ceux des recensements de 1988 et de 2000 révèle une décroissance de l'effectif des personnes vivant avec un handicap entre 2000 et 2013. En effet, cet effectif est passé de 37 053 en 2000 à 33 920 en 2013. Cette baisse est aussi bien constatée chez les hommes que chez les femmes.

Tableau 14.6 Evolution des effectifs des personnes vivant avec un handicap selon le sexe de 1988 à 2013

Sexe	1988	2000	2013
Masculin	13 441	19 258	18 470
Féminin	14 100	17 795	15 450
Ensemble	27 541	37 053	33 920

Source : RGPH 2013-ONS

Par type de handicap, le tableau 2.7 montre que les handicaps auditifs, visuels et moteurs enregistrent les plus fortes baisse entre 1985 et 2013. Cette baisse est surtout importante dans la période intercensitaire de 2000 à 2013 (respectivement 31,2%, 26,5% et 21,1%). Par contre, les effectifs des handicapés mentaux connaissent une légère baisse entre recensements. Par exemple, la croissance intercensitaire entre 2000 et 2013 des handicapés mentaux est de 8,2%. La tendance inverse est observée en ce qui concerne autre type de handicap. Ces derniers affichent une croissance de 171,0%.

Tableau 14.7 Evolution des effectifs des personnes vivant avec un handicap selon les principaux types de handicaps de 1988 à 2013

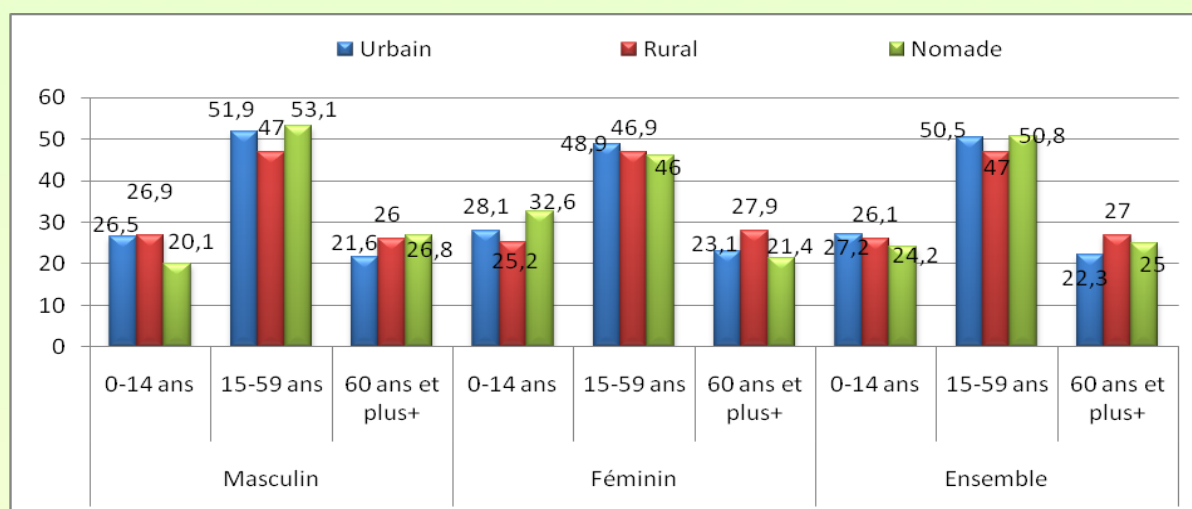
Type de handicap	1988	2000	2013	Variation % (2000/2013)
moteur	6 176	14 498	11 436	-21,1
sourd/muet	3 795	6 967	4 792	-31,2
visuel	5 817	9 323	6 853	-26,5
mental	3 346	4 854	4 458	-8,2
poly -handicap	*	*	2 557	*
Autres	3 271	1 411	3 824	171,0
ND	5 136	*	*	*
Ensemble	27 541	37 053	33 920	-8,5

Source : RGPH 2013-ONS

14.3.5. Multi handicap en Mauritanie

Les informations contenues dans le graphique 14.5 sont relatives aux personnes handicapées ayant au moins deux handicaps, tenant compte du groupe d'âge, du sexe et du milieu de résidence. Comme précédemment indiqué, très peu de personnes présentent au moins deux handicaps (soit 7,5% des personnes vivant avec un handicap). En outre, les personnes âgées de 15-49 ans semblent être les plus touchées par le handicap multiple. Les plus faibles proportions des personnes handicapées s'observent au niveau des groupes d'âges (0-14 ans) et 60 ans et plus. C'est ainsi que la lecture du graphique ci-dessous indique qu'environ 48,5% de l'ensemble des handicapés sont compris dans la frange d'âge 15-59 ans, alors que 26,5% des handicapés sont parmi les enfants dont l'âge ne dépasse pas 14 ans et 25% parmi les plus âgées 60 ans et plus. Il en ressort que la frange d'âge 15-59 ans qui constitue la population active est plus exposée aux accidents de travail d'où le niveau élevé des handicapés.

Graphique 14. 5 Répartition (%) des personnes handicapées ayant au moins deux handicaps par sexe et par groupe d'âges selon le milieu de résidence



Pour le sexe masculin, les proportions des différents groupes d'âges se situent à hauteur de la moyenne nationale. Cependant, les groupes d'âges 0-14 ans et 60 ans et plus enregistrent, respectivement 26,7% et 24,1%, soient les proportions les plus faibles et la proportion la plus élevée reste chez les handicapés du groupe d'âge 15-59 ans. Le sexe féminin, conserve la même tendance que le sexe masculin.

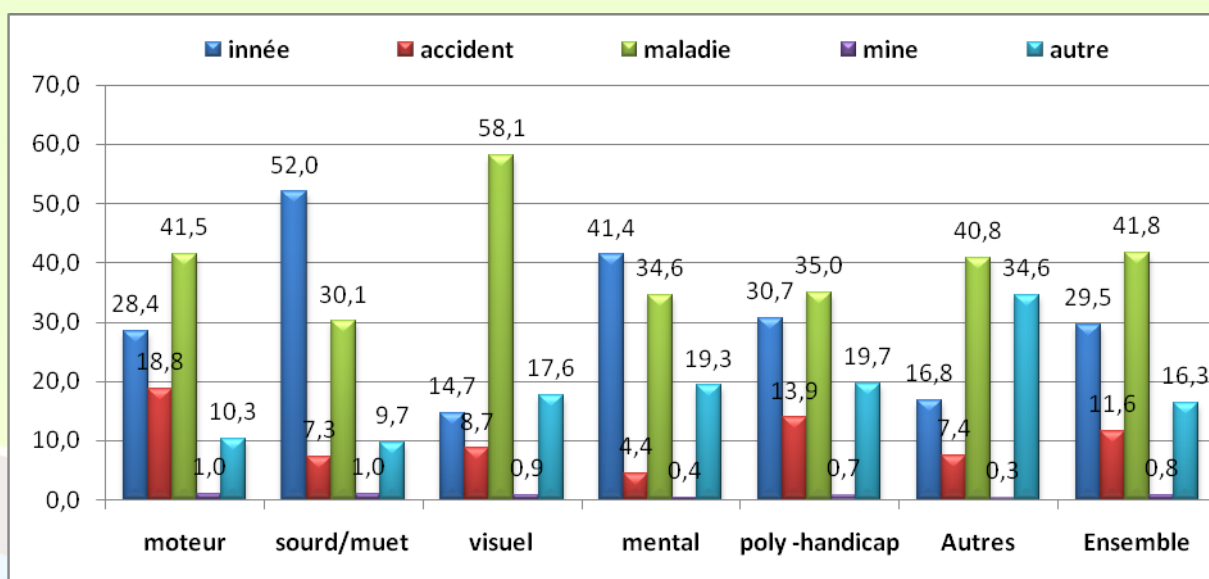
Concernant la répartition en fonction du milieu de résidence, nous constatons une légère différence entre les groupes d'âges quel que soit le milieu de résidence. En effet, le même tableau nous indique, que les handicapés âgés de 15-59 ans prédominent pour l'ensemble des milieux de résidence. Cependant, la supériorité numérique des handicapés d'âge actif est moins accentuée en milieu rural. De même, le graphique précise que, quel que soit le milieu de résidence, la répartition de femmes et d'hommes, relativement homogène, est très similaire à la répartition observée au niveau national.

En conclusion, il est à noter que l'examen de cette même répartition, en distinguant entre les différents groupes, pourrait être d'un grand intérêt pour la planification des besoins de cette population particulière dans certains secteurs dont notamment ceux de l'éducation et de la santé.

14.3.6. Causes de handicaps

Dans l'ensemble, le graphique 14.6 indique que la principale cause de handicap est liée aux maladies suivie de handicap congénital. En effet, 41,8% des personnes handicapées le deviennent suite d'une maladie, et 29,5% sont nées avec le handicap. Par contre, 16,3% n'ont pas déterminé la cause de leur handicap, alors que les accidents provoquent 11,6%.

Graphique 14. 6 Répartition (%) de la population souffrant de handicap par type de handicap selon la cause du handicap



De même, le graphique précise, que la cause de handicap diffère selon le type de handicap. La maladie constitue, certes, la première cause de handicap moteur, visuel, poly-handicap et autres types, alors que le handicap congénitale est principalement à l'origine de la surdité et ou mutité ainsi que des maladies mentales.

14.4. CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES DES PERSONNES HANDICAPEES

Les éléments qui seront pris en compte pour appréhender les caractéristiques socio-démographiques des personnes vivant avec un handicap sont : l'âge, le sexe du handicapé, l'état matrimonial, l'alphabétisation et le niveau d'instruction.

14.4.1. PERSONNES HANDICAPÉES PAR SEXE ET PAR GRANDS GROUPES D'ÂGES

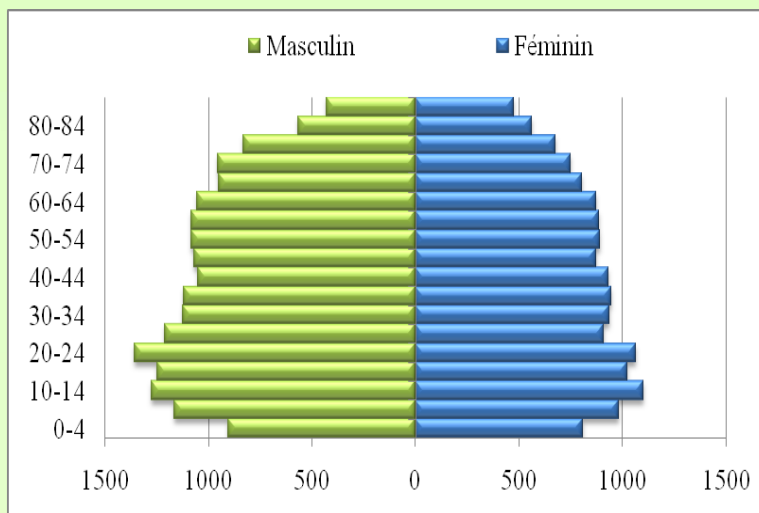
A l'instar de ce qui est constaté dans les analyses précédentes, les données du graphique ci-dessous révèlent que dans l'ensemble, la population âgée de moins de 15 ans représente 18,4% de l'effectif total des personnes vivant avec un handicap. Les handicapés adultes (15-59 ans) représentent plus de la moitié des personnes vivant avec un handicap soit 55,4%. Quant aux personnes handicapées âgées de 60 ans et plus, elles constituent 26,3% de la population totale des handicapés.

Contrairement à la population générale, la proportion des personnes vivant avec un handicap présente une structure assez régulière en forme d'ogive. Le graphique 14.7 laisse apparaître une base étroite et un milieu et sommet presque équivalents. A partir de 10 ans, les effectifs sont relativement constants au fil du temps. En d'autres termes, on compte peu de jeunes et les populations adultes et âgées prédominent. La population des personnes vivant avec un handicap en 2013 est donc vieille.

La proportion des personnes handicapées dans la population de 75 ans et plus est de 10,4 %. Cela peut s'expliquer, par l'apparition de certaines maladies liées au vieillissement. Il s'agit des tensions pouvant conduire aux accidents cardiovasculaires et à la paralysie des problèmes de nerfs et les pertes ou la diminution de l'acuité visuelle.

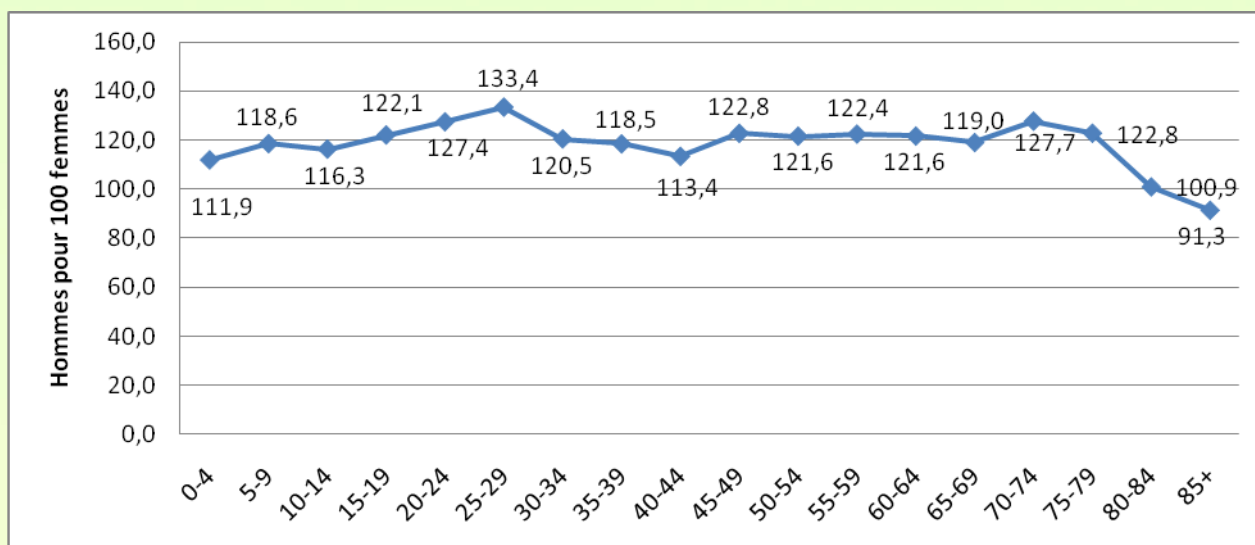
Graphique 14. 7 Répartition de la population des personnes handicapée par sexe et par groupe d'âges

Le rapport global de masculinité montre que les personnes en situation de handicap sont majoritaires chez les hommes comme le montre le graphique 14.8. En effet, au niveau national, parmi la population des personnes vivant avec un handicap, on dénombre 119 hommes pour 100 femmes.



L'importance de la population masculine est beaucoup plus accentuée aux groupes d'âge 25-29 ans auxquels le rapport de masculinité dépasse 133 hommes pour 100 femmes.

Graphique 14. 8 Rapport de masculinité de personnes en situation de handicap par groupes d'âges en 2013



De façon plus détaillée, on constate qu'entre 0 et 84 ans, les personnes vivant avec un handicap de sexe masculin sont plus nombreuses que celles de sexe féminin. Au-delà de 85 ans, l'effectif des femmes devient majoritaire. Ceci peut s'expliquer par le fait que les femmes ont une espérance de vie plus longue que les hommes.

Le tableau 14.6 présente la proportion de la population souffrant de handicaps, selon les grands groupes d'âges. Il montre que les personnes vivant avec un handicap moteur sont prépondérantes quel que soit le sexe considéré. En effet, une personne sur trois présente un handicap moteur, soit une proportion de 33,7% suivi des handicapés visuels (20,2%).

Chez les enfants de moins de 15 ans, en plus des handicapés moteurs (33%), ce sont les personnes sourdes/muettes qui dominent avec des proportions presque similaires pour les deux sexes (soit respectivement 20,9% chez les hommes et 21,4% chez les femmes). Les autres types affichent des proportions aussi similaires (variant de 10% à 12%).

Tableau 14. 8 Répartition des personnes handicapées selon le sexe et grand groupe d'âge

Sexe/Âge		Type de handicap						Total
		moteur	sourd/muet	visuel	mental	poly - handicap	Autres	
Masculin	0-14 ans	33,0	20,9	11,8	11,8	10,6	11,8	100,0
	15-59 ans	35,0	13,1	15,7	19,9	6,3	10,0	100,0
	60 ans et plus+	33,9	10,6	35,3	3,3	6,7	10,2	100,0
Féminin	0-14 ans	32,8	21,4	11,0	10,8	11,2	12,7	100,0
	15-59 ans	31,6	13,7	17,5	16,2	6,9	14,1	100,0
	60 ans et plus+	35,8	11,1	32,9	4,0	7,7	8,5	100,0
Ensemble	0-14 ans	33,0	21,1	11,4	11,4	10,9	12,2	100,0
	15-59 ans	33,5	13,4	16,5	18,3	6,6	11,8	100,0
	60 ans et plus+	34,8	10,8	34,2	3,6	7,2	9,4	100,0
	Total	33,7	14,1	20,2	13,1	7,5	11,3	100,0

Source : RGPH 2013-ONS

Les types de handicap qui dominent chez les personnes âgées de 15-59 ans sont le handicap moteur, mental et visuel avec respectivement 33,5%, 18,3% et 16,5%. En revanche, les personnes âgées (60 ans et plus) souffrant d'un handicap sont pour la plupart des handicapés moteur et visuel avec respectivement 34,8% et 34,2%. Cependant, les personnes handicapées présentant des déficiences visuelles sont plus nombreuses parmi les handicapés du sexe masculin âgés de 60 ans et plus (35,3%). La proportion particulièrement élevée de handicap moteur et visuel dans ce groupe d'âges dénote l'importance des problèmes de santé auxquels les personnes âgées sont confrontées. Ses principales causes étant des maladies oculaires liées à l'âge.

Tableau 14. 9 Pourcentage des enfants handicapés (0-14 ans) résidents selon le groupe d'âges et le type de handicap

Groupes d'âges	Type de handicap						Total
	moteur	sourd/muet	visuel	mental	poly -handicap	Autres	
0-4	32,7	21,8	31,6	9,9	33,3	30,6	27,5
5-9	32,8	38,8	31,3	33,1	35,9	34,0	34,4
10-14	34,5	39,4	37,1	57,0	30,8	35,4	38,1
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : RGPH 2013-ONS

Un examen par groupe d'âge des enfants de moins de 15 ans vivant avec un handicap selon le type de handicap (tableau 14.7) laisse apparaître une proportion plus élevée des handicapés moteurs quel que soit l'âge de l'enfant.

La plus forte proportion des personnes vivant avec un handicap moteur se trouve dans la tranche d'âge 10-14 ans. Le tableau met en exergue l'augmentation des proportions des handicapés moteurs, auditifs et les handicapés mentaux avec l'augmentation de l'âge. Mais, cette augmentation est plus rapide chez les handicapés mentaux. La proportion dans ce dernier passe d'environ 10% chez les enfants âgés de 0-4 ans à 57% chez les enfants âgés de 10-14 ans. En ce qui concerne le handicap visuel, les proportions sont presque similaires chez les enfants de moins de 10 ans.

14.4.2. ETAT MATRIMONIAL DES PERSONNES HANDICAPÉES

Dans l'ensemble, la prévalence du handicap est plus élevée chez les personnes mariées avec 40,9% de personnes vivant avec un handicap. Les proportions les plus faibles se retrouvent chez les personnes veuves et les divorcées avec respectivement 11,4% et 10,7% de personnes en situation de handicap. Ceci renverse la tendance des préjugés selon lesquels, les handicapés pourraient rencontrer des difficultés pour se marier.

Tableau 14. 10 Structure des personnes handicapées selon l'état matrimonial et le type de handicap

Etat matrimonial	Type de handicap						Total
	moteur	sourd/muet	visuel	mental	poly -handicap	Autres	
Célibataire	28,0	16,0	12,5	26,4	8,2	8,9	37,0
Marié (e)	37,8	11,7	26,1	5,0	5,9	13,6	40,9
Divorcé (e)	35,2	11,6	22,6	14,4	5,9	10,3	10,7
Veuf (ve)	34,9	11,9	31,5	4,1	7,7	9,9	11,4
Ensemble	18,1	8,5	10,6	11,8	4,6	5,5	100,0

Source : RGPH 2013-ONS

L'examen de l'état matrimonial des personnes handicapées selon le type de handicap montre que parmi les célibataires, les proportions les plus élevées se trouvent chez les personnes vivant avec un handicap moteur (28%) et mental (26,4%). De même, chez les handicapés mariés, ceux atteints du handicap moteur sont majoritaires avec une proportion de 37,8% suivis du handicap visuel (26,1%) Par contre, les handicapés mentaux enregistrent la plus faible proportion chez les mariés (5%). Ce type de handicap pourrait constituer un obstacle au mariage. La même tendance est observée chez les handicapés divorcés. Il ressort du même tableau que ce sont ceux vivant avec un handicap moteur et visuel qui sont les plus nombreux avec des proportions respectivement de 35,2% et 22,6%. Comme le mariage, le veuvage est beaucoup plus prononcé chez les handicapés moteur et visuel avec respectivement (34,9% et 31,5%) que chez les autres types de handicap (proportions inférieurs à 12%). Les handicapés mentaux présentent la proportion la plus faible (4,1%) chez les personnes veuves.

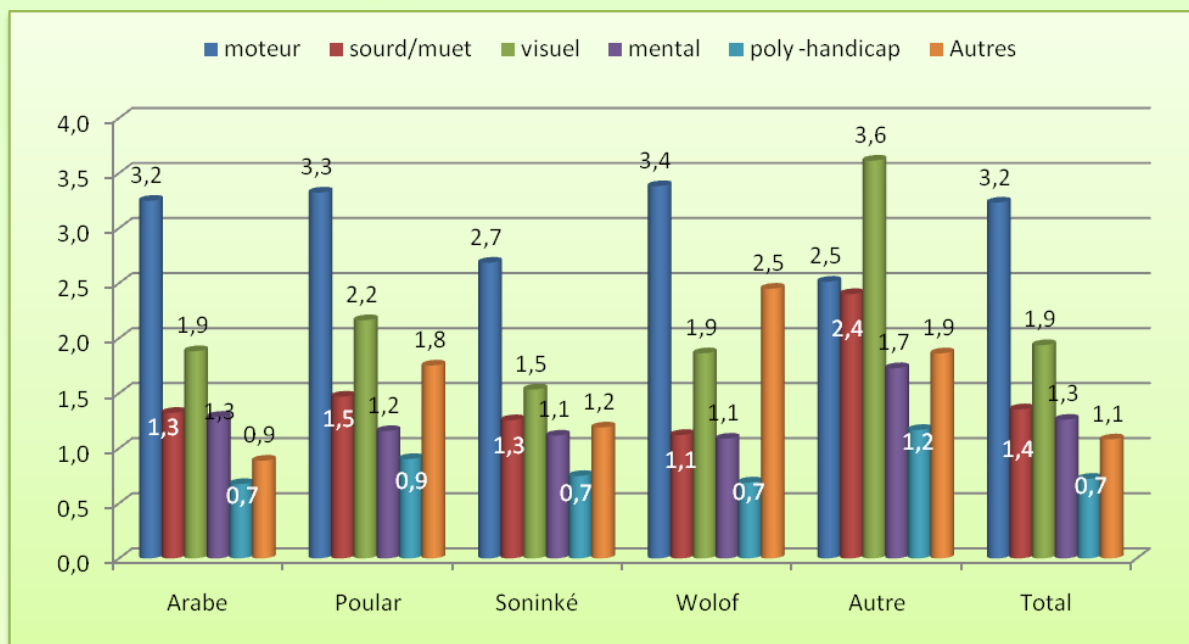
14.4.3. LANGUE PARLÉE DES PERSONNES HANDICAPÉES

Les données du tableau (14.A13 bis1 en annexe) révèlent globalement que les personnes dont la langue parlée est l'Arabe, sont les mieux représentées au sein des personnes handicapées (74,4%). Les moins représentés au sein de la population sous étude, sont les handicapés dont la langue parlée est le Wolof (1,7%).

L'examen du graphique ci-dessous montre qu'à l'exception de la catégorie « autre langue », le handicap moteur est le type qui affiche le taux de prévalence le plus élevé par langue parlée.

Le taux de prévalence du handicap par langue parlée est pratiquement égal chez les handicapés auditifs et mentaux. Les taux de prévalence du poly-handicap sont faibles quel que soit la langue parlée par la personne handicapée.

Graphique 14. 9 Prévalence (%) du handicap par langue maternelle selon le type de handicap



14.4.4. ALPHABÉTISATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Dans l'ensemble, les données du RGPH 2013 révèlent que les personnes vivant avec un handicap sont défavorisées en matière de scolarisation. En effet, seulement 46,5% des personnes handicapées de 10 ans ou plus sont alphabétisées contre 53,5% de non alphabétisées. En plus de ces disparités, quel que soit le sexe considéré, les personnes vivant avec un handicap moteur ont le taux d'alphabétisme le plus élevé avec une proportion de 53,5%.

L'analyse selon le sexe montre elle aussi que c'est parmi les handicapés du sexe masculin qu'on compte le plus d'alphabétisés, car ils sont 52,4% de la totalité des hommes alphabétisables (10 ans et plus) à avoir été alphabétisés contre 39,4% chez les femmes. Cependant, le taux d'alphabétisme des handicapés du sexe féminin est plus élevé chez les personnes vivant avec un handicap moteur (45,6%). Les taux d'alphabétisme les plus faibles

se retrouvent chez les handicapés auditifs et les poly-handicaps, avec un taux similaire (environ 38,3% d’alphabètes). En revanche, les hommes handicapés les plus alphabétisés sont les personnes vivant avec le handicap moteur.

Tableau 14. 11 Taux d’alphabétisation des personnes handicapées résidentes par type du handicap selon le sexe

Type de handicap	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
moteur	59,8	45,6	53,5
sourd/muet	43,5	33,4	38,8
visuel	52,5	38,8	46,2
mental	44,1	33,5	39,7
poly -handicap	41,6	34,6	38,3
Autres	57,8	39,0	48,3
Total	52,4	39,4	46,5

Source : RGPH 2013-ONS

Cette différence de scolarisation relevée ci-dessus au détriment des personnes vivant avec un handicap s’observe également dans les wilayas, comme l’illustre le tableau 14.12, à l’exception des wilayas de Dakhlet Nouadhibou, du Tiris Zemmour et de Nouakchott où les taux chez les personnes vivant avec un handicap sont supérieurs à la moyenne nationale. Les dix autres wilayas affichent les plus faibles taux d’alphabétisation au sein de la population des personnes handicapées.

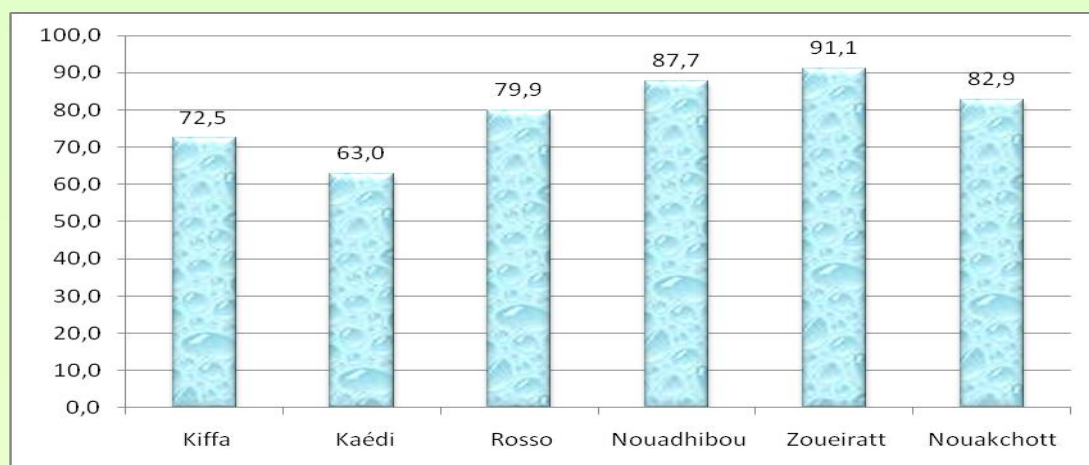
Tableau 14. 6 Taux d’alphabétisation (%) des personnes handicapées résidentes par wilaya

Wilaya	moteur	sourd/muet	visuel	mental	poly -handicap	Autres	Total
Hodh Chargui	40,0	31,3	39,3	45,3	45,4	44,1	40,4
Hodh El Gharbi	34,8	27,3	27,8	22,1	31,0	36,3	30,0
Assaba	40,6	26,4	36,2	30,3	30,1	39,7	35,2
Gorgol	30,4	21,1	25,5	17,8	34,5	33,3	27,1
Brakna	45,5	32,3	30,1	28,9	28,5	34,7	35,5
Trarza	64,1	47,1	58,2	42,9	52,1	53,4	55,5
Adrar	57,2	39,2	46,5	48,0	15,0	55,2	48,4
Dakhlet Nouadhibou	74,7	51,6	69,1	56,0	55,6	72,6	67,5
Tagant	49,4	36,2	31,0	26,6	11,3	40,5	36,6
Guidimagha	27,1	20,1	21,7	20,6	17,0	30,6	23,6
Tiris Zemmour	74,8	59,4	66,7	54,1	36,4	74,3	66,5
Inchiri	75,9	40,9	52,2	40,0	50,0	50,0	59,7
Nouakchott	69,2	59,0	71,6	56,4	46,3	67,6	65,2
Ensemble	53,5	38,8	46,2	39,7	38,3	48,3	46,5

Source : RGPH 2013-ONS

Les personnes vivant avec un handicap résidant dans les villes de Nouadhibou, Zoueirat et Nouakchott sont plus avantagées que ceux vivant dans les autres villes. Ils sont alphabétisés à plus de 82%. Celles des villes de Kiffa, de Kaédi et de Rosso, sont à moins de 80% de personnes alphabétisées (Graphique 14.10). La ville de Kaédi (63%) est celle qui compte moins de personnes handicapées alphabétisées.

Graphique 14. 10 Taux d’alphabétisation (%) des personnes handicapées résidentes des principales villes

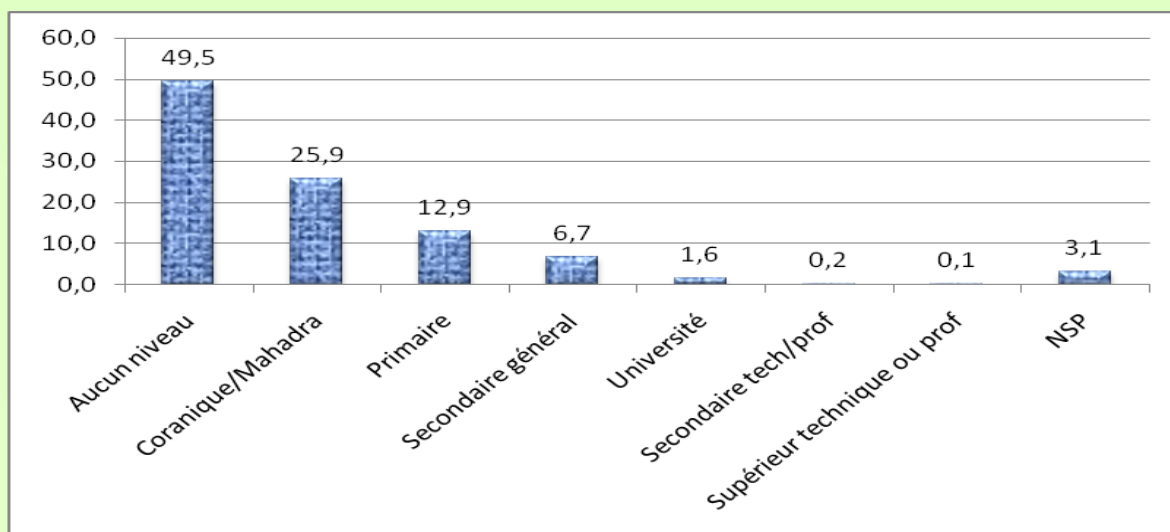


14.4.5. POPULATION DES HANDICAPÉS PAR NIVEAU D’INSTRUCTION

Le fait de la dépendance des personnes vivant avec un handicap ainsi que le manque d’établissements scolaires adaptés empêchent ou limitent ceux ayant l’âge de scolarisation d’accéder à des établissements scolaires. Souvent lorsque le choix sur la scolarisation des enfants se pose, les parents préfèrent investir chez l’enfant non handicapé.

La répartition des personnes vivant avec un handicap selon le niveau d’instruction montre que près d’une personne sur deux est sans niveau d’instruction, soit une proportion de 49,5% et 25,8% de personnes handicapées ont un niveau coranique/Mahadra contre 12,9% qui ont le niveau d’instruction primaire. Par contre, très peu des personnes handicapées ont accès à l’université, au niveau secondaire et supérieur (technique/ professionnel).

Graphique 14. 11 Proportion des personnes handicapées selon le niveau d’instruction



Il ressort aussi du tableau 14.A.16 en annexe, l’existence parmi les personnes vivant avec un handicap une discrimination en matière de scolarisation en faveur du sexe masculin. C’est ainsi qu’au niveau national, les femmes vivant avec un handicap sont 56,07% à n’avoir aucun niveau d’instruction contre 44,09% chez les hommes. Ces proportions s’élèvent respectivement pour les hommes et les femmes à 32,48% et 44,76% en milieu urbain, 56,1% et 65,92% en milieu rural.

En milieu urbain, environ 37,8% des personnes handicapées de 6 ans ou plus sont sans niveau d’instruction. Ainsi, les femmes sont plus touchées par l’absence d’instruction que les hommes car elles sont 44,8% à n’avoir aucun niveau d’instruction contre 32,5% chez les hommes. Parmi les personnes handicapées ayant une certaine instruction, 25,9% justifient le niveau coranique (parmi le sexe masculin, la proportion est de 26,8% et 24,9% chez les femmes), 18,0% ont le niveau primaire et 11,3% qui ont atteint le niveau secondaire général. La proportion de scolarisation à l’université, qui s’élève à 2,9% pour l’ensemble du milieu urbain, n’est que de 1,1% au sein de la population des personnes vivant avec un handicap du sexe féminin et de 4,6% chez les hommes.

En milieu rural, 60,8% des handicapés sont sans niveau d’instruction. Ce qui confirme le manque ou l’absence d’infrastructures d’instruction de personnes handicapées dans ce milieu. Toutefois, les disparités observées au niveau national et en milieu urbain se maintiennent en milieu rural, car les femmes restent majoritaire des personnes vivant avec un handicap n’ayant

aucun niveau d'instruction. Elles sont 65,9% parmi les femmes contre 56,1% chez les hommes. C'est ainsi que parmi les 25,5% des personnes vivant avec un handicap qui justifient le niveau coranique et ou Mahadra, 28,9% sont du sexe masculin contre 21,8% pour les femmes ; ces proportions s'élèvent au primaire respectivement de 8,6% pour les hommes et 7,0% pour les femmes. Seulement 2,2% ont accédé au secondaire général (2,9% pour les hommes contre 1,5% pour les femmes). Alors que tous les autres niveaux affichent des proportions inférieures à 1%.

Chez les nomades, quel que soit le sexe considéré, les effectifs des personnes vivant avec un handicap qui ont fréquenté une école sont très faibles au moment du recensement. La population de cette catégorie est composée essentiellement des personnes n'ayant aucun niveau d'instruction.

D'après les données du tableau 14.A.17 en annexe, les proportions des handicapés sans aucun niveau d'instruction sont plus représentées dans les wilayas du Guidimagha et du Gorgol, avec des pourcentages respectifs de 74,2%, 66,9%. Cependant, les wilayas, d'Assaba et du Tagant (avec respectivement 59,6%, 58,4%) affichent des proportions presque similaires et inférieures à la moyenne nationale. Elles sont suivies dans cet ordre par la wilaya du Hodh Chargui (54,3%), d'Adrar (46,8) et du Trarza (40,2%). Ce qui confirme le manque ou l'absence d'infrastructures d'instruction de personnes handicapées dans ces wilayas. Par contre, les plus faibles proportions des handicapés sans niveau d'instruction sont enregistrées respectivement à Inchiri (39,1%) et à Nouakchott (33,2%) En revanche, Cette dernière a la plus forte proportion des personnes vivant avec un handicap qui justifient le niveau d'instruction Coranique et ou primaire (40,0%).

Les wilayas du Tiris Zemmour (28,7%), de Dakhlet Nouadhibou (30,0%), restent par contre celles qui ont les plus faibles proportions des personnes vivant avec un handicap sans instruction. Elles ont par conséquent les pourcentages les plus élevés de personnes vivant avec un handicap ayant un niveau d'instruction primaire et secondaire général, avec 22,8% pour le niveau primaire dans les deux wilayas et respectivement 14,8% et 14,2% au Tiris Zemmour et à Dakhlet Nouadhibou pour ceux ayant le niveau secondaire général.

Soulignons que, quelle que soit la wilaya considérée, le niveau universitaire, secondaire et supérieur (technique et professionnelle) ont des proportions inférieures à 3%. Cette disparité entre wilaya est liée d'une part, à la disponibilité des services d'éducation (les lieux et services sont encore largement inaccessibles aux personnes souffrant de handicap), et d'autre part, aux caractéristiques socioéconomiques de chaque wilaya. De plus, les comportements vis-à-vis de l'éducation, plus ou moins liés aux activités économiques et aux spécificités socioculturelles de chaque wilaya, varient aussi d'une wilaya à une autre et contribuent à cette variation de l'alphabétisation.

14.5. CARACTERISTIQUES ECONOMIQUES DES PERSONNES HANDICAPEES

L'activité économique de la population résidente des handicapés est étudiée à partir de quatre variables retenues dans le questionnaire. Ce sont : la situation d'activité, l'occupation principale, situation dans l'activité et la branche d'activité. La question sur la situation d'activité s'adresse à toute la population résidente en âge de travailler (10 ans et plus). Elle partitionne la population âgée de 10 ans ou plus en deux groupes exclusifs :

- La population active, constituée de l'ensemble des personnes handicapées âgées de 10 ans ou plus occupées et chômeur (ayant déjà travaillé et à la recherche du travail ou à la recherche de son premier emploi) ;
- La population inactive qui correspond l'ensemble des individus handicapés âgés de 10 ans ou plus qui n'exercent aucune activité économique et n'expriment aucune intention pour en exercer une et ne recherchent donc pas un travail.

14.5.1. STATUT D'OCCUPATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

D'une façon générale, quels que soient le sexe et le milieu de résidence, la population des personnes vivant avec un handicap reste caractérisée par un important pourcentage d'inactifs (tableau14.13).

Ce constat, montre clairement que le problème de l'insertion des personnes vivant avec un handicap demeure posé malgré les efforts consentis ces dernières années. En effet, la solution sine qua non d'insertion reste le travail qui demeure un facteur d'intégration sociale pour

l'individu en tant que membre de la société. C'est dans ce sens qu'il occupe une place de choix dans les programmes de lutte contre la pauvreté et l'exclusion des personnes en situation de handicap.

Dans cette partie, ne seront traités que le statut d'occupation des individus âgés de 10 ans et plus et leur statut dans l'occupation. Les difficultés d'intégration des personnes en situation de handicap dans le monde du travail sont bien connues. Il est donc important d'analyser la relation entre le handicap et la situation par rapport à l'occupation.

Il ressort des résultats du RGPH 2013 que la population des personnes handicapées âgées de 10 ans et plus s'établit à 30 064 habitants, soit 88,6% de l'ensemble des personnes handicapées. Elle est composée majoritairement des hommes avec une proportion de 54,6%.

Au niveau national, la population active est largement inférieure à la population inactive. En effet, elle comprend 7 830 personnes, dont 6 140 hommes. Dans cette population, les handicapés occupés (66%) sont largement supérieurs à ceux qui sont au chômage (7,9 %). Les personnes handicapées n'ayant jamais travaillé et à la recherche de leur premier emploi représentent 26,1% de l'ensemble de la population active. Par contre, dans la population inactive, la proportion des femmes (53,8%) est plus importante que celle des hommes.

Tableau 14. 7 Répartition (%) des personnes handicapées résidentes selon le statut d'occupation, le sexe et le milieu de résidence

Statut d'occupation	Urbain			Rural			Nomade			Total		
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
Population active	78,3	21,7	29,5	78,0	22,0	22,6	93,5	6,5	30,6	78,4	21,6	26,0
Population inactive	48,1	51,9	70,5	44,3	55,7	77,4	51,0	49,0	69,4	46,2	53,8	74,0
Total	57,0	43,0	100,0	51,9	48,1	100,0	64,0	36,0	100,0	54,6	45,4	100,0

Source : RGPH 2013-ONS

De même, la structure des personnes handicapées selon le statut d'occupation montre une proportion importante des personnes incapables de travailler à cause de leur handicap. Ils représentent 32,4% de la population inactive. Cette proportion relativement élevée se justifie par la nature de la population étudiée. Cependant, cette catégorie des handicapés englobe toutes les personnes qui, en raison d'un handicap, ne sont pas en mesure de travailler ou ne désire pas travailler. Les femmes au foyer et les autres handicapés inactifs représentent

respectivement, 28,3% et 20,3% de la population totale des handicapés inactifs (Tableau 14.A19Annexe).

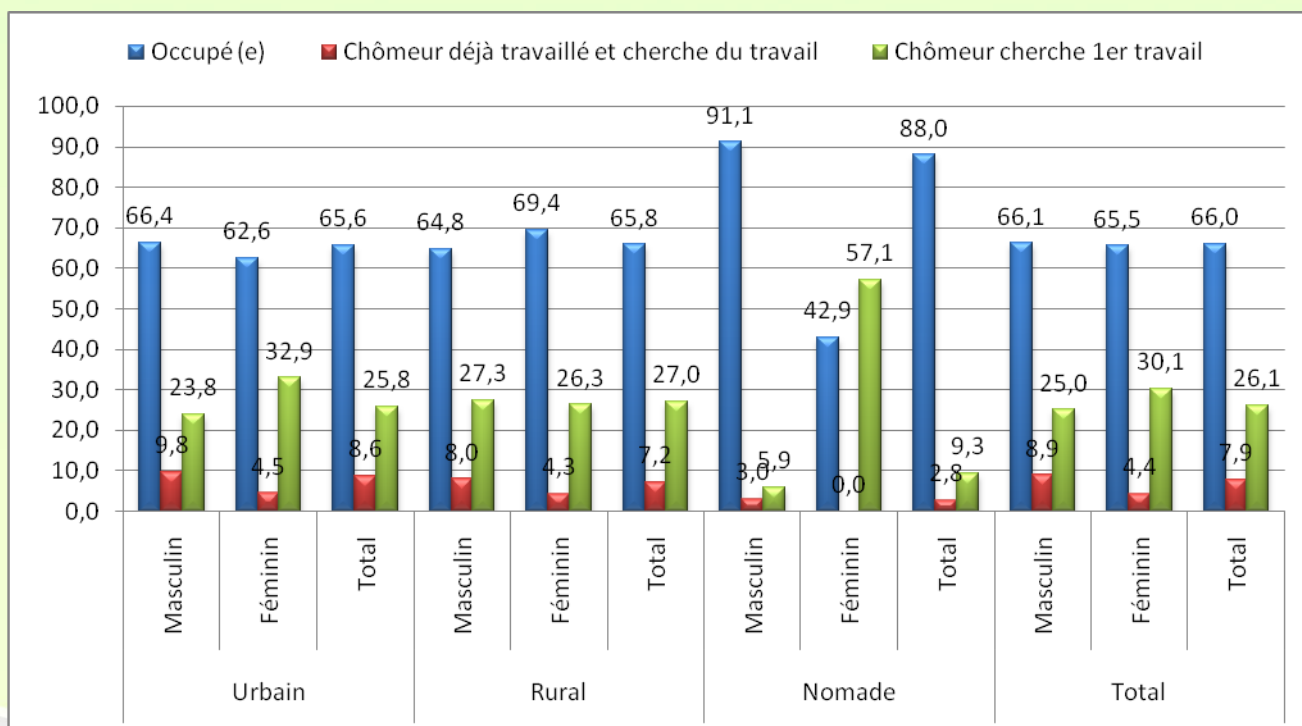
Tableau 14. 8 Répartition de la population par le statut d'activité selon le milieu de résidence et le sexe

Total	Milieu de résidence			
	Urbain	Rural	Nomade	Ensemble
Population active	55,5	43,2	1,3	100,0
Population inactive	46,7	52,2	1,1	100,0
Total	49,0	49,8	1,2	100,0

Source : RGPH 2013-ONS

Le tableau 14.14 ci-dessus représente la répartition des personnes handicapées âgées de 10 ans ou plus par le statut d'activité selon le milieu de résidence et le sexe. Il indique que la proportion de la population active est plus importante en milieu urbain (55,5%) qu'en milieu rural (43,2%).

Graphique 14. 12 Taux d'activité selon le milieu de résidence et le sexe



Cependant, on observe des proportions similaires suivant le sexe comme illustre le graphique 14.11. Dans l'ensemble, 65,5% de la population active du sexe féminin sont occupées contre 30,1% des chômeurs qui sont à la recherche de leur premier emploi. Ces proportions sont

respectivement 66,1% et 25% chez les hommes. Cette situation montre sans doute l'obstacle du handicap à l'insertion quel que soit le sexe.

Dans le cas du milieu urbain et rural, pour lesquels on peut présumer une répartition selon le sexe relativement homogène, la proportion des personnes occupées est similaire. Le graphique indique qu'en milieu urbain la proportion des chômeurs du sexe féminin est plus importante que celle du sexe masculin. Cette situation s'inverse en milieu rural où les hommes chômeurs deviennent majoritaires.

14.5.2. PROFESSION DES PERSONNES HANDICAPÉES

L'examen selon le type de handicap (Tableau 14.15) fait ressortir que la plus forte proportion de personnes actives se trouve parmi les personnes ayant un handicap moteur. Ils sont suivis par les personnes souffrant d'un handicap auditif (sourds/muets), des autres types et des handicapés visuels. Par contre, les plus faibles proportions s'observent chez les handicapés mentaux et les polyhandicapés.

Au niveau national, la population des personnes handicapées présente un taux d'activité de 26%. Cependant, on observe des disparités suivant le type de handicap déclaré. Ainsi, le tableau 14.15 montre que les personnes vivant avec un handicap moteur représentent 38,7% de la population active, alors que tous les autres types de handicaps affichent des taux d'activité inférieurs à 20%.

A l'exception du handicap mental, les autres types de handicaps affichent des proportions des personnes occupées largement supérieures aux chômeurs. De toutes les personnes ayant un handicap, celles ayant une maladie mentale font face au plus haut niveau de stigmatisation dans le milieu de travail et sont confrontées aux obstacles les plus importants en matière d'emploi. En effet, le taux de chômage chez les personnes ayant une maladie mentale reflète ces obstacles.

Comme dans la population active, les handicapés moteurs sont plus nombreux parmi la population inactive. Ils représentent 31,8% de la population totale des personnes handicapées inactives ; ils sont suivis dans cet ordre par les handicapés visuels puis les handicapés

mentaux. Cependant, les femmes au foyer et les inactifs à cause de leur handicap, ont des proportions très élevées quel que soit le type de handicap.

Tableau 14. 9 Répartition (%) des personnes handicapées résidentes par statut d'occupation selon le type de handicap

Statut d'occupation	moteur	sourd/muet	visuel	mental	poly -handicap	Autres	Total
Occupé (e)	20,2	19,9	16,4	6,2	11,0	23,7	17,2
Chômeur déjà travaillé et cherche du travail	2,6	1,6	2,4	1,1	1,5	1,9	2,1
Chômeur cherche 1er travail	7,2	8,4	5,5	7,9	5,3	5,7	6,8
Population active	38,7	15,2	19,9	8,1	4,8	13,3	100,0
Etudiant- Elève	5,7	5,9	4,8	2,9	3,4	7,2	5,2
Femme au Foyer	20,5	24,1	22,0	15,5	19,1	24,2	20,9
Handicapé (e)	24,3	17,6	21,1	38,1	31,6	14,1	24,0
Retraité (e)	5,8	3,8	8,1	2,1	6,0	4,6	5,4
Rentier (ière)	2,8	3,5	3,6	5,3	3,5	2,6	3,4
Autre	10,8	15,1	16,1	20,9	18,5	16,2	15,0
Population inactive	31,8	12,6	21,8	15,8	7,7	10,3	100,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : RGPH 2013-ONS

Le tableau 14.A.21 en annexe, montre que les personnes actives vivant avec un handicap dans la Willaya de Dakhlet Nouadhibou sont les plus nombreuses (43,1%), suivies respectivement de la proportion des personnes vivant dans la Willaya du Tiris Zemmour (36,4%), et de l'Inchiri (31,4%). La prédominance constatée dans ces Willayas s'expliquerai par la concentration des activités industrielles dans ces zones. D'ailleurs, c'est dans ces wilayas que les proportions des personnes occupées sont les plus élevées.

Par contre, la plus faible proportion se retrouve dans la willaya du Hodh Chargui, où la proportion des personnes occupées est de 20,3%. De même, les wilayas du Tagant, du Hodh El Gharbi et du Trarza affichent des proportions similaires. La faible participation de ces Willayas est un signe d'un désavantage économique et constitue ainsi, un handicap pour le développement économique et social du pays.

Dans l'ensemble, la répartition de la population âgée d'au moins 10 ans par wilaya montre que les inactifs sont largement plus nombreux que les actifs. Les disparités au sein des

personnes inactives selon la wilaya, sont remarquées chez les femmes au foyer. Les taux d'inactivités les plus faibles, tant pour la wilaya de l'Inchiri que pour celle de Dakhlet Nouadhibou, se rencontrent chez les femmes au foyer, avec respectivement 9,7% et 13,3%.

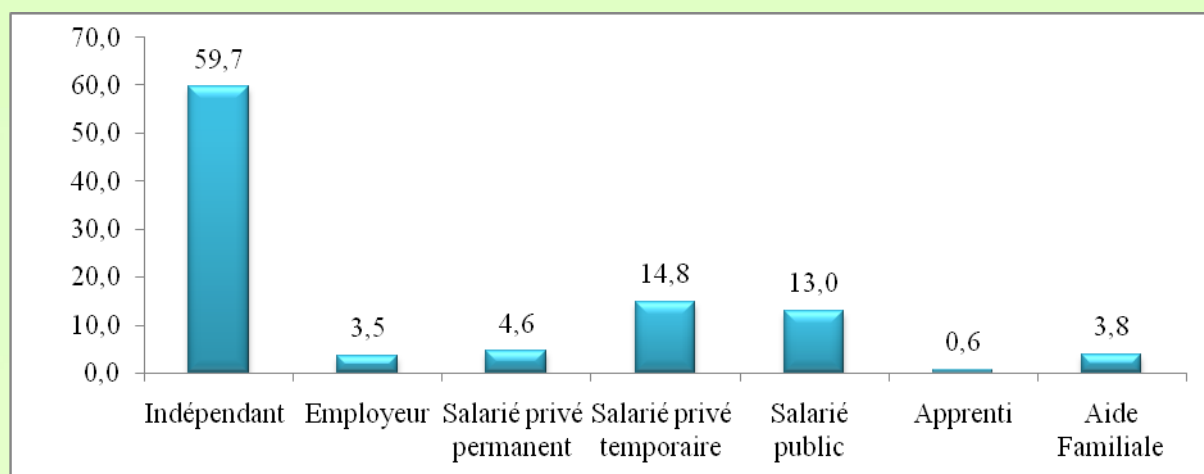
14.5.1. STATUT DANS L'EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPÉES

Etant donné leur parcours scolaire souvent difficile, les personnes vivant avec handicap souffrent dans la plupart des cas d'un niveau de qualification inférieur à la moyenne. A cela, s'ajoute la propension des entreprises qui ne recrutent pas des personnes souffrant de quelques limitations. Le statut dans l'occupation permet de mieux appréhender l'emploi des personnes en situation de handicap.

Avant d'examiner la structure des actifs handicapés, on note que la situation dans l'occupation concerne les personnes actives occupées ou chômeurs ayant déjà travaillé et cherchent le travail.

En effet, le graphique 14.13 indique que le travail indépendant constitue le principal statut de l'emploi chez les personnes handicapées. Ils sont 59,7% à avoir travaillé pour son propre compte. Les salariés publiques et salariés privés permanents, qui peuvent être considérés comme stables par rapport au statut dans l'emploi enregistrent respectivement 13,0% et 4,6%. A l'opposé, les salariés privés temporaires représentent 14,8%. Les aides familiales (3,8%), les employeurs (3,5%) et les apprentis (0,6%) enregistrent les proportions les plus faibles.

Graphique 14. 13 Proportion (%) des personnes handicapées résidentes selon le statut dans l'occupation



Par ailleurs, le travail indépendant reste le principal statut d'emploi pour les personnes handicapées, quelle que soit la nature du handicap. Les salariés du secteur privé sont majoritairement occupés par des emplois les plus précaires, quel que soit le type de handicap. Les salariés privés temporaires représentent 22,6% chez les handicapés mentaux. Ils courent le plus grand risque de perte d'emploi. Les proportions des salariés du secteur public restent faibles malgré assez remarquables des handicapés moteurs, visuels et polyhandicapés.

Tableau 14. 10 Répartition (%) des personnes handicapées résidentes selon le statut dans l'occupation et le type du handicap

Le statut dans l'occupation	Type de handicap						Ensemble
	Moteur	Sourd/Muet	Visuel	Mental	Poly-handicap	autre	
Indépendant	56,4	58,3	63,8	49,8	63,7	66,6	59,7
Employeur	3,7	2,9	3,6	2,3	5,7	3,2	3,5
Salarié privé permanent	4,8	5,7	3,2	6,6	3,1	4,6	4,6
Salarié privé temporaire	16,4	17,5	12,9	22,6	10,3	9,3	14,8
Salarié public	15,8	8,2	13,0	8,9	13,4	11,6	13,0
Apprenti	0,5	0,9	0,5	0,7	0,4	0,7	0,6
Aide Familiale	2,4	6,4	3,1	9,2	3,4	4,1	3,8
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : RGPH 2013-ONS

L'examen de la structure des actifs handicapés (Tableau 14.A.23 en annexe) montre, qu'excepté la wilaya du Tiris Zemmour, les proportions des travailleurs handicapés indépendants restent plus élevées que celles des autres types d'occupation dans les autres wilayas. Ces taux sont, cependant, plus importants au Grogol (79,0%), suivis de l'Assaba (74,5%). Les wilayas du Hodh Chargui, du Tagant, du Trarza et du Brakna affichent des proportions presque similaires.

Le salarié indépendant temporaire, est la seconde occupation des personnes vivant avec un handicap à Dakhlet Nouadhibou, Hodh El Gharbi, Adrar, Trarza, Hodh Chargui, Assaba et Grogol. Tandis que les salariés publics, enregistrent la plus forte proportion dans la wilaya du Tiris Zemmour (36,1%). Les aides familiales et les employeurs sont en plus forte proportion, respectivement au Guidimagha et au Hodh Chargui. Les apprentis qui sont les moins représentés sur le plan national, ont des faibles proportions, quelle que soit la wilaya.

14.6. PERSONNES HANDICAPEES CHEFS DE MENAGE

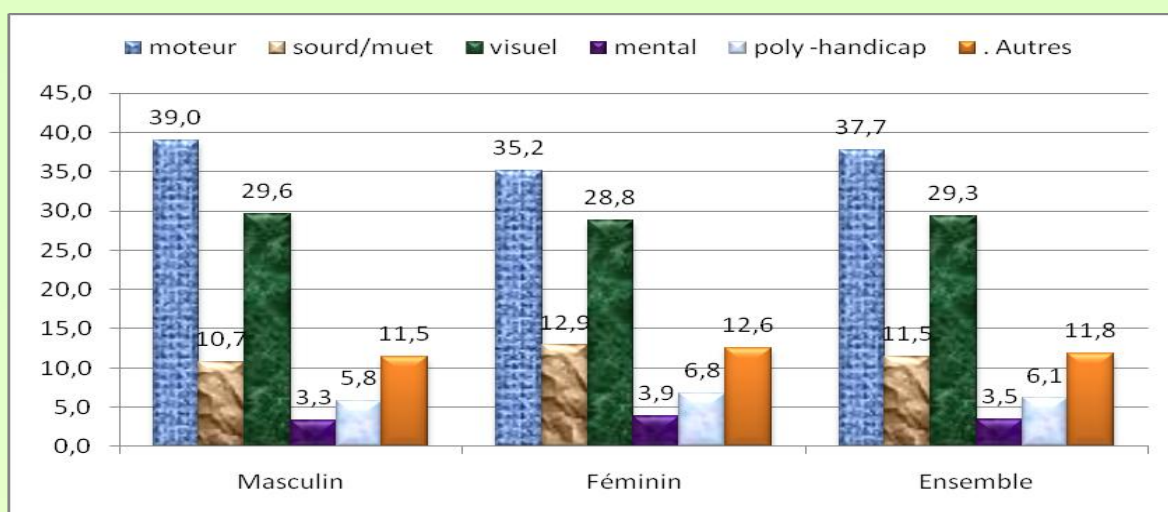
Le RGPH 2013 a dénombré 11 817 Chefs de ménage vivant avec un handicap. Il ressort des résultats définitifs de ce recensement une prédominance des hommes Chefs de ménage par rapport aux femmes. En effet, les hommes représentent 68,5% des Chefs de ménages handicapés.

Comme annoncé dans la méthodologie, le faible effectif des nomades (125 handicapés chefs de ménage) nous conduit à ne pas les prendre en compte dans l'analyse du milieu de résidence.

14.6.1. TYPE DU HANDICAP

Les deux types de handicap ayant les proportions les plus élevées sont le handicap moteur et le handicap visuel ; mais pour ce dernier, les proportions des deux sexes sont similaires. Ainsi pour l'ensemble de la Mauritanie, les handicapés moteurs et les handicapés visuels représentent respectivement 37,7% et 29,3% des Chefs de ménages handicapés.

Graphique 14. 14 Répartition des chefs de ménages handicapés résidents selon le type du handicap et le sexe



Les poly-handicaps et les handicapés mentaux ont des proportions les plus faibles parmi les handicapés chefs de ménage. Il faut noter par ailleurs que, la répartition au niveau des deux sexes est relativement homogène avec le niveau national.

14.6.2. ETAT MATRIMONIAL

Les données sur l'état matrimonial portent sur la population des handicapés âgés de 10 ans et plus. Elles montrent que plus de trois personnes handicapées chefs de ménages sur cinq sont mariées soit une proportion de 63,7% ; tandis que les handicapés célibataires constituent la plus faible proportion (5,3%).

Par contre, chez les handicapés mentaux, le constat n'est pas le même. En effet, environ deux handicapés mentaux sur cinq sont mariés contre un handicapé mental sur cinq n'ayant jamais contracté un mariage. A l'exception de cette catégorie (malades mentaux), on peut croire que le handicap n'est pas un obstacle au mariage.

Tableau 14. 11 Répartition en (%) des chefs de ménages handicapés résidentes selon la situation matrimoniale et le type du handicap

Etat matrimonial	Type de handicap						
	moteur	sourd/muet	visuel	mental	poly -handicap	Autres	Total
Célibataire	4,6	6,5	5,0	19,7	5,1	3,5	5,3
Marié (e)	66,4	59,5	63,1	45,9	60,4	67,1	63,7
Divorcé (e)	12,7	14,2	12,3	22,1	12,1	13,1	13,1
Veuf (ve)	16,2	19,8	19,6	12,4	22,3	16,2	17,9
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : RGPH 2013-ONS

L'examen du tableau 14.18, révèle qu'au niveau national, trois personnes sur cinq du sexe masculin sont célibataires contre en peu moins de deux personnes sur cinq pour le sexe féminin. De même, chez les mariés, quatre personnes sur cinq sont du sexe masculin. Ceci pourrait s'expliquer par le fait que les personnes vivant avec un handicap du sexe masculin se marient plus facilement que les handicapés du sexe féminin. Par contre, les femmes sont plus nombreuses chez les handicapés divorcés et veufs. La proportion élevée constatée chez les femmes pourrait s'expliquer d'une part, des effets multiplicateurs de la polygamie. En cas de polygamie, un homme ne devient pas systématiquement veuf lorsque l'une de ses épouses décède. D'autre part, de l'espérance de vie plus longue chez les individus du sexe féminin.

En prenant en compte le milieu de résidence, les célibataires du sexe féminin, qui représentent 37,5%, sont moins nombreux en milieu urbain où ils représentent 21,9% contre 78,1% chez les hommes. Par contre, ils représentent plus de la moitié en milieu rural. Ceci pourrait être les conséquences liées aux conditions de vie difficiles observées en milieu urbain. Les personnes vivant avec un handicap, qui sont mariées, présentent des proportions proches à celles observées au niveau national. La proportion de handicapés divorcés du sexe masculin représente 34,6% en milieu urbain contre 37,2 en milieu rural. Pour le sexe féminin, ces proportions sont plus fortes quel que soit le milieu de résidence. Les personnes veuves vivant avec un handicap selon le milieu de résidence ont des proportions relativement homogènes aux proportions enregistrées au niveau national.

Tableau 14. 18 Répartition des chefs de ménage handicapés résidents selon la situation matrimoniale, le milieu de résidence et le sexe

Etat matrimonial	Urbain			Rural			Total		
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
Célibataire	78,1	21,9	100,0	44,5	55,5	100,0	62,5	37,5	100,0
Marié(e)	89,4	10,6	100,0	85,1	14,9	100,0	87,1	12,9	100,0
Divorcé(e)	34,6	65,4	100,0	37,2	62,8	100,0	35,9	64,1	100,0
Veuf (ve)	13,8	86,2	100,0	11,6	88,4	100,0	12,3	87,7	100,0
Ensemble	70,5	29,5	100,0	61,6	38,4	100,0	65,7	34,3	100,0

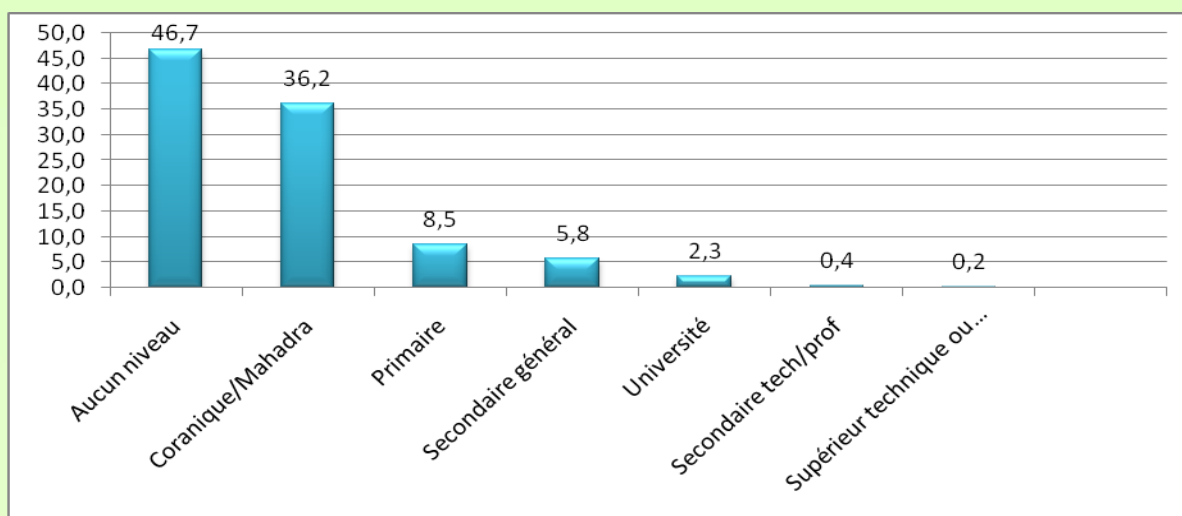
Source : RGPH 2013-ONS

14.6.3. NIVEAU D'INSTRUCTION

Les données du graphique ci-dessous montrent une proportion très importante de chefs de ménage handicapés n'ayant aucun niveau d'instruction (46,7%). Parmi les chefs de ménages handicapés de sexe masculin, 57,2% n'ont aucun niveau contre 42,8% chez les femmes. Le faible niveau d'instruction des Chefs de ménage handicapés rendrait leur ménage plus vulnérable.

Les chefs de ménage handicapés tous sexes confondus ayant le niveau Coranique/Mahadra, représentent 36,2%. Pour ce niveau d'instruction, les différences entre hommes et femmes sont très prononcées (68,0% chez les hommes contre 32,0% pour les femmes). Le niveau primaire et le niveau secondaire général représentent respectivement 8,5% et 5,8%. Selon le sexe, cette proportion est plus élevée chez les hommes que chez les femmes, avec respectivement 79,4% et 20,6% de personnes ayant le niveau primaire et 85,5% et 14,5% pour les chefs de ménages ayant le niveau secondaire général.

Graphique 14. 15 proportion (%) des personnes handicapées chefs de ménages par niveau d'instruction



Pour l'ensemble du pays, les personnes handicapées du sexe masculin ayant un niveau d'instruction sont majoritaires. Cependant, cette supériorité numérique est plus accentuée au niveau universitaire, secondaire technique ou professionnelle et supérieur technique ou professionnelle avec respectivement 95,6%, 95,5% et 94,4% (tableau 14.A27 en annexe).

Concernant le milieu de résidence, on constate que les hommes chefs de ménage n'ayant aucun niveau d'instruction se retrouvent plus en milieu rural (70,4%) qu'en milieu urbain (29,6%). Il en est de même pour les femmes. En outre, les handicapés en milieu urbain ont globalement un niveau plus élevé par rapport à ceux du milieu rural. En effet, le milieu urbain surpasse le milieu rural quant à la proportion de personnes vivant avec un handicap de niveau Coranique/Mahadra, primaire, secondaire ou supérieur.

Inversement, la proportion de personnes handicapées de niveau Coranique/Mahadra ou n'ayant aucun niveau est plus élevée en milieu rural. Pour l'enseignement coranique/Mahadra, niveau primaire, niveau secondaire général et les personnes handicapées chefs de ménage de deux sexes se retrouvent presque dans les mêmes proportions en milieu rural et en milieu urbain (tableau 14.A.27 en annexe) avec toutefois une légère prédominance de la population masculine.

Concernant le type de handicap, les Chefs de ménages n'ayant aucun niveau d'instruction sont plus nombreux (tableau 14.19). Cependant, ils représentent 55,4% chez les personnes

sourdes et/ muettes, 54,9% chez les malades mentaux et 50,4 chez les personnes vivant avec poly-handicaps. Pour ceux qui justifient le niveau coranique/Mahadra, la plus forte proportion est enregistrée chez les handicapés visuels. Les personnes vivant avec un handicap qui justifient le niveau universitaire, secondaire technique ou professionnel et supérieur technique ou professionnel présentent des proportions très faibles (moins de 3,5%).

Tableau 14. 19 Répartition (%) des personnes handicapées résidentes Chefs de ménage par niveau d’instruction selon le type de handicap

Niveau instruction	moteur	sourd/muet	visuel	mental	poly -handicap	Autres	Total
Aucun niveau	41,0	55,4	48,8	54,9	50,4	47,4	46,7
Coranique/Mahadra	37,0	33,3	38,9	25,6	36,1	34,1	36,3
Primaire	10,4	6,0	6,0	10,1	7,2	10,2	8,4
Secondaire général	7,8	3,3	4,5	7,1	4,5	5,1	5,8
Université	3,2	1,5	1,3	1,8	1,3	2,7	2,2
Secondaire tech/prof	0,4	0,5	0,3	0,3	0,4	0,3	0,4
Supérieur technique ou prof	0,2	0,1	0,2	0,3	0,1	0,2	0,2
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : RGPH 2013-ONS

L’examen du tableau 14.A.29 en annexe montre que les chefs de ménage handicapés n’ayant aucun niveau d’instruction sont en forte proportion dans les wilayas du Guidimagha, du Gorgol et du Brakna, soit respectivement 73,5%, 66,0% et 61,4%. Ceux du niveau primaire, et secondaire général se retrouvent majoritairement à Dakhlet Nouadhibou avec des proportions respectivement de 19,6% et 16,9%. Les plus faibles proportions des chefs de ménages handicapés n’ayant aucun niveau d’instruction sont enregistrées dans les wilayas de Dakhlet Nouadhibou et la wilaya du Tiris Zemmour.

Les chefs de ménages handicapés ayant le niveau primaire et secondaire général ont des proportions plus élevées dans les wilayas de Dakhlet Nouadhibou, du Tiris Zemmour de Nouakchott et d’Inchiri. Ceux du niveau universitaire se retrouvent majoritairement dans la zone de Nouakchott (5,9%) et la wilaya du Dakhlet Nouadhibou (4,4%). Ceci confirme l’avantage, en matière de scolarisation des personnes handicapées en faveurs ces wilayas.

14.6.4. STATUT D'OCCUPATION DES LOGEMENTS

Les chefs de ménage handicapés sont en majorité propriétaires de leur logement (84,2%). La proportion des chefs de ménage vivant avec un handicap propriétaire est plus élevée chez les hommes avec une proportion de 64,5% (surtout de handicap moteur) que chez les femmes (35,5%). Les handicapés visuels propriétaires de leur logement représentent 30,2% dont 19,7% d'hommes contre 10,5% de femmes.

Tableau 14. 20 Pourcentage des chefs de ménage handicapés propriétaires de leur logement selon le sexe et le type de handicap

Type de handicap	moteur	sourd/muet	visuel	mental	poly -handicap	Autres	Total
Total	3545	1152	2901	329	582	1109	9618
Proportion	36,9	12,0	30,2	3,4	6,1	11,5	100,0
Masculin	24,4	7,2	19,7	2,2	3,7	7,3	64,5
Féminin	12,4	4,7	10,5	1,3	2,3	4,2	35,5

Source : RGPH 2013-ONS

En revanche, 9,8 % des chefs de ménages vivant avec un handicap louent leur logement contre environ 4% logés gratuitement. Également, la proportion de ceux logés par l'Etat ou leur employeur est faible quel que soit le type de handicap. Les personnes logées gratuitement sont plus nombreuses parmi celles vivant avec un handicap mental (7,6%).

Tableau 14. 21 Répartition (%) des chefs de ménages handicapés selon le type de handicap et le statut d'occupation du logement

type du handicap	moteur	sourd/muet	visuel	mental	poly -handicap	Autres	Total
Propriétaire	81,5	88,3	86,5	84,0	84,4	83,5	84,2
Locataire	11,9	6,1	8,4	5,8	10,9	10,4	9,8
Logé par l'Etat	0,7	0,4	0,6	0,5	0,3	0,4	0,6
Logé par l'employeur	0,8	0,7	0,3	1,1	0,3	0,4	0,6
Logé gratuitement	4,1	3,6	3,6	7,6	3,2	3,9	3,9
Autre	1,1	0,8	0,6	1,0	1,0	1,4	0,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : RGPH 2013-ONS

CONCLUSION

La prise en charge des personnes en situation de handicap occupe une place importante dans la politique gouvernementale. En témoigne la ratification de la convention internationale sur les droits des personnes handicapées en 2010. En Mauritanie, 96 personnes sur 1 000 souffrent d'un handicap quelconque. Les individus de sexe masculin sont les plus concernés avec 119 hommes pour 100 femmes. Par ailleurs, la forme de handicap la plus répandue concerne le handicap moteur avec une personne sur trois qui sont touchées par ce type de handicap.

En ce qui concerne l'analyse des wilayas, c'est le Tiris Zemmour qui enregistre le taux de prévalence le plus élevé. Le taux de prévalence le plus faible est enregistré au Guidimagha. La principale cause de handicap est liée aux maladies, suivie de handicap congénital, alors que les accidents provoquent 11,6%. L'analyse selon l'état matrimonial a mis en évidence une prévalence accrue chez les personnes mariées et célibataires. Une analyse plus poussée sur ce sujet pourrait éclaircir l'existence ou non de liens entre l'état matrimonial et le handicap.

En définitive et au regard de ce qui précède, l'analyse de la prévalence du handicap dans divers catégories socio professionnelles a permis de cerner les caractéristiques socio-économiques et culturelles de ce groupe vulnérable. Les informations issues de ce Recensement appellent donc à une attention particulière dans la prise en charge des questions liées à l'emploi, à l'éducation et à l'alphabétisation des personnes vivant avec un handicap il paraît donc nécessaire de :

- Mener une étude plus approfondie afin de mieux comprendre les caractéristiques socio-économiques des personnes vivant avec un handicap ;
- Améliorer la qualité des données sur les personnes handicapées. Il est ressorti dans les analyses qu'une proportion importante (11,3%) des personnes handicapées a été déclarée «autre handicap». Il est donc recommandé dans les prochaines opérations de collecte que les modalités du type de handicap soient davantage éclatées ;
- Favoriser l'accès à l'instruction et à la formation professionnelle des personnes vivant avec un handicap.

BIBLIOGRAPHIE

ANSD, 2014 « Rapport du troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitat du Sénégal », Dakar, Sénégal ;

BUCREP, 2010 « Situation socioéconomique des personnes vivant avec un handicap au Cameroun », **Volume II-Tome12**. Yaoundé, Cameroun, 109 pages ;

Handicap International 2011 « Understanding and Interpreting Disability as Measured using the WG Short Set of Questions Traduit par – Programme Sénégal / Cap-Vert,

HCPM, 2010 « les indicateurs sociaux du Maroc », Maroc

HCPM, 2004 « Recensement Général de la Population et de l'Habitat » Maroc

HENRY Louis (1981). Dictionnaire démographique multilingue : volume français, deuxième édition, Liège, 178 p.

IHSI, 2009 « Résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitat d'Haïti »

INSAE, 2003. « Résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitat » Bénin ;

INSEED, 2009 « Recensement Général de la Population et de l'Habitat » Tchad ;

MAED 2011 « Cadre Stratégique de Lutte contre la pauvreté : plan d'action 2011-2015 », 127 pages ;

MAED 2012 « Déclaration de Politique de Population », Nouakchott, Mauritanie, 25 pages

ONS, 1988 « Recensement Général de la Population et de l'Habitat » Nouakchott, Mauritanie.

ONS, 2014 « Synthèse des Résultats Prioritaires : Répartition spatiale, Structure par sexe et par âge de la population », 19 pages ;

ONS 2000 « Résultats prioritaires de RGPH 2000 » Nouakchott, Mauritanie.

ONS 1988 « Analyse du RGPH 1988 » Volume IV. Nouakchott, Mauritanie.

ONS 2007 « Enquête par Grappe à Indicateurs Multiples », Nouakchott, Mauritanie, 210 pages.

ONS 2011 « Enquête par Grappe à Indicateurs Multiples », Nouakchott, Mauritanie, 324 pages.

Washington Group 2011, « Qualité et quantité : résultats d'une structuré Croix-National Cognitive Protocole d'entrevue pour tester mesures de l'invalidité ». Miller K, Mont D, Maitland A, B Altman, J. Madans.

ANNEXES

Tableau 14.A 1 Poids de la population des personnes handicapées dans la population total selon le sexe et le milieu de résidence

Caractéristiques	Population Totale	Population des handicapés	Poids démographique des personnes handicapées (%)
Sexe			
Masculin	1 743 074	18 470	1,06
Féminin	1 794 294	15 450	0,86
Milieu			
Urbain	1 710 103	16 548	0,97
Rural	1 760 937	16 966	0,96
Nomade	66 328	406	0,61
Ensemble	3 537 368	33 920	0,96

Tableau 14.A 2 Taux de prévalence (%) du handicap par wilaya selon le sexe

Wilaya	Sexe		
	Masculin	Féminin	Total
Hodh Chargui	1,01	0,91	0,96
Hodh El Gharbi	0,88	0,74	0,80
Assaba	0,86	0,65	0,75
Gorgol	1,15	0,92	1,03
Brakna	1,24	1,08	1,16
Trarza	1,08	0,92	1,00
Adrar	1,26	0,96	1,11
Dakhlet Nouadhibou	1,04	0,79	0,93
Tagant	1,05	0,89	0,97
Guidimagha	0,90	0,57	0,73
Tiris Zemmour	1,52	1,26	1,40
Inchiri	0,77	0,70	0,74
Nouakchott	1,11	0,90	1,01
Mauritanie	1,06	0,86	0,96

Tableau 14.A 3 Répartition (%) des personnes handicapées par milieu de résidence selon le sexe

Milieu de résidence	Sexe					
	Masculin		Féminin		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Urbain	9 349	50,6	7 199	46,6	16 548	48,8
Rural	8 863	48,0	8 103	52,5	16 966	50,0
Nomade	258	1,4	148	1,0	406	1,2
Ensemble	18 470	100,0	15 450	100,0	33 920	100,0

Tableau 14.A 4 Proportion des personnes handicapées selon le sexe et le type de handicap

Type handicap de	Sexe					
	Masculin		Féminin		Ensemble	
moteur	6 343	34,3	5 093	33,0	11 436	33,7
sourd/muet	2 558	13,8	2 234	14,5	4 792	14,1
visuel	3 704	20,1	3 149	20,4	6 853	20,2
mental	2 613	14,1	1 845	11,9	4 458	13,1
poly -handicap	1 331	7,2	1 226	7,9	2 557	7,5
Autres	1 921	10,4	1 903	12,3	3 824	11,3
Ensemble	18 470	100	15 450	100	33 920	100

Tableau 14.A 5 Répartition (en %) des personnes handicapées selon le type de handicap et le milieu de résidence

Type handicap de	Milieu							
	Urbain		Rural		Nomade		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
moteur	6 357	38,4	4 948	29,2	131	32,3	11 436	33,7
sourd/muet	2 226	13,5	2 485	14,6	81	20,0	4 792	14,1
visuel	3 080	18,6	3 709	21,9	64	15,8	6 853	20,2
mental	2 184	13,2	2 189	12,9	85	20,9	4 458	13,1
poly -handicap	1 065	6,4	1 465	8,6	27	6,7	2 557	7,5
Autres	1 636	9,9	2 170	12,8	18	4,4	3 824	11,3
Total	16 548	100	16 966	100	406	100	33 920	100

Tableau 14.A 6 Répartition (en %) des personnes handicapées des principales villes selon le type de handicap

Principales villes	Type de handicap						
	moteur	sourd/muet	visuel	mental	poly -handicap	Autres	Total
Kiffa	169	64	51	43	26	24	377
Kaédi	162	70	63	53	24	21	393
Rosso	124	42	82	31	17	44	340
Nouadhibou	493	145	199	129	53	79	1 098
Zoueirat	270	63	124	95	31	29	612
Nouakchott	3 760	1 227	1 781	1 228	647	1 052	9 695

Tableau 14.A 7 Répartition (%) des personnes handicapées ayant au moins deux handicaps par sexe et par groupe d'âges selon le milieu de résidence

Sexe/Âge		Proportion des personnes handicapées ayant au moins deux handicaps (%)			
		Milieu			
		Urbain	Rural	Nomade	Total
Masculin	0-14 ans	26,5	26,9	20,1	26,7
	15-59 ans	51,9	47	53,1	49,2
	60 ans et plus+	21,6	26	26,8	24,1
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Féminin	0-14 ans	28,1	25,2	32,6	26,4
	15-59 ans	48,9	46,9	46	47,7
	60 ans et plus+	23,1	27,9	21,4	25,9
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Ensemble	0-14 ans	27,2	26,1	24,2	26,5
	15-59 ans	50,5	47	50,8	48,5
	60 ans et plus+	22,3	27	25	25
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Tableau 14.A 8 Répartition (%) de la population souffrant de handicap par type de handicap selon la cause du handicap

Type de handicap	Causes du handicap					Total
	innée	accident	maladie	mine	autre	
moteur	3 253	2 153	4 742	112	1 176	11 436
sourd/muet	2 490	348	1 443	47	464	4 792
visuel	1 007	594	3 984	59	1 209	6 853
mental	1 844	195	1 541	18	860	4 458
poly -handicap	785	355	895	19	503	2 557
Autres	642	284	1 561	13	1 324	3 824
Ensemble	10 021	3 929	14 166	268	5 536	33 920

Tableau 14.A 9 Structure par groupe d'âge et rapport de masculinité des personnes résidentes handicapées

Age groupe	Sexe			Rapport de masculinité
	Masculin	Féminin	Total	
0-4	903	807	1 710	111,9
5-9	1 163	981	2 144	118,6
10-14	1 276	1 097	2 373	116,3
15-19	1 249	1 023	2 272	122,1
20-24	1 356	1 064	2 420	127,4
25-29	1 209	906	2 115	133,4
30-34	1 124	933	2 057	120,5
35-39	1 117	943	2 060	118,5
40-44	1 052	928	1 980	113,4
45-49	1 068	870	1 938	122,8
50-54	1 081	889	1 970	121,6
55-59	1 081	883	1 964	122,4
60-64	1 057	869	1 926	121,6
65-69	952	800	1 752	119,0
70-74	954	747	1 701	127,7
75-79	830	676	1 506	122,8
80-84	566	561	1 127	100,9
85+	432	473	905	91,3
Ensemble	18 470	15 450	33 920	119,5

Tableau 14.A 10 Pourcentage des personnes handicapées résidentes selon les grands groupes d'âges et le type de handicap

Groupes d'âges	Type de handicap						Total
	moteur	sourd/muet	visuel	mental	poly -handicap	Autres	
0-14 ans	2 052	1 315	709	710	679	762	6 227
15-59 ans	6 284	2 513	3 091	3 427	1 239	2 222	18 776
60 ans et plus+	3 100	964	3 053	321	639	840	8 917
Ensemble	11 436	4 792	6 853	4 458	2 557	3 824	33 920

Tableau 14.A 11 Pourcentage des enfants handicapés (0-14 ans) résidents selon le groupe d'âges et le type de handicap

Groupes d'âges	Type de handicap						Total
	moteur	sourd/muet	visuel	mental	poly -handicap	Autres	
0-4	670	287	224	70	226	233	1 710
5-9	674	510	222	235	244	259	2144
10-14	708	518	263	405	209	270	2373
Ensemble	2052	1315	709	710	679	762	6227

Tableau 14.A 12 Répartition (%) des personnes handicapées selon le sexe et grand groupe d'âge

Sexe/Âge		Type de handicap						Total
		moteur	sourd/muet	visuel	mental	poly -handicap	Autres	
Masculin	0-14 ans	1 104	698	393	396	355	396	3 342
	15-59 ans	3 615	1 354	1 618	2 060	655	1 035	10 337
	60 ans et plus+	1 624	506	1 693	157	321	490	4 791
Féminin	0-14 ans	947	617	317	313	324	367	2 885
	15-59 ans	2 669	1 159	1 474	1 367	584	1 186	8 439
	60 ans et plus+	1 477	458	1 358	165	318	350	4 126
Ensemble	0-14 ans	2 052	1 315	709	710	679	762	6 227
	15-59 ans	6 284	2 513	3 091	3 427	1 239	2 222	18 776
	60 ans et plus+	3 100	964	3 053	321	639	840	8 917
	Total	11 436	4 792	6 853	4 458	2 557	3 824	33 920

Tableau 14.A 13 Structure des personnes handicapées selon l'état matrimonial et le type de handicap

Etat matrimonial	Type de handicap						Total
	moteur	sourd/muet	visuel	mental	poly -handicap	Autres	
Célibataire	3 118	1 782	1 389	2 936	914	986	11 125
Marié (e)	4 646	1 433	3 211	614	720	1 675	12 299
Divorcé (e)	1 126	372	724	462	189	330	3 203
Veuf (ve)	1 201	408	1 081	141	265	341	3 437
Ensemble	5 445	2 562	3 194	3 539	1 368	1 657	30 064

Tableau 14.A 14 bis1 Répartition (%) des personnes handicapées résidentes selon le type de handicap et la langue maternelle

Langue Maternelle	Existence d'un handicap						Total
	moteur	sourd/muet	visuel	mental	poly -handicap	Autres	
Arabe	8 808	3 585	5 103	3 486	1 832	2 407	25 221
Poular	1 954	864	1 272	680	531	1 030	6 331
Soninké	366	171	209	152	102	162	1 162
Wolof	196	65	108	63	40	142	614
Autre	112	107	161	77	52	83	592
Total	11 436	4 792	6 853	4 458	2 557	3 824	33 920

Tableau 14.A 15 bis2 Prévalence (%) du handicap par langue maternelle selon le type de handicap

Langue Maternelle	Existence d'un handicap						Total
	moteur	sourd/muet	visuel	mental	poly -handicap	Autres	
Arabe	3,2	1,3	1,9	1,3	0,7	0,9	9,3
Poular	3,3	1,5	2,2	1,2	0,9	1,8	10,8
Soninké	2,7	1,3	1,5	1,1	0,7	1,2	8,5
Wolof	3,4	1,1	1,9	1,1	0,7	2,5	10,6
Autre	2,5	2,4	3,6	1,7	1,2	1,9	13,3
Total	3,2	1,4	1,9	1,3	0,7	1,1	9,6

Tableau 14.A 16 Taux d'alphabétisation des personnes handicapées résidentes par type du handicap selon le sexe

Type de handicap	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
moteur	59,8	45,6	53,5
sourd/muet	43,5	33,4	38,8
visuel	52,5	38,8	46,2
mental	44,1	33,5	39,7
poly -handicap	41,6	34,6	38,3
Autres	57,8	39,0	48,3
Total	52,4	39,4	46,5

Tableau 14.A 17 Taux d'alphabétisation (%) des personnes handicapées résidentes par wilaya

Wilaya	moteur	sourd/muet	visuel	mental	poly -handicap	Autres	Total
Hodh Chargui	40,0	31,3	39,3	45,3	45,4	44,1	40,4
Hodh El Gharbi	34,8	27,3	27,8	22,1	31,0	36,3	30,0
Assaba	40,6	26,4	36,2	30,3	30,1	39,7	35,2
Gorgol	30,4	21,1	25,5	17,8	34,5	33,3	27,1
Brakna	45,5	32,3	30,1	28,9	28,5	34,7	35,5
Trarza	64,1	47,1	58,2	42,9	52,1	53,4	55,5
Adrar	57,2	39,2	46,5	48,0	15,0	55,2	48,4
Dakhlet Nouadhibou	74,7	51,6	69,1	56,0	55,6	72,6	67,5
Tagant	49,4	36,2	31,0	26,6	11,3	40,5	36,6
Guidimagha	27,1	20,1	21,7	20,6	17,0	30,6	23,6
Tiris Zemmour	74,8	59,4	66,7	54,1	36,4	74,3	66,5
Inchiri	75,9	40,9	52,2	40,0	50,0	50,0	59,7
Nouakchott	69,2	59,0	71,6	56,4	46,3	67,6	65,2
Ensemble	53,5	38,8	46,2	39,7	38,3	48,3	46,5

Tableau 14.A 18 Répartition (%) des personnes handicapées résidentes par niveau d'instruction selon le sexe et le milieu de résidence

Niveau instruction	Urbain			Rural			Nomade			Total		
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
Aucun niveau	2 905	3 051	5 956	4 699	5 069	9 768	140	92	232	7 745	8 211	15 956
Coranique/Mahadra	2 396	1 693	4 089	2 422	1 677	4 099	96	44	140	4 913	3 415	8 328
Primaire	1 730	1 171	2 901	717	535	1 252	10	1	11	2 456	1 708	4 164
Secondaire général	1 183	604	1 787	242	113	355	0	1	1	1 425	718	2 143
Université	372	77	449	51	13	64	0	0	0	423	90	513
Secondaire tech/prof	49	7	56	9	2	11	0	0	0	58	9	67
Supérieur technique ou prof	24	1	25	3	1	4	0	0	0	27	2	29
NSP	288	211	499	234	278	512	0	1	1	522	490	1 012
Total	8 947	6 815	15 762	8 377	7 688	16 065	246	139	385	17 569	14 643	32 212

Tableau 14.A 19 Proportion des personnes handicapées résidentes par wilaya selon le niveau d'instruction

Wilaya	Aucun niveau	Coranique /Mahadra	Primaire	Secondaire général	Université	Secondaire tech/prof	Supérieur technique ou prof	NSP	Total
Hodh Chargui	2140	1175	242	87	25	2	3	265	3939
Hodh El Gharbi	1401	658	136	45	5	0	0	13	2258
Assaba	1369	648	159	56	7	2	0	60	2301
Gorgol	2181	574	336	89	15	4	1	61	3261
Brakna	2053	686	406	139	28	5	0	106	3423
Trarza	1043	1040	292	129	20	5	4	64	2597
Adrar	307	176	109	50	10	0	0	5	657
Dakhlet Nouadhibou	328	298	249	162	25	5	1	26	1094
Tagant	430	159	99	35	2	1	0	10	736
Guidimagha	1379	203	158	67	10	1	0	40	1858
Tiris-Zemmour	206	196	164	102	20	15	1	14	718
Inchiri	54	42	22	13	4	0	0	3	138
Nouakchott	3065	2473	1792	1169	342	27	19	345	9232
Total	15956	8328	4163	2143	513	67	29	1012	32212

Tableau 14.A 20 Répartition (en effectif) des personnes handicapées résidentes selon le statut d'occupation, le sexe et le milieu de résidence

Statut d'occupation	Urbain			Rural			Nomade			Total		
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
Occupé (e)	2259	589	2848	1708	515	2223	92	3	95	4059	1107	5166
Chômeur déjà travaillé et cherche du travail	332	42	374	210	32	242	3	0	3	545	74	619
Chômeur cherche 1er travail	811	310	1121	719	195	914	6	4	10	1536	509	2045
Etudiant- Elève	592	396	988	349	216	565	2	1	3	943	613	1556
Femme au Foyer	0	2745	2745	0	3481	3481	0	65	65	0	6291	6291
Handicapé (e)	2151	1320	3471	2088	1538	3626	80	33	113	4319	2891	7210
Retraité (e)	707	120	827	608	179	787	6	2	8	1321	301	1622
Rentier (iére)	346	99	445	465	113	578	11	0	11	822	212	1034
Autre	1198	710	1908	1635	933	2568	26	19	45	2859	1662	4521
Total	8396	6331	14727	7782	7202	14984	226	127	353	16404	13660	30064

Tableau 14.A 21 Répartition (%) des personnes handicapées résidentes selon le statut d'occupation, le sexe et le milieu de résidence

Statut d'occupation	Urbain			Rural			Nomade			Total		
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
Occupé (e)	66,4	62,6	65,6	64,8	69,4	65,8	91,1	42,9	88,0	66,1	65,5	66,0
Chômeur déjà travaillé et cherche du travail	9,8	4,5	8,6	8,0	4,3	7,2	3,0	0,0	2,8	8,9	4,4	7,9
Chômeur cherche 1er travail	23,8	32,9	25,8	27,3	26,3	27,0	5,9	57,1	9,3	25,0	30,1	26,1
Population active	78,3	21,7	100,0	78,0	22,0	100,0	93,5	6,5	100,0	78,4	21,6	100,0
Etudiant- Elève	11,9	7,3	9,5	6,8	3,3	4,9	1,6	0,8	1,2	9,2	5,1	7,0
Femme au Foyer	0,0	50,9	26,4	0,0	53,9	30,0	0,0	55,0	26,8	0,0	52,6	28,3
Handicapé (e)	43,1	24,5	33,4	40,6	23,8	31,2	63,5	27,5	45,9	42,1	24,2	32,4
Retraité (e)	14,2	2,2	8,0	11,8	2,8	6,8	4,8	1,7	3,3	12,9	2,5	7,3
Rentier (iére)	6,9	1,8	4,3	9,0	1,7	5,0	8,7	0,0	4,5	8,0	1,8	4,6
Autre	24,0	13,2	18,4	31,8	14,4	22,1	21,4	15,0	18,3	27,9	13,9	20,3
Population inactive	48,1	51,9	100,0	44,3	55,7	100,0	51,2	48,8	100,0	46,2	53,8	100,0
Total	57,0	43,0	100,0	51,9	48,1	100,0	64,0	35,9	100,0	54,6	45,4	100,0

Tableau 14.A 22 Répartition (%) des personnes handicapées résidentes par statut d'occupation selon le type de handicap

Statut d'occupation	moteur	sourd/muet	visuel	mental	poly - handicap	Autres	Total
Occupé (e)	2040	795	1053	259	230	789	5166
Chômeur déjà travaillé et cherche du travail	260	63	153	47	32	64	619
Chômeur cherche 1er travail	729	335	355	327	110	189	2045
Population active	3029	1193	1561	633	372	1042	7830
Etudiant- Elève	579	237	310	120	71	239	1556
Femme au Foyer	2071	964	1410	642	399	805	6291
Handicapé (e)	2449	703	1348	1582	659	469	7210
Retraité (e)	590	152	516	86	126	152	1622
Rentier (iére)	283	140	231	220	74	86	1034
Autre	1093	605	1029	870	386	538	4521
Population inactive	7065	2801	4844	3520	1715	2289	22234
Total	10094	3994	6405	4153	2087	3331	30064

Tableau 14.A 23 Répartition (en %) des personnes handicapées résidentes par wilayas selon le statut d'occupation

Wilaya	Occupé (e)	Chômeur déjà travaillé et cherche du travail	Chômeur cherche 1er travail	Population active	Etudiant-Élevé	Femme au Foyer	Handicapé (e)	Retraité (e)	Rentier (iére)	Autre	Population inactive	Total
Hodh Chargui	13,9	1,6	4,8	20,3	3,2	25	23,2	4,6	4,4	19,2	79,6	100
Hodh Gharbi	13,8	2,1	5,4	21,3	4,4	19,2	35,9	4,5	2,6	11,9	78,5	100
Assaba	14,8	2,1	5,9	22,8	3,1	22,3	24,9	4,8	5	17,2	77,3	100
Gorgol	15,4	1,3	9,9	26,6	4,9	21,9	20,7	5,3	4,4	16,3	73,5	100
Brakna	15,6	1,5	6,4	23,5	5,9	22,3	22,3	5,4	3	17,6	76,5	100
Trarza	16	1,3	4	21,3	4,6	24,9	21,7	8	3,8	15,7	78,7	100
Adrar	15,5	2,3	4,4	22,2	3,4	26,2	32,6	6,2	2,5	6,9	77,8	100
Dakhlet Nouadhibou	27,7	4,8	10,6	43,1	7	13,3	17,4	5,7	2,2	11,3	56,9	100
Tagant	14,8	1,6	4,7	21,1	3,6	25,8	27,7	4,6	3,3	13,9	78,9	100
Guidimaha	17	0,7	5,5	23,2	3,7	21,3	19,9	4,5	4,8	22,8	77	100
Tiris-Zemmour	23,7	4,3	8,4	36,4	5,1	17,5	21,9	8,8	2,5	7,9	63,7	100
Inchiri	28,2	0,8	2,4	31,4	5,6	9,7	41,1	2,4	5,6	4	68,4	100
Nouakchott	20	2,8	8,2	31	7	17,8	24,1	5,4	2,6	12,2	69,1	100
Ensemble	17,2	2,1	6,8	26,1	5,2	20,9	24	5,4	3,4	15	73,9	100

Tableau 14.A 24 Répartition (%) des personnes handicapées résidentes selon le statut dans l'occupation et le type du handicap

Le statut dans l'occupation	Type de handicap						Ensemble
	Moteur	Sourd/Muet	Visuel	Mental	Poly-handicap	autre	
Indépendant	1295	500	769	152	167	568	3451
Employeurs	86	25	43	7	15	27	203
Salarié privé permanent	110	49	38	20	8	39	264
Salarié privé temporaire	377	150	156	69	27	79	858
Salarié public	363	70	157	27	35	99	751
Apprenti	12	8	6	2	1	6	35
Aide Familiale	55	55	37	28	9	35	219
Ensemble	2298	857	1206	305	262	853	5781

Tableau 14.A 25 Répartition (en %) des personnes handicapées selon le statut dans l'occupation et la wilaya

Wilaya	Indépendant	Employeurs	Salarié privé permanent	Salarié privé temporaire	Salarié public	Apprenti	Aide Familiale	Total
Hodh Chargui	409	40	15	66	19	3	19	571
Hodh El Gharbi	219	15	5	60	18	1	21	339
Assaba	269	4	8	39	17	0	24	361
Gorgol	396	15	12	39	19	2	18	501
Brakna	380	13	18	41	51	4	36	543
Trarza	295	17	10	58	20	2	19	421
Adrar	59	2	7	17	17	0	8	110
Dakhlet Nouadhibou	105	13	37	98	71	1	3	328
Tagant	79	2	2	6	8	0	14	111
Guidimagha	205	11	6	28	15	2	37	304
Tiris-Zemmour	67	4	7	43	70	1	2	194
Inchiri	18	1	7	6	4	0	0	36
Nouakchott	950	66	130	357	422	19	18	1962
Ensemble	3451	203	264	858	751	35	219	5781

Tableau 14.A 26 Répartition (%) des chefs de ménages handicapés résidents selon le type du handicap, le milieu de résidence et le sexe

Milieu/Sexe		moteur	sourd/muet	visuel	mental	poly -handicap	Autres	Total
Urbain	Masculin	1723	310	1006	110	197	375	3721
	Féminin	685	153	370	54	105	190	1557
Rural	Masculin	1265	504	1277	145	249	514	3954
	Féminin	725	363	787	101	167	316	2459
Nomade	Masculin	49	22	24	1	6	4	106
	Féminin	9	4	4	1	1	1	20
Ensemble	Masculin	3037	836	2307	256	452	893	7781
	Féminin	1419	520	1161	156	273	507	4036
	Total	4 456	1 356	3 468	412	725	1 400	11 817

Tableau 14.A 27 Répartition (%) des chefs de ménages handicapés résidentes selon la situation matrimoniale et le type du handicap

Etat matrimonial	moteur	sourd/muet	visuel	mental	poly -handicap	Autres	Total
Célibataire	204	88	173	81	37	49	632
Marié (e)	2960	807	2189	189	438	940	7523
Divorcé (e)	568	192	427	91	88	184	1550
Veuf (ve)	724	269	679	51	162	227	2112
Ensemble	4456	1356	3468	412	725	1400	11817

Tableau 14.A 28 Répartition des chefs de ménage handicapés résidents selon la situation matrimoniale, le milieu de résidence et le sexe

Etat matrimonial	Urbain			Rural			Nomade			Total		
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
Célibataire	260	72	332	128	161	289	10	1	11	398	234	632
Marié(e)	3093	366	3459	3382	591	3973	91	0	91	6566	957	7523
Divorcé(e)	272	515	787	282	476	758	1	4	5	555	995	1550
Veuf(ve)	96	604	700	162	1231	1393	4	15	19	262	1850	2112
Ensemble	3721	1557	5278	3954	2459	6413	106	20	126	7781	4036	11817

Tableau 14.A 29 Répartition (%) des personnes handicapées chefs de ménage par niveau d'instruction selon le milieu de résidence et le sexe

Niveau instruction	Urbain			Rural			Nomade			Total		
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
Aucun niveau	914	664	1578	2136	1617	3753	53	12	65	3103	2293	5396
Coranique/Mahadra	1353	619	1972	1462	707	2169	49	8	57	2864	1334	4198
Primaire	584	149	733	182	50	232	4	0	4	770	199	969
Secondaire général	487	82	569	82	14	96	0	0	0	569	96	665
Université	227	11	238	21	0	21	0	0	0	248	11	259
Secondaire tech/prof	32	1	33	8	1	9	0	0	0	40	2	42
Supérieur technique ou prof	19	0	19	2	1	3	0	0	0	21	1	22
NSP	105	31	136	61	69	130	0	0	0	166	100	266
Ensemble	3721	1557	5278	3954	2459	6413	106	20	126	7781	4036	11817

Tableau 14.A 30 Répartition (%) des personnes handicapées résidentes Chefs de ménage par niveau d'instruction selon le type de handicap

Niveau instruction	moteur	sourd/muet	visuel	mental	poly - handicap	Autres	Total
Aucun niveau	1801	731	1639	217	357	651	5396
Coranique/Mahadra	1627	439	1306	101	256	469	4198
Primaire	459	79	200	40	51	140	969
Secondaire général	341	43	151	28	32	70	665
Université	141	20	45	7	9	37	260
Secondaire tech/prof	17	6	11	1	3	4	42
Supérieur technique ou prof	8	1	8	1	1	3	22
NSP	62	37	108	17	16	26	267
Ensemble	4456	1356	3468	412	725	1400	11817

Tableau 14.A 31 Répartition (%) des personnes handicapées résidentes chefs de ménage par wilaya selon le niveau d'instruction

Wilaya	Aucun niveau	Coranique/Mahadra	Primaire	Secondaire général	Université	Secondaire tech/prof	Supérieur technique ou prof	NSP	Total
Hodh Chargui	986	668	39	32	7	1	2	42	1777
Hodh El Gharbi	542	325	30	16	4	0	0	4	921
Assaba	507	351	33	12	5	0	0	17	925
Gorgol	749	281	72	21	9	2	1	12	1147
Brakna	722	330	75	32	12	4	0	31	1206
Trarza	365	532	77	48	11	4	4	27	1068
Adrar	84	88	17	16	2	0	0	3	210
Dakhlet Nouadhibou	56	153	73	63	16	3	1	6	371
Tagant	140	84	24	10	1	1	0	5	265
Guidimaha	405	92	35	11	8	1	0	7	559
Tiris-Zemmour	52	119	48	28	9	10	0	3	269
Inchiri	11	23	6	6	1	0	0	2	49
Nouakchott	777	1152	440	370	174	16	14	107	3050
Total	5396	4198	969	665	259	42	22	266	11817

Tableau 14.A 32 Répartition (%) des ménages selon le sexe du chef de ménage, la taille du ménage, le milieu de résidence et la wilaya

Milieu de résidence	Sexe du chef de ménage		
	Masculin	Féminin	Total
Urbain	3721	1557	5278
Rural	3954	2459	6413
Nomade	106	20	126
Ensemble	7781	4036	11817

Tableau 14.A 33 Répartition des ménages selon le sexe du chef de ménage handicapé et la Wilaya

Wilaya	Sexe du chef de ménage		
	Masculin	Féminin	Total
Hodh Chargui	1082	695	1777
Hodh El Gharbi	547	374	921
Assaba	552	373	925
Gorgol	725	422	1147
Brakna	757	449	1206
Trarza	602	466	1068
Adrar	160	50	210
Dakhlet Nouadhibou	315	56	371
Tagant	155	110	265
Guidimagha	467	92	559
Tiris-Zemmour	209	60	269
Inchiri	37	12	49
Nouakchott	2173	877	3050
Total	7781	4036	11817

Tableau 14.A 34 Pourcentage des chefs de ménage handicapés propriétaires de leur logement selon le sexe et le type de handicap

Type de handicap	Masculin	Féminin	Total
moteur	2350	1195	3545
sourd/muet	697	455	1152
visuel	1891	1010	2901
mental	208	121	329
poly -handicap	359	223	582
Autres	702	407	1109
Total	6207	3411	9618

Tableau 14.A 35 Répartition (%) des chefs de ménages handicapés selon le type de handicap et le statut d'occupation du logement

type du handicap	Propriétaire	Locataire	Logé par l'Etat	Logé par l'employeur	Logé gratuitement	Autre	Total
moteur	3545	516	29	34	177	48	4349
sourd/muet	1152	80	5	10	47	11	1305
visuel	2901	282	20	10	120	20	3353
mental	329	23	3	4	29	3	391
poly - handicap	582	75	2	2	22	7	690
Autres	1109	138	5	6	52	19	1329
Total	9618	1114	64	66	447	108	11417

Tableau 14.A 36 Structure des chefs de ménage handicapés selon le statut du handicap de leur conjoint

Handicape	Type de ménage								
	Ordinaire			Collectif			Ensemble		
	Sexe			Sexe			Sexe		Total
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	
Handicapé	18 396	15 445	33 841	75	4	79	18 471	15 449	33 920

Chapitre 15 : Situation socio-économique des personnes âgées

INTRODUCTION

Les personnes âgées sont encore peu nombreuses, mais leur poids dans la structure de la population mauritanienne augmentera fortement dans les prochaines années. Si le processus de “vieillesse”, tel que connu dans les pays développés, tarde à être entamé dans les pays en voie de développement, malgré les grands efforts consentis en matière de lutte contre les grandes endémies, il est clair que ce phénomène commence à prendre de l’ampleur dans notre pays.

Les résultats des politiques et programmes de santé ont engendré, ces dernières années, d’importants gains d’espérance de vie, et devraient se poursuivre : les personnes vivront plus longtemps, et en meilleure santé qu’auparavant. En 1988, la Mauritanie comptait seulement 144.025 personnes âgées de 60 et plus contre 138.853 en 2000 et 199.031 personnes âgées ⁽⁶⁾ en 2013. Soit, une proportion 5,6% par rapport à la population totale résidente du pays en 2013. La prise en charge et la solidarité envers ces personnes âgées constituera un des principaux enjeux majeurs pour les années à venir.

En effet, suite à la déstructuration des structures sociétales traditionnelles, qui accordaient aux personnes âgées le droit de primat, et en l’absence de systèmes de protection des groupes vulnérables, des conséquences multiples affecteront énormément les personnes âgées dans leur mode de vie caractérisé à la fois par la dépendance, l’improductivité mais aussi par leur sagesse.

La solidarité familiale, jusque-là profondément ancrée dans les modes de vie mauritanienne, s’effrite de jour en jour. Ce phénomène sera traité grâce aux données fournies par le Recensement Général de la Population et de l’Habitat 2013 considéré comme la meilleure source permettant de disposer, de façon exhaustive, de données détaillées jusqu’au niveau géographique le plus fin sur les caractéristiques démographiques, socio-économiques de la population. En effet, ces données constitueront un précieux outil pour l’élaboration, le suivi et l’évaluation des plans et programmes de développement, tant au niveau national, régional que des collectivités territoriales décentralisées (communes).

⁶ Office National de la Statistique (ONS), Synthèse des résultats prioritaires du RGPH 2013, Page 6.

La réalisation du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH 2013) répond aux besoins en informations chiffrées pour la planification du développement au niveau central et décentralisé et pour mesurer les progrès réalisés dans la mise en œuvre du 3^{ème} plan d'action du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP 2011-2015). Enfin, ces données permettront de mettre en relief le chemin qui reste à parcourir pour assurer la protection sociale au plus grand nombre et vers l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), notamment, **OMD1 pour la réduction de l'extrême pauvreté et la faim**, **OMD7 pour assurer un environnement humain durable** et **OMD8 afin de mettre en place un partenariat mondial pour le développement**.

En effet, ce recensement consacre dans sa phase analyse, un chapitre aux personnes âgées et ce dans le but de présenter leur situation socio-économique afin de déterminer entre autres, leur profil démographique, leurs caractéristiques socioéconomiques et leur cadre de vie ainsi que les problèmes de santé auxquels elles sont confrontées.

Le présent rapport comporte cinq chapitres. Le premier chapitre présente **le contexte et les aspects méthodologiques**. Dans le second, sont présentés **l'état et la structure de la population des personnes âgées. Les caractéristiques socioculturelles et économiques des personnes âgées** font l'objet respectivement du troisième et quatrième chapitre. Le dernier chapitre donne un aperçu des conditions de vie des personnes âgées en Mauritanie.

I. CONTEXTE ET ASPECTS METHODOLOGIQUES

Les études sur les personnes âgées sont rares. Ces études ont été le plus souvent abordées sous les angles sociologique ou anthropologique et ont rarement été effectuées au niveau national. Elles ont eu trait aux caractéristiques démographiques, socioculturelles et/ou socioéconomiques des personnes âgées. D'autres études se sont par contre focalisées sur les conditions de vie et la prise en charge des personnes âgées.

1.1 - CONTEXTE

Au cours des deux dernières décennies, les questions relatives aux personnes âgées ont occupé une place de premier plan lors des grandes assemblées mondiales sur la population organisées par les Nations Unies. Ainsi, en 1982, s'est tenue à Vienne l'Assemblée mondiale sur le vieillissement qui a reconnu les préoccupations des personnes âgées par l'adoption d'un

plan d'action international sur le vieillissement. Cet important document, approuvé par l'assemblée générale, offre aux états membres une orientation essentielle quant aux mesures à prendre pour garantir la protection sociale et les droits des personnes âgées.

1.1.1. CONTEXTE SOCIOCULTUREL

En Mauritanie, en plus du critère lié à l'âge, la notion de personne âgée inclut aussi les critères tels que la sagesse, le comportement social, la responsabilité familiale et communautaire. Les personnes âgées jouent un rôle important dans la société, avec l'éducation des enfants, la gestion des biens et des conflits ainsi que la préservation de la paix. La place des anciens dans la société se situe à plusieurs niveaux. Les personnes âgées sont considérées comme des recours pour les jeunes qui se trouvent souvent dans des situations difficiles. En effet, lorsqu'un jeune est en brouille avec ses parents, c'est souvent auprès de ses grands-parents (surtout les grands-mères) qui sont des personnes âgées qu'il peut obtenir l'hospitalité et le refuge. De ce fait, les personnes âgées bénéficient souvent d'estime de la part des jeunes. Ainsi, dans toutes les communautés, les personnes âgées sont considérées comme des refuges non seulement pour les enfants qui sont en désaccord avec leurs parents mais aussi pour les orphelins.

Les personnes âgées prodiguent des conseils, transmettent le savoir scientifique (médecine traditionnelle) et assurent l'éducation des jeunes générations par leur expérience de la vie. Elles sont détentrices des expériences, et des leçons de vie apprises qui leur donnent un statut de conseillers très écoutés. Malgré leur affaiblissement physique et leurs handicaps liés à l'âge, les personnes âgées peuvent être les décideurs sur les aspects fondamentaux de la vie sociale et économique. Leur rôle dans le contrôle des valeurs et leur prépondérance dans les négociations interfamiliales pour la gestion matrimoniale et des biens familiaux sont décisifs. Elles constituent un recours et nourrissent de leur sagesse les relations interpersonnelles.

1.1.2. CONTEXTE ÉCONOMIQUE

Au niveau économique c'est-à-dire de la création de biens et services, les personnes âgées, aussi bien dans le milieu rural qu'urbain, continuent à travailler. Même ceux retraités des villes retrouvent dans le milieu rural de nouvelles occupations lucratives. Cependant, au fur et à mesure que son âge augmente, le contrôle de la personne âgée sur les moyens de production et la production elle-même diminue. Ses capacités productives baissent également à cause des

faiblesses physiques. Dès lors, la personne âgée apparaît comme un être dépendant et parfois marginalisé par les autres membres de la famille ou de la société. Néanmoins, pour être plus âgées, elles n'en sont pas moins qualifiées et expérimentées ; même à l'heure de la nouvelle économie, les personnes du troisième âge ont leur place. Loin de concurrencer les jeunes, leur présence au sein de l'entreprise peut être utile à la transmission de savoirs et de compétences.

1.1.3. CONTEXTE POLITIQUE

Conscient de l'existence d'un groupe vulnérable (personnes âgées), qui est confronté à de nombreuses difficultés, le gouvernement mauritanien à travers le Ministère des Affaires Sociales, de l'Enfant et de la Famille(MASEF)a déclaré dans son programme de politique générale pour l'année 2015 la prise en charge des couches vulnérables dont les personnes âgées. A cet effet, il serait souhaitable que le 1^{er} octobre de chaque année soit célébré en Mauritanie à l'instar des autres pays, journée des personnes âgées, afin de sensibiliser l'ensemble de la population sur les problèmes des personnes âgées, leurs besoins pour une meilleure prise en charge. Ce premier acte peut lancer la prise en compte de cette problématique dans les perspectives du MASEF.

1.2 - REVUE DE LITTÉRATURE

1.2.1. ETUDES NATIONALES BASÉES SUR DES DONNÉES DE RECENSEMENTS

En 1988, la Mauritanie comptait 144025 personnes âgées de 60 ans et plus, ce qui représentait 7,7% de sa population totale contre 6% en 2013. Cette proportion était de 6,7% en 1977.

La croissance de la population âgée en Mauritanie est corrélée à la croissance rapide de la population totale qui est restée presque la même depuis 1977 et 1988 avec 2,9% contre un taux de croissance de 2,4% en 2000 et 2,8% en 2013 ⁽⁷⁾. L'effectif de la population âgée est encore faible, cependant, cette population devra faire l'objet de programmes spécifiques compte tenu de la fragilité des structures œuvrant au profit de cette couche.

Au terme de cette revue de la littérature, il ressort qu'en Mauritanie, très peu d'étude d'envergure nationale sur la situation des personnes âgées n'a été réalisée. La présente analyse d'envergure nationale vient donc combler ce vide. De ce fait les différentes études antérieures permettent de mieux orienter l'analyse en définissant les variables relatives à la

⁽⁷⁾ ONS-synthèse des résultats prioritaires du RGPH 2013, référence déjà citée page 6.

situation socioculturelle et économique des personnes âgées, tout en relevant les nombreux problèmes auxquels cette sous population est confrontée.

1.3 - DÉFINITION DES CONCEPTS ET MESURE DU PHÉNOMÈNE

Quelques concepts et notions de base souvent utilisés à propos des personnes âgées seront retenus pour en préciser, le sens et faciliter l'analyse.

1.3.1. DÉFINITION DES CONCEPTS

❖ Vieillessement et vieillissement démographique

Selon PAILLAT P ⁽⁸⁾, le vieillissement démographique ou de la population est un processus qui se traduit par l'augmentation de la proportion des personnes âgées au sein de la population. De ce concept de vieillissement dérive celui de personne âgée. En effet, toujours selon le même auteur, le vieillissement démographique fait appel à la notion de structure par âge car elle souligne l'augmentation de la proportion des personnes âgées.

Le vieillissement démographique est donc complété par la définition du terme personnes âgées. De ce fait, une personne âgée est celle qui est plus âgée que la moyenne des autres personnes de la population dans laquelle elle vit. Du point de vue administratif, un individu est dit âgé si sa durée excède un certain seuil fixé à (60 ans) par les autorités publiques, en tenant compte de certains critères socioéconomiques. En effet, 60 ans est l'âge à partir duquel certaines catégories socioprofessionnelles entrent en cessation d'activité sans pour autant être autonomes. C'est aussi cet âge qui est utilisé par diverses institutions pour définir cette sous-population.

Auparavant, les personnes âgées étaient placées au troisième et dernier niveau de l'échelle. C'est pourquoi, on les appelle également personnes du troisième âge. Cependant, l'allongement de l'espérance de vie en Mauritanie oblige à revoir ce terme avec l'apparition du quatrième âge. A cet effet, deux catégories de personnes âgées peuvent être définies dans le cadre de ce travail : à savoir les personnes du troisième âge et celles du quatrième âge.

❖ Personnes âgées de troisième et quatrième âges

⁽⁸⁾Dans « Populations âgées et révolution grise ». Chaire Quételet 1986, page 204.

Selon les Nations Unies, les personnes âgées sont constituées de l'ensemble des hommes et des femmes qui ont atteint ou dépassé l'âge de 60⁹ ans. Toutefois, l'on distingue :

- ✓ les personnes du troisième âge dont l'âge est compris entre 60 et 79 ans ;
- ✓ les personnes du quatrième âge qui ont atteint ou dépassé 80 ans.

De façon générale dans notre contexte, pour accorder du respect aux personnes âgées, l'opinion publique en Mauritanie ne les appelle pas par leur prénom. Elle préfère utiliser les termes « doyens » ou « vétérans ».

Selon les Nations Unies (NU) les personnes âgées constituent l'ensemble des hommes et des femmes qui ont atteint ou dépassé l'âge de 60 ans. A cet effet, on peut définir deux catégories de personnes âgées dans le cadre de ce travail :

- *les personnes du troisième âge dont l'âge est compris entre 60 et 74 ans ;*
- *les personnes du quatrième âge qui ont atteint ou dépassé 75 ans et plus.*

❖ **Le Concept de personne âgée :** selon les démographes le « Cycle de vie » peut être réparti en trois principales étapes définies en fonction de l'âge.

La première est celle de l'âge de l'immatunité et de la dépendance, elle correspond au groupe d'âge 0-15 ans. **La seconde** est celle de la productivité et de la maturité. **La troisième** étape est celle de la dépendance de nouveau, ou de l'improductivité, mais aussi de la sagesse.

Les groupes d'âge correspondant à ces deux dernières étapes varient suivant le contexte socioéconomique de chaque société. L'âge qui marque le début de la troisième étape, appelé le troisième âge, est souvent estimé par l'âge légal à la retraite.

Dans le cadre de cette étude, est considérée comme personne âgée toute personne âgée de 60 ans et plus. Cet âge correspond par ailleurs à l'âge légal à la retraite en Mauritanie.

❖ **Situation socio-économique**

Elle se définit ici comme étant la vie d'un groupe de personnes par rapport à leur environnement aussi bien sociologique (son réseau de relations sociales et humaines et son propre statut social) qu'économique (relations économiques avec le milieu ou encore ses propres activités économiques, vitales pour la survie du groupe).

❖ **La dépendance**

⁹ Sachant que les standards internationaux fixent l'âge à la retraite à 65 ans.

Selon le dictionnaire de la réadaptation, la dépendance se définit comme étant la situation d'une personne qui, en raison d'un déficit anatomique ou d'un trouble physiologique, psychologique ou affectif, ne peut remplir des fonctions ni effectuer des gestes essentiels à la vie quotidienne sans le concours d'autres personnes ou le recours à une prothèse, un remède, etc.

1.3.2. PRÉSENTATION ET MÉTHODE DE CALCUL DES INDICATEURS

- ❖ **Le Rapport de masculinité (Rm) des personnes âgées** : c'est le rapport de la population masculine à la population féminine des 60 ans et plus. Il exprime le nombre d'hommes pour 100 femmes au sein de la population âgées de 60 ans et plus. Une valeur inférieure à 100 du Rapport de masculinité (Rm) des personnes âgées de 60 ans et plus traduit un déficit numérique de la population masculine et une valeur supérieure un excédent des hommes. Le rapport de masculinité sera calculé pour chaque groupe d'âge quinquennal.
- ❖ **Le Rapport de dépendance d'âge** ⁽¹⁰⁾: il se calcule en rapportant la population des personnes de 60 ans et plus à la population totale des 15-59 ans c'est-à-dire la population potentiellement active. Il exprime la proportion des personnes âgées qui dépendent de la population active.
- ❖ **L'espérance de vie** : c'est le nombre d'années que vivront en moyenne des individus d'un âge donné s'ils devaient être soumis à la mortalité considérée jusqu'à leur extinction totale.
- ❖ **L'indice de vieillesse** : c'est le poids des personnes âgées de 60 ans et plus dans la population totale.
- ❖ **Le taux d'occupation des personnes âgées** : c'est la proportion des personnes âgées occupées.

1.3.3. NIVEAUX D'ANALYSE

L'analyse de la présente étude est essentiellement descriptive et se mènera sur les plans national, régional et selon le milieu de résidence. Les niveaux retenus pour l'analyse des données sur les personnes âgées sont le niveau national, le niveau régional (wilaya) et le niveau milieu de résidence en urbain / rural.

⁽¹⁰⁾ Ce rapport est différent de celui généralement calculé qui donne le nombre total de personnes âgées de 0-14 ans et de 65 ans et plus pour 100 personnes âgées de 15-64 ans au sein d'une population donnée.

L'analyse de la situation des personnes âgées selon le milieu de résidence permet de ressortir les différences entre les conditions de vie de ces derniers selon leur milieu de résidence. Aussi, selon le sexe, les réalités des personnes âgées peuvent varier, d'où la nécessité de faire des analyses différentielles selon le sexe. Par ailleurs, étant donné qu'il s'agit d'une sous population, s'il s'avère que les effectifs ou les proportions des personnes âgées sont insignifiants au niveau communal l'analyse se fera en fonction des deux premiers niveaux cités ci-dessus (niveau national et régional (Wilaya)).

II. ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION DES PERSONNES AGEES

Cette section traite dans un premier temps l'état et la structure de la population des personnes âgées à travers les caractéristiques des personnes physiques : âge, sexe, répartition spatiale et évolution de leur effectif et proportion depuis les recensements précédents. Il s'achève avec l'examen de la dynamique de la population des personnes âgées par certains aspects liés aux conditions de vie des personnes âgées en Mauritanie.

2.1. Volume et croissance de la population des personnes âgées

En 1988, la population des personnes âgées était de 144.025 de 60 ans et plus, en 2000 cette sous population comptait 138.853 contre 199.031 en 2013. Ces résultats qui représentent respectivement des proportions de 7,7%, 5,5% et 5,6% montrent bien une croissance de la population des personnes âgées au sein de la population mauritanienne. Ceci fait suite aux changements de la structure des âges de la population marquée une baisse nette de la mortalité au niveau des âges avancés. Néanmoins, l'effectif de cette sous population reste encore très faible.

2.1.1. Importance numérique des personnes âgées

Lors du quatrième recensement de la population (RGPH 2013) 199.031 personnes tous sexes confondus âgées de 60 ans et plus ont été dénombrées, soit une proportion de 5,6% par rapport à la population totale résidente du pays (3.537.368).

La structure de la population âgée est inégalement répartie selon le sexe. Les hommes âgés qui sont relativement plus nombreux représentent 50,7% contre 49,3% pour les femmes de la sous population âgée. Par ailleurs, le rapport de masculinité qui est de 102,9 hommes âgés pour 100 femmes nous montre la prédominance des hommes dans la sous-population des personnes âgées. Par contre, la prédominance des femmes dans la population des personnes

âgées de 75 ans et plus pourrait s'expliquer par l'effet de la surmortalité masculine, tendance observée pour l'ensemble de la population.

Selon le tableau 15.1, ci-dessous, la répartition de cette sous-population par groupes d'âges quinquennaux présente une inégalité très significative. La proportion la plus prononcée (31,2%) s'observe au niveau du groupe d'âge de 60-64 ans. Ce groupe d'âge est suivi par celui des 65-69 ans qui représente 23,7% de la population des personnes âgées. A la suite de ce groupe vient celui des 70-74 ans avec une proportion de 17,7%. Il ressort que la population des personnes âgées (75 ans et +) baisse au fur et à mesure que l'âge augmente et la proportion des femmes est à chaque fois légèrement importante.

Tableau 15 .1 :Répartition des personnes âgées selon le groupe d'âge et le sexe

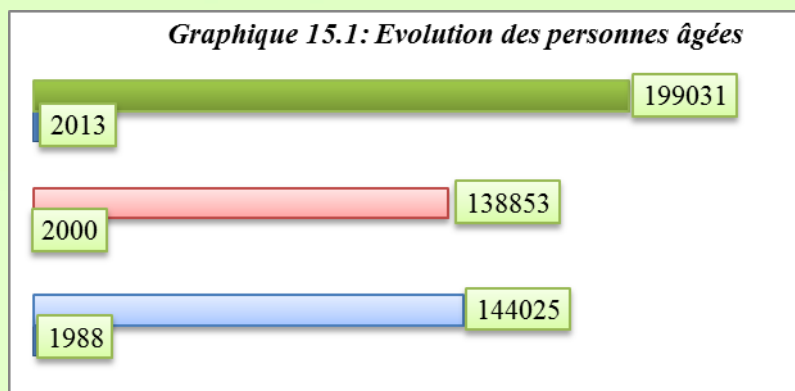
Groupe d'âge	Sexe						(Rm) %
	Homme		Femme		Ensemble		
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	%
60-64	31659	15,9	30460	15,3	62119	31,2	103,9
65-69	24120	12,1	23056	11,6	47176	23,7	104,6
70-74	18167	9,1	17129	8,6	35296	17,7	106,1
75 et +	26998	13,6	27442	13,8	54440	27,4	98,4
Total	100944	50,7	98087	49,3	199031	100	102,9

Source : Résultats du RGPH 2013.

2.1.2. Evolution des effectifs des personnes âgées de 1988 à 2013

Au cours des trois derniers recensements (1988,2000 et 2013), le graphique 15.1 indique que les personnes âgées de 60 ans et plus sont de plus en plus nombreuses en terme de valeur absolue que de valeur relative. En effet, l'effectif des personnes âgées est passé de 144.025 en 1988 à 138.853 en 2000 puis à 199.031 personnes âgées de 60 ans et plus en 2013 dans la population résidente.

La croissance en nombre de la population est le résultat de la croissance rapide de la population qui est de 2,8% entre 2000 et 2013. Quant à celle en proportion, elle est due aux changements intervenus sur la structure des âges de la population suite à la baisse de la mortalité aux âges élevés et de la relative stagnation de la natalité. L'effectif de la population est encore faible. Cependant, cette population devra faire l'objet d'une attention particulière, compte-tenu de la fragilité des structures sociétales et de l'absence d'une politique de prise en charge de cette population vulnérable.



L'examen des valeurs relatives (proportions) des résultats de recensements effectués jusqu'à nos jours indique que les personnes âgées de 60 ans et plus sont peu nombreuses dans la population résidente en Mauritanie. Cela s'observe à travers l'indice de vieillesse qui est passé en 1988 de 7,7%, à 5,1% en 2000 et 5,6% en 2013. Lorsqu'on considère la catégorie d'âge, le tableau 15.2. ci-dessous indique qu'il y a une variation des proportions des personnes du 3^{ième} âge et du 4^{ième} âge dans la population des personnes âgées au cours des trois derniers recensements. En effet, pour les personnes du 3^{ième} âge, cette proportion qui était de 82,6% en 1988 est redescendue à 78,0% en 2000 et elle a connu une nette baisse en 2013 s'établissant ainsi à 73,0%. Cependant, pour ce qui est du 4^{ième} âge, entre 1988 et 2000, il y a eu une nette augmentation de la proportion des personnes de cette catégorie d'âge passant de 17,4% en 1988 à 22,0% en 2000 et 27,0% en 2013.

Tableau 15.2 : Evolution de l'effectif et de la proportion des personnes âgées de 1988 à 2013

Catégorie		1988	2000	2013
3 ^{ième} âge	Effectifs	118944	108402	14590
	Proportions	82,6	78,0	73,0
4 ^{ième} âge	Effectifs	25081	30451	54.441
	Proportions	17,4	22,0	27,0
Effectifs 60 ans et +		144.025	138.853	199.031
Indice de vieillesse (%)		7,7	5,1	5,6

Source : Résultats des Recensements de : 1988, 2000 et 2013/ONS.

2.2.3. Poids démographique des personnes âgées par wilaya (région) de résidence

Au niveau régional, le poids des personnes âgées permet de subdiviser les wilayas du pays en trois grands ensembles avec la capitale Nouakchott a enregistré un faible indice de vieillesse

de (4,3%), en dessous donc du niveau national. Les wilayas ayant enregistré un indice de vieillesse relativement fort, sont celles du Sud-Est et ont avec (6,4%) suivies de wilayas du Sud avec (6,3%). L'indice de vieillesse dans ces wilayas dépasse le niveau national qui est de 5,6%. A l'inverse, les wilayas du Nord et Centre-Est sont celles qui ont un indice de vieillesse en dessous de la moyenne du pays enregistrant donc (4,7%). Le tableau 15.3 ci-dessous, montre que les personnes âgées se répartissent inégalement selon les wilayas (régions) de la Mauritanie. En effet, les wilayas du Sud sont celles dans lesquelles il y a une forte concentration des personnes âgées (35,3 %) suivies par celles du sud-Est avec une proportion de (34,0%). Par contre, les wilayas du Nord et du Centre-Est sont celles où résident très peu de personnes âgées avec une proportion de (8,7%).

Au niveau national, l'analyse par sexe montre que l'indice de vieillesse ⁽¹¹⁾ chez les hommes est presque identique à celui chez les femmes avec des proportions respectives de (2,9%) contre (2,8%). Ce même constat est également observé au niveau régional, car les différences entre les proportions sont peu significatives.

Tableau 15.3 : Indice de vieillesse chez les personnes âgées en (%) par sexe selon la wilaya

Wilaya	Sexe				Ensemble	
	Hommes		Femmes			
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Hodh Chargui	14151	3,3	13619	3,2	27770	6,4
Hodh El Gharbi	10171	3,5	9972	3,4	20143	6,8
Assaba	9461	2,9	10402	3,2	19863	6,1
Gorgol	8776	2,6	8857	2,6	17633	5,2
Brakna	9658	3,1	10731	3,4	20389	6,5
Trarza	9676	3,5	10104	3,7	19780	7,3
Adrar	2463	3,9	2291	3,7	4754	7,6
Dakhlett. Nouadhibou	2634	2,1	1609	1,3	4243	3,4
Tagant	2784	3,4	3016	3,7	5800	7,2
Guidimagha	6436	2,4	6074	2,3	12510	4,7
Tiris-Zemmour	1522	2,9	1023	1,9	2545	4,8
Inchiri	714	3,6	502	2,6	1216	6,2
Nouakchott	22498	2,3	19887	2,1	42385	4,4
Total	100944	2,9	98087	2,8	199031	5,6

Source : Résultats du RGPH 2013.

⁽¹¹⁾ L'indice de vieillesse pour la wilaya est calculé en rapportant l'effectif des personnes âgées à la population totale de la wilaya

2.1.3. Evolution de la population des personnes âgées selon la wilaya de 1988, 2000 et 2013

Selon le tableau 15.4 ci-dessous, on constate de manière générale que l'évolution de la population des personnes âgées est relativement forte à constante entre 1988, 2000 et 2013. Il montre que 75,5% des personnes âgées vivent dans six (6)¹² des 13 que compte le pays. Cependant, une minorité ne dépassant pas 4,0% de ces personnes âgées se trouvent dans les trois wilayas du pays qui constituent un pôle économique, à savoir, Dakhlet-Nouadhibou, Tiris-Zemmour et Inchiri.

Ce constat pourrait être justifié par le fait que dans les six premières du pays, l'effectif total de la population est beaucoup plus important numériquement. Ces wilayas sont considérées comme étant un véritable réservoir humain du pays.

Prises individuellement, les Wilayas à poids démographiques importants ont connu au cours des dernières décennies une évolution importante du nombre des personnes âgées. En effet, en guise d'illustration à ce phénomène, la proportion des personnes âgées à Nouakchott est passée de 11,7% en 1988 à 12,6% ; cette proportion a connu une nette augmentation en 2000 enregistrant ainsi 21,3%.

Tableau 15.4. : Evolution(en %) des personnes âgées par Wilaya entre 1988, 2000 et 2013

Wilaya	Evolution des personnes âgées					
	1988		2000		2013	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Hodh Chargui	17.542	12,2	17036	12,3	27770	14,0
Hodh El Gharbi	13.824	9,6	15363	11,1	20143	10,1
Assaba	14.795	10,3	16544	11,9	19863	10,0
Gorgol	14.556	10,1	14337	10,3	17633	8,9
Brakna	18.975	13,2	15983	11,5	20389	10,2
Trarza	22.043	15,3	19295	13,9	19780	9,9
Adrar	6.095	4,2	4757	3,4	4754	2,4
Dakhlet. Nouadhibou	1.984	1,2	2082	1,5	4243	2,1
Tagant	5.729	4,0	5034	3,6	5800	2,9
Guidimagha	8.592	6,0	8246	5,9	12510	6,3
Tiris Zemmour	1.783	1,2	1515	1,1	2545	1,3
Inchiri	1.277	0,9	901	0,6	1216	0,6
Nouakchott	16.812	11,7	17480	12,6	42385	21,3
Total	144.025	100	138.853	100	199031	100

Source : RGPH : (1988-2000-2013)

(¹²)Hodh charghui, Hodh Elgharbi, Assaba, Brakna,Trarza et Nouakchott

III. CARACTERISTIQUES SOCIO DEMOGRAPHIQUES DES PERSONNES AGEES

L'analyse de cette rubrique portera essentiellement sur la situation des personnes âgées selon leur statut matrimonial, leur sexe, âge et niveau d'instruction, etc.

3.1. Statut matrimonial des personnes âgées selon le sexe et le milieu de résidence

Le statut matrimonial est une variable importante qui permet d'apprécier l'état de santé des personnes aux âges élevés, puisqu'il peut poser le problème de l'isolement lorsque les conjoints ne sont pas ensemble pour s'entraider. Le statut matrimonial est examiné selon le sexe, le milieu de résidence des personnes âgées et le statut matrimonial.

L'examen des données sur le statut matrimonial des personnes âgées montre que la situation dominante est le mariage en général avec un taux de 59,5% (graphique 15.2 : ci-dessous) ; concernant le sexe, les situations matrimoniales dominantes chez les personnes âgées sont le mariage chez les hommes (85,6%) contre (32,7%) chez les femmes et le veuvage chez les femmes (45,9%) contre seulement (4,3%) chez les hommes. (Tableau n° 15.5 ci-dessous).

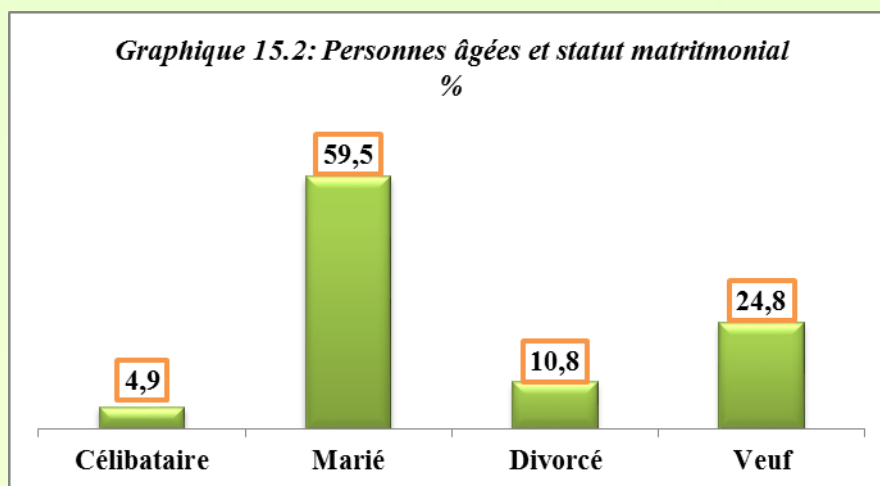


Tableau 15 .5. : Répartition (en %) des personnes âgées par statut matrimonial selon le sexe

Statut matrimonial	Sexe				Ensemble	
	Homme		Femme			
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Célibataire	3585	3,5	6169	6,3	9754	4,9
Marié	86369	85,6	32030	32,7	118399	59,5
Divorcé	6646	6,6	14853	15,1	21499	10,8
Veuf	4345	4,3	45034	45,9	49379	24,8
Total	100945	100	98086	100	199031	100,0

Source : Résultats du RGPH 2013

L'analyse des résultats montre que l'importance relative des modalités du statut matrimonial des personnes âgées ne varie sensiblement pas selon le milieu de résidence. En effet, quel que soit le milieu de résidence les personnes âgées sont majoritairement mariées (56,9% vivent en milieu rural contre 40,3% en milieu urbain et seulement 2,8% en milieu nomade).

Les personnes âgées sont ensuite des veufs/veuves avec une plus forte proportion qui résident en milieu rural (57,7%) contre une proportion de (40,4%) en milieu urbain. Le célibat concerne 54,4% des personnes âgées en milieu rural contre 43,6% de celles vivant en milieu urbain. Cependant, 50,3% des personnes âgées des personnes divorcés sont du milieu urbain tandis que cette proportion est de 48,8% pour ceux vivant en milieu rural. Quel que soit le milieu de résidence, le sexe ou le statut matrimonial les proportions des personnes âgées rapportées à la population totale sont très faibles.

L'analyse selon, le milieu de résidence, le statut matrimonial et le sexe, fait ressortir des disparités entre hommes et femmes. En effet, les proportions enregistrées selon le sexe sont tantôt élevées chez les femmes tantôt chez les hommes. Concernant le célibat les femmes représentent une proportion de 41,7% et 57,0% respectivement en milieux urbain et rural contre 47,2% et 50,0% chez les hommes. Par rapport aux mariés, les proportions sont chez les femmes avec de 60,6% en milieu rural et 37,0% en milieu urbain contre 55,5% en milieu rural et 41,6% en milieu urbain chez les hommes.

Quant au divorce, l'analyse a montré que parmi les personnes âgées divorcées, les femmes représentent 51,5% des divorcés en milieu urbain et 47,8% en milieu rural contre 47,5% en milieu urbain et 51,2% en milieu rural pour les hommes.

Au niveau national, l'analyse a, enfin, montré que le veuvage est plus élevé chez les femmes avec une proportion de 91,2% contre 8,8% chez les hommes. Cette tendance reste confirmée dans les deux milieux car les femmes veuves représentent 40,5% en milieu urbain et 57,8% contre 40,2% en milieu urbain et 55,9% chez les hommes.

Tableau 15.6 : Répartition (en %) des personnes âgées selon le milieu de résidence et le sexe

Milieu	Célibataire		Marié		Divorcé		Veuf (ve)		Ensemble
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	
	%	%	%	%	%	%	%	%	%
Urbain	47,2	41,5	41,6	37,0	47,5	51,5	40,2	40,5	41,6
Rural	50,0	57,0	55,5	60,6	51,2	47,8	55,9	57,8	56,1
Nomade	2,8	1,5	2,9	2,4	1,3	0,7	3,9	1,7	2,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

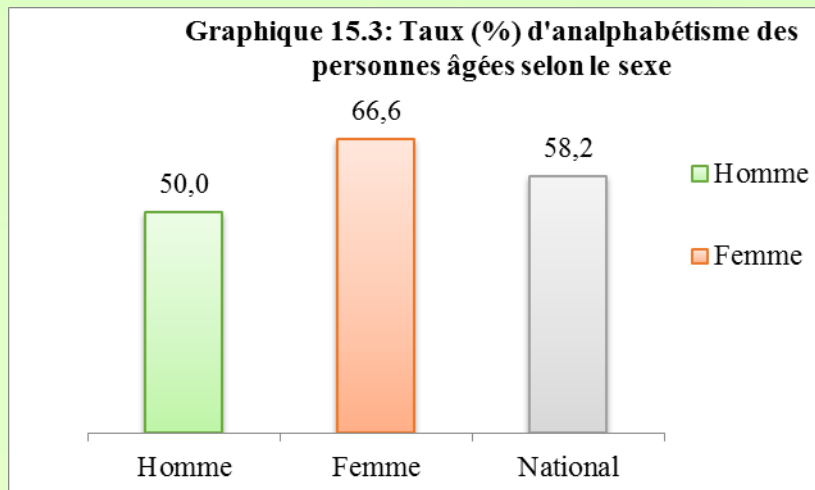
Source : Résultats du RGPH 2013.

3.2. Evolution du taux (%) d'analphabétisme chez les personnes âgées selon le groupe d'âge et le sexe

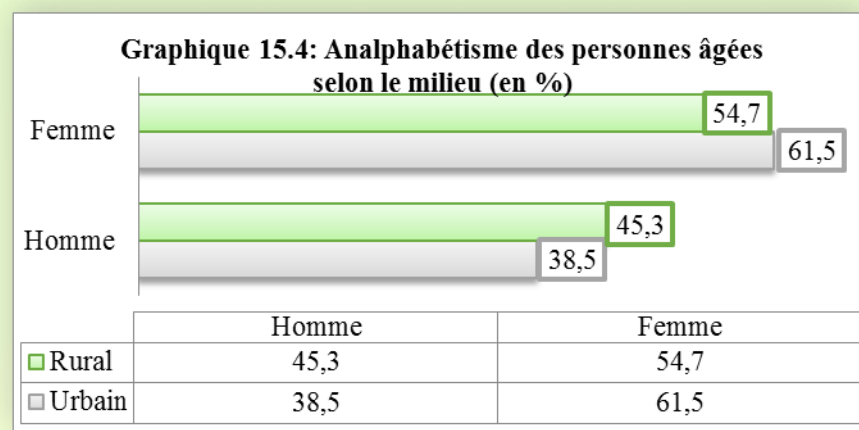
Selon les résultats issus du RGPH 2013, le taux d'analphabétisme chez les personnes âgées reste encore élevé, même si on a constaté un certain recul par rapport aux recensements précédents de 1988 et 2000. En effet, la sous-population âgée en 2013 est analphabète à 58,2% contre 74,4% en 1988 et 66,3% en 2000. Cependant, ces taux cachent des disparités selon le sexe.

L'analyse selon le sexe, montre que l'écart entre les hommes et les femmes est assez important comme le démontre le graphique 15.3 ci-dessous.

Les résultats indiquent que le taux d'analphabétisme enregistrés en 2013 chez les hommes est de 50,0% contre 66,6% chez les femmes. Soit un écart significatif de 16,6%.



Quant à l'analyse par rapport aux groupes d'âge, l'on constate que sur l'ensemble des analphabètes, que la catégorie de 75ans et plus représentent une proportion de (29,5%) suivie de 60-64 ans avec (29,3%).(Tableau 15.7 ci-dessous).Ce constat est d'autant plus justifié, entre autres, par le fait que ces personnes âgées étaient nées bien avant l'indépendance ; à la période même où les mauritaniens combattaient toute forme de colonialisme, notamment l'enseignement et où l'école constituait pour eux un véritable tabou et la considéraient comme source d'aliénation voire de mécréance.



L'analyse selon le milieu indique que quel que soit le milieu les femmes âgées enregistrent le taux le plus élevé d'analphabétisme. En effet, la répartition des personnes âgées analphabètes montre que dans le milieu urbain, les femmes analphabètes représentent (61,5%) contre (38,5%) d'hommes analphabètes. Par ailleurs, on constate que la même tendance est observée en milieu rural. Ainsi, les femmes enregistrent dans le milieu (54,7%) contre (45,3%) chez les hommes (Graphique 15.4 ci-dessus).Les femmes sont, néanmoins, beaucoup moins

analphabètes que les hommes en milieu nomades avec un taux 41,1% contre 58,9% pour les hommes.

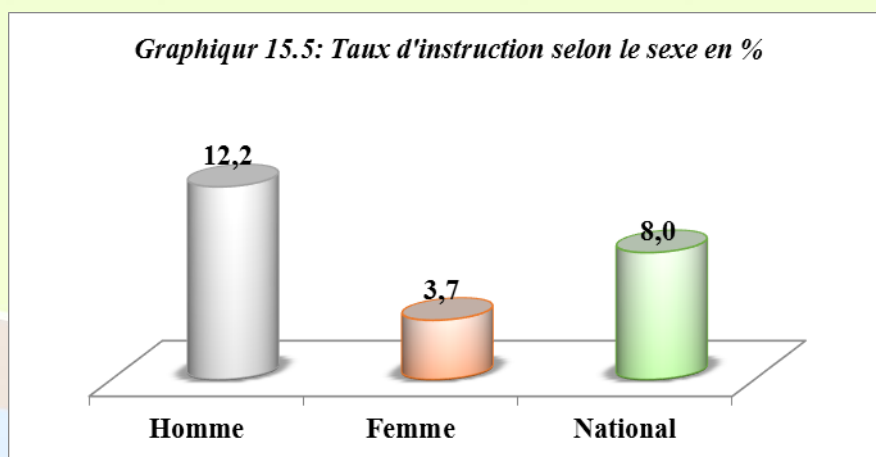
Tableau 15.7 : Répartition (en %) des personnes âgées analphabétisme selon le groupe d'âge, le sexe et le milieu

Groupe d'âge	Milieu									Ensemble
	Urbain			Rural			Nomade			
	Sexe		Ensemble	Sexe		Ensemble	Sexe		Ensemble	
	Homme	Femme		Homme	Femme		Homme	Femme		
%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	
60-64	12,4	19,7	32,1	12,3	15,4	27,7	19,7	13,9	33,6	29,3
65-69	9,1	15,1	24,2	10,2	12,3	22,5	13,0	9,2	22,1	23,0
70-74	7,0	9,2	17,9	8,5	9,8	18,4	11,1	7,7	18,9	18,2
75-et +	9,9	15,8	25,8	14,3	17,1	31,4	15,1	10,2	25,3	29,5
Total	38,5	61,5	100,0	45,3	54,7	100,0	58,9	41,1	100,0	100,0

Source : Résultats du RGPH 2013

3.3. Niveau d'instruction (en %) des personnes âgées selon le sexe et selon le milieu

Au plan national, les personnes âgées sont quasiment sans instruction avec une proportion de (8,0%) seulement d'instruits parmi cette population et (52,7%) de non instruits. Les personnes âgées ayant reçu une instruction coranique/Mahadras représentent (38,1%).L'on constate que la proportion des personnes âgées ayant bénéficié de l'enseignement moderne est quasiment faible avec un pourcentage de (8,0%) dont 4,2% n'ayant que le niveau primaire. Les femmes restent les moins instruites avec une proportion de (56,1%) contre (43,9%) pour les hommes, (tableau N°8 ci-dessous).



Le sexe reste un facteur de discrimination vis-à-vis de l’instruction. Il est courant de voir que dans certains pays en développement, les femmes ont, comparativement aux hommes, souvent un accès limité à l’instruction, ce qui se traduit par un plus faible niveau d’instruction par rapport à celui des hommes ; (3,7%) des femmes de 60 ans et plus sont instruites contre (12,2%) (voir graphique 15.5ci-dessus). Cette situation confirme que pour les personnes âgées de plus de 60 ans, les femmes âgées sont moins instruites que les hommes âgés. En effet, 60,0 % d’entre elles sont sans niveau d’instruction tandis que cette proportion est de 45,6% pour les hommes de plus de 60 ans. Quel que soit le sexe, les personnes âgées instruites ont pour la plupart le niveau primaire (4,2%). Au niveau d’études primaires, les hommes représentent une proportion de (5,8%) contre (2,6%) pour les femmes (tableau 15.8 ci-dessous).

Tableau 15.8 : Répartition (%) des personnes âgées selon le niveau d’instruction et le sexe

Niveau instruction	Sexe				Ensemble	
	Masculin		Féminin			
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Aucun niveau	46053	45,6	58901	60,0	104954	52,7
Coranique/Mahadra	41400	41,0	34358	35,0	75758	38,1
Primaire	5844	5,8	2530	2,6	8375	4,2
Secondaire général	3834	3,8	908	0,9	4742	2,4
Université	2121	2,1	198	0,2	2319	1,2
Secondaire	317	0,3	27	0,03	344	0,2
Supérieur	181	0,2	14	0,0	195	0,1
NSP	1194	1,2	1151	1,2	2345	1,2
Total	100944	100	98088	100	199032	100

Source : Résultats RGPH 2013.

De façon générale, on note une disparité entre les milieux urbain et rural en matière d’instruction des populations. Les personnes âgées ne restent pas en marge de cette généralité. En effet, si les personnes âgées sont très peu instruites en Mauritanie, avec un taux tous milieux confondus de (8,0%) elles le sont encore moins en milieu rural.

Pendant que 30,9% des personnes âgées qui résident en milieu urbain sont sans niveau d’instruction, 67,0% d’entre elles le sont en milieu rural (tableau 15. 9). La majorité des personnes âgées résident en milieu rural. A l’inverse, la majorité des personnes âgées de 60 ans et plus instruites (12,7%) se retrouvent en milieu urbain contre seulement (3,1%) en milieu rural (voir graphique 15.6 ci-dessous).

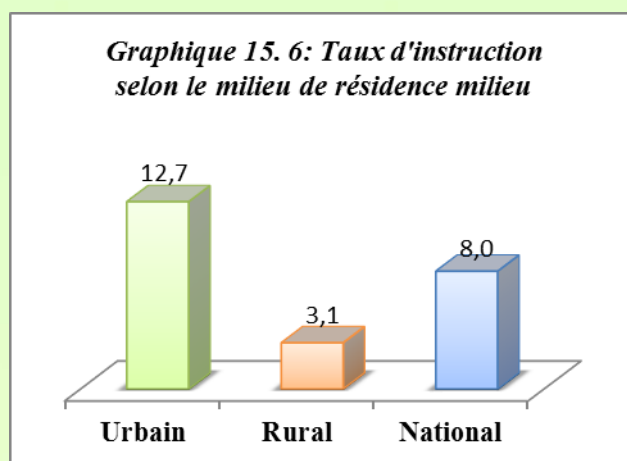


Tableau 15.9 : Répartition (%) des personnes âgées selon le niveau d’instruction et le milieu

Niveau instruction	Milieu						Ensemble	
	Urbain		Rural		Nomade		Effectif	%
	Effectif	%	%	Effectif	%	Effectif		
Aucun niveau	32390	30,9	67,0	70317	2,1	2246	104954	52,7
Coranique/Mahadra	36573	48,3	48,7	36871	3,1	2314	75758	38,1
Primaire	6196	74,0	25,8	2158	,3	21	8375	4,2
Secondaire général	4123	86,9	13,0	616	,1	3	4742	2,4
Université	2095	90,4	9,6	224	0,0	0	2319	1,2
Secondaire tech/prof	286	82,9	17,1	59	0,0	0	344	0,2
Supérieur technique ou prof	164	83,9	16,1	31	0,0	0	195	0,1
NSP	971	41,4	58,6	1373	,0	1	2345	1,2
Total	82797	41,6	56,1	111649	2,3	4586	199032	100,0

Source : Résultats du RGPH 2013

IV. CARACTERISTIQUES ECONOMIQUES DES PERSONNES AGEES

Conformément à la législation du travail en vigueur en Mauritanie, l’âge à la retraite est fixé à 60 ans. Ainsi, les personnes âgées de 60 ans et plus doivent, pour la grande majorité, être en cessation d’activité économique ou être à la retraite. Cette situation s’avère réelle en milieu urbain ce qui

n'est pas le cas pour le milieu rural où la grande majorité des individus est encore en activité ; d'où la nécessité d'étudier les caractéristiques économiques de cette sous-population.

L'analyse de la situation économique des personnes âgées est faite à travers leur participation à l'activité économique. Celle-ci, ainsi que les formes d'activités exercées, peuvent varier selon leur niveau d'instruction, faisant de cette dernière un facteur de différenciation de leur situation économique.

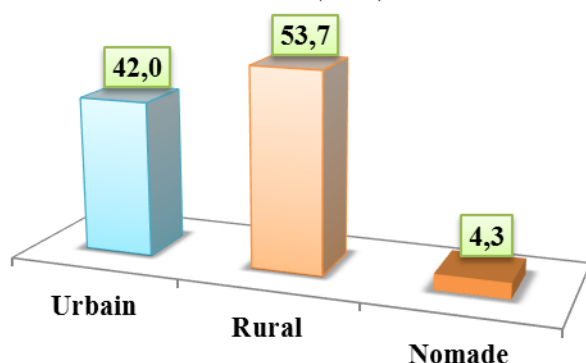
4.1. Les personnes âgées occupées et non occupées selon le milieu de résidence

Il est plus indiqué aux âges assez avancés de classer les individus qui affirment être encore au chômage dans la population non occupée ou des autres inactifs. Ceci étant, la population active des personnes âgées est constituée uniquement de personnes occupées, de sorte que le taux d'activité à ces âges est égal au taux d'occupation, ou à la proportion des personnes âgées occupées.

Sur le plan national, 26,2% des personnes âgées sont occupées (hors du foyer) (le tableau 15.10. ci-dessous.) Ce niveau d'occupation des personnes âgées varie selon le sexe et le milieu de résidence.

En effet, l'occupation des personnes âgées est un phénomène plus fréquent en milieu rural car il concerne 53,7% de ce sous-groupe contre 42,0% en milieu urbain et seulement 4,3% en milieu nomade (graphique 15.7 ci-dessous). Cette situation en milieu rural répond à une certaine contrainte, qui est l'absence de ressources financières pour la subsistance et la satisfaction des autres besoins quotidiens. Elle peut être également perçue comme un avantage lié au statut d'indépendant dans l'occupation. Si l'on considère les milieux séparés, l'analyse indique que les personnes âgées non occupées sont plus nombreuses en milieu rural pour une proportion de 57,0% contre 41,4% en milieu urbain et 1,6% seulement en milieu nomade.

Graphique 15.7 : Personnes âgées occupées selon milieu de résidence (en %)



L'analyse selon le sexe et le milieu de résidence montre que les hommes actifs tous milieux confondus sont plus nombreux avec un pourcentage de 82,8% contre 17,2% seulement pour les femmes (tableau 15.10). Cette tendance s'est renversée concernant les personnes âgées non occupées. En effet, les femmes non occupées tous milieux confondus, sont beaucoup plus nombreuses parmi cette sous-population des personnes âgées avec un pourcentage de 60,7% contre 39,3% chez les hommes.

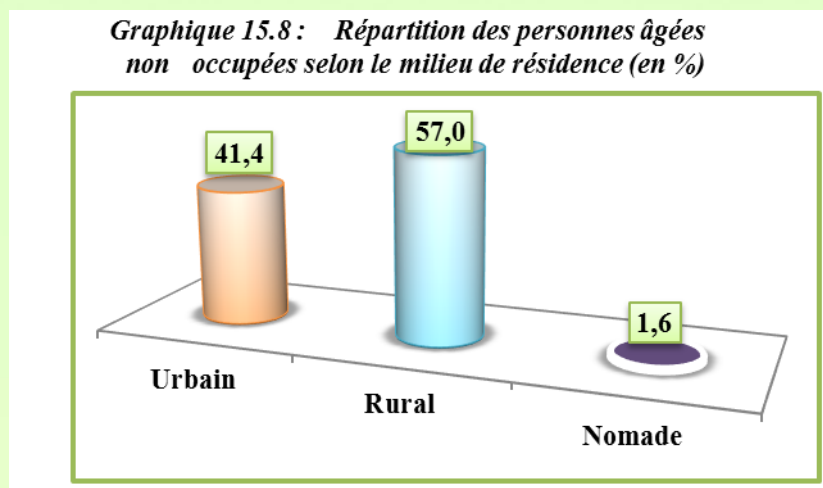
Tableau 15.10 : Répartition des personnes âgées (en %) selon le statut d'occupation, le milieu de résidence et le sexe

OCCUPEES						
Milieu de résidence	SEXE				Ensemble	
	Homme		Femme		Effectifs	%
	Effectifs	%	Effectifs	%		
Urbain	17685	33,9	4250	8,1	21935	42,0
Rural	23327	44,7	4683	9,0	28010	53,7
Nomade	2167	4,2	53	0,1	2220	4,3
Total	43179	82,8	8986	17,2	52165	100,0
NON OCCUPEES						
Milieu de résidence	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Urbain	24819	16,9	36043	24,5	60862	41,4
Rural	32263	22,0	51376	35,1	83639	57,0
Nomade	683	0,4	1683	1,1	2366	1,6
Total	57765	39,3	89102	60,7	146867	100,0

Source : Résultats du RGPH 2013

Par ailleurs, selon la catégorie d'âge, l'on pourrait également constater que le taux d'occupation des personnes du quatrième âge, parmi les personnes âgées occupé demeure élevé, au regard de l'âge soit

(16,5%) contre (83,5%) pour le 3^{ème} âge (Tableau 15.11. ci-dessous). Qu'elles soient du troisième ou du quatrième âge, les personnes âgées occupées résident plus en milieu rural qu'en milieu urbain. En effet, pour l'ensemble du pays, elles sont 53,7% qui vivent en milieu rural contre 42,0% dans le milieu urbain.



Source : Résultats du RGPH 2013

Ce constat demeure le même par rapport aux personnes âgées non occupées dont la proportion la plus importante tous âges confondus, est aussi enregistrée en milieu rural soit 57,0% contre 41,4% en milieu urbain (voir graphique 15.8 ci-dessus). Si l'on se réfère à l'analyse suivant la catégorie d'âge, on constate que pour le 3^{ème} et 4^{ème} âge, le milieu rural vient toujours en tête en terme d'occupation enregistrant des respectifs de (43,3%) et (10,4%) contre (36,6%) et (5,4%) dans le milieu urbain et pour les mêmes catégories d'âge respectives, (tableau 15.11. ci-dessous).

Tableau 15.11 : Répartition (en %) des personnes âgées par catégorie d'âge, selon l'occupation et le milieu de résidence

Catégorie d'âge	Milieu						Ensemble
	Urbain		Rural		Nomade		
	Occupé	Non Occupé	Occupé	Non Occupé	Occupé	Non Occupé	
3 ^{ème} âge	36,6	30,6	43,3	37,1	3,6	1,1	72,6
4 ^{ème} âge	5,4	10,8	10,4	19,8	0,7	0,5	27,4
Total	42,0	41,4	53,7	56,9	4,3	1,6	100,0

Source : Résultats du RGPH 2013.

3.2. Répartition des personnes âgées occupées selon la situation d'emploi et le sexe

La population active âgée possède des caractéristiques semblables à celles observées pour la population active totale quant à la situation dans l'emploi. Elle est essentiellement composée d'indépendants et de salariés. L'analyse fait ressortir, au niveau national, que pour tous sexes confondus, les personnes âgées occupées sont d'abord des indépendants avec une proportion de (73,2%) puis salariés privés (10,6%) contre 7,9% pour le secteur public (tableau.15.12). Le fait que la plupart des personnes âgées occupées travaillent dans le domaine de l'agriculture et l'élevage pourrait expliquer cette forte proportion des indépendants, surtout quand on sait que le taux d'occupation des personnes âgées dans le milieu rural est le plus élevé 53,7%. L'analyse selon la situation de l'emploi, montre qu'aussi bien les hommes que femmes occupés sont nombreux chez les indépendants enregistrant respectivement des proportions de 59,3% et 13,9%. Par rapport au sexe, l'analyse a fait ressortir que toutes situations d'emploi confondues, les hommes âgés dominent avec une proportion de 83,4% contre seulement 16,6% pour les femmes âgées.

Tableau 15.12: Répartition (en %) des personnes âgées selon la situation d'emploi et le sexe

Situation dans la profession	Sexe				Ensemble	
	Masculin		Féminin			
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Indépendant	34037	59,2	8005	13,9	42043	73,2
Employeur	1723	3,0	167	0,3	1890	3,3
Salarié privé permanent	1760	3,1	110	0,2	1870	3,3
Salarié privé temporaire	5679	9,9	432	0,8	6110	10,6
Salarié public	4158	7,2	385	0,7	4543	7,9
Apprenti	40	0,1	11	0,0	51	0,1
Aide familiale	539	0,9	404	0,7	942	1,6
Total	47935	83,4	9514	16,6	57449	100,0

Source : Résultats du RGPH 2013

4.3. LES PERSONNES ÂGÉES SELON LE STATUT D'OCCUPATION ET LE SEXE

Selon l'analyse, sur les 199031 personnes âgées ayant atteint ou dépassé les 60 ans d'âge, qui ont déclaré leur situation d'activité, près de 52165 continuent d'exercer une activité. Comme on peut s'en rendre compte à partir des données du (tableau 15.15) ci-après, une bonne des personnes âgées continue d'exercer une activité économique à 26,2% (actifs occupés), malgré leur grand âge. De plus, 4,5% d'entre elles expriment encore le besoin d'exercer une activité économique (elles sont donc au « chômage ») et 33,7% sont constituées de femmes au foyer. Par ailleurs, les retraités représentent eux, une proportion de 12,3%. Cependant, les chômeurs

toutes catégories confondues, ne représentent que 7,3%. Dans tous les cas, si malgré leur âge avancé, les personnes âgées continuent de travailler, c'est parce qu'elles sont d'abord physiquement et mentalement aptes à le faire. Ensuite, c'est parce qu'elles ressentent la nécessité de le faire afin de pouvoir tirer des revenus, complémentaires ou non, leur permettant de continuer à s'assurer une existence décente et de satisfaire aux besoins sociaux de ceux qui dépendent d'eux. Elles sont relativement plus à même de s'assumer au quotidien.

Selon l'analyse, le chômage chez les personnes âgées, touche une proportion de 7,3% et contrairement à la tendance de la population totale active, le chômage touche plus d'hommes que de femmes en milieu urbain. En effet, dans cette sous-population, 11,6% des hommes actifs en milieu urbain sont au chômage contre seulement 3,1% de femmes. Cette situation s'explique par le fait que dans notre société patriarcale les hommes, même à des âges avancés, continuent à endosser la responsabilité par rapport à la prise en charge de leurs foyers.

Les personnes âgées non occupées regroupent les actifs au foyer, les retraités, les rentiers et d'autres inactifs.

Il ressort de l'analyse des résultats issus RGPH 2013 qu'au sein des personnes âgées non occupés, les femmes au foyer, autres inactifs (Étudiants-élèves, handicapés, retraités et rentiers) ainsi que (Autres) sont les plus dominants et représentent respectivement 51,6% et à peu près 15,0% de l'ensemble de la sous-population des personnes âgées.

En considérant que les retraités jouissent de leurs pensions de retraite et, les rentiers, d'un revenu issu de la rente, ces deux catégories confondues représentent une proportion 16,4% de la sous-population des personnes âgées, disposent d'un revenu, selon le statut d'occupation (tableau 15.13 ci-dessous).

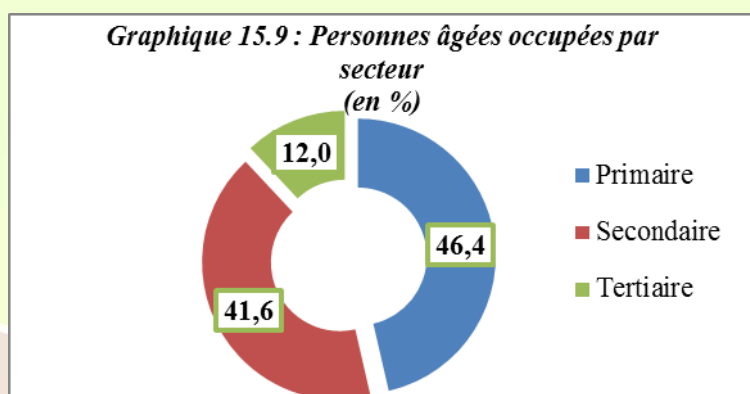
Tableau 15.13 : Répartition des personnes âgées selon le statut d'occupation, le sexe et le milieu de résidence

Situation d'activité	Milieu de résidence						Ensemble
	Urbain		Rural		Nomade		
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
	%	%	%	%	%	%	
Occupé (e)	41,6	10,5	42,0	8,4	76,0	3,0	26,2
Chômeur déjà travaillé et cherche du travail	5,7	0,6	4,1	0,5	2,1	0,1	2,7
Chômeur cherche 1er travail	5,9	2,5	8,0	1,8	0,5	0,3	4,5
Etudiant- Elève	0,2	0,2	0,3	0,2	0,0	0,2	0,2
Femme au Foyer	0,0	66,7	0,0	69,4	0,0	79,4	33,7
Handicapé (e)	1,4	1,0	1,6	1,2	0,9	0,7	1,3
Retraité (e)	27,0	3,6	17,0	3,4	5,4	2,9	12,3
Rentier (ière)	4,7	2,8	6,2	2,6	5,9	2,9	4,1
Autre	13,5	12,1	20,9	12,6	9,1	10,5	15,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Résultats du RGPH 2013

4.4. LES PERSONNES ÂGÉES OCCUPÉES PAR SEXE, CATÉGORIE D'ÂGE ET BRANCHE D'ACTIVITÉ

Sur 57449 personnes âgées occupées, 57440 ont effectivement déclaré leurs branches d'activité c'est-à-dire ce que fait principalement l'entreprise ou l'établissement au sein de laquelle ou duquel elles travaillent ou ont travaillé soit plus de 99,98%. L'analyse de la branche d'activité ne concerne que les personnes âgées occupées ayant effectivement déclaré leurs branches d'activité.



Au plan national, le secteur primaire occupe l'essentiel des personnes âgées car 46,4% des personnes âgées occupées y exercent contre 12,0% et 41,6% respectivement pour les secteurs, tertiaire et secondaire (Graphique 15.9 ci-dessus). La place de ces secteurs d'activité dans l'occupation des personnes âgées reste sensiblement la même quels que soient le sexe. En effet, le secteur primaire occupe 93,6% d'hommes âgés contre 6,4% de femmes âgées ; vient ensuite le secteur tertiaire avec seulement 58,7% pour les personnes âgées de sexe masculin contre 8,0% pour celles du sexe féminin.

Au niveau national et au regard des branches d'activités, les personnes âgées de plus de 60 et + sont essentiellement occupées par le commerce avec un taux de 23,4%, l'élevage avec 22,4% et l'agriculture pour une proportion de 21,8%.(Tableau 15.14 ci-dessous.)L'analyse selon le sexe a montré des disparités quant à l'occupation par rapport aux branches d'activité les plus importantes consacrant donc une nette prédominance des hommes âgés. En effet, concernant le commerce, les hommes représentent 74,0% contre 26,0% pour les femmes ; alors que pour l'élevage et l'agriculture, ces taux sont respectivement de (97,2%) contre (2,8%) et (76,6%) contre (23,4%).

Tableau 15.14 : Répartition (en %) des personnes âgées selon la branche d'activité et le sexe

Activités économiques	Sexe		Ensemble	
	Hommes	Femmes	Effectifs	%
	%	%		
Agriculture	76,6	23,4	12517	21,8
Élevage	97,2	2,8	12869	22,4
Activités annexes	100,0	0,0	31	0,1
Chasse	100,0	0,0	6	0,0
Sylviculture	89,3	10,7	175	0,3
Pêche	98,3	1,7	1026	1,8
Industrie Extractive	98,3	1,7	720	1,3
Industrie manufacturière	54,0	46,0	3054	5,3
Eau-Gaz-Electricité	95,3	4,7	370	0,6
BTP	97,2	2,8	2817	4,9
Commerce	74,0	26,0	13444	23,4
Transport/commerce	97,6	2,4	2184	3,8
Banque/assurance	94,6	5,4	207	0,4
Administration-service-société	86,1	13,9	8020	14,0
ND	89,8	10,2	9	0,0
Total	83,4	16,6	57449	100,0

Source : Résultats du RGPH 2013

V. CONDITIONS DE VIE DES PERSONNES AGEES

Les analyses des chapitres précédents ont concerné les personnes âgées physiques. Dans le présent chapitre, sont traités d'abord, les ménages dirigés par des personnes âgées, puis des personnes âgées souffrant d'un handicap et enfin des caractéristiques du logement des personnes âgées chefs de ménages. Par ailleurs un accent particulier est mis sur les variables telles que l'état matrimonial, le lien de parenté avec le chef de ménage. Ces variables permettent dans une certaine mesure d'apprécier l'isolement et la vulnérabilité des personnes âgées.

5.1. Les Ménages et les personnes âgées

La variable « lien de parenté » avec le chef de ménage est une variable très importante dans l'analyse de la situation des personnes âgées. En effet, le sentiment d'isolement ou de bien-être des personnes âgées peut varier sensiblement selon le lien qu'elles entretiennent avec les chefs de ménage.

On peut penser que lorsqu'une personne âgée est l'épouse, l'époux, le père ou la mère du chef de ménage, elle bénéficie de plus de sécurité et de moins d'isolement que lorsque le lien n'est pas direct ou quelconque.

Selon l'analyse des résultats (tableau 15.15, ci-dessous), les personnes âgées sont généralement chefs de ménage avec une proportion importante s'élevant à (62,4%) ; celles ayant un lien direct avec chef de ménage représentent (31,0%) des personnes âgées qui ne sont pas chefs de ménage et qui se retrouvent essentiellement dans les catégories (*Epouse / Epoux, Fils / Fille, Petit-fils / Petite-fille, Mère / Père, Frère / Sœur, etc.*) contre seulement une proportion de (0,9%) des « Sans lien de parenté » avec le chef de ménage et une proportion de (5,7%) pour « Autre parent ». Toutefois, cette proportion présente des grandes disparités si la répartition est faite en fonction du sexe : 40,0% des hommes contre 22,4% des femmes chef de ménage de 60 ans et plus.

Tableau 15 .15 : Répartition des personnes âgées en (%) selon le lien avec le chef de ménage

Lien de parenté avec le chef de ménage	Sexe				Ensemble	
	Masculin		Féminin		Effectif	%
	Effectif	%	Effectif	%		
Sans lien de parenté	785	0,4	1064	0,5	1849	0,9
Chef de ménage	79695	40,0	44597	22,4	124292	62,4
Epouse / Epoux	9517	4,8	20057	10,1	29574	14,9
Fils / Fille	1062	0,5	1437	0,7	2499	1,3
Petit-fils / Petite-fille	116	0,1	211	0,1	327	0,2
Mère / Père	4151	2,1	19840	10,0	23991	12,1
Frère / Sœur	1841	0,9	2281	1,1	4122	2,1
Neveu/nièce	203	0,1	269	0,1	472	0,2
Beau-fils / Belle-fille	143	0,1	188	0,1	331	0,2
Autre parent	3241	1,6	8124	4,1	11366	5,7
Total	100944	50,7	98087	49,3	199031	100,0

Source : Résultats du RGPH 2013.

5.2. Caractéristiques du logement des personnes âgées

Les caractéristiques des logements des ménages dirigés par les personnes âgées donnent, non seulement une idée de leurs conditions de vie, mais aussi de leur capacité à assurer un cadre de vie décent pour leurs ménages. En d'autres termes, les caractéristiques ici présentées illustrent les niveaux de confort, de salubrité et d'hygiène des ménages dirigés par les personnes âgées. Cette analyse concerne en particulier :

- Le milieu de résidence et le sexe ;
- Le type d'habitat et le statut d'occupation ;
- Le mode d'éclairage;
- La source principale d'approvisionnement en eau.

5.2.1. Le type d'habitat et le statut d'occupation

Le type d'habitat dominant des ménages dirigés par des personnes âgées est la maison ordinaire avec 57,5% suivie par la case, hutte, hangar 38,8% et par la villa simple qui représente seulement (3,4%) (tableau 15.16 ci-dessous). La répartition selon le sexe montre que les maisons ordinaires, les cases et les bâtiments à plusieurs logements sont occupés essentiellement par des ménages dirigés par des hommes âgés. En effet, les maisons ordinaires sont occupées par les hommes âgés à hauteur de 66,5% contre 33,5% pour les

femmes âgées, alors que les villas simples sont occupées par 73,8% d'hommes contre 26,2% de femmes.

Tableau 15.16 : Répartition des personnes âgées chefs de ménages selon le sexe et le type d'habitat

Type de l'habitat	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
Maison ordinaire	66,5	33,5	57,5
Villa simple	73,8	26,2	3,4
Villa en étage	82,0	18,0	0,3
Appartement dans un immeuble	78,4	21,6	0,1
Baraque	67,1	32,9	2,0
Case, hutte, hangar	58,2	41,8	34,8
Tente	58,3	41,7	1,5
Autre	64,3	35,7	0,4
Total	63,8	36,2	100,0

Source : Résultats du RGPH 2013

Concernant le statut d'occupation, 90,9% des ménages dirigés par les personnes âgées sont en sécurité de logement puisqu'elles en sont propriétaires. Seulement 2,2% et 5,5% d'entre eux sont respectivement hébergés gratuitement et en location (tableau 15.17 ci-dessous).

L'analyse selon le sexe du statut d'occupation des ménages dirigés par des personnes âgées indique que les hommes représentent (63,2%) des propriétaires contre (36,8%) chez les femmes. Les personnes sont hébergées gratuitement à 62,2% pour les hommes contre (37,8%) pour les femmes et en location pour 68,9% contre (26,9%).

Tableau 15.17 : Répartition (en %) des personnes âgées chefs de ménages selon le sexe et le statut d'occupation de logement

Statut d'Occupation du Logement	Sexe		Ensemble	
	Masculin	Féminin	Effectifs	%
Propriétaire	63,2	36,8	108132	90,9
Locataire	73,1	26,9	6558	5,5
Logé par l'Etat	68,9	31,1	570	0,5
Logé par l'employeur	84,1	15,9	496	0,4
Logé gratuitement	62,2	37,8	2645	2,2
Autre	62,3	37,7	609	0,5
Total	63,8	36,2	119012	100,0

Source : Résultats du RGPH 2013.

5.2.2. Les personnes âgées chefs de ménages selon le milieu et le type d'habitat

L'analyse selon le milieu de résidence, montre que 57,6% des ménages dirigés par des personnes âgées vivent en milieu rural et contre 42,4% d'entre elles qui résident en milieu urbain (tableau 15.18). Au regard du milieu de résidence, (54,9%) des ménages en milieu urbain habitent dans des maisons ordinaires contre (45,1%) en milieu rural. Concernant, les villas simples, même si leur proportion est négligeable dans l'ensemble, elles sont occupées pour l'essentiel par des personnes âgées vivant en milieu urbain avec une proportion de (92,7%) contre seulement (7,3%) en milieu rural. Ceci est d'autant plus justifié par le fait que les types d'habitats fréquents en milieu rural sont constitués d'habitats traditionnels notamment, les tentes avec 88,5% suivies des cases, huttes et hangars (83,7%).

Tableau 15.18 : Répartition des personnes âgées chefs de ménages selon le milieu et le type

Type de l'habitat	Milieu		Ensemble	
	Urbain	Rural	Effectifs	%
Maison ordinaire	54,9	45,1	68449	57,5
Villa simple	92,7	7,3	4101	3,4
Villa en étage	89,2	10,8	324	0,3
Appartement dans un	91,5	8,5	130	0,1
Baraque	64,7	35,3	2324	2,0
Case, hutte, hangar	16,3	83,7	41416	34,8
Tente	11,5	88,5	1791	1,5
Autre	43,4	56,6	476	0,4
Total	42,4	57,6	119012	100,0

Source : Résultats du RGPH 2013.

5.2.3. Personnes âgées chefs de ménage selon le milieu et le mode d'éclairage

La torche est le mode d'éclairage le plus utilisé dans les ménages des personnes âgées (tableau 15.19). En effet 42,7 % de ces ménages y ont recours. Elle est suivie par le réseau d'électricité, la lampe à pétrole et l'énergie renouvelable avec respectivement (35,3%), (11,0%) et (5,9%) des ménages concernés.

L'analyse selon le milieu indique que la torche reste le mode d'éclairage le plus utilisé en milieu rural avec (95,1%) contre seulement (4,9%) en milieu urbain. En effet, le recours à la torche, de la lampe et de l'énergie renouvelable en tant que mode d'éclairage signifie, s'il en

est besoin que la plupart des ménages appartiennent au milieu rural dont la connexion au réseau électrique reste encore très faible.

Tableau 15.19 : Répartition (en %) des personnes âgées chefs de ménages selon le milieu et le mode d'éclairage

Source d'Eclairage Principale	Milieu		Ensemble	
	Urbain	Rural	Effectif	%
Autre	42,6	57,4	1012	0,9
Réseau d'électricité	95,4	4,6	42023	35,3
Energie renouvelable (solaire ou	17,3	82,7	7021	5,9
Groupe électrogène	72,1	27,9	664	0,6
Lampe à Gaz	53,0	47,0	251	0,2
Lampe à pétrole	34,5	65,5	555	0,5
Bougie, chandelle	33,9	66,1	13085	11,0
Lampe à recharger	27,5	72,5	2891	2,4
Batterie à recharger (voiture)	22,9	77,1	682	0,6
Torche	4,9	95,1	50827	42,7
Total	42,4	57,6	119012	100,0

Source : Résultats du RGPH 2013

5.2.4. Personnes âgées chefs de ménages selon le milieu et la source principale d'approvisionnement d'eau

Les ménages dirigés par les personnes âgées consomment surtout l'eau des puits ordinaires non couverts (24,7%), puis celle des charrettes (19,6%), des robinets dans la cours (15,8%) et robinet dans le logement (14,8%) (tableau15.20 ci-dessous). L'utilisation de ces différentes sources d'approvisionnement en eau par les ménages des personnes âgées cache des disparités selon le milieu. Ainsi, on trouve que 76,1% en milieu urbain utilisent le robinet dans le logement contre 23,9% en milieu rural ; alors que concernant les puits non couverts, la tendance est complètement renversée car 94,9% en milieu rural utilisent ces puits non couverts contre seulement 6,0% en milieu urbain. Cette utilisation est surtout justifiée par le fait que le réseau d'adduction en eau potable n'existe que peu en milieu rural. Les sources d'approvisionnement en eau les plus utilisées en milieu sont, les barrages, canal, lac (99,6%), la rivière ruisseau, (94,9%), etc.

Tableau 15.20 : Répartition (en %) des personnes âgées chefs de ménages selon le milieu et la source principale d'approvisionnement d'eau

Source d'approvisionnement	Milieu		Ensemble	
	Urbain	Rural	Effectif	%
Robinet dans le logement	76,1	23,9	17633	14,8
Robinet dans la cour/parcelle	46,9	53,1	18838	15,8
Robinet de voisin	54,7	45,3	4502	3,8
Robinet public/borne fontaine	38,0	62,0	6270	5,3
Forage	3,9	96,1	3479	2,9
Puits couvert	15,4	84,6	6760	5,7
Puits non couvert	6,0	94,0	29417	24,7
Camion-citerne	71,4	28,6	4428	3,7
Charrette	72,3	27,7	23292	19,6
Rivière, ruisseau	5,1	94,9	700	0,6
Barrage, canal, lac, marre, rigole d'irrigation	0,4	99,6	1443	1,2
Eau de pluie	3,5	96,5	515	0,4
Autre	19,5	80,5	1733	1,5
Total	42,4	57,6	119012	100,0

Source : Résultats du RGPH 2013

5.3. Handicap physique des personnes âgées

Les personnes âgées, du fait de la dégradation de leur état physique dû à l'affaiblissement de leurs organismes, sont exposées aux risques de maladie. Avec l'augmentation de l'âge, certaines vont jusqu'à perdre l'usage des membres et de la vue entraînant ainsi des handicaps. Les personnes âgées vivant avec un handicap physique ou mental représentent 4,5% de la sous population de groupe spécifique. Les données indiquent aussi que plus l'âge augmente, plus le risque pour une personne âgée de souffrir d'un handicap est grand, de sorte qu'à plus de 75 ans, parmi les personnes âgées handicapées avec une proportion de 39,7% souffrent d'un handicap contre 21,5% pour celles se situant dans le groupe d'âge 60-64 ans, 19,6% pour le groupe d'âge 65-69 ans et 19,1% pour celui de 70-74 ans.

De l'analyse des données selon le sexe, il ressort que les hommes dans ce groupe spécifique sont plus frappés par le handicap représentant ainsi (53,7%) des personnes handicapées contre (46,3%) pour les femmes. Par ailleurs, lorsqu'on considère le poids des personnes âgées vivant avec un handicap dans la population totale des personnes ayant un handicap, on

constate que 4,5% des personnes vivant avec un handicap relèvent de la catégorie des personnes âgées, car ayant au moins 60 ans. Le tableau 15.21 ci-dessous, montre que la proportion des personnes âgées vivant avec un handicap ne représente que 4,5% de l'ensemble de la sous population de ce groupe.

Tableau 15 .21 : Répartition des personnes âgées handicapées par sexe et par groupe d'âge

Groupe d'âge	Sexe				Ensemble	
	Masculin		Féminin			
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
60-64	1061	22,2	891	21,6	1952	21,5
65-69	950	19,8	814	19,7	1764	19,6
70-74	954	19,9	757	18,4	1711	19,1
75 et +	1822	38,1	1663	40,3	3485	39,7
Total	4787	100	4125	100	8912	100

Source : Données du RGPH 2013.

5.3.1. Répartition des personnes âgées handicapées par sexe selon la nature du handicap

Les natures de handicaps sont définies selon le handicap majeur. Ainsi, les personnes âgées vivant avec un handicap souffrent pour la plupart d'un handicap moteur avec (34,7%) ; vient ensuite les celles ayant un handicap visuel avec une proportion de 34,2% et les personnes âgées sourd-muet avec 10,8% ; alors que le restent des personnes âgées vivant avec un polyhandicap, un handicap mental et autres ne représentent que 7,3%, 3,6% 9,2% respectivement.

Tableau 15 .22 : Répartition (en %) des personnes âgées handicapées par sexe selon la nature du handicap

Nature du handicap	Sexe				Ensemble	
	Hommes		Femmes			
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Moteur	1620	33,8	1476	35,8	3096	34,7
Sourd/muet	506	10,6	458	11,1	964	10,8
Visuel	1693	35,4	1358	32,9	3051	34,2
Mental	157	3,3	164	4,0	321	3,6
Poly –handicap	321	6,7	318	7,7	639	7,2
Autres	489	10,2	351	8,5	840	9,5
Total	4786	100	4125	100	8911	100

Source : Résultats du RGPH 2013.

L'analyse selon le sexe montre que les hommes âgés souffrent plus d'handicap que les femmes âgées avec une proportion de (10,2%) contre (9,4%). Si l'on tient compte de la nature du handicap, on peut constater que la proportion chez les femmes souffrant d'un handicap moteur est plus importante (35,8%) contre (33,8%) chez les hommes alors que pour le handicap visuel la tendance se renverse en enregistrant (35,4%) pour les hommes contre (32,9%) pour les femmes. Cependant, pour le reste des handicaps, les proportions sont presque identiques chez les hommes que chez les femmes.

CONCLUSION

La problématique du vieillissement constitue depuis quelques années une préoccupation majeure tant pour la communauté internationale que pour l'Etat mauritanien. Pour le gouvernement mauritanien, le vieillissement de la population est un phénomène capable d'influencer tous les indicateurs de développement. Conscient de ce fait et dans le cadre du suivi et de l'évaluation de ses programmes établis, le gouvernement a inscrit, lors de ce quatrième recensement, l'étude sur la situation sociale et économique des personnes âgées. Analysée ainsi pour la première fois à partir des données d'un recensement de la population, cette étude a eu pour objectif de présenter l'état du vieillissement de la population mauritanienne, puis d'identifier les profils sociodémographiques et économiques des personnes âgées ainsi que leurs conditions de vie. Cette population est, en effet, caractérisée par une forte présence en milieu rural.

Lors du RGPH 2013, 199031 personnes âgées ont été recensées, soit une proportion de 5,6% de la population totale résidente. Les hommes âgés qui sont les plus nombreux représentent 50,7% contre 49,3% pour les femmes. Si l'effectif des personnes âgées a connu augmentation intercensitaire lors des trois derniers recensements, leur proportion a quant à elle baissé, passant de 7,7% en 1988 à 5,1% en 2000 et 5,6% en 2013. Tout comme la population totale résidente, plus de deux quarts des personnes âgées résident en milieu rural. 56,1% contre 41,6% en milieu urbain. L'examen de l'indice de vieillesse indique que les wilayas du Sud-Est (6,4%), du Sud (6,3%), ont des indices de vieillesse au-dessus de la moyenne nationale (5,6%). Par contre, à Nouakchott (4,3%) et dans les wilayas du Nord et Centre-Est (4,7%), l'ont en dessous de cette moyenne nationale.

Selon l'analyse, les statuts matrimoniaux dominants sont ceux de mariés (59,5%), avec de grands écarts entre les sexes (85,6% pour les hommes contre 32,7% pour les femmes) ; 24,8% des personnes âgées sont veuves. Concernant le veuvage, les femmes sont les plus concernées avec une proportion de 45,9% de veuves contre seulement 4,3% chez les hommes.

Les personnes âgées en Mauritanie sont pour la majorité absolue sans niveau d'instruction (52,7%). La répartition selon le sexe indique que 56,1% des femmes sont sans niveau d'instruction contre 43,9% pour les hommes. Par ailleurs, les personnes âgées résidant en milieu rural sont moins instruites (71,3%) contre (28,7%) pour le milieu urbain. Les hommes et les femmes vieillissent tout en restant occupées. En effet, l'examen de la situation socio-

économique des personnes âgées a révélé qu'en Mauritanie les personnes âgées sont occupées à hauteur de (26,2%). Enfin, 73,8% des personnes âgées sont dépendantes d'un chef de ménage. Par ailleurs, l'occupation des personnes âgées est un phénomène plus fréquent en milieu rural, car elle concerne 53,7% de ce sous-groupe contre 42,0% en milieu urbain.

L'analyse selon le sexe et le milieu de résidence montre que les hommes actifs tous milieux confondus sont plus nombreux avec un pourcentage de 82,8% contre 17,2% seulement pour les femmes. Cette tendance a été observée également pour l'ensemble de la population.

Les activités des personnes âgées concernent majoritairement le secteur primaire (46,4%), le secteur tertiaire (41,6%) et le secteur secondaire (12,0%). En effet, la place de ces secteurs d'activité dans l'occupation des personnes âgées reste sensiblement la même quels que soient le sexe. En effet, le secteur primaire occupe 93,6% d'hommes âgés contre 6,4% de femmes âgées ; vient ensuite le secteur tertiaire avec 58,7% pour les personnes âgées de sexe masculin contre 8,0% pour celles du sexe féminin.

Les personnes âgées sont généralement chefs de ménage avec une proportion importante s'élevant à (62,4%) ; celles ayant un lien direct avec chef de ménage représentent (31,0%) des personnes âgées. Toutefois, cette proportion présente des grandes disparités si la répartition est faite en fonction du sexe : 40,0% des hommes contre 22,4% des femmes chef de ménage de 60 ans et plus.

Pour ce qui est du milieu de résidence, une grande majorité de ces ménages se situent en milieu rural. En effet, 56,7% des ménages dirigés par les personnes âgées se situent dans le milieu rural tandis que 42,4% sont en milieu urbain.

Les conditions de logement des personnes âgées sont marquées généralement par la précarité ; 92,3% vivent soit dans des maisons ordinaires soit dans des cases, huttes, hangars. Le type d'habitat dominant chez les ménages des personnes âgées est la maison ordinaire avec une proportion de (57,5%). Quant au statut d'occupation, 90,9% des ménages dirigés par les personnes âgées, sont en sécurité de logement car elles sont propriétaires de leur logement.

Le principal mode d'éclairage dans les ménages des personnes âgées est la torche (42,7%) suivie du réseau électrique avec une proportion de (35,3%). Les puits non couverts constituent la première source d'approvisionnement en eau pour les ménages des personnes âgées, avec un taux de 24,7% ; cependant, les ménages ayant des robinets dans leur logement ne représentent que 14,8% contre ceux ayant comme source d'approvisionnement en eau des robinets dans la cours ou parcelle. Une fraction non négligeable de personnes âgées (4,5%),

souffre de handicaps divers dont 34,7% d'entre elles souffrent d'un handicap moteur contre une proportion de 34,2% souffrant d'un handicap visuel.

RECOMMANDATIONS

Au terme de cette analyse et des conclusions faites, les perspectives d'action en faveur des personnes âgées pourraient comporter au moins trois niveaux d'intervention :

- ❖ Celui des actions directes en leur faveur : ici, les mesures de protection et de promotion des groupes sociaux spécifiques, dont font partie les personnes âgées, déjà prévues dans la *Politique nationale d'action sociale*, ainsi que leur coordination avec les initiatives des autres acteurs de développement du pays, doivent être mises en œuvre avec la plus grande diligence. Dans cette perspective, la position d'employés indépendants qui est celle de la majorité des personnes âgées occupées laisse entrevoir des perspectives d'encouragement qui pourraient être incitatifs.
- ❖ Cerner avec lucidité la délicate mais urgente question de la définition de l'âge de la retraite, en tenant compte du contexte social et économique du pays, sans naturellement ignorer les référents régionaux et internationaux ;
- ❖ Inscrire dans l'agenda des institutions en charge des personnes âgées, du Ministère de des Affaires Sociales de l'Enfant et de la Famille (MASEF) et le Ministère de la Santé (MS) et avec l'appui des PTF, les études spécifiques et autres évaluations pour une plus grande et fine connaissance des problèmes des personnes âgées afin d'élaborer des programmes d'actions nationaux destinés à leur meilleure prise en charge et à leur assurer un meilleur épanouissement;
- ❖ Mettre en place une composante « personnes âgées » afin de mieux prendre en charge cette catégorie autant que les autres groupes vulnérables de la population.

BIBLIOGRAPHIE

1. Loi N° 014-032 modifiant la loi n° 67-039 février 1967 instituant un régime de sécurité sociale ;
2. Population des Wilayas, Moughataa et communes en Mauritanie 2013 ;
3. Etude sur les personnes âgées en Mauritanie, Octobre 1997 ;
4. Population des communes, structure par âge et sexe, RGPH 2000 ;
5. Synthèse des résultats du RGPH 2013 ;
6. R. Ham-Chand , *Characteristics of demographic aging in developing context*, Chaire Quetelet, octobre 1986, Institut démographique LLN, Belgique ;
7. UNFPA, *état de la population mondiale ; population aging and development operational challenge in development countries n°5 /2002*, population and development strategy 87p ;
8. Plan d'action international sur le vieillissement, deuxième assemblée mondiale sur le vieillissement, Madrid, 8-12 avril 2002 ;
9. CEDES, décembre 1983, *le troisième âge en Mauritanie*, CEDES, documents et études N°5, Nouakchott, Mauritanie.

